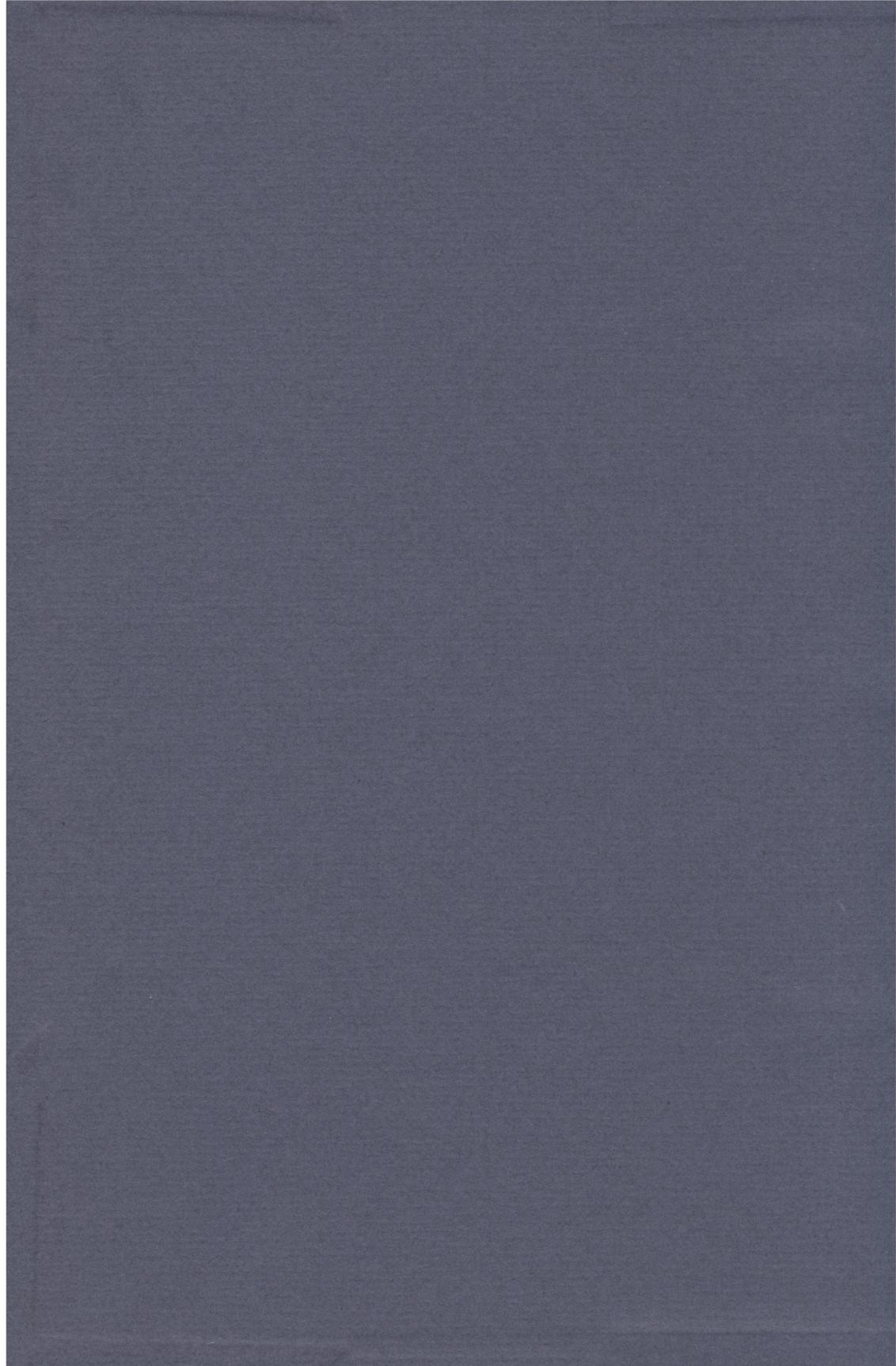


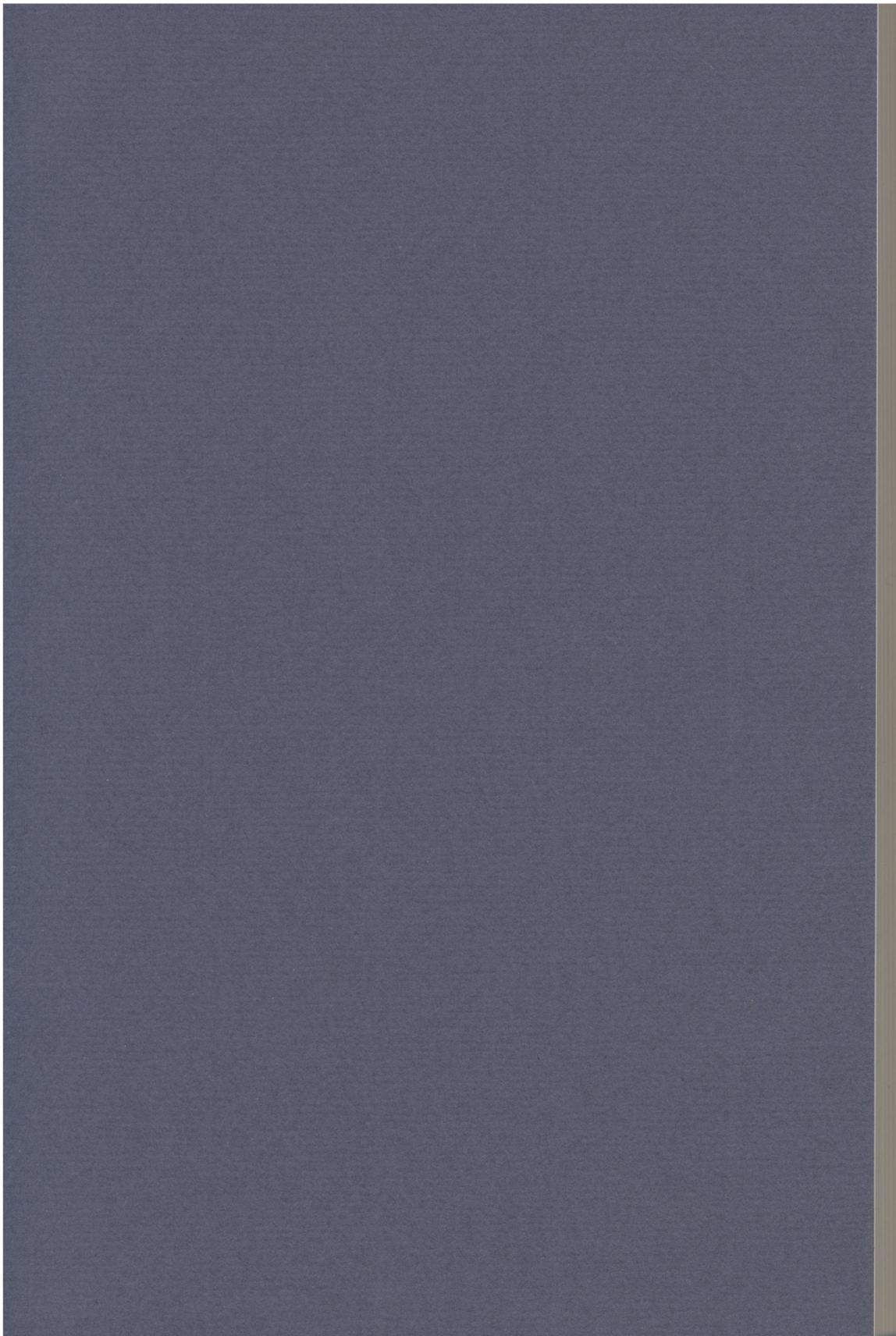


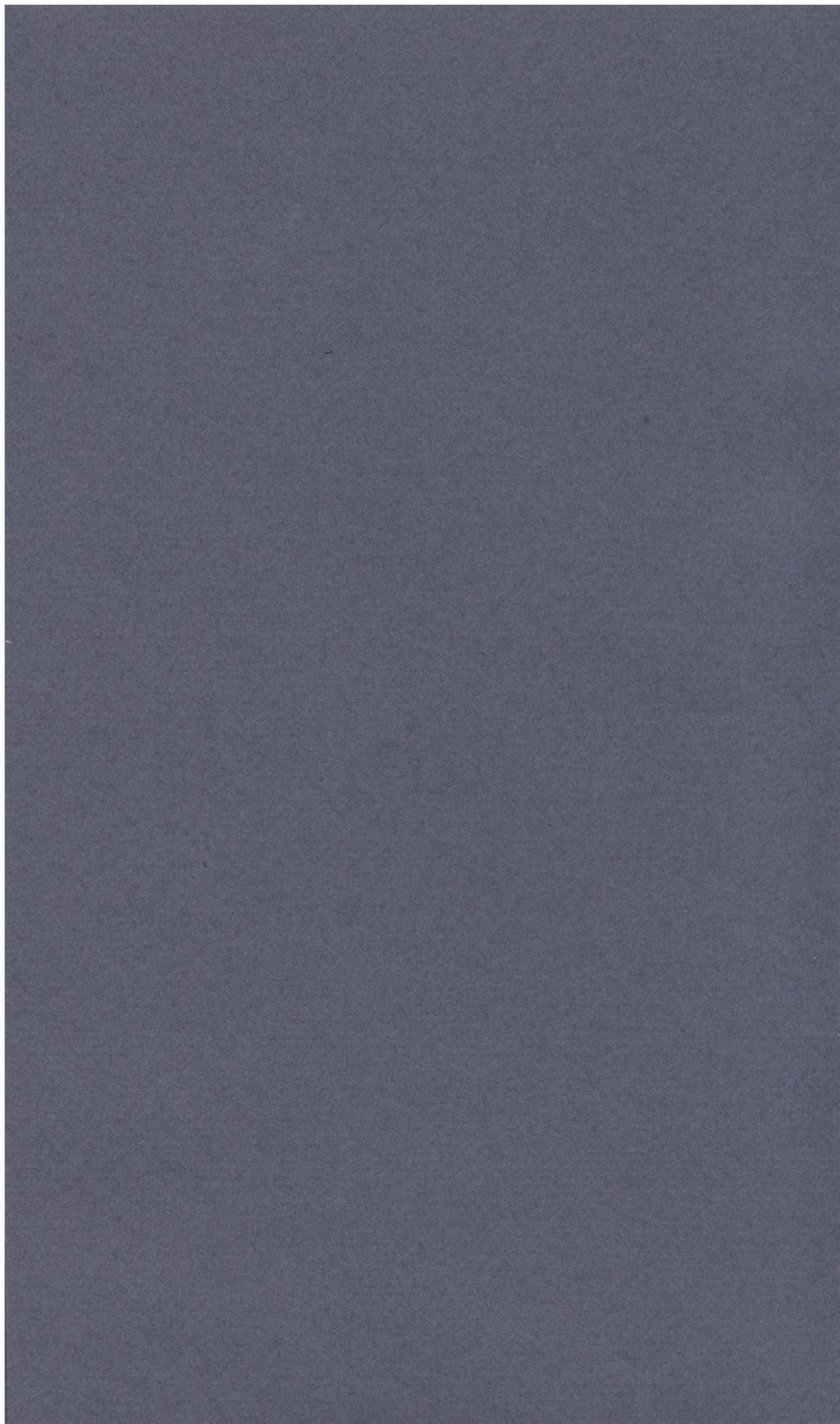
BULLETTIN  
DE  
L'INSTITUT  
ARCHÉO.  
LIÉGEOIS

108

1996











BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT  
ARCHÉOLOGIQUE  
LIÉGEOIS

TOME CVIII

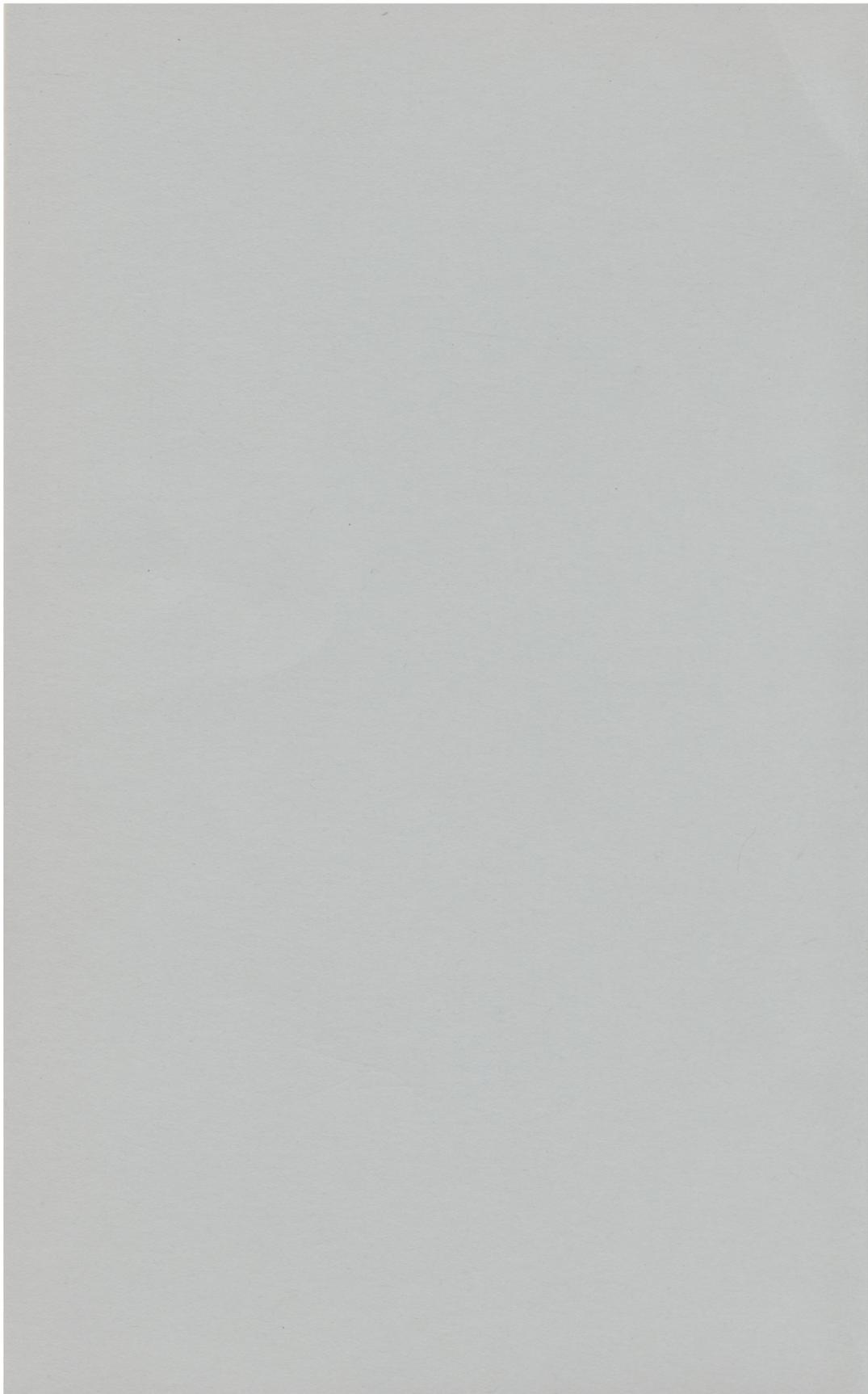
1996

Édité avec l'aide de la COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE  
(DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION),  
et de la RÉGION WALLONNE  
(DIRECTION GÉNÉRALE DES MONUMENTS,  
SITES ET FOUILLES)

LIÈGE  
MAISON CURTIUS

— 1997 —

SUC



BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT  
ARCHÉOLOGIQUE

LIEGEOIS  
BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME CVIII

1996

Édité avec l'aide de la COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE  
(DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION),  
et de la RÉGION WALLONNE  
(DIRECTION GÉNÉRALE DES MONUMENTS,  
SITES ET MUSÉES)



LIEGE  
MAISON CURTIUS

— 1997 —



BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT  
ARCHÉOLOGIQUE  
LIÉGEOIS

TOME CVIII

1996

Édité avec l'aide de la COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE  
(DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION),  
et de la RÉGION WALLONNE  
(DIRECTION GÉNÉRALE DES MONUMENTS,  
SITES ET FOUILLES)

LIÈGE  
MAISON CURTIUS  
— 1997 —



# UNE PYXIDE MÉROVINGIENNE EN OS CONSERVÉE AU MUSÉE CURTIUS DE LIÈGE

par Dominique VAN GEESBERGEN

Conservée depuis plus de quarante ans au Musée Curtius de Liège, l'objet que nous appellerons « pyxide » est inventorié sous le numéro JB/45. Les archives du musée <sup>(1)</sup> le décrivent comme un « étui cylindrique en corne gravée » datant de l'époque carolingienne. Issu de l'ancienne collection de Joseph Brassine, la pyxide serait une « pièce trouvée à Sainte-Walburge à Liège ». Le document signale le bon état de conservation, les dimensions ainsi qu'une brève description de l'objet : « Couvercle tronconique. Décor d'entrelacs et de chevrons. Anses de suspension et fragments de chaînettes en bronze ». Le type d'acquisition est aussi mentionné : « Achat aux cohéritiers de feu Joseph Brassine (30, rue Nysten, Liège) 1955. Prix : 5000 francs ».

Exposée lors de l'exposition « Art de l'ancien Pays de Liège et des anciens arts wallons » qui eut lieu à Liège en 1930, la pyxide est répertoriée dans le catalogue de l'exposition sous le numéro 735 <sup>(2)</sup>. Par la suite, la pyxide de Liège a attiré l'attention de Vera Evison <sup>(3)</sup> et récemment d'E. Wamers lors de

---

(1) Musées Curtius et d'Ansembourg, Fonds Ville de Liège, doc. 55JB45. Je remercie Madame Gueury pour m'avoir permis d'étudier cet objet et pour les renseignements fournis à son sujet.

(2) *L'Art de l'Ancien Pays de Liège et des Anciens Arts Wallons* (cat. d'exposition), Liège, 1930, p. 142, n° 735.

(3) EVISON, V.I., *Dover : The Buckland Anglo-Saxon Cemetery* (Historic Buildings and Monuments Commission for England, Archaeological Report 3), London, 1987, p. 109, fig. 21b.

l'étude d'une pyxide achetée par le Museum für Vor-und Frühgeschichte de Francfort (4).

### 1. — Description de la pyxide

La pyxide, réalisée en os, se présente sous la forme d'un cylindre évidé de 94 mm de hauteur dont le diamètre maximal (diamètre de la base) n'excède pas 30 mm pour un diamètre minimal de 23 mm. L'épaisseur des parois varie entre 2,5 et 3,5 mm. La suspension de l'objet était assurée par deux rivets de bronze dont l'un possède encore un anneau et deux maillons en « esse », restes d'une chaînette de bronze.

L'obturation de l'ouverture inférieure du cylindre est assurée par une cupule de même matériau que celui-ci. Un minuscule trou d'à peine 1,5 mm de diamètre perce la pièce en son centre. Le bouchon possède un rivet sommital de bronze. Sa hauteur est de 33 mm pour un diamètre maximal de 22 mm. Un rétrécissement dans sa partie inférieure permet au couvercle de s'ajuster parfaitement à l'ouverture du cylindre. Une abondante décoration couvre l'ensemble de la pyxide (fig. 1).

Morphologiquement, une comparaison peut être faite avec une petite série de pyxides en bronze comprenant la pyxide achetée par Museum für Vor-und Frühgeschichte de francfort en 1989 (n° inv. 89, 97) qualifiée « pyxide burgonde provenant du Rhin inférieur » (fig. 2). Elle a fait l'objet d'une étude approfondie de la part du Professeur Wamers (5). Une autre pyxide de ce type est celle provenant d'Arçon (Dép. Doubs, France) achetée par le Schweizerischen Landesmuseum de Zürich (n° inv. P49519) en 1959. Appartenant à la collection Ritter, elle faisait partie de la dotation funéraire d'une femme inhumée

---

(4) WAMERS, E., « Eine burgundische Pyxis 'von Niederrhein'. Zu merowingerzeitlichen Amulettkapseln und Kosmetikbüchsen », dans *Frühmittelalterliche Studien*, 29, 1995, pp. 144-166. Je remercie le Professeur Wamers pour les renseignements qu'il m'a aimablement fournis et dont cette étude s'inspire en partie.

(5) WAMERS, *op. cit.*

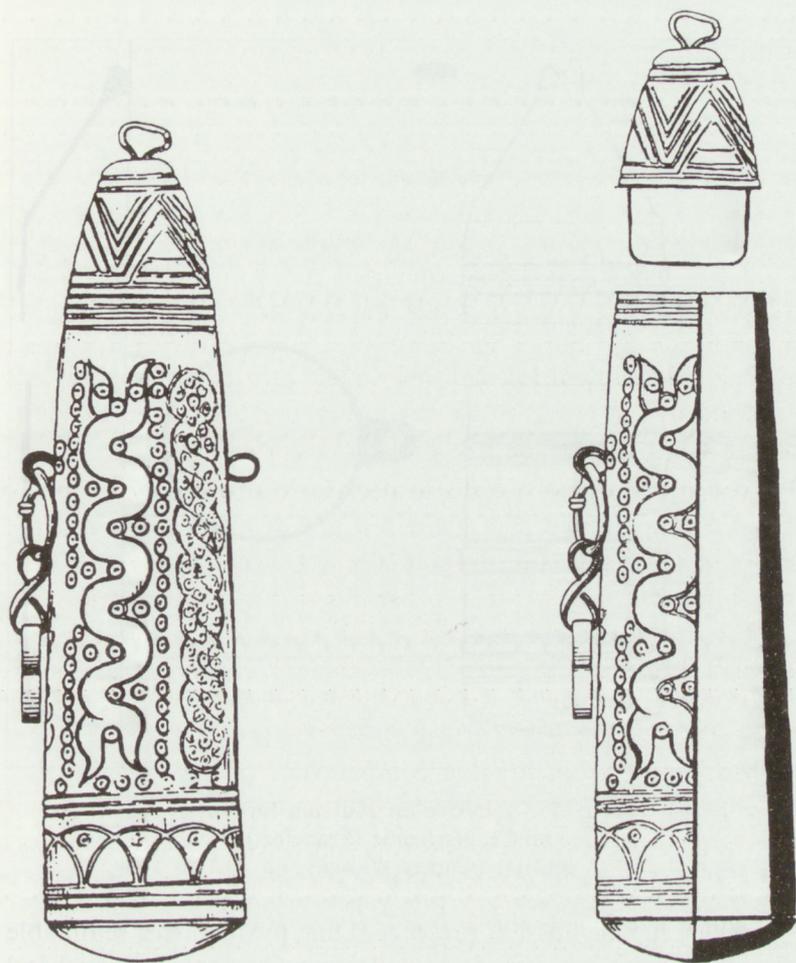


Fig. 1. — Pyxide de Sainte-Walburge (Liège), éch. 1/1  
a) vue schématique (d'après EIVSON, 1987)  
b) coupe de la pyxide

durant la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle dans la nécropole d'Arçon<sup>(6)</sup>.

(6) ROLLIER, Ph., « Armes et bijoux trouvés à Arçon (Doubs) », dans *Revue Charlemagne*, I, 1911, pp. 158-160, pl. XXV, 1. SALIN, E., *La civilisation mérovingienne d'après les sépultures, les textes et le laboratoire*, IV (les croyances), Paris, 1959, p. 115, pl. II, 3. Schweizerischen Landesmuseum

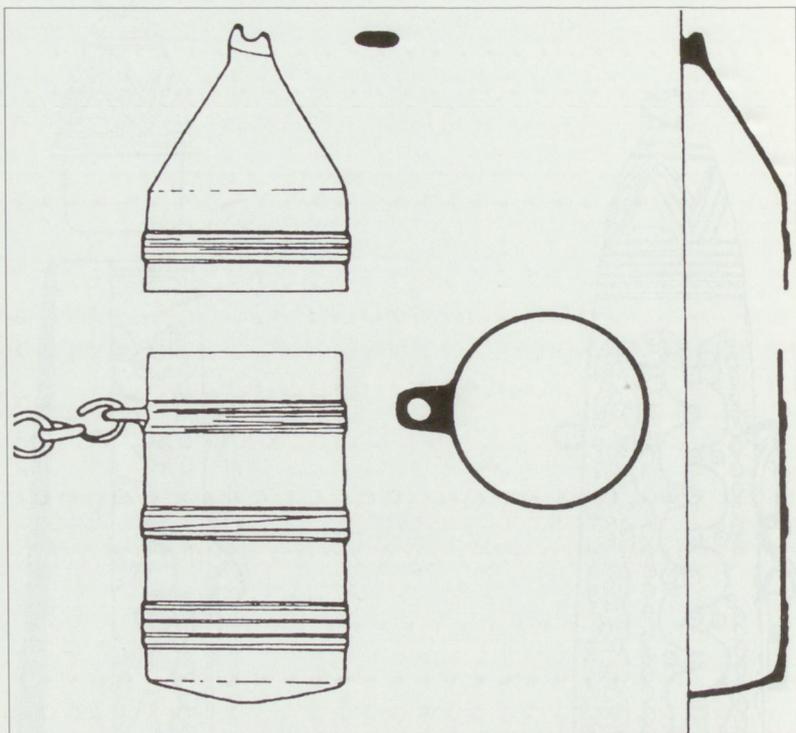


Fig. 2. — Pyxide du Museum für Vor- und Frühgeschichte (Francfort), éch. 1/1 (d'après WAMERS, fig. 1)

Rollier signale aussi la présence d'une pyxide assez semblable à celle d'Arçon au sein de la collection Clément de Neuchâtel (Suisse Romane). Elle serait issue de la nécropole de Saint-Aubin <sup>(7)</sup>. Outre des dimensions assez proches, la forme cylindrique, ces objets possèdent aussi un fond arrondi ainsi qu'un système de suspension analogue à la pyxide de Liège. Cependant seule la pyxide de Liège comporte deux rivets de suspension latéraux.

Zürich, Jahresbericht LXXVI, 1967, p. 51. WAMERS, E., *op. cit.*, pp. 145 et s.

(7) ROLLIER, *op. cit.*, p. 159.

La forme du couvercle diffère également, celle-ci étant plutôt conique pour les pyxides de type « Arçon ».

D'autres étuis cylindriques en bronze à fond et couvercle plats furent découverts dans la tombe d'une jeune fille, richement dotée, ensevelie dans la cathédrale de Francfort-sur-Main<sup>(8)</sup> et dans la tombe 222 de la nécropole de Kingston dans le Kent<sup>(9)</sup>.

Ils possèdent tous les deux un rivet sommital ainsi qu'un système de rivets latéral pour la suspension (l'étui de Francfort ne possède qu'un seul rivet de suspension). Leur morphologie est cependant moins proche de celle de l'étui liégeois.

Cette étude serait lacunaire si on omettait la pyxide en os à fond plat et couvercle conique garni d'un bouton biconique conservée au trésor de la cathédrale de Trèves<sup>(10)</sup>. Datée du VII<sup>e</sup> siècle, cette pyxide présente une décoration qui n'est pas sans rappeler celle de la pyxide de Liège.

Concernant la forme du couvercle ou bouchon, une comparaison peut être établie avec une série de bouchons en os de forme arrondie et comportant un rétrécissement plus ou moins prononcé découverts sur plusieurs sites néerlandais<sup>(11)</sup> ou britanniques<sup>(12)</sup>.

Ce sont les bouchons néerlandais datés du VIII<sup>e</sup> siècle, qui rappellent le plus celui de Liège, un exemplaire de Douvres (Kent) ayant l'avantage d'avoir pu être daté avec précision des

---

(8) HAMPEL, A., *Der Kaiserdom zu Frankfurt am Main. Ausgrabungen 1991-93* (= Beiträge zum Denkmalschutz in Frankfurt am Main, 8), 1994, p. 167, fig. 119-120.

(9) FAUSSET, B.; SMITH, C.R., *Inventorium Sepulchrale : Account of Some Antiquities Dug up at Gilton, Kingston, Silbertswold, Barfriston, Beakesbourne, Chartham and Cuerdale in the County of Kent, from A.D. 1757 to A.D. 1773*, p. 81, pl. 12,8. MEANEY, A., *Anglo-Saxon Amulets and Curing Stones* (= B.A.R. British Series, 96), Oxford, 1981, p. 181, fig V.11.1.

(10) GOLDSCHMIDT, A., *Die Elfenbeinskulpturen aus der Romanischen Zeit, XI-XIII Jahrhundert*, III, 1923, p. 41, n° 158, pl. LII.

(11) ROES, A., *Bone and Antler Objects from the Frisian Terpmounds*, 1963. ROES, A., *Vondsten van Dorestad* (= *Archaeologia Traiectina*, 7) Groningen, 1965, p. 53, pl. XXIII.

(12) EIVISON, *op. cit.*, pp. 108-110, fig. 21a et 61-62.

années 650-675 grâce au matériel présent dans la tombe féminine à laquelle il appartenait.

## 2. — Etude de la décoration

Les motifs décorant la pyxide du musée Curtius peuvent être groupés en quatre catégories : les demi-cercles entrecroisés (motif 1), les motifs d'entrelacs et ondulations zoomorphes (motif 2), les motifs ondulés (motif 3), les cercles oculés (motif 4). Ils sont incisés de façon remarquable. Nous sommes même portés à croire au tournage de l'objet lors de sa réalisation.

Le répertoire iconographique utilisé par l'artiste est assez commun dans le travail de l'os et de l'ivoire aux époques mérovingienne et carolingienne, notamment pour la décoration des peignes. Certains d'entre eux sont réalisés au compas. Le motif 1 composé d'une frise de demi-cercles entrecroisés comprenant chacun un cercle oculé est fréquent dans le travail de l'os. On le rencontre entre autre sur des fragments de peigne retirés des remblais de la fosse 22 du quartier artisanal mérovingien du « Batta » à Huy (Prov. Liège) <sup>(13)</sup>, ou sur un manche évidé en os datant du VIII<sup>e</sup> siècle découvert à Dorestad <sup>(14)</sup>.

Le motif 2 comprend des entrelacs et ondulations serpenti-formes disposés non plus en frise, mais verticalement sur la longueur du cylindre. Les entrelacs sont partiellement décorés de cercles oculés (motif 2.1) et sont présents à deux reprises sur la pyxide de Liège. Les ondulations ont soit une terminaison « en cloche » rappelant une tête zoomorphe (motif 2.2) ou elles se terminent par un rabattement de l'ondulation formant un cercle (motif 2.3). Le motif 2.2 est représenté deux fois alors que le motif 2.3 (fig. 3.3) ne l'est qu'une fois.

---

(13) WILLEMS, J., « Le quartier artisanal gallo-romain et mérovingien de 'Batta' à Huy », dans *Bulletin du Cercle Archéologique Hesbaye-Condroz*, XI, Liège, 1971, p. 54, pl. XLIV, 1 (= *Archaeologia Belgica*, 148).

(14) ROES, A., 1965, *op. cit.*, p. 59, n° 197, pl. XXVI.



1. Motif 2.1



2. Motif 2.2



3. Motif 2.3



4. Motif 1



5. Motif 3

Fig. 3. — Motifs décoratifs de la pyxide de Sainte-Walburge, éch. 1/1

Le motif 2.1, (fig. 3.1) parfois associé au motif 2.3, orne une série de peignes de l'époque mérovingienne comme en témoigne l'exemplaire de la tombe 110 de la nécropole de Douvres. Il date du dernier quart du VII<sup>e</sup> siècle <sup>(15)</sup>.

Cette décoration se retrouve aussi sur la pyxide de la cathédrale de Trèves ainsi que sur les restes d'un peigne de la tombe 75 de Rittersdorf et d'un coffre provenant du Rheinischen Landesmuseum de Trèves <sup>(16)</sup>.

(15) EVISON, *op. cit.*, p. 320, fig. 49,9.

(16) BOHNER, K., *Die frankischen Altertümer des Trierer Landes*, Berlin, 1958, pp. 220-221, pl. 62, 8-10.

Dans les restes de l'atelier 2 (datant des environs de l'an 700) du quartier artisanal de « Batta » à Huy, des fragments d'os décorés des motifs 2.1 et 2.3 ont également été mis à jour <sup>(17)</sup>.

Le motif 2.2, le plus intéressant, est à rapprocher des décorations animalières des VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles (fig. 3.2). Il se compose d'une bande ondulée formant le corps de l'animal alors que la terminaison évoque des mâchoires en forme de « cloche ». Nous sommes ici en présence d'un motif zoomorphe ayant des caractéristiques assez proches du style animalier II rencontré dans le travail du métal et plus précisément le style II dans son expression la plus tardive. Des motifs de serpent au corps ondulé, gueule béante ornent certains mobiliers comme des plaques-boucles <sup>(18)</sup>, mais aussi certains sarcophages de pierre attribués à un atelier du Laonnois <sup>(19)</sup>.

Parmi ces derniers se trouve un couvercle découvert à Montigny-le-Franc (Aisne) décoré de serpents dont le corps, formé d'une tresse (semblable au motif 2.1) se termine par une tête dont la gueule s'ouvre largement sur un motif, probablement chrétien, stylisé (fig. 4.1).

Un couvercle de sarcophage ainsi que des dalles de pierre ornées de serpents au corps ondulé, la gueule béante furent exhumés dans la nécropole de Vorges (Aisne) (fig. 4.2).

---

(17) WILLEMS, *op. cit.*, p. 59, pl. XXVI, 197.

(18) Par exemple une série de boucles aquitaines étudiées dans JAMES, E., *The Merovingian Archaeology of South-West Gaul* (= B.A.R., SS 25), T. 1, Oxford, 1977, pp. 97 et s.

(19) FLECHE-MOURGUES, M.-P., « Les sarcophages décorés du Nord-Picardie », dans *Bulletin de liaison de l'A.F.A.M. (XI<sup>e</sup> journées internationales d'archéologie mérovingienne, Poitiers, 5-8 octobre 1989)* 13, 1989, pp. 56-65. FLECHE-MOURGUES, M.-P., « Caractéristiques des monuments sculptés du Haut Moyen-Age dans le Nord de la Gaule », dans *Revue du Nord-Archéologie*, LXXXIV, 296, Lille, 1992, pp. 29-67. FLECHE-MOURGUES, M.-P., « La question des ateliers de sculptures du Haut Moyen-Age en Picardie », dans *Revue archéologique de Picardie*, n° 3/4, Amiens, 1995, pp. 141-156. FLECHE-MOURGUES, M.-P., « Les sarcophages et les dalles funéraires à décor serpentiforme du Haut Moyen-Age dans le département de l'Aisne », dans *Cahiers Archéologiques* (à paraître).

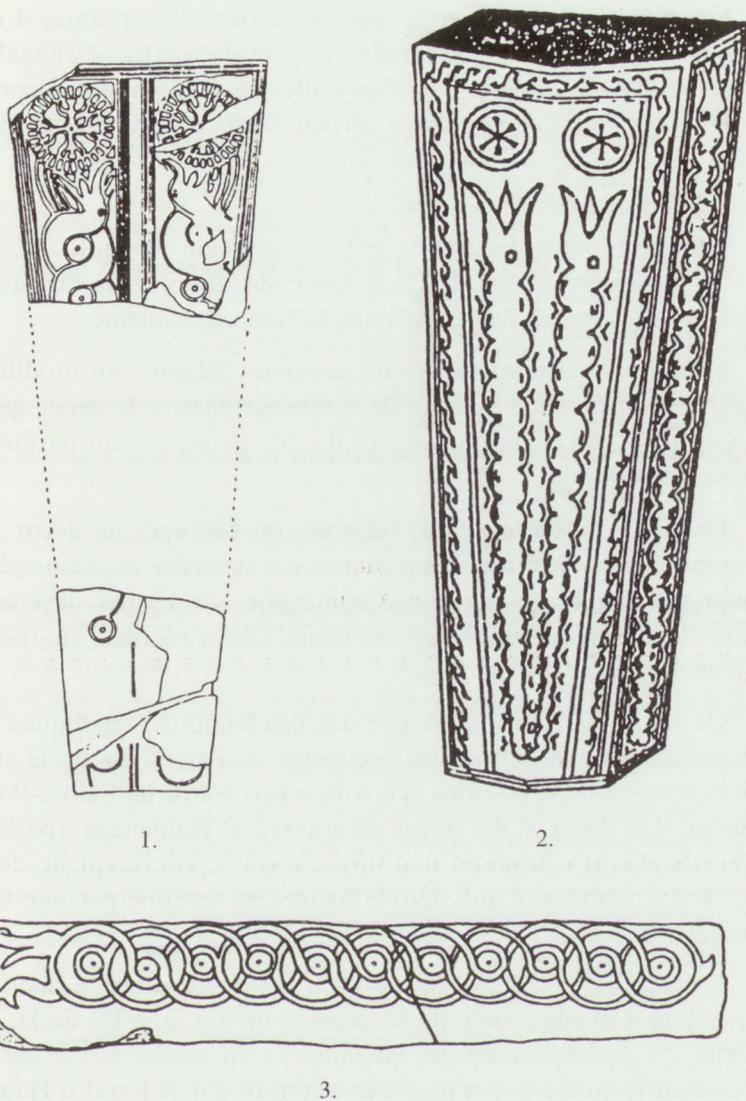


Fig. 4. — Motifs serpentiformes de l'atelier laonnois  
(d'après FLECHE-MOURGUES, 1992)

1. Couvercle de sarcophage de Montigny-le-Franc (Aisne), éch. 1/20
2. Couvercle de sarcophage de Vorges (Aisne)
3. Dalle d'encadrement de la sépulture 4 de Vorges (Aisne), éch. 1/20

La tranche d'un couvercle réemployé dans la sépulture 4 de la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle offre un décor (fig. 4.3) également réalisé au compas<sup>(20)</sup>. Ces dalles et sarcophages décorés d'entrelacs formant des corps serpentiformes sont attestés dès 560/570 jusqu'après 600 avec une production cessant vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle.

Pour ce type de décoration et contrairement au motif 2.2 de l'étui de Sainte-Walburge, la volonté de donner un caractère zoomorphe à l'entrelac ou à l'ondulation est évidente.

Pendant, la terminaison du motif est adaptée ou modifiée en fonction de cette volonté de « zoomorphiser » le décor géométrique. Têtes et terminaison griffue de pattes restent parfaitement identifiables.

Le motif 2.2 de la pyxide liégeoise est toujours un décor au compas, mais cette fois l'importance est accordée au décor géométrique plutôt qu'au décor zoomorphe, ce dernier devenant difficilement identifiable est contraint de s'adapter au motif géométrique.

Ce stade est bien illustré par des productions métalliques de la fin du VII<sup>e</sup> siècle ou des premières décennies du siècle suivant, date à laquelle nous pouvons situer l'étui de Sainte-Walburge. Le décor d'un ferret découvert à Haldenegg (Baden-Württemberg) comprend une forme zoomorphe bicéphale dont le corps, composé d'une double bande, est terminé par une tête circulaire.

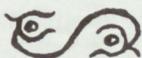
Les mâchoires ont la forme d'un « U » ou d'une « cloche » (fig. 5.1). Cet objet date de la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle. Le motif 2.2 possède aussi des mâchoires « en cloche » et le cercle oculé situé au creux des mâchoires comme sur le ferret d'Haldenegg. L'artiste va simplifier les têtes animalières au point de ne plus représenter que les mâchoires « en cloche ».

---

(20) FLECHE, M.-P., « La nécropole mérovingienne de Vorges (Aisne) », dans *Revue Archéologique de Picardie*, n° 3/4, Amiens, 1988, pp. 89-125.



1. Motif serpentiforme du ferret d'Haldenegg, éch. 1/1 (d'après STEIN, fig. 5.5) 2. Motif animalier d'Andenne, éch. 1/1 (d'après DASNOY, fig. 1.2)



3. Motif animalier de Suffelweihersheim, éch. 5/4

Fig. 5. — Motifs serpentiformes (style II tardif)

Celles-ci seront alors jointes à d'inextricables entrelacs ou bien plusieurs d'entre elles se rejoindront autour d'un même entrelac. Ce stade ultérieur est illustré par les ferrets de la tombe 6 de Walda et la décoration de fourreau d'épée de la tombe 2 de Sankt Jakob (Bavière) <sup>(21)</sup>.

Des motifs animaliers monocéphales à mâchoires « en cloche » ornent aussi le reliquaire d'Andenne (fig. 5.2) daté début VIII<sup>e</sup> siècle <sup>(22)</sup>. Il faut signaler la décoration de l'épée de Suffelweihersheim (Dép. Bas-Rhin) <sup>(23)</sup> : elle se compose d'un corps filiforme bicéphale à mâchoires « en cloche » (fig. 5.3).

(21) STEIN, F., *Adelsgräber des achten Jahrhunderts in Deutschland* (= Germanische Denkmäler der Volkerwanderungszeit, Série A, IX), Berlin, 1967, pp. 40 et s.

Sur le style animalier en général voir aussi : SALIN, B., *Die altgermanische Tierornamentik*, 2<sup>e</sup> éd., 1935. ARRHENIUS, B., « Die technischen Voraussetzungen für die Entwicklung des germanischen Tierornamentik », dans *Frühmittelalterliche Studien*, IX, 1975, pp. 93-109.

(22) DASNOY, A., « Le reliquaire mérovingien d'Andenne », dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, XLIX, 1958, pp. 41 et s., fig. 1.2.

(23) STEIN, *op. cit.*, p. 10, fig. 1.1.

Entre ces mâchoires, un cercle oculé rappelle la composition du ferret d'Haldenegg.

Le décor de l'épée de Suffelweihersheim est à situer aux alentours de l'an 700. Le motif 2.2 serait donc à mettre en relation avec le style animalier II de la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle voire le début du siècle suivant.

Le motif 3, que nous avons appelé « motif ondulé » est le résultat de plusieurs incisions parallèles dessinant une série de triangles disposés en frise. De telles frises sont parfois présentes sur des peignes en os comme à Dorestad où les triangles sont aussi parfois accompagnés d'un autre motif en vogue à l'époque et dans les années ultérieures : le « S » renversé issu d'un cercle oculé.

Des peignes ornés de façon semblable se rencontrent selon Roes aussi bien à Dorestad qu'en Frise, à Haithabu, en Suède, Ecosse ou Irlande<sup>(24)</sup>. Plusieurs ondes figurent aussi sous les pieds du guerrier représenté sur la face postérieure de la stèle de Niederdollendorf<sup>(25)</sup>.

Le motif 4, appelé « cercle oculé » est composé d'un cercle à point central. Il est connu depuis des siècles sur les objets, principalement de métal ou d'os, d'ivoire. Certains chercheurs ont identifié ce motif à une représentation primitive de la roue, elle-même symbole solaire<sup>(26)</sup>. Sur la pyxide de Liège, le cercle oculé ne semble guère être lié à une symbolique précise, sa fonction étant de remplir le champ laissé libre par les autres motifs.

### 3. — Fonction des pyxides du type « Arçon-Sainte-Walburge »

Pour déterminer la fonction des pyxides du type « Arçon », E. Wamers a judicieusement élargi ses recherches à la vaste famille

---

(24) ROES, 1965, *op. cit.*, pp. 60 et s. (n<sup>os</sup> 218, 221). L'auteur fournit les références bibliographiques des sites mentionnés.

(25) NISTER-WEISBECKER, A., « Grabsteine des 7-11 Jahrhunderts am Niederrhein », dans *Bönnener Jahrbucher*, 183, 1983, pp. 316 et s., n<sup>o</sup> 170, pl. 21.

(26) C'est entre autre le cas de SALIN, *op. cit.*, pp. 122 et s.

des capsules, bullae et « boîtes à amulettes » mérovingiennes <sup>(27)</sup>.

Ces « boîtes », « étuis » ou « pyxides » furent des éléments de l'habillement féminin. Portés sur la poitrine, autour du cou à l'aide d'une chaînette ou un cordon, ils furent aussi attachés à la ceinture au moyen d'une chaînette.

Morphologiquement, les pyxides du type « Arçon-Sainte-Walburge » peuvent rappeler une série d'étuis cylindriques en métal datant du Haut Empire et dont l'utilisation à des fins médicales a été établie grâce aux objets qui y étaient associés : scalpels, spatules, pinces, sondes,...

Ils proviennent des quatre coins de l'Empire : Grèce <sup>(28)</sup>, Proche-Orient <sup>(29)</sup>, Gaule Belgique <sup>(30)</sup>, Italie <sup>(31)</sup>, Pannonie <sup>(32)</sup>,...

---

(27) WAMERS, *op. cit.*, pp. 158 et s. A ce sujet voir aussi SCHELLHAS, U., « Amulettkapsel und Brustschmuck — Neue Beobachtungen zur Rheinhesischen Frauenkleidung des 7 Jahrhunderts », dans *Mainzer Archäologische Zeitschrift*, I, 1994, pp. 73-155.

(28) Kallion (Achaïe) : étui de  $\pm 80$  mm de hauteur pour un diamètre de  $\pm 10$  mm découvert dans une tombe de la fin III<sup>e</sup> siècle. PETRAKOS, P., « Phtiotis — Phokis : Kallion », dans *Arch. Deltion*, XXVII, 1972, pp. 375 et s., pl. 318-319. TOUCHAIS, G., « Chronique des fouilles », dans *Bulletin de Correspondance Hellenique*, CI, 1877, pp. 579 et s., fig. 143. HASSEL, F.S. KUNZL, E., « Ein Römisches Arztgrab des 3 Jahrhunderts n. chr. aus Kleinasien. Einschliesslich eines Vorläufigen Verzeichnisses von Arztgräbern mit Beigaben aus dem Imperium Romanum (1 Jahrh. v. Chr.-3 Jahrh. n. Chr.) », dans *Medizinhistorisches Journal*, XV, 1980, p. 413.

(29) Deux étuis venant du Proche-Orient et conservés au Römisch-Germanische Zentralmuseum de Mayence (n° inv. O.37829 et O.37864). Ils ont une hauteur de 64 et 50 mm. et datent du I<sup>er</sup> siècle ap. J.C. KUNZL, E., *Medizinische Instrumente aus Sepulkralfunden der Römischen Kaiserzeit*, Bonn, 1983, p. 45, fig. 16, 28-29. Cet ouvrage mentionne d'ailleurs la plupart de ces étuis du Haut Empire Romain.

(30) Etui daté du III<sup>e</sup> siècle ap. J.C. découvert à Vermand. ECK, Th., *Les deux cimetières gallo-romains de Vermand et de Saint-Quentin*, 1891, pp. 258 et s., pl. 18. PILLOY, J., *Etudes sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne*, II, 1895, pp. 282 et s., pl. 17. HASSEL, KUNZL, *op. cit.*, p. 415.

(31) Etui de Brescia (H. : 52 mm). HASSEL, KUNZL, *op. cit.*, p. 418.

Etui de Morlungo de la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.C. CALLEGARI, A., *Il Museo Nazionale Atestino in Este*, 1937, n° 37.

Etui de Luzzi datant du I<sup>er</sup> siècle ap. J.C. KUNZL, *op. cit.*, p. 418. FOTTI, G., « L'Attività archeologica in Calabria », dans *Metaponto Atti del tredice-*

A côté de l'hypothèse médicale, il y a l'hypothèse religieuse. Les pyxides du type « Arçon-Sainte-Walburge » pourraient être interprétées comme étant des reliquaires.

Par « reliques », nous entendons à la fois les objets provenant de lieux saints, de pèlerinages, mais aussi des objets ayant une connotation « païenne » tels que porte-bonheur, amulettes, ... Ces amulettes n'excluent pas un propriétaire chrétien<sup>(33)</sup>. Il pourrait être tentant de voir dans l'étui de Sainte-Walburge un de ces phylactères ou autre amulette, voire même une fiole à huile sainte que portait au cou, par foi ou superstition, certaines personnes à l'époque mérovingienne.

Les textes nous en offrent plusieurs exemples. Ainsi saint Eloi interdisait le port d'amulette par un homme ou un animal même si celle-ci est l'œuvre d'un clerc ou qu'elle est soi-disant chose sainte<sup>(34)</sup>.

Grégoire de Tours nous raconte aussi l'histoire de cet imposteur portant une croix à laquelle pendaient des fioles contenant l'Huile Sainte<sup>(35)</sup>. L'histoire de saint Walfroy rapportant un peu de poussière du tombeau de saint Martin, dans une « capsule » suspendue à son cou en est une autre. Walfroy est d'ail-

---

*simo convegno, di studi sulla Magna Grecia*, Tavanto, 1974, pp. 385 et s., pl. 68.

(32) Etui du III<sup>e</sup> siècle découvert à Szombathely (Hongrie). KUNZL, *op. cit.*, p. 118, fig. 92. WAMERS, *op. cit.*, pp. 152 et s. mentionne d'autres exemples d'étuis de ce type.

(33) A propos de ces objets appartenant au domaine du « sacré » au sens large : LUCCHEZI PALLI, E., « Untersuchung zum Inhalt der Bullae und anderer Amulettkapseln in Antike, Spätantike und im frühen Mittelalter », dans *Bild — und Formensprache der spätantiken Kunst*, 1994, pp. 171-176. WERNER, J., « Zu dem Knochenschnallen und Reliquiarschnallen des 6 Jahrhunderts », dans *Die Ausgrabungen in St Ulrich und Afra in Augsburg 1961-1968* (= Münchner Beiträge zur Vor- und Frühgeschichte, 23), München, 1977, pp. 275-351. WEIDEMANN, M., « Reliquie und Eulogie. Zur Begriffsbestimmung geweihter Gegenstände in der fränkischen Kirchenlehre des 6 Jahrhunderts », dans *Die Ausgrabungen in St Ulrich und Afra in Augsburg 1961-1968* (= Münchner Beiträge zur Vor- und Frühgeschichte, 23), München, 1977, pp. 353-373.

(34) *Vita Eligii episcopi novioma gensis*, II, 16, M.G.H., Script. rer. merovingic., IV, pp. 706-707.

(35) GREGOIRE DE TOURS, *Historiae Francorum*, IX, 6.

leurs à la fois ravi car un miracle s'est produit : la quantité de poussière sainte s'étant accrue, mais il fut aussi embarrassé car cette poussière se répandait par les jointures de la capsule <sup>(36)</sup>. Peut-on dès lors envisager l'hypothèse d'un reliquaire pour l'étui de Sainte-Walburge en sachant qu'à l'origine l'objet comportait un minuscule trou à la base (voir description), entraînant le risque de perdre une infime partie de son précieux contenu ? Il ne paraît pas raisonnable de croire qu'à l'époque mérovingienne on n'ait pu s'exposer à un tel risque <sup>(37)</sup>.

Pourtant l'étui (datant de la fin VII<sup>e</sup>-début VIII<sup>e</sup> siècle et provenant selon le document du musée Curtius de Sainte-Walburge, une paroisse de Liège) pourrait être mis en relation avec un épisode de la Vita Landiberti. C'est sur la colline de Sainte-Walburge surplombant Liège que la tradition populaire situe le lieu du miracle d'Ode <sup>(38)</sup>, jeune fille aveugle qui retrouve la vue à l'approche du lieu saint où fut assassiné saint Lambert quelques années auparavant (mort au plus tard en 705). Cet épisode miraculeux fut relaté dans la Vita Landiberti episcopi Traiectensis vetustissima rédigée entre 727 et 743 <sup>(39)</sup>.

Il aurait eu lieu durant la construction de la première église Saint-Lambert soit entre la mort du saint (au plus tard 705) et la fin de la construction de la basilique. Nous savons que celle-ci devait être terminée en 714, car le transfert des reliques de Lambert de Maastricht à Liège eu lieu vers 715-718 et en 714, Grimoald, fils de Pépin II, fut assassiné dans la basilique Saint-Lambert <sup>(40)</sup>. Le miracle d'Ode entraîna la construction d'une

---

(36) IDEM, *Historiae Francorum*, VIII, 15.

(37) Je tiens à remercier le Professeur Dierkens pour ses remarques concernant les hypothèses émises sur la fonction de l'étui de Sainte Walburge.

(38) A propos de cette tradition situant le lieu du miracle à Ste Walburge : DEMARTEAU, J., « La première église de Liège, l'abbaye de Notre-Dame », dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, VII, Liège, 1892, pp. 8-9 (note 1).

(39) Vita Landiberti episcopi Traiectensis Vetustissima, XXIII, 375, M.G.H., Script. rer. Merovingic., VI, pp. 375-376.

(40) Sur l'approche archéologique du site de Liège et plus précisément de la Place Saint-Lambert : OTTE, M., « Les fouilles de la Place Saint-Lambert, 1 », dans *E.R.A.U.L.*, 18, Liège, 1984. OTTE, M., « Liège à l'époque mérovingienne », dans *La civilisation mérovingienne dans le bassin mosan*

chapelle au lieu même où il se produisit, c'est-à-dire sur la colline Sainte-Walburge selon la tradition.

Cependant, n'oublions pas que la localisation du lieu n'est issu que d'une tradition populaire, aucune trace de chapelle remontant à cette époque n'a jamais été mentionnée à Sainte-Walburge, l'origine de l'étui est inconnue et donc le lieu de sa découverte peut être mis en doute. Enfin, la source mentionnant ce miracle doit être prise avec précaution, l'auteur de la *Vita Vetustissima* « militant » peut être pour un retour des reliques à Liège, lieu de culte populaire, lieu du martyr et lieu où apparemment le saint exerce sa fonction thaumaturgique<sup>(41)</sup>. Nous écarterons donc tout lien avec le culte de saint Lambert malgré une correspondance chronologique entre l'étui et le récit hagiographique, d'autant plus qu'aucun symbole chrétien n'orne l'étui de Sainte-Walburge (bien qu'à cette époque, un symbole chrétien n'est nécessairement pas synonyme de fonction religieuse). Wamers émet finalement l'hypothèse que ces pyxides pourraient être des récipients à onguent<sup>(42)</sup>. Les renseignements issus du contenu de ces pyxides sont peut-être les plus intéressants. Celle étudiée par Wamers contenait les restes d'une éponge identifiée par le Centre Océanographique de Marseille comme une éponge méditerranéenne imbibée selon Lothar Schröpfer d'une lotion aromatique ou médicale riche en acide oxalique. On connaît l'utilisation de l'éponge comme anesthésique une fois imbibée d'un narcotique ou comme médicament une fois réduite en cendres. L'hypothèse

---

(*Actes du Colloque international d'Amay-Liège*, 22-24 août 1985), Liège, 1986, pp. 65-69. La bibliographie de cet article reprend les principales publications parues concernant le site de la Place Saint-Lambert.

(41) Sur l'approche historique de la vie de Lambert et du site de Liège en général : KUPPER, J.L., « Du diocèse de Tongres-Maastricht au diocèse de Liège », dans *La civilisation mérovingienne dans le bassin mosan (Actes du Colloque international d'Amay-Liège, 22-24 août 1985)* Liège, 1986, pp. 23-27. KUPPER, J.L., « Saint Lambert. De l'histoire à la légende », dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, LXXIX, 1984, pp. 5-49. Ces articles possèdent aussi une bibliographie intéressante. Je remercie les Professeurs Kupper et Georges pour les renseignements fournis lors de la rédaction de cet article.

(42) WAMERS, *op. cit.*, pp. 62 et s.

d'une « spongia sacra », donc d'une relique est moins légitime <sup>(43)</sup>.

On sait en outre que l'acide oxalique provient à l'état naturel de plantes telles que l'oseille, l'oxalide, l'épinard et en forte concentration dans la rhubarbe.

La rhubarbe, connue depuis l'antiquité est utilisée contre toutes sortes de douleurs (foie, rate, reins, crampes, coliques) mais aussi contre l'asthme et « les maux féminins » <sup>(44)</sup>.

La pyxide de Saint-Aubin renfermait une poussière noire mêlée de débris végétaux identifiés comme étant des feuilles de jusquiame (*Hyoscyamus niger*, *H. aureus*, *H. albus*).

Outre les pyxides du type « Arçon-Sainte-Walburge », d'autres étuis cylindriques connus à l'époque mérovingienne ont livré divers matériaux.

Salin affirme que l'étui de Horburg (Alsace) contenait des restes de résine, d'encens ainsi que deux clous de girofle (*caryophylli aromatici*).

Les étuis de Savonnières, Schretzheim (Bavière) et Gumbshheim (Rhénanie) ont livré respectivement un anneau métallique, une perle de verre accompagnée de restes de végétaux et de la camomille (*Anthemis tinctoria*).

Des restes végétaux non identifiés ont aussi été retrouvés dans les étuis d'Yverdon, Steeden (Hesse) et Lussy (Suisse Romande). Lorsque l'origine végétale est incertaine, Salin parle de « poussière noire » ou de substance « noire et dure » <sup>(45)</sup>.

---

(43) WAMERS, *op. cit.*, pp. 160 et s. ARNDT, W., « Schwämme », dans *Die Rohstoffe des Tierreichs*, I, Berlin, 1938, pp. 1577-2000.

(44) *Paulys Real — Encyclopädie der Classischen Altertumwissenschaft* (art. « rhabarben »), IAI, München, 1914.

(45) SALIN, *op. cit.*, pp. 85 et s. et 112 et s. Des restes de végétaux furent aussi découverts dans des étuis cylindriques morphologiquement assez proches de celui de Lussy (Suisse Romande) provenant de tombes féminines du Bas Empire dans la catacombe juive de Beth She'arim et à Bethany. NAHMAN AVIGAD, *Beth She'arim. Report on the excavations during 1953-1958, vol. III : catacombs 12-33*, Jérusalem, New Brunswick, 1976, p. 214, fig. 101-3. SALLER, S.J., *Excavations at Bethany*, Jérusalem, 1957, pp. 334-335, pl. 58a-b.

Le fond de la pyxide de Sainte-Walburge comporte aussi des traces noirâtres pouvant être un reste de contenu d'origine végétale. Une analyse de ces traces paraît indispensable afin d'élaborer une hypothèse quant à sa fonction.

Si ces traces s'avéraient être des restes de végétaux, nous pourrions classer l'étui de Sainte-Walburge, bien que de matériau différent, dans les pyxides du type « Arçon ». Cependant aucune hypothèse quant à la fonction de ces objets ne peut être privilégiée vu le peu d'exemplaires trouvés à ce jour.

# ADRIEN D'OUDENBOSCH : UN CHRONIQUEUR LIÉGEOIS DU QUINZIÈME SIÈCLE

par Thierry TOUSSAINT

## Introduction

La chronique d'Adrien d'Oudenbosch est bien connue des historiens du quinzième siècle liégeois (1). Cette source est en effet l'une des plus sûres et des plus précises que nous possédions pour l'époque (2). Ses données ont été largement exploitées.

Cependant, elle n'a jamais fait l'objet d'une étude critique détaillée (3). Celle-ci est d'autant plus nécessaire que les quelques renseignements que nous possédons sur Adrien sont imprécis ou incertains (4).

Il convenait avant tout d'écrire la biographie de notre chroniqueur et de donner un aperçu de son activité intellectuelle.

Ensuite, nous envisagerons sa chronique sous un angle historiographique. Il s'agira moins de soumettre cet écrit à une critique rigoureuse que de reconstituer, dans sa globalité, sa genèse.

---

(1) ADRIEN, *Chronicon rerum Leodiensium sub Johanne de Heinsbergio et Ludovico de Borbonio episcopis (1429-1483)*, éd. C. de Borman, Liège, 1902.

(2) P. HARSIN, *Les chroniqueurs de l'abbaye de Saint-Laurent au quinzième siècle*, dans *Saint-Laurent de Liège. Eglise, Abbaye, Hôpital militaire*, Liège 1968, pp. 95-96.

(3) Cette article a pour base notre mémoire : T. TOUSSAINT, *Le chroniqueur Adrien d'Oudenbosch (+ 1482). Etude critique, historiographique et politique*, mémoire de licence inédit, Université de Liège, 1992-1993.

(4) Les auteurs ont généralement repris, sans vérifier les sources, les indications fournies par Balau. — S. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège au Moyen Age*, Bruxelles, 1903, pp. 619-627.

Nous avons voulu mettre en évidence l'effort que notre chroniqueur a déployé afin de reconstruire un passé proche (5).

Dans un premier temps se posait le problème de ses sources. Comment parvint-il à connaître autant d'informations et de manière si originale ? Qu'a-t-il vu, entendu, appris ? Comment a-t-il défini son œuvre ? Quel est l'objet de son récit ? Qu'en est-il de la composition de l'œuvre (6) ? Nous avons également accordé une place particulière à la qualité de sa compilation, élaborée à partir de la chronique française de Jean de Stavelot. Cette compilation correspond au début de son œuvre (7).

Enfin, notre chroniqueur ne manqua pas d'exprimer son opinion. Nous verrons que son discours reflète une appréciation politique bien définie.

#### Adrien d'Oudenbosch : sa vie

Notre chroniqueur naquit vraisemblablement peu avant 1425 (8), à Oudenbosch, petite ville des Pays-Bas, située à une vingtaine de kilomètres de Bréda, dans la province du Brabant septentrional (9). Au quinzième siècle, cette localité dépendait du duché de Brabant et du diocèse de Liège (10). Adrien était

---

(5) A ce sujet, l'ouvrage de Guénée nous fut d'un précieux secours. — B. GUÉNÉE, *Histoire et Culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980 (Nouv. éd. 1991).

(6) Cette recherche, toutefois, comporte ses limites. Adrien rédigea une grande partie de sa chronique à partir de son journal. Or, celui-ci est perdu.

(7) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 3-30 — Jean DE STAVELOT, *Chronique (1400-1449)*, éd. A. BORGNET, Bruxelles, 1861.

(8) L'âge d'admission à Saint-Laurent avait été fixé à quinze ans, en 1348. — Liège, Archives de l'Evêché, t. I, f° 59. — Or Adrien fut vêtu le 8 décembre 1439. Cf. infra.

(9) J. CUVELIER, *Les dénombremens de foyers en Brabant (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, 1912, p. 474.

(10) J. CUVELIER, *op. cit.*, pp. XV, 474-475. — G. BANNENBERG, A. FRENKEN et H. HENS, *De oude dekenaten Cuijk, Woensel en Hilvarenbeek in de 15de- en 16de eeuws-registers van het Aartsdiakenaat Kempenland*, t. II, Nimègue, 1970, pp. 363-364.

d'origine néerlandaise. Son latin même s'en ressent<sup>(11)</sup>. Le 8 décembre 1439, il prit l'habit bénédictin à l'abbaye de Saint-Laurent de Liège<sup>(12)</sup>. A la fin de 1440, il devint religieux profès.

Notre moine contribua très largement à maintenir vivante l'activité intellectuelle et même spirituelle du monastère. Cette particularité est due en partie à la nature des charges qui lui furent dévolues. En effet, à une date indéterminée, il devint chantre<sup>(13)</sup> et bibliothécaire<sup>(14)</sup>. Il fut également procureur<sup>(15)</sup> et peut-être cellérier<sup>(16)</sup>.

---

(11) Voir le paragraphe consacré à la langue et au style de la chronique d'Adrien.

(12) ADRIEN, *Historia insignis monasterii Sancti Laurentii Leodiensis*, dans E. MARTÈNE et U. DURAND, *Amplissima Collectio*, t. IV, Paris, 1729, col. 1133, c. 104.

(13) Nous avons trouvé, dans sa chronique et son histoire du chapitre d'Incourt, des allusions qui trahissent son activité de chantre. — ADRIEN, *Chronicon...*, pp. 217, 220. — ADRIEN, *Historiae collegiatae s. Petri Eyncurtensis ecclesiae ad Lovaniensem s. Jacobi parochialem ecclesiam translatae 1037-1470*, dans E. MARTÈNE et U. DURAND, *Amplissima Collectio*, t. IV, Paris, 1729, col. 1198, c. 17. — A la fin du Bruxelles, B.R., 9598-606, nous trouvons un feuillet de petit format, ajouté postérieurement, suite à un office de Saint-Joseph remontant au treizième siècle. Il s'agit d'une lettre adressée à Adrien par un certain frère Albert qui lui envoie un office de Saint-Joseph différent de celui qui était récité par les moines de Saint-Laurent.

(14) Nous avons relevé des colophons de manuscrits dont il est l'auteur. Ces colophons reprennent des expressions qui garantissent l'appartenance du codex à la bibliothèque de Saint-Laurent, la table des matières (Bruxelles, B.R., 9214, f<sup>o</sup> 20r ; 9742, f<sup>o</sup> 243r, 9920-31, f<sup>o</sup> 1r, 10568-9, f<sup>o</sup> 2r, 10787-90, f<sup>o</sup> 1v ; 10886-92, f<sup>o</sup> 1r ; 11055-58, f<sup>o</sup> 2r), des indications sur l'auteur ou le copiste de l'œuvre transcrite (Bruxelles, B.R., 9374-5, f<sup>o</sup> 162r ; 11055-58, f<sup>o</sup> 2r). — Adrien, soucieux de conserver en état les manuscrits dont il avait la responsabilité, restaura un manuscrit qui avait été offert en 1034 à son abbaye par l'évêque Réginard. Les f<sup>os</sup> 1-2 et 7-8 du Bruxelles, B.R., 9920-31, correspondant au colophon et au début du *De gloria martyrum* de Grégoire de Tours, furent restaurés avant le 2 janvier 1452.

(15) Dans le tome III du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Laurent, nous avons repéré sept actes faisant allusion à son activité de procureur. Les deux premiers datent de 1463 (f<sup>os</sup> 98rb-101r), les quatre suivants de 1464 (f<sup>os</sup> 112vb-113va, 113vb-114r, 114v-115r, 115v-116ra) et le dernier de 1469 (142r-143v).

(16) En 1473, il s'occupa des réparations du monastère. — ADRIEN, *Historia insignis...*, col. 1150, c. 129.

Adrien était très attentif aux intérêts temporels du monastère. Afin de les préserver, il intervint politiquement dans les événements liégeois (17). Il fut également apprécié par l'ensemble du clergé liégeois dont il se fit le défenseur.

Il quitta parfois son couvent pour accomplir, en Hesbaye, des missions de procureur (18). Au début de 1470 (19), il était à Gand où il avait accompagné Louis de Bourbon. Celui-ci s'était rendu auprès de Charles le Téméraire afin de préserver les intérêts des Liégeois (20). En août 1473, notre moine était à l'abbaye de Saint-Adrien de Grammont, en Flandre orientale, où le conduisit sans doute sa dévotion envers son saint patron (21). En juillet 1474, il accompagna son abbé Barthélemy de Longchamps à Louvain où ce dernier voulait obtenir la confirmation de ses droits sur le chapitre de Saint-Jacques (22). En septembre de la même année, des membres éminents du clergé liégeois proposèrent à Adrien la charge de doyen de Stavelot. Il refusa cette offre (23). En octobre 1482, il était toujours en vie. Il mourut vraisemblablement à cette époque (24).

---

(17) Voir le paragraphe consacré aux opinions d'ADRIEN.

(18) La plupart des domaines de l'abbaye y étaient situés. — M. MARÉCHAL-LAUMONT, *La formation du domaine de l'abbaye de Saint-Laurent à Liège (1034-1187)*, mémoire de licence inédit, Université de Liège, 1970-1971, p. 218, Annexe.

(19) Sa note du f<sup>o</sup> 4v du Bruxelles, B.R., 10827-35 est datée de Gand du 19 février 1470.

(20) Dans sa chronique, Adrien nous dit qu'il était à Gand en qualité de commensal d'Humbercourt. Il nous suggère qu'un lien durable avait existé entre lui-même et Humbercourt — ADRIEN, *Chronicon...*, p. 229. — Or, ce ne fut pas du tout le cas. Notre chroniqueur n'a jamais été l'aumônier ou le confesseur du seigneur bourguignon comme de nombreux auteurs l'ont supposé. — W. PARAVICINI, *Der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen*, Bonn, 1975, pp. 223-228. — A Gand, ses frais de séjour ont dû être payés par celui-ci. Adrien ne désirait pas signaler explicitement sa présence à Gand aux côtés de Bourbon car il n'aimait pas ce dernier.

(21) Voir la note collée sur la page de garde du Bruxelles, B.R., 10827-35.

(22) ADRIEN, *Historia collegiatae...*, col. 1198, c. 17.

(23) *Gesta abbatum monasterii S. Jacobi Leodiensis*, dans U. BERLIÈRE, *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. I, Maredsous, 1894, p. 55.

(24) La dernière information de sa chronique date d'octobre 1482. — ADRIEN, *Chronicon...*, p. 266.

### L'œuvre d'Adrien

Excepté sa chronique, on ne peut pas parler d'une production originale abondante d'Adrien d'Oudenbosch. Son activité fut essentiellement érudite. Il est annotateur, copiste, compilateur plutôt qu'auteur à part entière (25).

Nous nous pencherons tout d'abord sur quatre annotations (26).

Adrien a annoté une continuation de Jean de Stavelot, du *De ineptiis cujusdam idiotae ad amicum* de Renier de Saint-Laurent (1120/30-1185/90). Cette continuation porte sur les abbés qui ont gouverné le monastère de 1158 à 1404 (27). Certaines notices furent grattées et réécrites par notre moine (28). Le récit de Jean de Stavelot comprend deux parties : la première, allant jusqu'en 1342, serait basée sur des sources en grande partie inconnues ;

---

(25) Une liste des travaux d'Adrien avait été dressée en 1723, dans un ouvrage manuscrit perdu de Célestin Lombard, bibliothécaire de Saint-Laurent — *Bibliotheca Laurentiana Specimen* — U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. II, *Province de Liège*, Maredsous, 1928, p. 34 — Heureusement, Berlière en a fait un compte-rendu en 1895 — U. BERLIÈRE, *Notes sur quelques écrivains de l'abbaye de Saint-Laurent de Liège*, dans *Revue bénédictine*, t. XII, 1895, pp. 485-487. — Il est difficile de déterminer la nature exacte des travaux d'Adrien, étant donné que la moitié de ceux-ci ont disparu. Nous ferons référence à la liste de Lombard ultérieurement, afin d'éclairer certains points. Signalons cependant un récit des *Miracles du Saint-Sacrement* perdu dont Adrien assure avoir été témoin dans son village (Adrien devait être assez jeune car l'incipit fait allusion à l'année 1430 ; Berlière reproduit le desinit signé et daté du 14 janvier 1481) et un opuscule à connotation ascétique, *De modo cognoscendi seipsum*, qui est peut-être partiellement conservé (Paris, B.N., Fonds des Nouvelles Acquisitions Latines, petit format, 3148, f<sup>os</sup> 2rv : *Postremo qui vult ad sui perfectam cognitionem cito et faciliter pervenire*. L'incipit de Berlière est : *Qui vult ad perfectam sui cognitionem venire et pacem conscientiae perfecte possedere*).

(26) Pour les autres annotations, nous renvoyons à notre mémoire : T. TOUSSAINT, *Le chroniqueur Adrien d'Oudenbosch...*, pp. 21-25.

(27) Jean de STAVELOT, *Continuatio Reineri de abbatibus Sancti Laurentii Leodiensis*, dans W. ARNDT, *Monumenta Germania Historica, Scriptorium*, t. XX, Hanovre, 1868, pp. 604-612.

(28) Les notices de Jean de Pleureal (1291 — démission le 6 octobre 1297), Wéry de Fontaines (1297 — démission en 1322 ou 1323) et d'Arnould (1333-1337). — Arndt ne tient pas compte de ces éléments et n'a pas identifié l'annotateur.

la deuxième aurait été élaborée, selon Adrien (f° 76r), d'après le récit d'Arnold Boechout, maître des novices sous Henri Ade et par après chanoine de Saint-Materne, décédé en 1450.

A la fin de sa transcription du *De tribus diebus* d'Hugues de Saint-Victor, terminée le 16 août 1467, notre moine fait allusion à la prise de Huy par les Liégeois et les Lossains. Venant d'apprendre la nouvelle, il est sensible à la détresse des Hutois, obligés de s'enfuir pour ne pas être tués<sup>(29)</sup>. Il s'étend davantage sur la prise de Huy dans sa chronique avec des détails plus circonstanciés qu'il recueille ultérieurement<sup>(30)</sup>.

Une autre note concerne l'ouverture, en 1469, de la châsse de saint Lambert, et la concession de reliques en faveur d'Humbercourt. Elle complète et confirme le texte de la chronique en précisant que cette concession eut lieu vers le 25 janvier et que la blessure sur la tête du martyr était située à droite<sup>(31)</sup>.

Enfin, Adrien est l'auteur d'une note plus personnelle, conservée dans un incunable contenant le *Quodlibet de veritate fraternitatis Rosarii seu psalterii beate Marie Virginis*, édition remaniée d'une détermination donnée en 1480 par le théologien dominicain Michel-François de Lille à Barthélemy de Longchamps<sup>(32)</sup>. Trois feuillets insérés à la suite de ce *Quodlibet* contiennent des observations qu'inspirait à Adrien sa pratique du Rosaire. Il nous apprend qu'il assista, en 1470, à Gand, aux pratiques de dévotion de Charles le Téméraire. A cette occasion, il reçut du prieur de la Chartreuse de la ville des confidences sur les exercices pieux de l'épouse du duc, Marguerite d'York, et de sa suite.

---

(29) Bruxelles, B.R., 11055-58, f° 36v.

(30) ADRIEN, *Chronicon...*, pp. 172-173.

(31) Bruxelles, B.R., f° 4v. — ADRIEN, *op. cit.*, p. 226.

(32) M.-F. DE LILLE, *Quodlibet de veritate fraternitatis Rosarii seu psalterii beate Marie Virginis*, Cologne, Arnold Ther Hoernen, 1480, Liège, Bibliothèque du Grand Séminaire, 6B8 — N. GOLDINE, *Un texte autographe inédit d'Adrien d'Oudenbosch sur la pratique du rosaire dans le diocèse de Liège et aux Pays-Bas*, dans *Scriptorium*, t. XVII, n° 2, 1964, pp. 219-225. La note est publiée en appendice pp. 224-225.

Notre chroniqueur, comme ses confrères, a exercé l'activité de copiste.

Adrien copia divers actes dont celui qui concerne la confraternité du monastère accordée par l'abbé Arnoul Loen de Kemexhe à Humbercourt et sa femme Antonia . Il est daté du 28 février 1472 <sup>(33)</sup>.

D'autres actes portent sur des indulgences accordées à l'abbaye de Saint-Laurent et aux églises liégeoises, dans le contexte de la venue à Liège, en octobre 1481, de Silvestre Duziavi, nonce apostolique et évêque de Chioggia <sup>(34)</sup>. Un acte est plus particulièrement intéressant dans la mesure où Adrien en est l'instigateur. En effet, à sa demande, Duziavi accorda 100 jours d'indulgence à ceux qui visiteraient la chapelle de Saint-Laurent à Glons et contribueraient à sa réparation et son entretien <sup>(35)</sup>.

Notre moine a retranscrit un certain nombre de manuscrits ou parties de manuscrits. Pour certains, nous connaissons la date de transcription, pour d'autres non. La plupart sont des textes hagiographiques et théologiques <sup>(36)</sup>. Signalons qu'Adrien a copié une partie du *Chronicon S. Jacobi Leodiensis* de Corneille de Zantfliet. Celle-ci ne couvre pas l'époque de sa propre chronique <sup>(37)</sup>.

Adrien d'Oudenbosch est enfin l'auteur de compilations revêtant un caractère hagiographique et historique <sup>(38)</sup>. La vie de saint Wolbodon, l'histoire de l'église Saint-Pierre d'Incourt et surtout l'histoire de l'abbaye de Saint-Laurent, méritent que l'on s'y attarde.

La vie de saint Wolbodon, prince-évêque de Liège (1018-1021), correspond à la vie en prose dont Lombard parle <sup>(39)</sup>.

---

(33) Liège, Archives de l'Etat, Chartier de Saint-Laurent, charte n° 10.

(34) Bruxelles, B.R., 9700-4, f<sup>os</sup> 2r, 3r, 4r-5v.

(35) Bruxelles, B.R., 9700-4, f° 5r.

(36) T. TOUSSAINT, *op. cit.*, pp. 29-32.

(37) Bruxelles, B.R., II.3025, f<sup>os</sup> 59r-67v, 158r-184r.

(38) T. TOUSSAINT, *op. cit.*, pp. 33-35.

(39) Bruxelles, B.R., 9598-606, f<sup>os</sup> 3r-8v. — Seule la partie couvrant les folios 7v-8r, relative aux miracles, fut éditée, mais sans identification de l'auteur. — *Vita sancti Wolbodonis episcopi Leodiensis*, dans

Adrien a utilisé deux sources principales pour élaborer sa compilation : les *Vitae Wolbodonis et Reginardi* de Renier de Saint-Laurent<sup>(40)</sup>. On retrouve aussi des passages de Gilles d'Orval (au f<sup>o</sup> 4v)<sup>(41)</sup>, de Sigebert de Gembloux (aux f<sup>os</sup> 4v-5r)<sup>(42)</sup>, et de l'histoire du monastère de Saint-Laurent dont notre moine n'est pas le compilateur (aux f<sup>os</sup> 5r et 7r)<sup>(43)</sup>. A la fin de sa *Vita*, il relate trois guérisons opérées par l'intercession de saint Wolbodon sur son tombeau, à l'abbaye de Saint-Laurent. La première eut lieu en 1452 et les deux autres en 1454. La date de composition de sa *Vita* n'est donc pas antérieure à 1454<sup>(44)</sup>.

Adrien est aussi l'auteur d'une poésie transcrite sur le f<sup>o</sup> 2va, et qui fut éditée par Chapeville. Ce dernier l'avait attribuée à tort à Renier, de même qu'il avait confondu la *Vita Wolbodonis* de ce dernier avec celle d'Adrien<sup>(45)</sup>.

Lombard a également attribué à notre chroniqueur une vie en vers de saint Wolbodon, composée en latin, français et néerlandais. Chapeville avait conservé la version latine. Mais l'auteur de cette poésie n'est pas Adrien car il fait allusion à l'année 1437<sup>(46)</sup>. Or, à cette date, Adrien n'était pas encore à Saint-Lau-

---

V. PALMÉ, *Acta Sanctorum*, 3<sup>e</sup> éd., Paris-Rome, 1866, Aprilis t. II, p. 852, n. 2, pp. 859-861.

(40) Renier DE SAINT-LAURENT, *Vitae Wolbodonis et Reginardi episcoporum Leodiensis*, dans W. ARNDT, *Monumenta Germania Historica, Scriptorium*, t. XX, Hanovre, 1868, pp. 565-578.

(41) Gilles D'ORVAL, *Gesta episcoporum Leodiensium*, dans I. HELLER, *M.G.H., SS.*, t. XXV, Hanovre, 1880, p. 66.

(42) Sigebert DE GEMBOUX, *Gesta abbatum Gemblacensium*, dans G.-H. PERTZ, *M.G.H., SS.*, t. VII, Hanovre, 1848, pp. 538-539.

(43) Rupert DE DEUTZ, *Chronicon Sancti Laurentii Leodiensis*, dans W. WATTENBACH, *M.G.H., SS.*, t. VIII, Hanovre, 1848, p. 268, c. 19 ; p. 270, c. 24.

(44) Cet élément sera à prendre en considération afin de pouvoir dater la continuation apportée par Adrien à l'histoire de son couvent ; voir note 62.

(45) La confusion provient du fait que la *Vita* d'Adrien contient de nombreux passages extraits de Renier. — J. CHAPEVILLE, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. I, Liège, 1612, pp. 257-258, c. 70, ann. 4.

(46) J. CHAPEVILLE, *op. cit.*, pp. 256-257, c. 70, ann. 3.

rent. A la limite, il aurait recopié les compositions mentionnées par Lombard.

Notre moine est le compilateur d'une histoire de l'église Saint-Pierre d'Incourt, près de Louvain<sup>(47)</sup>. L'évêque Réginaud légittima sa fondation en 1036. Henri de Verdun, céda, en 1079, les biens affectés à cette fondation et depuis lors, un chapitre de douze chanoines, ayant eu à sa tête un prévôt, puis un doyen, dépendit du monastère. Ce chapitre fut transféré en 1454 dans l'église Saint-Jacques de Louvain et prit alors le nom de chapitre de Saint-Jacques.

Cette histoire est une compilation de documents pour la plupart diplomatiques. Adrien insère in-extenso ces documents, en prenant soin de signaler leur provenance (actes copiés en général à partir du cartulaire de l'abbaye), et d'ajouter l'une ou l'autre notice en guise de présentation ou de complément d'information<sup>(48)</sup>. Le premier passage original a trait à une contestation qui éclata, en 1445, entre l'abbé de Saint-Laurent et les chanoines d'Incourt, à propos du choix du nouveau doyen<sup>(49)</sup>. Après cette épisode, notre moine reproduit quatre documents diplomatiques relatifs à la translation du chapitre d'Incourt en l'église Saint-Jacques de Louvain<sup>(50)</sup>. Enfin, il raconte, en témoin oculaire, la visite effectuée par Barthélemy de Longchamps, en 1474, à Louvain, en vue d'obtenir la confirmation de ses droits<sup>(51)</sup>.

Adrien a rédigé une histoire de l'abbaye de Saint-Laurent. Elle correspond à la deuxième partie de l'*Historia insignis*

---

(47) Martène et Durand l'ont éditée, d'après un manuscrit de Saint-Laurent, perdu. — ADRIEN, *Historiae collegiatae s. Petri Eyncurtensis ecclesiae ad Lovaniensem s. Jacobi parochialem ecclesiam translatae 1037-1470*, dans E. MARTÈNE et U. DURAND, *A. C.*, t. IV, Paris, 1729, col. 1183-1198. Voir A. DIERKENS, *Le culte de sainte Ragenulphe et le(s) chapitre(s) d'Incourt (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, dans *La Belgique rurale du Moyen Age à nos jours. Mélanges offerts à Jean-Jacques Hoebanx*, Bruxelles, 1985, pp. 47-66.

(48) Voir notre mémoire : T. TOUSSAINT, *op. cit.*, pp. 38-39.

(49) ADRIEN, *op. cit.*, col. 1191, c. 13.

(50) ADRIEN, *op. cit.*, col. 1191-1197, c. 14-17.

(51) ADRIEN, *op. cit.*, col. 1198, c. 17.

*monasterii Sancti Laurentii Leodiensis*, éditée par Martène et Durand<sup>(52)</sup>.

Silvestre a longuement démontré que la première partie de l'*Historia*, couvrant les années 959-1034, n'était pas l'œuvre de Rupert, moine de Saint-Laurent, puis abbé de Deutz-Cologne, décédé vers 1129<sup>(53)</sup>. La date de composition du premier texte devait être antérieure à la deuxième moitié du treizième siècle, époque de la rédaction des *Gesta episcoporum Leodiensium* de Gilles d'Orval<sup>(54)</sup>. Nous ne savons pas qui l'a rédigé. Mais en attribuant son œuvre au célèbre Rupert, son auteur a voulu affirmer la primauté de Saint-Laurent sur Saint-Jacques et faire croire que la fondation du monastère remontait à l'évêque Eracle. Ce dernier avait en fait fondé une collégiale de chanoines et non un couvent<sup>(55)</sup>.

Dans le même manuscrit, Adrien d'Oudenbosch poursuit l'œuvre de son prédécesseur anonyme. En esprit partisan, il défendait la primauté de l'abbaye. Mais il lui était impossible de ne pas voir les contradictions du texte initial qu'il avait sous les yeux. Il crut alors nécessaire de noter en marge du manuscrit que l'œuvre en question est un abrégé de Rupert<sup>(56)</sup>, et de renforcer, à d'autres endroits, son attribution à ce dernier<sup>(57)</sup>. La note marginale d'Adrien renforce la thèse selon laquelle la pre-

---

(52) Sous ce titre, Martène et Durand ont édité les différentes continuations relatives à l'histoire du monastère, depuis 959 jusqu'en 1586. Le manuscrit sur lequel ils se sont appuyés est perdu. — ADRIEN, *Historia insignis monasterii Sancti Laurentii Leodiensis*, dans E. MARTÈNE et U. DURAND, *A.C.*, t. IV, Paris, 1729, col. 1033-1164. — La partie d'Adrien correspond aux colonnes 1063-1151 et couvre les années 1034-1475.

(53) H. SILVESTRE, *Le Chronicon Sancti Laurentii Leodiensis, dit de Rupert de Deutz. Etude critique*, Louvain, 1952.

(54) Nous y trouvons en effet des extraits textuels — H. SILVESTRE, *op. cit.*, p. 42.

(55) H. SILVESTRE, *Rupert de Deutz a-t-il rédigé, au début de sa carrière, un recueil de réflexions pieuses sur l'histoire de l'abbaye liégeoise de Saint-Laurent ?*, dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. LXXVII, Louvain, 1982, p. 380.

(56) ADRIEN, *op. cit.*, col. 1037, n.a.

(57) ADRIEN, *op. cit.*, col. 1078, c. 30 ; col. 1081, n.a. ; col. 1097, n.

mière partie de l'*Historia* est un résumé de la chronique de Rupert<sup>(58)</sup>.

La compilation de notre moine couvre les années 1034-1434<sup>(59)</sup>. Adrien a établi une série de notices regroupant pour chaque prélat des renseignements sur son origine, ses qualités, l'œuvre accomplie et surtout l'acquisition de biens dont certains documents insérés in-extenso ou résumés constituent des preuves du bien-fondé des droits du monastère. Les notices à connotation plutôt religieuse que politique sur les princes-évêques insèrent l'abbaye de Saint-Laurent dans l'histoire générale de la principauté. Celles-ci sont fréquentes dans la première partie de la compilation, relative aux années 1034-1216. Elles diminuent ensuite pour laisser davantage la place à l'histoire des abbés.

Il semblerait que les mobiles qui ont poussé Adrien à entreprendre son travail soient liés à une remise en ordre du monastère, sur le plan matériel, intellectuel et spirituel, commencée sous Henri Ade (1404-1434) et poursuivie par Henri Delle Cheraux (1434-1456)<sup>(60)</sup>. Ce besoin de réaffirmer l'existence de l'abbaye était étroitement lié au mouvement restaurateur issu de Saint-Jacques<sup>(61)</sup>. Notre moine a vraisemblablement rédigé sa

---

(58) Les feuillets du début du manuscrit, grattés et réécrits et le fait qu'il y est plus question des évêques de Liège, entraînent Martène et Durand à croire que l'abbreviateur avait intégré la chronique de Rupert dans une autre plus large dont il ne resterait que le texte édité. — ADRIEN, *op. cit.*, col. 1033-1034. — Wattenbach, en circonscrivant les interpolations, a vu les faiblesses de l'œuvre mais il ne s'est pas rendu compte que les 36 premiers chapitres de son édition formaient un tout, n'ayant aucun rapport avec les chapitres 37-50, correspondant au début de la compilation d'Adrien. — RUPERT DE DEUTZ, *Chronicon Sancti Laurentii Leodiensis*, dans W. WATTENBACH, *M.G.H., SS.*, t. VIII, Hanovre, 1848, pp. 261-275 ; 275-279.

(59) Sa paternité est attestée par la note ajoutée par Martène et Durand à la colonne 1063.

(60) J. HOYoux, *Le dossier de l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent de Liège aux Archives Vaticanes*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. XLII, Bruxelles-Rome, 1972, p. 331. — F. PIROT, *La bibliothèque de Saint-Laurent de Liège*, dans *Saint-Laurent de Liège. Eglise, Abbaye et Hôpital militaire*, Liège, 1968, pp. 127-128.

(61) P. SCHMITZ, *Histoire de l'Ordre de Saint-Benoît*, t. VI, Maredsous, pp. 273-274.

compilation durant la période couvrant les dix dernières années de l'abbatiate d'Henri Delle Cheraux (62).

Dans sa note, reproduite dans le texte même par Martène et Durand, à la colonne 1097, Adrien donne ses principales sources d'information. De 1034 à 1216, il a puisé dans l'œuvre de Renier, une « chronique des évêques de Liège » qui n'est autre que celle de Gilles d'Orval, et le cartulaire de l'abbaye. Il reconnaît ensuite son manque de renseignements, n'ayant pas pu recueillir davantage de sources, principalement pour les années 1216-1280. Et il doute de l'exactitude de certains faits. Il émet ainsi les plus grandes réserves quant au crédit dont le récit de Jean d'Outremeuse aurait bénéficié (63).

Notre moine est consciencieux dans la mesure où il cite ses principales sources et où il garantit l'authenticité des informations qu'il a transcrites.

Il serait difficile de faire l'inventaire de la totalité des sources consultées, étant donné que certaines sont mal connues ou détruites. Nous tentons néanmoins d'en donner un aperçu.

Le premier travail d'Adrien fut probablement l'établissement d'un catalogue de prélats à partir de listes, de diptyques. Par ce moyen, il fixa une chronologie élémentaire. Il a complété ce catalogue par des sources multiples : sources archéologiques, diplomatiques, narratives et orales.

Les sources archéologiques se résument à la connaissance des lieux de sépulture et des épitaphes. La plupart des abbés étaient

---

(62) Nous avons dans sa *Vita Wolbodonis* un passage sur l'abbé Abélard II de Saint-Trond (*Vita sancti Wolbodonis episcopi Leodiensis, op. cit.*, p. 860) présentant des similitudes textuelles frappantes avec celui du chapitre 18 des colonnes 1067-1068. Soit Adrien a recopié le passage de l'*Historia* dans sa *Vita Wolbodonis* : sa compilation, ou du moins le début, est alors antérieure à 1454. Soit il a fait le contraire. Dans ce cas, la composition de l'*Historia* est postérieure à 1454.

(63) ADRIEN, *op. cit.*, col. 1081, c. 33 ; col. 1099, c. 61. Les faits auxquels Adrien fait allusion sont rapportés dans Jean d'OUTREMEUSE, *Ly Myror des Histors*, éd. S. Bormans, t. IV, Bruxelles, 1877, pp. 309,312 ; t. V, 1867, pp. 212-215.

enterrés dans le monastère. Adrien ne connaissait cependant pas l'emplacement de toutes les tombes<sup>(64)</sup>. Les dates de décès des quinze premiers abbés sont en général sujettes à caution<sup>(65)</sup>. Notre moine s'est vraisemblablement appuyé sur le nécrologe de l'abbaye, afin de donner, vu l'absence d'épithames, les dates de décès et les lieux de sépulture, tout en émettant des doutes sur leur valeur<sup>(66)</sup>.

Les documents diplomatiques sont assez bien utilisés. Dans le but de renforcer davantage les titres de possession du monastère, Adrien se réfère à une quarantaine d'actes<sup>(67)</sup>. Pour les treizième et quatorzième siècles, qui correspondent à une période de décadence pour le couvent laurentien, Adrien s'est appuyé sur des livres de compte<sup>(68)</sup>.

Les sources narratives sont les documents les plus fréquemment compilés par Adrien. Pour élaborer ses notices sur les abbés, il s'inspire succinctement des *Carmina de S. Laurentio*, poèmes rédigés en 1095 par Rupert<sup>(69)</sup>; du *Chronicon Sancti Huberti sive Cantatorium*, terminé au début du douzième siècle,

---

(64) ADRIEN, *op. cit.*, col. 1098, c. 60.

(65) Berlière lui-même mentionne dans ses notices sur les abbés de Saint-Laurent des sources qui ne concordent pas toujours — U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. II, *Province de Liège*, Maredsous, 1928, pp. 35-43.

(66) Il parle du nécrologe au sujet de l'abbé WAUTIER : *Succedit Walterus abbas octavus, cujus tempore contingerunt illa quae in libris lacrymarum scriptum sunt.* — ADRIEN, *op. cit.*, col. 1088, c. 46.

(67) Voir notre mémoire : T. TOUSSAINT, *op. cit.*, pp. 52-53.

(68) *Haec omnia transsumta sunt ex autentica copia registri illius anni* : col. 1109, c. 73. Il utilise aussi des livres de compte dans les c. 57, col. 1095-1096 ; c. 59, col. 1096-1097 ; c. 74, col. 1111 ; c. 78, col. 1113 ; c. 80, col. 1115 ; c. 81, col. 1116 ; c. 85, col. 1119.

(69) Rupert DE DEUTZ, *Carmina de S. Laurentio*, dans H. BOEHMER, *M.G.H. Lib. de lite*, t. III, Hanovre, 1896, pp. 622-641. — Col. 1070, c. 20 (Rupert DE DEUTZ, 641, chant XII, v. 75-87) — col. 1072-1073, c. 23 (Rupert DE DEUTZ, 636, chant X, v. 13-16) — col. 1075, c. 25 (Rupert DE DEUTZ, 636, chant IX, v. 81) — col. 1074-1075, c. 26 ; col. 1075, c. 27 (Rupert DE DEUTZ, 637, chant X, v. 50-61).

dont l'auteur serait le moine hubertin Lambert le Jeune <sup>(70)</sup> ; et de la chronique de Raoul de Saint-Trond <sup>(71)</sup>.

Adrien consulte également les œuvres de Renier : la *Vita Reginardi* <sup>(72)</sup>, le premier livre du *De ineptiis cujusdam idiotae ad amicum* <sup>(73)</sup>, l'*Opusculum de casu fulminis* <sup>(74)</sup> et le *Libellus gratiarum actionis ad beatum Laurentium super dedicatione nova* <sup>(75)</sup>.

Pour les treizième et quatorzième siècles, notre moine utilise essentiellement la *Continuatio Reineri* de Jean de Stavelot <sup>(76)</sup>, dont nous avons déjà parlé.

---

(70) *Chronicon Sancti Huberti sive Cantatorium* (attribué à Lambert par l'éditeur), éd. K HANQUET, Bruxelles, 1900. — Adrien puise dans de nombreux petits passages de la deuxième partie du *Chronicon* pour élaborer les c. 19-28 des col. 1070-1076.

(71) Raoul de SAINT-TROND, *Gesta abbatum Trudonensium*, éd. C. DE BORMAN, t. I, Liège, 1877.

— Col. 1067-1068, c. 18 (Raoul de SAINT-TROND, 17-26) — col. 1072, c. 22 (Raoul de SAINT-TROND, 32-34, 41-46, 55).

(72) Renier de SAINT-LAURENT, *Vita Reginardi episcopi Leodiensis (+ 1037)*, dans W. ARNDT, *M.G.H., SS.*, t. XX, Hanovre, 1868, pp. 571-578 — Col. 1064-1065, c. 12 ; col. 1065, c. 13 ; col. 1066, c. 14 ; col. 1066-1067, c. 15 (578).

(73) Renier de SAINT-LAURENT, *De ineptiis cujusdam idiotae ad amicum libelli III*, dans W. ARNDT, *M.G.H., SS.*, t. XX, Hanovre, 1868, pp. 593-603. — Col. 1065, c. 13 ; col. 1067, c. 16 (593) — col. 1067, c. 17 ; col. 1080, c. 32 (594) — col. 1077, c. 30 ; col. 1078, c. 30 ; col. 1079, c. 31 (595) — col. 1078, c. 30 (596) — col. 1087-1088, c. 44 (597).

(74) Renier de SAINT-LAURENT, *Opusculum de casu fulminis*, dans W. Arndt, *M.G.H., SS.*, t. XX, Hanovre, 1868, pp. 612-616. — Col. 1091-1092, c. 52.

(75) Renier de SAINT-LAURENT, *Libellus gratiarum actionis ad beatum Laurentium super dedicatione nova*, dans W. ARNDT, *M.G.H., SS.*, t. XX, Hanovre, 1868, pp. 616-620 — col. 1092, c. 52.

(76) Jean de STAVELOT, *Continuatio Reineri*, dans W. ARNDT, *M.G.H., SS.*, t. XX, Hanovre, 1868, pp. 604-612. — Col. 1094-1095, c. 56 (604-605) — col. 1095, c. 57 (605) — col. 1111-1112, c. 76 (606) — col. 1108, c. 72 ; col. 1108-1109, c. 73 ; col. 1110, c. 74 (606-607) — col. 1110-1111, c. 74 (608) — col. 1114-1116, c. 80 (608-609) — col. 1116, c. 81 (609-610) — col. 1116-1117, c. 82 ; col. 1117-1118, c. 83 (610) — col. 1119, c. 85 ; col. 1120-1121, c. 86 (611) — col. 1121-1123, c. 87 (611-612) — col. 1123, c. 89 (612).

Pour le début du quinzième siècle, il a emprunté à son confrère Jean de Lairdieu sa vie de l'abbé Henri Ade<sup>(77)</sup>.

Adrien a puisé ses informations sur les prince-évêques dans les œuvres de Gilles d'Orval, de Jean de Hocsem, et, dans une moindre mesure, dans la chronique de Raoul de Rivo<sup>(78)</sup>.

Finalement, notre moine laurentien a dû tenir compte, pour la fin du quatorzième siècle et le début du quinzième siècle, de la tradition orale véhiculée par la mémoire collective des moines qui auraient conservé l'histoire des dernières générations.

Les années 1434-1475 constituent la partie originale apportée par Adrien à l'histoire de son couvent<sup>(79)</sup>. C'est en 1475, en effet, qu'il cessa d'écrire les annales de son monastère. Son récit comprenait en fait deux parties : une relative au premier abbé, Henri Delle Cheraux, rédigée probablement après sa destitution en 1459 ou son décès en 1461<sup>(80)</sup> ; l'autre débutant avec Arnoul Loen de Kemexhe, rédigée après sa destitution en 1473. Nous ne pensons pas qu'Adrien rédigea cette dernière partie du vivant d'Arnoul, étant donné qu'il nous en donne un portrait très peu flatteur. Il insiste en effet longuement sur les intrigues et tractations louches qu'a revêtues son élection<sup>(81)</sup>.

Notre moine recopie parfois en style direct les paroles qu'il a entendues<sup>(82)</sup>. Quand il a vu une source écrite, il la men-

---

(77) Cette vie est publiée dans U. BERLIÈRE, *Documents concernant l'abbaye de Saint-Laurent de Liège*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XX, Louvain, 1886, pp. 419-438. — Col. 1122-1123, c. 87 ; col. 1124-1129, c. 91-97.

(78) Voir notre mémoire : T. TOUSSAINT, *op. cit.*, pp. 57-58.

(79) ADRIEN, *op. cit.*, col. 1130-1151, c.98-131.

(80) Adrien ou l'éditeur a indiqué à la fin du c. 113, col. 1139 : *Hic quaedam narratur quae in vita Henrici Delle Cheraux reperies de receptione nepotum abbatis.*

(81) ADRIEN, *op. cit.*, col. 1141-1147, c. 118-125. — Au sujet des opinions de notre Adrien vis-à-vis de ses supérieurs, voir notre mémoire : T. TOUSSAINT, *op. cit.*, pp. 147-153.

(82) Col. 1134, c. 106 — col. 1141, c. 118 — col. 1143-1144, c. 120 — col. 1149, c. 128.

tionne<sup>(83)</sup>. Bien qu'il soit contemporain des faits qu'il rapporte, il n'en connaît pas toujours les détails précis<sup>(84)</sup>. En général, il est de bonne foi<sup>(85)</sup>.

De 1475 à 1504, rien ne fut écrit sur l'histoire des abbés. Le travail d'Adrien fut alors repris par différents moines, e.a. Henri de Palude, depuis l'abbatiate d'Henri d'Orey (1504-1508) jusqu'à celui de Jacques Thomé de Liège (1577-1586)<sup>(86)</sup>.

### Etude critique, historiographique et politique de la chronique

#### *La tradition manuscrite*

Nous ne possédons plus le manuscrit autographe de la chronique d'Adrien d'Oudenbosch. Celle-ci nous est parvenue sous la forme d'une copie érudite imprimée en 1729 par Martène et Durand<sup>(87)</sup>.

La préface de leur édition nous apprend qu'Adrien a donné à son œuvre le titre de *Rerum Leodiensium sub Johanne de Heinsbergio et Ludovico de Borbonio episcopis*. Elle couvre les années 1429-1482. Pour rédiger la première partie de son récit,

---

(83) *In littera autem quam abbas S. Mathiae scripsit, una sedula erat inclusa in qua continebatur : Recepimus fratrem Johannem ad probam sicut est de more* : col. 1135, c. 107.

(84) Dans un passage mentionnant des réparations coûteuses faites sur ordre de l'abbé, col. 1132, c. 102 : *Nescio tamen qua intentione illud calefactorium super granarium fuit factum*. — Il avoue son manque d'informations au sujet des tractations pour forcer l'abbé à démissionner, col. 1141, c. 119 : *Aperuit calefactorium, quid dixerit vel quid ibi fecerit ignoramus*.

(85) Il se trompe cependant en affirmant que l'abbé Henri meurt le 25 février 1459. — ADRIEN, *op. cit.*, col. 1138, c. 111 ; col. 1146, c. 124. — Nous le rencontrons encore après cette date dans une convention capitulaire de 1460, concernant l'âge d'admission des postulants. Il meurt en fait le 27 avril 1461 — U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. II, *Province de Liège*, Maredsous, 1928, p. 49.

(86) ADRIEN, *op. cit.*, col. 1151-1164.

(87) ADRIEN, *Rerum Leodiensium sub Johanne de Heinsbergio et Ludovico de Borbonio episcopis*, dans E. MARTÈNE et U. DURAND, *A.C.*, t. IV, Paris, 1729, col. 1199-1378.

le moine laurentien a compilé la chronique française de Jean de Stavelot. Il a ensuite rédigé son texte à partir de son journal, intitulé *Diarium*. Celui-ci constitue le canevas de sa chronique. Il est perdu. Mais nos éditeurs en ont conservé des passages qu'Adrien n'avait pas jugé utile de reprendre dans son récit<sup>(88)</sup>.

Le début du manuscrit autographe de notre chroniqueur devait contenir une copie de la chronique latine de Jean de Stavelot, perdue<sup>(89)</sup>. Elle s'arrêtait en 1428. Notre moine prit la relève à partir de 1429, point de départ de sa propre chronique.

Dans sa liste des œuvres attribuées à Adrien, Lombard mentionne trois textes ayant trait à l'histoire politique liégeoise : une continuation de la chronique de Jean de Stavelot, de 1420 à 1468 ; une chronique couvrant la période 1430-1482 ; et un *De rebus Leodiensibus*, relatif aux années 1424-1456<sup>(90)</sup>. Toutefois, pour savoir auxquels des trois textes nous pouvons rattacher la chronique, nous en sommes réduits à des conjectures<sup>(91)</sup>. De toute manière, deux textes ont au moins existé : le *Diarium*, attesté et reproduit partiellement par Martène et Durand, qui

---

(88) ADRIEN, *op. cit.*, col. 1199-1200.

(89) La préface de Martène et Durand fait en effet allusion à une œuvre de Jean de Stavelot précédant celle d'Adrien et ne correspondant ni à la chronique française ni à la compilation élaborée par notre chroniqueur. Or Jean de Stavelot parle d'une chronique liégeoise rédigée en latin. — F. DE REIFFENBERG, *Liste des œuvres de Jean de Stavelot*, dans *Annuaire de la Bibliothèque Royale de Belgique*, t. I, Bruxelles, 1840, p. LIII. — Adrien lui attribue en plus une chronique abrégée. — Jean DE STAVELOT, *Chronique (1400-1449)*, éd. A. BORNET, Bruxelles, 1861, p. 608. Il est cependant difficile de dire si deux chroniques ont existé. — Jean DE STAVELOT, *Chronique latine (1364-1428)*, dans S. BALAU, *Chroniques liégeoises*, t. I, Bruxelles, 1913, pp. 67-143.

(90) U. BERLIÈRE, *Notes sur quelques écrivains...*, dans *Revue bénédictine*, t. XII, 1895, pp. 485-486.

(91) Pour l'étendue, nous pourrions identifier la chronique avec le deuxième titre mais son incipit *quia annus quinquagesimus in lege veteri* ne se trouve pas dans son récit. Nous y retrouvons par contre celui du premier titre *Circa haec tempora in ducatu Luxemburgensis villa dicta Erlon*. Le premier texte ne peut être qualifié de continuation puisqu'il commençait en 1420. Le *Diarium* d'Adrien pourrait être identifié avec le premier titre. Mais de nouveau, la date de 1420 pose problème.

s'arrête probablement en 1468 ; et le texte formant la matière de la chronique <sup>(92)</sup>.

Le succès de cette dernière a été rapide. Nous savons que Jean Peeks de Looz, abbé de Saint-Laurent de 1508 à 1516, l'a abrégée dans un style qu'il voulait plus recherché : ce remaniement correspond à la première partie de sa chronique liégeoise <sup>(93)</sup>.

Les preuves d'une diffusion écrite de l'œuvre existent. Mais, passant d'un érudit à l'autre, elle fut souvent remaniée. Des fragments étaient sélectionnés et enrichis d'interpolations diverses. Les avatars du récit d'Adrien sont nombreux. A ce sujet, nous attirons l'attention sur la chronique du franciscain Jean de Brusthem, décédé en 1549 <sup>(94)</sup>. Pour le règne de Louis de Bourbon, le compilateur utilise la chronique d'Adrien d'Oudenbosch et le *De cladibus Leodiensium* de Merica ainsi que sa continuation. Des additions à ces sources sont certainement empruntées au *Diarium* d'Adrien. Nous avons en effet constaté des similitudes textuelles frappantes entre certains passages reproduits par Balau <sup>(95)</sup> et ceux du *Diarium* publiés par Martène et Durand <sup>(96)</sup>. Ce qui renforce notre conviction selon laquelle Jean

---

(92) Soulignons que notre chroniqueur a délibérément omis la date de l'incendie d'Arlon et du conflit entre Watier Datin et le chapitre de Saint-Lambert, faits qui se placent en 1426, après avoir débuté son récit par une anecdote se rapportant à 1429. Nous ne savons pas pourquoi il a agi de cette façon. — ADRIEN, *op. cit.*, pp. 3-4 — Jean DE STAVELOT, *op. cit.*, pp. 235-236.

(93) Jean DE LOOZ, *Chronicon rerum gestarum ab anno 1455 ad annum 1514*, dans P.-F.-X. DE RAM, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège*, Bruxelles, 1844, pp. 4-132. — Les emprunts au récit d'Adrien s'arrêtent à la page 82.

(94) La première partie de son ouvrage correspond à sa compilation. Elle est restée inédite. Seul fut publié le récit original débutant en 1505 et se terminant en 1542. — Bruxelles, B.R., 21822. — Jean DE BRUSTHEM, *Chronique (1505-1542)*, dans REUSENS, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VIII, 1866, pp. 9-104.

(95) S. BALAU et E. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. II, Bruxelles, 1931, pp. 97-123.

(96) *In crastino fuit servata processio cleri et populi ad Sanctum Laurentium ad quam tantus accurrit populus quantus unquam visus fuit* : S. BALAU et E. FAIRON, *op. cit.*, p. 97. — *In crastino (feria IV) fuerunt processiones in S. Laurentio, ubi fuit tantus populus sicut a longo tempore fuerat visus Leodii* : ADRIEN, *op. cit.*, p. 48. — *Venerunt comites supradicti cum quattuor*

de Brusthem a puisé dans le *Diarium*, c'est que son passage relatif à l'arrivée à Liège, en 1468, du légat pontifical Onufrius, est identique à celui qui fut publié par Schoolmeesters ; et que les deux copies, aux même endroits, diffèrent de la chronique <sup>(97)</sup>. Il résulte de tout ceci que notre moine franciscain a utilisé le *Diarium* et il est vraisemblable qu'il a tiré de ce journal une bonne partie de ses annotations. Nous ne sommes pas en mesure de le vérifier systématiquement car le *Diarium* est perdu.

---

*deputatis, domino scilicet decano Leodiensi, magistro Johanne de Quercu, decano Sancti Petri et decano Sancti Johannis qui misi fuerunt ad dominum Leodienses proponentes de tractanda pace* : S. BALAU et E. FAIRON, *op. cit.*, p. 108. — *Illis igitur cum comitibus tractantibus de pace, ecclesia Leodienses miserunt ad dominum Leodiensem pro salva conductu quo vix impetrato, elegerunt dominos decanum Leodiensem cum magistro Johanne de Quercu, decanum S. Petri et decanum S. Johannis, qui misit ad dominum in Trajecto* : ADRIEN, *op. cit.*, p. 128. — *Similiter et Hasselenses nitebantur corrigere dominum de Voghelsanck aliosque qui se ad partem ducis diverterant* : S. BALAU et E. FAIRON, *op. cit.*, p. 1111. — *Illi de Hasselt voluerunt corrigere de Vogelsang et alios qui verterant se ad partem ducis* : ADRIEN, *op. cit.*, p. 131. — *In die Sancti Martini fuerunt ordinati trecenti viri qui deberent postulare veniam in vestibus suis lineis, quibus et preceptum erat sub pena capitis ut irent ad dominum duces* : S. BALAU et E. FAIRON, *op. cit.*, p. 115. — *Electi sunt CCC qui debebant accipere veniam in lineis in campis juxta braxinos quibus praeceptum fuit sub poena capitis quod irent* : ADRIEN, *op. cit.*, p. 181. — Balau lui-même ne juge pas utile d'insérer le discours de Gilles de Metz, car, à peu de chose près, il est identique à la version du *Diarium* d'Adrien et à la chronique de Jean de Brusthem — S. BALAU et E. FAIRON, *op. cit.*, p. 111, n. 3.

(97) Schoolmeesters a publié deux feuillets de la fin du quinzième siècle sur lesquels avaient été copiés deux passages empruntés au *Diarium*. Le premier, qui concerne le séjour dans notre région, en 1451, du légat pontifical Nicolas de Cues, est la copie littérale de l'extrait du journal que Martène et Durand ont inséré en note dans leur édition. — ADRIEN, *op. cit.*, pp. 32-33. — E. SCHOOLMEESTERS, *Un passage inédit du Diarium d'Adrien d'Oudenbosch*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. X, 1912, pp. 227-228. — Le second passage, relatif à l'arrivée à Liège, en 1468, du légat pontifical Onufrius, se retrouve presque en entier dans la chronique d'Adrien. Mais certains détails n'y figurent point : notre chroniqueur se contente de mentionner l'envoi d'une ambassade au légat alors que dans son journal il donne le nom des délégués. Adrien dit que Louis de Bourbon aurait attendu Onufrius au bas des degrés de Saint-Lambert. Or, les textes de Brusthem et de Schoolmeesters disent que l'évêque serait venu prendre le légat à la Chartreuse. C'est cette relation qui est la bonne car elle est confirmée par Jean de LOOZ (E. SCHOOLMEESTERS, *ibidem*, p. 231, n.1). Jean de Brusthem donne également une relation plus courte de la messe solennelle célébrée à Saint-Lambert — S. BALAU et E. FAIRON, *op. cit.*, pp. 116-118. — E. SCHOOLMEESTERS, *ibidem*, pp. 233-234.

Pour étudier le quinzième siècle liégeois, les historiens avaient à leur disposition, jusqu'au début du vingtième siècle, l'édition de Martène et Durand. En 1902, De Borman a reproduit dans son intégrité le texte des deux Bénédictins, avec leur préface et les extraits du *Diarium* <sup>(98)</sup>. De Borman a fait disparaître l'une ou l'autre coquille typographique et rétabli dans leur vraie forme certains noms propres altérés <sup>(99)</sup>. Nous donnons en note nos corrections <sup>(100)</sup>. Nous avons répertorié les passages, très courts, mais parfois inintelligibles, suite à des omissions ou des erreurs de lecture, et tenté, le cas échéant, de remédier à ses lacunes <sup>(101)</sup>. Nous avons pu amender des passages légèrement

---

(98) ADRIEN, *Chronicon rerum Leodiensium sub Johanne de Heinsbergio et Ludovico de Borbonio episcopis (1429-1483)*, éd. C. DE BORMAN, Liège, 1902 — Une traduction d'Alexandre, basée sur l'édition de 1729, fut éditée en 1903 — *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*, traduction française de J. ALEXANDRE, Liège, 1903.

(99) Il a signalé ces changements par des astérisques renvoyant au bas des pages, aux leçons des premiers éditeurs.

(100) Nous donnons la page de l'édition de de Borman, la ligne, la forme initiale puis corrigée : 16/26/ *vinaria/ vivaria* — 17/2/ *viros/ vivos* — 29/6/ *Nivenge/ Vivengnis* — 44/15/ *Corswaeren/ Corswarem* — 73/9/ *nunciantes/ nuntiantes* — 79/5/ *sabbato/ venero* — 87/12/ *tractatus/ tractata* — 90/6/ *assistire/ assistere* — 96/1/ *Leodienses/ Trudonenses* — 98/3/ *practitasset/ practicasset* — 107/20/ *Phalam/ hallam* — 122/ dernière/ *Fronoy-mont/ Freneumont* — 128 *Diarium/ Quarai/ Quercu, idem* pour 193 *Diarium* — 131/ dernière/ *alios/ alias* — 134/9/ *patrios/ patriis* — 134 *Diarium/ cocertioni/ coercitioni* — 136/ dernière/ *Johannis, Johannes* — 148/10/ *hyraldum/ heraldum* — 199/20/ *eadem : eodem* — 231/12/ *bastonarum : bastonerium* — 243/ dernière/ *n/ in*.

(101) A la page 29, nous lisons la phrase *Aliqui fuerunt revocati de officii ministeriorum, eo quod voluissent habere pacem et maledicit gloriam*. Ce dernier membre *maledicit gloriam* n'a pas de sens et nous ne sommes pas en mesure de l'éclairer. — A la page 262, Adrien parle d'un *Castellanus de Menehal*. Ce nom est estropié et aucune indication ne permet de l'identifier avec certitude. S'il s'agissait de Moha (Mouhal, Mouhault), ce pourrait être Hugues de Rossily, « bailli de Mouhault » en 1477 — ADRIEN, *op. cit.*, p. 307, n. 55 — A la page 265, notre chroniqueur fait allusion à la déposition de l'abbé de Rolduc, Jean Ruppelman, décédé en 1480. Il eut pour successeur Jean Van Huffel, curé de Lommersheim, lequel fut déposé en 1485 par sentence de Jean de Hornes. Ce ne peut être à cette déposition qu'Adrien fait allusion puisqu'il écrit jusqu'en 1482. Il y a peut-être eu interpolation mais, vu l'absence du manuscrit, nous ne pouvons pas le vérifier. — ADRIEN, *op. cit.*, p. 307, n. 57 — A d'autres endroits, nous avons pu apporter des corrections. A la page 20, la paix conclue entre les chanoines de Saint-Servais de Maestricht et les bourgeois de la ville date du

tronqués (<sup>102</sup>). Le texte amendé n'apporte rien de neuf pour notre connaissance de l'histoire de Liège au quinzième siècle. Nous avons la chance, grâce à Martène et Durand, d'avoir conservé un texte très proche du manuscrit autographe.

## La genèse de l'œuvre

### Documentation

#### Sources écrites

La chronique française de Jean de Stavelot (<sup>103</sup>) est l'unique source narrative utilisée par Adrien. Elle lui permet de composer sa compilation, constituant l'assise même de sa chroni-

---

9 juin 1442. C'est donc fautivement que le texte de Martène place l'événement le 8 juillet. Jean de Stavelot et de Borman donnent le 8 juin. — ADRIEN, *op. cit.*, p. 300, n. 8. — Parmi les noms de députés mentionnés à la page 78, dans le *Diarium*, nous trouvons le nom *Bastorica*. Ce terme, visiblement estropié, désigne Arnold de Baest, doyen de Saint-Paul. — ADRIEN, *op. cit.*, p. 303, n. 23.

(102) Le premier se rapporte au mois d'août 1465. Il fut alors décidé que les troupes liégeoises envahiraient le Limbourg. Mais le métier des vigneron, impatient d'attendre, décida d'attaquer au plus vite, voulant bénéficier de l'effet de surprise — ADRIEN, *op. cit.*, p. 121. — *Communis populus clamabat exeamus antequam alii sint parati* : Bruxelles, B.R., 14365-7, f° 283r. — A la page 125 est omis le nom du comte Bernard d'Eberstein, « hauptman » du margrave Charles de Bade. — J.-L. Kupper, *Marc de Bade au pays de Liège en 1465*, dans *Actes du Colloque Liège et Bourgogne*, Liège, 1972, p. 62. — Est omis le nom de Raes dans le passage du *Diarium* reproduit à la page 133 — G. KURTH, *La cité de Liège au Moyen Age*, t. III, Liège, 1910, p. 231. — A la page 144 où il est question des compagnons de la Verte Tente, est omis le terme *necessitate*. — Bruxelles, B.R., 14365-7, f° 292v. — Deux passages similaires, qui racontent l'entrée des fugitifs à Liège, en septembre 1468, furent reproduits par Martène et Durand. Le second est probablement extrait du *Diarium* et aurait dû figurer en note — ADRIEN, *op. cit.*, pp. 199-202, 201-203. — Il faut enfin lire *in Curingia* au lieu de *in Turringia* à la page 243. Nous ne voyons pas en effet comment accorder *in Turringia* avec *in partibus suis* alors qu'on dit que Bourbon rentre dans son pays.

(103) Bruxelles, B.R., 10457-62. — Jean DE STAVELOT, *Chronique (1400-1449)*, éd. A. BORGNET, Bruxelles, 1861.

que<sup>(104)</sup>. Le récit de Jean de Stavelot, couvrant les années 1400-1447, fournit les renseignements les plus détaillés que nous possédions pour la première moitié du quinzième siècle, surtout pour le règne de Jean de Heinsberg<sup>(105)</sup>. Le prédécesseur d'Adrien parle d'événements dont il dit avoir été témoin. Mais il a plutôt la qualité d'un témoin indirect<sup>(106)</sup>. Il n'a pas les talents d'un bon historien ni d'un grand écrivain. En effet, il nous transmet le menu détail des faits sans pénétrer au cœur de l'histoire. Les circonstances d'un même événement peuvent ainsi être éparpillées dans sa chronique car il n'a pas pris la peine de mettre en œuvre ses notes quotidiennes<sup>(107)</sup>. Il se laisse aller à des digressions nombreuses et insère dans son œuvre bien des documents diplomatiques, parfois reproduits avec des erreurs<sup>(108)</sup>. Son défaut de composition rend son récit difficile à manier<sup>(109)</sup>.

Le journal d'Adrien d'Oudenbosch, connu sous le nom de *Diarium*, ne doit pas, *a priori*, être considéré comme une source

---

(104) Nous en parlons dans la paragraphe consacré à la composition de l'œuvre.

(105) Notre chroniqueur est intervenu comme continuateur de la chronique de Jean, copiée par lui-même dans le Bruxelles, B.R., 10457-62. Adrien nota, aux folios 162vb-164v, des événements allant de juillet 1447 jusqu'au 16 octobre 1449, date du décès de Jean de Stavelot. Il résuma et inséra sa continuation dans sa chronique. — Au folio 1r du manuscrit autographe nous trouvons une *Orison de Saint Loren*. Pour Borgnet, notre moine pourrait être l'auteur de cette prière. Cette supposition nous semble peu probable car l'écriture est à notre avis assez différente des folios 162vb-164v et de celle que nous avons identifiée dans les autres codex, et qui correspond à de petits caractères bâtards évolués. Quant à la narration historique, relative à Guy de Canne, le doute n'est plus permis. Non seulement l'écriture est différente de celle d'Adrien, mais le début du texte est daté de 1485. Or notre chroniqueur meurt vers la fin de l'année 1482. — Jean de Stavelot, *op. cit.*, pp. IX-X.

(106) A. GOOSSE, *Jean de Stavelot, moine de Saint-Laurent de Liège*, dans *Saint-Laurent de Liège...*, Liège, 1968, p. 102.

(107) S. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège au Moyen Age*, Bruxelles, 1903, p. 599.

(108) P. HARSIN, *Les chroniqueurs de l'abbaye de Saint-Laurent au quinzième siècle*, dans *Saint-Laurent de Liège...*, Liège, 1968, p. 94.

(109) Nous possédons heureusement la table analytique dressée par Bormans. — S. BORMANS, *Table analytique des matières contenues dans la chronique de Jean de Stavelot*, Bruxelles, 1887.

écrite. Il s'agit plutôt d'un instrument de travail dans lequel notre moine avait noté des informations recueillies oralement. Ce journal est perdu. Nous avons seulement conservé les passages reproduits par Martène et Durand. Des fragments du *Diarium* montrent qu'Adrien résumait des documents diplomatiques<sup>(110)</sup>. Il ne les a pas insérés dans sa chronique, ce qui dénote de sa part une volonté de ne pas surcharger son récit de textes encombrants.

Notre moine laurentien a inséré dans son récit un extrait, assez long, d'un écrit, perdu, de Godenoul d'Elderen, chanoine de Saint-Lambert<sup>(111)</sup>. Cet extrait lui a permis de combler la période couvrant les neuf premiers mois de 1477, pour laquelle il n'avait rien écrit. Il ne fut pas retranscrit par Adrien. Nous ne connaissons pas les circonstances de cet emprunt. Notre chroniqueur dit seulement qu'il n'a plus voulu écrire car il existait assez de relations portant sur les bouleversements politiques consécutifs à la mort de Charles le Téméraire<sup>(112)</sup>. La rédaction de Godenoul suit de très près les événements. Sans doute s'inspire-t-il, du moins en partie, des commentaires que suscitaient les nouvelles de l'époque. Rarement il fait allusion à la rumeur<sup>(113)</sup>. Une seule fois, il dit avoir connaissance de nouvelles écrites<sup>(114)</sup>.

Finalement, Adrien a retranscrit dans sa chronique une missive, datée de Châtellerault, du 3 janvier 1481, et adressée aux Trois Etats du Pays de Liège par Louis XI<sup>(115)</sup>. C'est le *Castellanus de Menehal*, qui pourrait être Hubert de Rossily, qui la lui communiqua<sup>(116)</sup>. Adrien l'a traduite en latin<sup>(117)</sup>.

---

(110) Adrien résume la deuxième version de la Paix de Saint-Trond, datée du 24 janvier 1466, ainsi que la Paix de Saint-Laurent, imposée par Charles le Téméraire aux Liégeois le 18 novembre 1467. — ADRIEN, *op. cit.*, pp. 133-135, 184-187.

(111) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 242-249.

(112) ADRIEN, *op. cit.*, p. 242, n.

(113) ADRIEN, *op. cit.*, p. 247.

(114) ADRIEN, *loc. cit.*

(115) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 262-263.

(116) Voir note 101.

(117) Vaesen n'a pas admis ce texte dans son édition des lettres de Louis XI. Or, du 2 au 7 janvier, celui-ci réside effectivement à Châtellerault. —

*Sources orales*

Adrien d'Oudenbosch se base essentiellement sur son témoignage personnel et des sources orales afin de rédiger sa chronique. Ceci s'explique aisément. L'auteur est contemporain des faits qu'il raconte. L'écrit n'a pas pu déjà fixer la trame des événements de son temps. Adrien ne peut donc que se référer à l'oralité. Il a cependant utilisé la chronique française de Jean de Stavelot. Cet emprunt s'explique pour différentes raisons, notamment par une volonté d'apporter une contribution à l'histoire liégeoise, en continuant la chronique latine de son devancier ; et de fonder son récit sur une base solide et reconnue. La chronique de son prédécesseur apparaît surtout comme une autorité qui lui permet de rédiger le début de son œuvre pour une époque dont il ne connaît presque rien. En effet, Adrien, originaire d'Oudenbosch, n'entra à Saint-Laurent qu'en 1439. Il était alors peu au courant des événements liégeois. L'utilisation du récit d'Elderen est quant à elle accidentelle.

Notre étude est basée sur le texte de la chronique et les passages du *Diarium* édités par Martène et Durand <sup>(118)</sup>.

En premier lieu, Adrien fut impliqué dans l'histoire de sa ville d'adoption. Il relate lui-même ses interventions politiques <sup>(119)</sup>. Ensuite, il dit qu'il fut témoin de certaines choses. Nous les mentionnons.

Au début de 1461, il a vu des « Fustigeants ». Adrien se contente d'en donner une description <sup>(120)</sup>.

Toujours le même année, il dit qu'il était présent, vraisemblablement dans une salle de La Violette, durant les interrogatoires

---

J. VAESEN, *Lettres de Louis XI*, t. XI, Paris, 1909, p. 210. — L'éditeur français lui-même publie une lettre du roi datée de cette ville — J. VAESEN, *op. cit.*, t. IX, Paris, 1898, p. 1. — Son authenticité ne peut donc être contestée.

(118) Il est dommage que le *Diarium* soit perdu car il devait contenir bon nombre d'indications sur la façon dont Adrien avait recueilli ses informations.

(119) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 190-191 ; 213-215, 227, 234 — Nous revenons sur ses interventions dans le paragraphe consacré à ses opinions politiques.

(120) ADRIEN, *op. cit.*, p. 66.

du scelleur de l'évêque, Walter de Corswarem, et de maître Richard de Troncillon, dans le cadre du jugement des procureurs fiscaux. Notre chroniqueur ne donne cependant pas les motifs de sa présence <sup>(121)</sup>.

Le 21 mai 1462, notre moine dit avoir assisté à une altercation entre Guillaume Fillastre, évêque de Tournai, et des ecclésiastiques liégeois, au sujet d'un frère réclamé par Philippe le Bon <sup>(122)</sup>.

Dans un passage du *Diarium*, Adrien fait allusion à sa présence à Dinant, en 1466, suite à l'incendie et au pillage de la ville par les Bourguignons. Il affirme avoir seulement trouvé intact dans Dinant l'autel de l'église paroissiale Saint-Laurent et une statue de la Vierge <sup>(123)</sup>.

Vers la fin septembre 1467, notre moine rapporte en témoin oculaire la réponse que le tribun liégeois Raes de Heers fit aux moines laurentiens, voulant récupérer les objets précieux du couvent pillés à Huy : celui-ci répondit qu'il agirait selon son bon plaisir et qu'il ne se laisserait influencer par personne <sup>(124)</sup>.

En novembre 1467, suite à la reddition de Hasselt, Adrien assiste à une scène où Raes, ruiné, adresse à l'encontre des Liégeois des propos pleins d'amertume <sup>(125)</sup>. Nous ignorons où cette scène se déroula.

Notre chroniqueur rapporte que le 25 août 1468, vers huit heures du matin, il entendit trois coups de tonnerre, alors qu'il se rendait à Saint-Jacques. Là, un moine âgé, frère Arnold, lui dit qu'il arriverait malheur à Bourbon <sup>(126)</sup>.

En février 1470, un jour qu'il ne précise pas, Adrien fut, à Gand, le témoin d'une dispute qui éclata entre Charles le Témé-

---

(121) ADRIEN, *op. cit.*, p. 70.

(122) ADRIEN, *op. cit.*, p. 85.

(123) ADRIEN, *op. cit.*, p. 145 *Diarium*.

(124) ADRIEN, *op. cit.*, p. 175.

(125) ADRIEN, *op. cit.*, p. 180. — Sur Raes de Heers, voir G. XHAYET, *Raes de Heers, un condottiere liégeois du quinzième siècle*, dans *Le Moyen Age*, t. XCIII, nos 3-4, 1987, pp. 409-442.

(126) ADRIEN, *op. cit.*, p. 199.

raire et Louis de Bourbon au sujet du paiement des amendes <sup>(127)</sup>.

Ainsi, à huit reprises, notre chroniqueur dit avoir été témoin. Il a vraisemblablement vu encore plus qu'il ne le dit. Là n'est pas la question. Par contre, il y a des occasions où il juge utile, en parlant de lui à la troisième personne, de garantir la véracité de ses propos par sa présence dans des lieux où se sont déroulés des faits. Il s'engage pour des raisons qu'il est difficile d'apprécier. Mais il faut bien reconnaître que son expérience visuelle ne peut fonder un récit circonstancié. Il n'a vu que des bribes d'événements et rarement un épisode de quelque importance.

Le témoignage d'autrui fut la source d'information de notre chroniqueur pour quelques faits. En de rares occasions, il dit ce qu'il a entendu de témoins dignes de foi.

Un moine cistercien, docteur en droit canon, fit part à Adrien d'une dispute qui éclata, en 1451, entre Nicolas de Cues et Hilger, suffragant de l'évêque <sup>(128)</sup>. Ce Cistercien, anonyme, lui a peut-être communiqué d'autres informations.

Un familier de Nicolas de Cues communiqua également à notre moine une anecdote sur ce dernier <sup>(129)</sup>.

Hellin de Bolsée, receveur de la Cité, raconta à Adrien, en témoin oculaire, les circonstances du voyage de l'ambassade liégeoise envoyée auprès de Louis XI en septembre 1467 <sup>(130)</sup>. Notre chroniqueur utilise dans son récit le style direct, afin d'insister sur la précision des informations qui lui ont été transmises <sup>(131)</sup>.

A deux reprises, Adrien a recueilli le témoignage d'Humbercourt. Il lui doit vraisemblablement l'évocation de la prise de Tongres par les Liégeois, le 9 octobre 1468 <sup>(132)</sup>. En effet, il met constamment en relief les actions du seigneur bourguignon,

---

(127) ADRIEN, *op. cit.*, p. 229.

(128) ADRIEN, *op. cit.*, p. 37 *Diarium*.

(129) ADRIEN, *op. cit.*, p. 35.

(130) ADRIEN, *op. cit.*, p. 75.

(131) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 74-77.

(132) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 205-206.

avec, en arrière plan, la prise de la ville<sup>(133)</sup>. Humbercourt raconta également à Adrien sa rencontre avec le duc de Bourgogne, le 25 octobre 1468, au château de Fallais à Namur<sup>(134)</sup>.

Enfin, notre chroniqueur mentionne un dernier témoin, Jean de Seraing, doyen de Saint-Lambert, dans un passage relatif à l'ouverture de la châsse de saint Lambert en 1469 et à la concession de reliques en faveur d'Humbercourt<sup>(135)</sup>.

Adrien d'Oudenbosch fait allusion au témoignage d'autrui à cinq reprises. Ses témoins lui ont peut-être fait part d'autres renseignements. Peut-être a-t-il aussi recueilli le récit d'autres personnages. Nous l'ignorons. Cependant, il y a des occasions où il juge opportun de mentionner certains témoignages sans que nous en connaissions le motif. Ses témoins, ecclésiastiques, mais également laïcs, ne sont pas tous identifiés. Ici encore, nous devons reconnaître que les renseignements communiqués ne peuvent fonder un récit circonstancié.

Adrien fut attentif à la rumeur. Ce terme revêt pour nous deux sens. La rumeur est d'abord la nouvelle dont l'origine est incertaine et la véracité sujette à caution. Ainsi, notre chroniqueur doute de la promesse faite par Jean de Heinsberg à Philippe le Bon, au sujet du choix de Louis de Bourbon comme prince-évêque<sup>(136)</sup>. En fait, ce qu'il dit sur Bourbon est basé sur des souvenirs. En effet, il ne pouvait pas savoir à l'avance que le prince français allait succéder à Jean de Heinsberg. Le caractère douteux de son information justifie sans doute l'imprécision de sa mémoire.

Plus étrange est sa relation de l'apparition du fantôme de Jean de Heinsberg, en 1460, peu de temps après son décès. Adrien, ne sachant rien sur ses funérailles, fait peut-être allusion

---

(133) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 204-207.

(134) ADRIEN, *op. cit.*, p. 211.

(135) ADRIEN, *op. cit.*, p. 226 — Voir le paragraphe consacré aux annotations d'Adrien.

(136) ADRIEN, *op. cit.*, p. 39.

à cette épisode quelque peu confus car il n'a rien appris d'autre sur l'évêque (137).

La rumeur est surtout le bruit colporté par la voix publique et qui contribue à former une opinion courante. L'information, sans être tout à fait sûre, est de bonne qualité. Adrien se contente alors de dire que ces nouvelles sont connues de la collectivité. Cette dernière n'est pas uniquement représentée par le peuple (138). Elle englobe aussi ceux qui s'en distinguent par un niveau social et culturel plus élevé. En général, notre chroniqueur utilise le terme *fama* (139), les formules impersonnelles (*sic*) *ut famabatur* (140), *famatum est* (141). Il fait usage des formules (*sic*) *ut dicebatur* (142), *fuit dictum* (143), *dicebat se, dixerunt, dicitur* (144). La formule (*sic*) *ut ferebatur* revient également souvent (145). Ces nouvelles, en général brèves par leur contenu, ne constituent pas, *a priori*, la source principale des renseignements d'Adrien. Celui-ci a eu recours à d'autres sources d'informations.

Sa chronique reprend des indications sur les caprices du climat (146). Ces faits « anormaux » avaient frappé l'observateur qu'était Adrien.

---

(137) ADRIEN, *op. cit.*, p. 62.

(138) Une seule fois, Adrien fait explicitement allusion à une rumeur du peuple quand il doit préciser le montant du vêtement que portait Jean de Heinsberg dans les rues de Diest, peu de temps avant sa mort. — ADRIEN, *op. cit.*, p. 61.

(139) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 39 *Diarium*, 71, 73, 86, 139 *Diarium*, 143, 152, 155, 183, 198, 203, 213, 226, 252, 269 ; 79, 106, 217 (employé avec l'adjectif *divulgata*), 97 *Diarium* (employé avec l'adjectif *publica*).

(140) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 100, 102-103, 230, 253, 256, 258, 269.

(141) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 213, 234.

(142) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 36, 44 *Diarium*, 47, 61, 74, 78, 83, 115 *Diarium*, 120 *Diarium*, 141, 143, 149, 161, 167, 199, 204, 239, 251, 265.

(143) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 171, 266.

(144) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 73, 174, 269.

(145) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 90, 99, 111 *Diarium*, 120 *Diarium*, 141, 147, 163, 172-173, 196, 237, 253, 255-256.

(146) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 31, 46, 49, 81, 93-94, 100, 124, 235, 237, 253, 260, 262, 264.

Il fut aussi un témoin privilégié des événements qui impliquèrent son monastère dans l'histoire liégeoise (147).

Celui-ci devait assister à des solennités religieuses et dynastiques auxquelles le confiaient ses fonctions. Elles sont souvent décrites dans les moindres détails (148).

En certaines circonstances, il fut bien placé pour collecter diverses informations. Ainsi, grâce à un sauf-conduit, il put circuler librement pendant les sept semaines que dura la destruction de Liège en 1468 (149).

Adrien a avoué son manque d'informations, à quelques occasions seulement (150). Il savait donc énormément. Sa chronique véhicule une masse impressionnante de renseignements dont nous ne connaissons pas l'origine. Elle couvre près de 70 % de son texte. Il ne faut pas aller chercher bien loin pour comprendre comment notre chroniqueur a pu recueillir toutes ses informations. Adrien vivait dans une société où la tradition orale occupe une place prépondérante. Issu d'un milieu très favorisé, il était en mesure d'apprécier, notamment au cours de ses descentes en ville et de ses missions, la qualité des nouvelles qui lui étaient rapportées. Ses témoins devaient être des personnes bien informées, avec lesquelles sa position le mettait en relation. Le rôle de son couvent semble également fort important car quelques dizaines de frères s'y côtoient quotidiennement. Or chacun avait son petit réseau de relations et ses informateurs (151). Notre chroniqueur ne consigne que ce dont il entend souvent parler. Il travaille sur un fonds commun, pour l'essentiel anonyme. En tant que personne privée, il doit son exceptionnelle connaissance des événements à son statut de moine bénédictin.

---

(147) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 48, 159-160, 171, 180, 181-182, 216-217, 232-233.

(148) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 41, 47-48, 107, 188, 193-194, 195-196, 196-197, 231-232, 259, 268.

(149) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 218-222.

(150) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 29, 53, 62, 157, 234, 237-239, 258, 264.

(151) *L'historiographie en Occident du V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t.LXXXVII, n° 2, 1980, pp. 275-276.

### Elaboration

Adrien d'Oudenbosch a songé à la façon dont il allait définir les limites spatio-temporelles de son œuvre. Géographie, jeu de la mémoire et chronologie entrent nécessairement dans son élaboration.

Le centre d'intérêt d'Adrien est essentiellement urbain : les faits les plus marquants, quant à la destinée du pays, se sont déroulés à Liège. Son réflexe historiographique apparaît lié à une sorte d'appartenance à sa ville d'adoption.

La mémoire d'Adrien est une instance intermédiaire de tri. Parmi l'infinité des faits du passé qu'elle rencontre, elle n'en retient que certains. Notre moine ne note que ce qui est digne d'intérêt. Les échos de la vie quotidienne, les caprices du climat, les événements dynastiques et religieux entrent peu en ligne de compte. L'objet de son récit était tout autre. Il voulait nous donner une synthèse descriptive et narrative des événements politico-juridiques et politico-militaires, qui ont entraîné, à long terme, la destruction de Liège en 1468. A ce moment, le texte de la chronique n'existait pas encore. Adrien possédait néanmoins un journal dans lequel il avait consigné les événements les plus saillants pour les années 1449-1468. Ce n'est qu'après avoir vu les conséquences dramatiques de ces événements politiques qu'il prit la décision de rédiger un nouveau texte. Cette rédaction définitive n'est pas antérieure à 1469<sup>(152)</sup>. Pour le règne de Jean de Heinsberg, Adrien veut être bref. C'est la première partie du règne de Louis de Bourbon qui demande de plus longs développements car celle-ci a nettement marqué l'histoire liégeoise<sup>(153)</sup>. Avec les interventions bourguignonnes, ce

---

(152) La preuve en est dans une phrase de la page 15 de l'édition de de Borman où il est question de *domicellus Jacobus de Morialmez, pater domini ballivi Leodiensis moderni*. Or Jacques de Morialmé fut bailli de Liège de mai 1469 à mai 1477. — C. DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. I, Liège, p. 355 ; t. II, pp. 4, 556.

(153) Adrien, au début de son récit original, prépare implicitement le lecteur au désastre de 1468, par la mention de deux prophéties. — ADRIEN, *op. cit.*, p. 31.

sont surtout les années 1465-1468 qui seront fatales à Liège <sup>(154)</sup>. Après 1468, Adrien jugea utile de continuer à écrire, tant que ses forces le lui permettaient, accordant toujours une place de premier choix aux événements politiques qui présidèrent à la destinée du pays.

Notre chroniqueur évolue dans la perspective d'un temps linéaire et continu. La précision de sa chronologie est remarquable. Elle est dûe en grande partie à la tenue de son journal. Il utilise aussi bien des éléments empruntés au calendrier romain qu'au calendrier chrétien. Parfois, il situe les faits les uns par rapport aux autres avec un vocabulaire à première vue imprécis <sup>(155)</sup>. Mais il est facile de situer les événements, du moins dans une année, en prenant en considération les autres éléments chronologiques présents dans la narration.

Nous avons néanmoins relevé des imprécisions chronologiques.

Des erreurs de chronologie, relatives aux efforts faits par Philippe le Bon, afin d'obtenir un canonicat à Saint-Lambert pour son neveu Louis de Bourbon, sont dues au fait qu'Adrien a ajouté ces détails à son journal, en fonction de l'élection de Bourbon en 1456 <sup>(156)</sup>. De Theux, corrigeant notre chroniqueur, ne relève qu'une seule démarche de Philippe le Bon, en 1454 <sup>(157)</sup>.

Everard de La Marck, seigneur de Rochefort et d'Agimont, meurt en 1452 et non en 1454 <sup>(158)</sup>.

---

(154) L'édition de de Borman compte 270 pages. Une quarantaine couvre les années 1460-1464, environ 120 les années 1465-1468. — Près de 50 % de son texte, après déduction des passages du *Diarium*, sont consacrés à 9 années, alors que l'œuvre d'Adrien couvre en tout 54 années.

(155) *Circa haec tempora, eodem tempore, interim, in diebus illis, statim, postmodum...*

(156) Adrien parle d'une tentative du duc en 1452 et d'une décision de donner l'archidiaconé de Campine à Bourbon en 1453, suite au décès de Guillaume de Liedekerke. — ADRIEN, *op. cit.*, pp. 36, 39.

(157) J. DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. II, Bruxelles, 1871, p. 266.

(158) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 39 ; 347.

En 1458, Adrien fait apparaître la suspension de la justice comme la conséquence du serment imposé aux bourgmestres de la Cité et aux officiers communaux <sup>(159)</sup>, élu en juillet, de ne pas accepter de place dans le Conseil du prince <sup>(160)</sup>. Il n'en est rien, car la suspension de la justice ne fut prononcée que le 15 juillet 1459 <sup>(161)</sup>.

A l'instigation de Raes, un traité d'alliance fut conclu avec l'Electeur de Cologne, non au début de 1464, mais le 1<sup>er</sup> novembre 1463 <sup>(162)</sup>.

La pression exercée par les fèvres, le 22 janvier 1465, ne concernait pas le rétablissement de la justice, car le 11 janvier, l'avoué Jean le Ruyte présidait déjà le tribunal des échevins <sup>(163)</sup>. De plus, ce n'est que sous garantie de la Cité que l'avoué a accepté de rendre la justice et non sur son initiative personnelle <sup>(164)</sup>.

Au sujet de la prise de Dinant, Adrien, d'une part, Jean de Haynin et Jacques de Clercq, d'autre part, donnent des dates différentes au sujet du pillage (28 ou 27) et l'incendie de la ville (29 ou 30 au soir) <sup>(165)</sup>.

---

(159) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 44 ; 350.

(160) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 55-56.

(161) C. DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. I, Liège, 1892, p. 274, n.4.

(162) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 95-96. — J.-J. LACOMBLET, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. IV, Dusseldorf, 1858, pp. 401-403. — G. KURTH, *La Cité de Liège au Moyen Age*, t.III, Liège, 1910, p. 189.

(163) ADRIEN, *op. cit.*, p. 102.

(164) ADRIEN, *op. cit.*, p. 100. — E. FAIRON, *Recueil de documents relatifs aux conflits soutenus par les Liégeois contre Louis de Bourbon et Charles le Téméraire (1458-1469)*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. XCIV, 1930, p. 249.

(165) A. JORIS, *Les incendies dans les villes du pays mosan de l'an 1000 à l'an 1500*, mémoire de licence inédit, Université de Liège, 1977-1978, p. 40.

Humbercourt est capturé à Tongres par les Liégeois non le dimanche 9 octobre, mais le lundi 10<sup>(166)</sup>. Dès lors, l'assemblée du peuple se déroule le mercredi 12<sup>(167)</sup>.

Guillaume, comte de Blankenheim, a été probablement assassiné le 5 janvier 1468 et non le 30 octobre 1468<sup>(168)</sup>.

Les Gantois firent amende honorable à Charles le Téméraire à Bruxelles, le 8 janvier 1469 précisément<sup>(169)</sup>.

L'institution à Maestricht d'un Conseil ducal dit « Chambre du Conseil » date du premier octobre 1473. Adrien mentionne son existence après qu'il eut entendu parler de la création, en 1474, du Parlement de Malines<sup>(170)</sup>.

## Composition

### Genre

Adrien d'Oudenbosch avait donné un titre à son œuvre : *Rerum Leodiensium sub Johanne de Heinsbergio et Ludovico de Borbonio episcopis*. D'après la typologie établie par Guénée<sup>(171)</sup>, nous estimons que le récit d'Adrien est une chronique. La chronique est un genre de la littérature historiographique dans lequel les faits sont enregistrés dans l'ordre de leur succession. Elle fut par excellence la forme de l'histoire pour le Moyen Age occidental. Au quinzième siècle se développèrent les expres-

---

(166) ADRIEN, *op. cit.*, p. 208. — ONUFRIUS, *Mémoire sur les affaires de Liège (1468)*, éd. S. BORMANS, Bruxelles, 1885, pp. 85, 104.

(167) ADRIEN, *loc. cit.* — ONUFRIUS, *op. cit.*, pp. 109-112.

(168) ADRIEN, *op. cit.*, p. 223 ; 314.

(169) ADRIEN, *loc. cit.* — *Relation de l'assemblée solennelle tenue à Bruxelles le 8 janvier 1469...*, dans L.-P. GACHARD, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. I, Bruxelles, 1833, p. 204.

(170) ADRIEN, *op. cit.*, p. 238. — P. GORISSEN, *La politique liégeoise de Charles le Téméraire*, dans *Actes du Colloque Liège et Bourgogne*, Liège, 1972, pp. 138-139.

(171) B. GUÉNÉE, *Histoire et Culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, pp. 203-204.

sions « chroniques et histoires », « histoires et chroniques » (172). La distinction s'impose théoriquement entre « chronique » et « histoire ». La première s'attachait aux dates et constituait un récit narratif sommaire. La seconde suivait l'ordre chronologique de façon plus détaillée, en étant davantage attentive à la rhétorique (173). Dans les faits, les différences étaient à peine perceptibles. Adrien suit l'ordre chronologique, donne un récit clair et détaillé. Mais celui-ci manque d'éloquence. Notre chroniqueur ne s'engage pas dans un récit explicatif car il vit dans un monde où tout événement apparaît isolé et comme le résultat d'une cause particulière. On ne peut donc l'expliquer. Seule la volonté divine est capable d'établir un lien de cause à effet entre tel phénomène naturel et tel événement historique (174).

La chronique supposait que son auteur fût, au moins en partie, contemporain des événements qu'il rapportait. Il consigne un maximum d'informations dans le cadre de l'histoire événementielle. La volonté d'informer prédomine et le souci d'établir la vérité est souvent présent (175).

Nous pouvons enfin distinguer les chroniques curiales ou officielles des chroniques non curiales. Les premières émanent

---

(172) B. GUÉNÉE, *Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Age*, dans *Annales E.S.C.*, t. XXVIII, n° 4, 1973, p. 1004.

(173) B. GUÉNÉE, *Histoire et Culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p. 205.

(174) B. GUÉNÉE, *Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Age*, dans *Annales E.S.C.*, t. XXVIII, p. 1008. — Adrien n'utilise pas beaucoup cet argument. — ADRIEN, *op. cit.*, pp. 3, 31, 193, 199, 203, 225, 230. — Il invoque explicitement la protection divine pour tout ce qui touche à son monastère. — ADRIEN, *op. cit.*, pp. 160, 182, 215-216. — Au sujet de la préservation de son couvent, suite à la destruction de Liège octobre 1468, il dit : *Narrent alii ut scribant miracula sanctorum, mihi inter omnia miracula mirabilius videtur, quod monasterium S. Laurentii in tanta tempestate et in tanta perversiorum hominum et malignitate potuerit permanere : sed hoc non potuit esse, nisi ex speciali dono Dei in saeculo benedicti.* — ADRIEN, *op. cit.*, p. 215.

(175) C. THIRY, *Historiographie et actualité (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)*, dans H.-V. GUMBRECHT, V. LINK-HEER, P.-M. SPANJENBERG (éd.), *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, t. XI, 3<sup>e</sup> partie, Heidelberg, 1987, pp. 1041-1042.

du pouvoir politique et se développent en symbiose avec lui<sup>(176)</sup>. Celle d'Adrien ne présente aucunement un caractère curial. Notre moine a le profil de l'historien médiéval traditionnel : celui qui se consacre à l'histoire mais pas exclusivement.

### *Mise en œuvre*

Nous pouvons diviser la chronique d'Adrien en trois parties.

La première partie correspond à sa compilation. Pour l'élaborer, Adrien a utilisé la chronique française de Jean de Stavelot, pour la période 1429-1447 ; et, jusqu'en 1449, sa propre continuation, ajoutée dans le manuscrit de Jean<sup>(177)</sup>.

Le travail réalisé est remarquable : notre moine fut à la fois confronté au manque de forme et d'ordonnancement du récit de son devancier et à l'étude d'un texte rédigé en français<sup>(178)</sup>. Lorsqu'il eut retenu les faits qui lui paraissaient essentiels, Adrien procéda aux regroupements indispensables. Il remania la forme de l'œuvre avec une intention évidente d'ordre et de brièveté. Il reprend littéralement quelques passages<sup>(179)</sup>. Mais son modèle est le plus souvent abrégé. Il est certain qu'il néglige quantité de détails et que dans la narration d'un événement, beaucoup de circonstances, parfois intéressantes, sont à chercher dans la chronique française. La compilation d'Adrien reste cependant un outil très utile pour l'historien car elle peut lui servir aisément de guide dans le dédale des détails accumulés

---

(176) Il en est ainsi de la chronique de Chastellain.

(177) Voir note 105.

(178) Adrien était d'origine néerlandaise.

(179) Début de l'épisode relatif à la consécration dans l'hôpital Saint-Jacques, 3 (241) — éléments relatifs aux heurts de Datin avec le chapitre de Saint-Lambert, 4 (235-236) — éléments relatifs au différend entre Datin, les échevins et la Cité, 7 (242-243) — incursion de Jean Blondeau dans la principauté, 4-5 (239) — prise de Poilvache par les Liégeois, 9 (254) — pillages perpétrés par les Liégeois, Hutois et Namurois, 10 (257) — trêve entre Liège et Namur, 116 (258) — médiation du comte de Meurs, 11 (271-272) — éléments relatifs au défi lancé par Everard de La Marck au duc de Bourgogne, 23 (552-556) — éléments relatifs à la proposition des maîtres de contracter une alliance avec la France, 23-24 (552-554) — destruction de Lomprenz par le sire de Croy, 24 (553).

par son prédécesseur. Les faits divers, l'histoire dynastique et religieuse retiennent peu l'attention de notre moine laurentien<sup>(180)</sup>. La politique extérieure ne l'intéresse pas beaucoup<sup>(181)</sup>. Ce sont surtout les événements liégeois qui représentent son centre d'intérêt<sup>(182)</sup>. En général, il résume son modèle avec exactitude<sup>(183)</sup> et perçoit les éléments essentiels d'un

---

(180) Consécration d'une chapelle dans l'hôpital Saint-Jacques, 3 (241-242) — incendie d'Arlon, 3 (235) — acceptation par Jean de Heinsberg du gouvernement de l'archevêché de Trèves, 13 (391-392) — décès du père de l'évêque, 18 (429-430) — différend entre le chapitre Saint-Servais de Maestricht et les bourgeois de la ville, 19 (446-457) — dime accordée par Eugène IV, 19-20 (454, 466-473, 485-486, 490, 505, 509) — paix conclue entre le chapitre de Saint-Servais et Maestricht, 20 (492-493) — indulgence plénière accordée par Eugène IV, 20-21 (513-514) — départ de l'évêque pour la Terre Sainte et retour plus tôt que prévu, 21-22 (525-527, 530, 532, 538, 540-542).

(181) Paix d'Arras, 18 (338) — siège de Calais par Philippe le Bon, 18 (377) — couronnement de Frédéric III, 19 (402-411, 425-427, 435-436, 442, 493, 496) — prise de Luxembourg par le duc de Bourgogne, 21 (504, 516-517, 522-524) — siège de Bâle et de Metz par les Français, guerre entre le duc de Gueldre et celui de Juliers, 22 (543-547, 549).

(182) Heurts de Watier Datin avec le chapitre de Saint-Lambert, 4 (235-236) — différend entre Datin, les échevins et la Cité, 4 (242-243) — guerre entre Liège et le Namurois, 4-12 (239, 243-252, 254-258, 271-274) — réconciliation de la Cité avec les échevins, excepté Datin, 12 (252, 255-256) — sédition provoquée par les Datin, 13 (284-288) — conjuration des Datin, 13-15 (289-290, 294-325) — incursion de seigneurs brigands à Couvin, 15 (334-335) — venue de Jacques de Morialmé à Liège, vengeance de sa mort par son fils Tristan, 15-16 (354-355) — expédition contre Bosnau, 16-17 (355-366) — destruction de châteaux après Bosnau, 17-18 (367-368, 377-379) — différend entre l'évêque et les habitants de Diepenbeek, 21 (588-589) — différend entre l'évêque et les bourgeois de Ruremonde, 22-23 (445, 450, 456, 459, 548-550, 579-580, 586) — défi lancé par Everard de La Marck au duc de Bourgogne, 23 (552-556) — proposition de la Cité de contracter une alliance avec la France, 23-24 (552-554) — escarmouches entre les hommes d'Everard de La Marck et les Bourguignons, fin des hostilités avec la reddition volontaire de La Marck à l'évêque, 24-25 (555-559, 564-568, 578) — limitation du pouvoir des procureurs fiscaux par l'évêque, 26 (571-574) — révocation du traité de Malines, 26 (577).

(183) Adrien s'est trompé dans le récit relatif à l'histoire de Bosnau en réunissant deux faits différents : le pillage de Couvin, perpétré le 25 février 1433, n'est pas la conséquence de la vengeance de Tristan de Morialmé. Le père de celui-ci, Jacques, fut décapité en août 1434. La vengeance de Tristan ne peut donc être à l'origine du fait de février 1433. — ADRIEN, *op. cit.*, pp. 15-16. — JEAN DE STAVELOT, *op. cit.*, pp. 334-335, 354-355. — G. KURTH, *op. cit.*, p. 12. — Le différend qui opposa Jean de Heinsberg

fait<sup>(184)</sup>. Adrien, en de rares occasions, a complété le récit de son devancier<sup>(185)</sup>.

Adrien termine sa compilation par un remaniement de sa propre continuation de la chronique française de Jean de Stavelot<sup>(186)</sup>. Il reprend des faits pour 1447 et 1449<sup>(187)</sup>, et men-

---

aux habitants de Diepenbeek, eut lieu non en 1443, mais en 1444. — Adrien dit *eodem anno* en parlant de 1443 : ADRIEN, *op. cit.*, p. 21. — Jean DE STAVELOT, *op. cit.*, pp. 588-589.

(184) Sa relation de la sédition du 2 juillet 1432 fait exception à cette règle. Ce n'est en effet qu'accidentellement qu'il dit que le peuple voulait créer les maîtres *per sequelum vocum*. Les Liégeois réclamaient leur élection à la pluralité des voix, mode de scrutin antérieur au Régiment de Heinsberg de 1424. — ADRIEN, *op. cit.* p. 13. — Jean DE STAVELOT, *op. cit.*, pp. 284-288. — Corneille DE ZANTLIET, *Chronicon...*, dans E. MARTÈNE et U. DURAND, *A. C.*, t. V, Paris, 1729, pp. 429-430.

(185) ...*qui cadendo in aquam infecit turbidam reddidit valde propter calicem antiquam*, 9 — *Nam Leodienses exiverant in die S. Margaretae et redierant circa gestum S. Aegidii*, 10-11 — *Item tam stricte observatum fuit quod cuidam viri, qui patri sua egentia extra patriam semel dedit ad comedendum, caput fuit ante gradus ecclesiae Leodiensis amputatum*, 15 — *Et nota quod dominus Hugo de Petraponte qui vicit bellum contra Brabantino in specula de Steppes, fuit ibi natus et eras hereditas patris sui Hugonis de Wasnadio, grater Galteri de Petra-ponte*, 17 (anecdote empruntée à Jean d'Outremeuse, *Ly Myror des Histors*, t. IV, Bruxelles, 187, pp. 549-550) — *Et quia alti cordis erat, coepit in seipso tabescere, et obiit in Leodio prae tristitia, sepultusque fuit ad Minorem, in sepulchro domini Johannis domini de Rochefort et de Agymont avi sui, qui decollatus fuit super campum de Graz, post bellum de Othey, anno 1408*, 25 — *et fuerunt rigorosa verba inter dominum Leodiensem, et quemdam nobilem Ludovicum de This, unde permiserunt se omnes abjudicari. Tandem obtinuerunt pacem cum pecuniis, sed praedictus Ludovicus pacem habere non potuit, sed dominus persequatur eum ubique. Postmodum fuit extra patriam decollatus. Unde coepit odium aliquorum contra eum; qui machinabantur occulte sibi malum, si potuissent intentum suum implere* : ADRIEN, *op. cit.*, p. 21.

(186) Invention du corps de saint Laurent à Rome, 26-27 (598-599) — décision de l'évêque de se rendre en Angleterre, découverte d'une conspiration tramée par Charles del Tombe, 27-28 (598) — nouvelle conspiration tramée par Roger de Spa, 28 (603-604) — paix entre le duc de Clèves et l'archevêque de Cologne, 29 (604) — embûches tendues à Vivegnis, attentat fomenté par Philippe du Paon, 29 (605-606) — citation d'Englebert de La Marck à l'Anneau du Palais, 30 (604) — mention de la mort de Jean de Stavelot, 30 (606) — indulgence accordée par Nicolas V, 30 (606).

(187) Notre moine a amalgamé deux faits où il est question de Diepenbeek et des Hasseltois. Le premier épisode, qui eut lieu en 1444, ne doit pas être confondu avec le différend qui éclata entre l'évêque et certains de ses sujets, après l'expédition contre Rochefort et Agimont en 1445. — ADRIEN,

tionne la mort de Jean afin de marquer la séparation avec son récit original. Adrien a complété le remaniement de sa continuation (188).

La deuxième partie de la chronique d'Adrien correspond au texte rédigé d'après le *Diarium*. Le dernier passage qui en est conservé date de septembre 1468. Il fut inséré par erreur dans le texte de la chronique (189). Nous avons une centaine d'extraits du *Diarium*. Ceux-ci sont en général assez courts. Adrien semble avoir retravaillé la forme de son journal (190). Ses fragments restent intéressants pour l'historien.

Enfin, notre chroniqueur continua son récit dans le manuscrit-même de sa chronique. Adrien nota ainsi des faits jusqu'à l'année 1482.

Nous donnons des précisions critiques sur certains détails ou passages du récit original d'Adrien.

En 1457, un projet de paix favorable à Bourbon fut élaboré. Il contenait les mots *Laudabiles usus et consuetudines*. Des

---

*op. cit.*, pp. 21 ; 28. — Dès lors, la note sur Louis de Thys, rajoutée au premier fait, devrait plutôt être rattachée au second. — CORNEILLE DE ZANTFLIET, *op. cit.*, pp. 459-460.

(188) *Sed quia illi qui taxati fuerant, non erant habiles ad solvendum, aliqui obierunt ex tristitia, reliqui fugerunt et opus mansit imperfectum. Residuos lapides dominus Leodiensis fecit duci ad Steen et Millen, 28 — non dicebatur aperte quid egissent sed res tenebatur sub secreto silentio, 29 — Quidam etiam de nobilibus in Trajecto hac de causa habebatur domino suspectus, qui sub salva conductu ad excusandum se venit ad dominum in Millen, sed quid... fuerit nescitur. Captus et ad torturam positus, in initio tormentarum seipsum accusavit, ut dicebatur, et fuit decollatus et demembratus et in sacco Leodii asportatus, cujus unum brachium fuit positum juxta corpora ad S. Wilhelmum, aliud in Hoyo, etc. Dehinc coepit odium inter Dominum Leodiensem et Trajectenses vigilare et fortificare suos muros in circuitu, 29-30 — Quo de causa valde iratus, petiit a domino duce licentiam se defendendi, sed dominus dux ex quo juridice factum fuit, dixit, quod juridice se defenderet, alias non, 30.*

(189) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 201-203.

(190) Comparer plus particulièrement les passages de la chronique et du journal sur l'arrivée du légat pontifical Onufrius et le retour des proscrits. — ADRIEN, *op. cit.* pp. 193-195 et E. Schoolmeesters, *Un passage...*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. X, 1912, pp. 230-233. — ADRIEN, *op. cit.*, pp. 199-201, 201-203.

membres éminents de la Cité et le peuple critiquèrent cette paix en raison de l'adjectif « laudable ». On ne voit pas, à première vue, pourquoi ce mot inquiète tant les Liégeois <sup>(191)</sup>. En fait, ce n'est pas tant le mot qui est important, mais la phrase dans laquelle il est inséré. Corneille de Zantfliet montre bien le but poursuivi par l'évêque : réduire les franchises communales. Le terme *laudabiles* associé à l'adverbe *quantum* et au subjonctif *essent* se traduirait par « pour autant qu'elles soient laudables ». C'est pourquoi les Liégeois sont hostiles à cette paix <sup>(192)</sup>.

La même année, selon Adrien, Guillaume d'Ordange, aurait fait décapiter, en tant que bailli de Hesbaye, l'un des deux individus, qui, dans une taverne de Waremme, avait tenu des paroles injurieuses contre Bourbon. En fait, c'est Baudouin de Hollogne qui fut bailli de Hesbaye de 1457 à 1459 <sup>(193)</sup>.

Nous ne connaissons pas les véritables circonstances de la mort de Jean de Heinsberg. La chronique d'Adrien et celle de Pierre Trecpoel donnent deux versions très différentes <sup>(194)</sup>. Seule la date de décès est connue avec certitude : le 18 octobre 1459 <sup>(195)</sup>.

En mai 1463, Adrien explique la colère des Liégeois devant le légat pontifical Pierre Ferritz par le fait que ce dernier leur aurait donné un texte écrit en latin, langue qu'ils ne comprenaient pas. En fait, le légat leur avait déclaré qu'il lèverait l'interdit, dont Liège était l'objet, uniquement après le rétablissement de la justice princière. En attendant, il avait donné aux Liégeois une lettre d'absolution. Ces derniers se mettent en colère pour cette raison et jettent à terre la lettre du légat <sup>(196)</sup>.

---

(191) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 51-52.

(192) CORNEILLE DE ZANTFLIET, *op. cit.*, p. 499.

(193) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 53 ; 302, n. 18.

(194) ADRIEN, *op. cit.*, p. 61. — PIERRE TRECPOEL, *Chronicon Diestense*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. II, 1861, pp. 424-425.

(195) ADRIEN, *op. cit.*, p. 339.

(196) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 91-92. — F. VRANCKEN, *Recherches sur la biographie de Louis de Bourbon, évêque et prince de Liège*, mémoire de licence inédit, Université de Liège, 1980-1981, pp. 231-232.

Notre chroniqueur omet de signaler que Jean de Seraing, l'un des deux magistrats élus le 25 juillet 1465, fut désavoué à l'issue de la paix de Saint-Trond. Il fut remplacé par Fastré Baré Surllet, qui exerçait sa charge le 5 février 1466. C'est pourquoi il est question de lui en tant que maître quand il céda sa clef magistrale à Henri Rosseal afin de pouvoir juger Gilles de Metz <sup>(197)</sup>.

Adrien confond l'archidiacre d'Ardenne Walter de Corswarem, avec Jean de La Marck, qu'il désigne par *archidiaconus Ardennae de Marka* <sup>(198)</sup>. Ce chanoine de Saint-Lambert, qui avait signé, le 8 octobre 1464, l'acte d'union du clergé contre l'interdit promulgué par Ferritz, fut désigné pour faire amende honorable à Charles le Téméraire en avril 1466, suite à la Paix de Saint-Trond <sup>(199)</sup>.

Selon notre Adrien, le duc de Bourgogne se serait rendu, aux environs d'août 1471, à Beauvais. Sa présence dans cette ville n'est pas attestée par d'autres sources <sup>(200)</sup>.

Notre chroniqueur parle de deux combats consécutifs à la bataille de Grandson, livrée en 1476 par les confédérés suisses contre Charles le Téméraire. En fait, une seule bataille eut lieu après celle de Grandson : la bataille de Morat, livrée le 22 juin <sup>(201)</sup>.

La chronique d'Adrien d'Oudenbosch se termine par la relation de l'assassinat de Louis de Bourbon par Guillaume de La Marck, le 31 août 1482 <sup>(202)</sup>. Une main anonyme a alors ajouté deux passages, très courts, relatifs aux conséquences de la mort de l'évêque pour le pays, à l'approche menaçante des Braban-

---

(197) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 131 ; 303, n. 27.

(198) ADRIEN, *op. cit.*, p. 136 ; 348.

(199) J.-G. SCHOONBROODT, *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1863, p. 329.

(200) ADRIEN, *op. cit.*, p. 234. — H. VANDERLINDEN, *Itinéraires de Charles, duc de Bourgogne, Marguerite d'York et Marie de Bourgogne (1467-1477)*, Bruxelles, 1936, pp. 32-33.

(201) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 240-241 ; 305, n. 47.

(202) ADRIEN, *op. cit.*, p. 270.

çons, en février 1483, et à la décision de Gui de Canne de livrer aux flammes la région du Geer <sup>(203)</sup>.

### Langue et style

La chronique d'Adrien est rédigée en latin. Au quinzième siècle, le latin est évidemment la langue la plus souvent écrite ou parlée dans les milieux monastiques. En de très rares occasions, son latin trahit son origine néerlandaise <sup>(204)</sup>. Notre chroniqueur utilise parfois des termes vernaculaires, essentiellement français, pour désigner un objet, un groupe de personnes, ou pour insister, en style direct, sur une scène particulière <sup>(205)</sup>.

Adrien écrit dans un style simple. Il veut donner un récit analytique et circonstancié des événements. Il cherche avant tout à être compris <sup>(206)</sup>. Il utilise de temps en temps le style direct afin

---

(203) ADRIEN, *op. cit.*, p. 271.

(204) *interrogaverunt eum an CUM principe derisionem suam faceret*, 39 (ceci se dit en néerlandais *of hy MET den prins spotte*) — *cum illi MANERENT juxta dominum STARE*, 153 (ceci est la traduction littérale de *door deze bij den heer BLEVEN STAAN*, ce dernier flandricisme se retrouve dans son histoire du monastère de Saint-Laurent *illi exeuntes MANSERUNT STARE ad ostium* : ADRIEN, *Historia insignis...*, col. 1149).

(205) *vocata vulgariter ung Pillorin*, 40 *Diarium* — *laudable*, 52 (répété 7x) — *qui se vocaverunt dy Clupslagher*, 66 — *una littera...contra dominum Razonem, Coyar de Chevalier*, 157 — *unde datum eis nomen, Vrays Ligeois*, 158 — *bombarda dicta Ligois*, 167 — *instigante eos domicello Wilhelmo de Marka, clamaverunt omnes alta voce : Nostre-Dame et S.Lambert. Ville Waingny*, 143 — *et coeperunt clamare : Ville Waingny*, 177 — *Alaz, ut audio...*, 180 *Diarium* — *Non contravenerunt, responderunt oye oye...*, 187 *Diarium* — *et dixit dominus Leodiensis ista verba : Je suy vous de seur-trains abbé, vous poveis bien faire*, 191 — *et quotidie armigeros habebat dictos Frank archiers, — Famatumque fuit publice de rege quod... clamaverit : Vive Bourgoigne*, 218 — *scilicet le Peron*, 255 — *Dux Maximilianus...fuit receptus in Rulmont et in Venlo, sicut pandheer*, 257 — *et testudines, gallice lympson*, 204.

(206) Rarement il se fait mal comprendre. Il en est ainsi dans un passage sur Jean de Wilde : *et dominum Johannem de Ville cum suis retrocedere compulerunt. Qui invenit portam clausam, et ascendit per scalam et fuit graviter vulneratus et multis de sociis suis* : ADRIEN, *op. cit.*, p. 212. On pourrait penser que Jean de Wilde était tombé de son échelle et s'était blessé dans sa chute. En fait, il était déjà blessé avant d'escalader les remparts car il avait perdu le poing droit. G. KURTH, *op. cit.*, p. 317, n. 1.

de donner plus de vie à certaines scènes. Les phrases sont alors placées dans la bouche de personnages indentifiables ou correspondent à une opinion générale<sup>(207)</sup>. Adrien reproduit aussi des dialogues entre personnages identifiables<sup>(208)</sup>.

### Les opinions d'Adrien

Les convictions d'Adrien d'Oudenbosch apparaissent succinctement dans sa chronique.

Ce qui lui tient d'abord à cœur, c'est le monastère de Saint-Laurent. Adrien fut particulièrement sensible aux intérêts temporels du couvent. Il ne manqua pas de dire quand ceux-ci sont lésés<sup>(209)</sup>. La question des finances l'a également préoccupé. La communauté fut parfois injustement ou inutilement mise à contribution<sup>(210)</sup>. Ce fut le cas au début de 1468. Bourbon exigeait que les églises engagent leurs biens pour payer les amendes qui étaient réclamées par Charles le Téméraire. L'évêque les convoqua à ce sujet, le 5 avril 1468, dans une salle du palais<sup>(211)</sup>. Le prieur de Saint-Laurent et Adrien y étaient présents. Notre chroniqueur s'opposa vivement à la taxation des églises. Les moines laurentiens répondirent que, comme leur abbé était absent, ils n'étaient pas en mesure de donner une réponse affirmative. Ceux-ci en parlèrent alors à leur communauté. Le lendemain, suite aux pressions de Bourbon, le monastère laurentien consentit finalement à payer sa part d'amende<sup>(212)</sup>.

---

(207) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 33 *Diarium*, 34, 37 *Diarium*, 38, 41, 43-44, 53, 59, 61, 72, 79, 83, 85, 90, 92-93, 103, 104 *Diarium*, 112, 117, 121-122, 125, 131, 137-140, 143-144, 147-148, 152-154, 157, 159, 162, 164-166, 169, 175, 180, 182 *Diarium*, 183, 191, 204, 206, 208, 227, 262, 269-270.

(208) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 74-76, 79, 97-98 *Diarium*, 132-133 *Diarium*, 205-209, 211, 213-214.

(209) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 7, 123, 159-160, 171, 232-233, 239.

(210) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 19-20, 48, 128, 259.

(211) ADRIEN, *op. cit.*, p. 190.

(212) ADRIEN, *op. cit.*, p. 191.

Malgré une politique d'isolement, malgré une volonté de se maintenir en dehors des conflits qui opposaient les Liégeois à leur évêque, l'abbaye n'en attira pas moins l'attention des autorités liégeoises. Ceci tient essentiellement à l'importance de son rôle stratégique. Sa proximité de l'enceinte et son rôle de fortifications constituèrent une menace non négligeable pour les belligérants liégeois <sup>(213)</sup>. Une alternative se présentait : la démolition du couvent ou son incorporation aux défenses de la cité. Les meneurs liégeois optèrent pour la première solution. Celle-ci revint souvent à l'ordre du jour en 1467 et 1468 <sup>(214)</sup>. Les événements de 1467 confirmèrent la menace que représentait Saint-Laurent en cas de conflit. Ainsi, le 13 novembre, le duc de Bourgogne en personne arriva au monastère et jugea l'endroit propice à constituer un excellent cantonnement. Il y séjourna jusqu'au 17 <sup>(215)</sup>. Les moines, craignant les dépradations des gens de guerre et les actes de vengeance de la part des Liégeois, demandèrent instamment au duc une garnison pour les protéger. Celui-ci accéda à leur demande <sup>(216)</sup>.

L'année suivante, l'abbaye fut bien près d'être détruite. A la fin d'octobre, quelques jours seulement avant la prise de la cité par les Bourguignons, les Liégeois songèrent à brûler les faubourgs, afin d'empêcher les soldats du duc de s'y retrancher. Le 29 octobre, ils boutèrent le feu au voisinage de Saint-Laurent. Quatre moines laurentiens, dont notre chroniqueur, furent alors envoyés auprès des maîtres en vue de les persuader d'épargner les possessions monastiques. Ils rencontrèrent le maître Gilles de Lens et Gosuin de Streel <sup>(217)</sup>. Adrien intervint : il mit en évidence le rôle stratégique de son abbaye. Même si les Bourguignons allaient l'occuper, ce n'était pas grave car les remparts tout proches sont les plus solides de la ville. En outre, si le can-

---

(213) C. GAIER, *Le destin militaire de l'abbaye de Saint-Laurent de Liège*, dans *Saint-Laurent de Liège. Eglise, Abbaye, Hôpital militaire*, Liège, 1968, p. 219.

(214) ADRIEN, *op. cit.*, p. 180. — C. GAIER, *ibidem*, p. 220.

(215) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 181-182.

(216) ADRIEN, *op. cit.*, p. 183.

(217) ADRIEN, *op. cit.*, p. 213.

tonnement de Charles le Téméraire était établi à Saint-Laurent, il serait facile de l'encercler et de capturer le duc. Les meneurs liégeois promirent d'épargner le couvent <sup>(218)</sup>, non en raison de la plaidoirie d'Adrien qui, il faut bien le reconnaître, était de piètre qualité, mais afin de gagner les sympathies du clergé, seul encore capable d'atténuer la vengeance du duc de Bourgogne. Entre-temps, les habitants de Sainte-Marguerite avaient mis le feu au quartier Saint-Laurent ainsi qu'aux étables du monastère. Adrien et les siens venaient de rentrer. Les moines, suivant son conseil, luttèrent contre le sinistre et réussirent à limiter les dégâts <sup>(219)</sup>. Le dimanche 3 novembre 1468, le sac de Liège commençait. Charles, héraut du duc de Bourgogne, protégea le monastère. Les religieux étaient assignés à domicile. Adrien, avec un autre moine de Saint-Laurent qu'il ne nomme pas, et deux Chartreux, fut l'un des seuls, grâce à un sauf-conduit, à pouvoir circuler librement pendant les sept semaines que dura la destruction de la cité <sup>(220)</sup>.

Ensuite, ce qui préoccupait notre chroniqueur, c'était le sort des églises liégeoises. Celles-ci et l'abbaye, appartenant à un même milieu, avaient des intérêts communs. Elles voulaient, dans leur époque si troublée, préserver leurs droits, leurs biens et leurs personnes. Or les privilèges des églises furent rarement respectés et leurs plaintes souvent étouffées <sup>(221)</sup>. Adrien ne manqua pas de mentionner, comme pour mieux les dénoncer, les spoliations, les pillages, les incendies, les menaces, les violences verbales ou physiques dont fut victime le clergé <sup>(222)</sup>. Notre chroniqueur s'indigne quand les droits ecclésiastiques sont bafoués <sup>(223)</sup>. Il est assez sensible aux intérêts matériels de l'Eglise quand ceux-ci sont lésés <sup>(224)</sup>. Il intervint dans les événe-

---

(218) ADRIEN, *op. cit.*, p. 214.

(219) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 214-215.

(220) ADRIEN, *op. cit.*, p. 218.

(221) ADRIEN, *op. cit.*, p. 65 *Diarium*.

(222) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 68, 88, 91, 115-119, 138, 142-143, 160.

(223) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 67, 70, 122, 125.

(224) ADRIEN, *op. cit.*, p. 193.

ments liégeois, durant l'occupation bourguignonne, afin de les préserver.

En été 1469, il parvint avec succès à concilier les Liégeois et les églises afin de régler le problème des amendes dues au duc <sup>(225)</sup>.

En mars 1471, il essaya d'obtenir réparation suite à la levée arbitraire d'une taxe par des agents bourguignons. Il écrivit à ce sujet une lettre à Charles le Téméraire. Celui-ci jura de remédier à ce problème. Cependant, il ne tint nullement ses promesses <sup>(226)</sup>.

Attardons-nous quelques instants sur l'opinion de notre chroniqueur à l'égard de Louis de Bourbon. Jean de Heinsberg n'attira en effet pratiquement pas l'intérêt de notre chroniqueur <sup>(227)</sup>.

Louis de Bourbon est l'objet d'une critique acerbe, perceptible en divers endroits de la chronique. Pour Adrien, le prince français a une part importante de responsabilités dans les troubles de la cité. Il tient à avertir le lecteur de son opinion sur Bourbon dès le début de sa narration des événements de son épiscopat. Evoquant l'élection magistrale de 1456, il dit « Jusqu'à présent, je n'ai point fait mention des maîtres. A partir de maintenant, je le ferai chaque année. Le motif est qu'autrefois le seigneur de Liège était le chef du pays et qu'en général le pouvoir lui appartenait. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas » <sup>(228)</sup>.

Selon notre chroniqueur, trois principaux traits du caractère de Louis de Bourbon ont pesé sur le cours des événements, du moins jusqu'en 1468.

Le premier est son inexpérience dans la conduite des affaires de l'Etat. Cette situation était initialement liée à sa jeunesse ;

---

(225) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 226-227.

(226) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 233-234.

(227) Une seule fois Adrien signale un manquement à ses devoirs : à l'occasion de la chute de Bosnau, il s'indigne que Jean de Heinsberg ne soit pas intervenu pour protéger un ecclésiastique. — ADRIEN, *op. cit.*, p. 17.

(228) ADRIEN, *op. cit.*, p. 48.

Louis n'avait en effet que 18 ans quand il arriva à Liège <sup>(229)</sup>. Mais il n'acquiesça pas d'expérience par la suite. Il s'éloigna souvent de sa capitale et négligea les affaires courantes, la justice principalement <sup>(230)</sup>.

Un deuxième trait de caractère est à prendre en considération : son désir immodéré de richesses. Bourbon est cupide. Son attitude fut rarement désintéressée <sup>(231)</sup>. Nous décelons même quelques pointes d'ironie à l'adresse du prince-évêque, touchant à son amour de l'argent <sup>(232)</sup>. Son désir de richesse, purement terrestre, l'éloigna de Dieu. Celui-ci l'a alors abandonné aux mains de conseillers également avides de richesses et soucieux d'eux-mêmes. C'est pourquoi la cupidité et l'iniquité se sont installés dans le pays, tandis que la justice s'y affaiblissait de jour en jour. Pour Adrien, l'opposition des maîtres, des conseillers et des métiers est une conséquence de cet état de fait <sup>(233)</sup>.

Enfin, Louis de Bourbon était empreint d'autoritarisme. Ce prince français voulait rétablir une justice princière forte qui lui aurait permis d'avoir une emprise effective sur le pays. Cette justice ne pouvait malheureusement que se heurter aux franchises liégeoises. Les Liégeois avaient les meilleures intentions du monde de vivre en harmonie avec leur prince. Mais, face à son autoritarisme, ils s'en détournèrent <sup>(234)</sup>. Bourbon suspendit une première fois le cours de la justice en 1458. Ceci ne pouvait que lui être préjudiciable. Adrien estime que cette suspension n'altéra en rien le bon fonctionnement de la Cité. Les plaids et les homicides exceptés, tout était bien réglé et même mieux que si le prince avait été présent <sup>(235)</sup>. La ténacité de ce dernier à affirmer son autorité l'a amené à ne faire aucune concession

---

(229) J. LEJEUNE, *La principauté de Liège de 1390 à 1482*, dans *Problématique de l'histoire liégeoise*, Liège, 1981, p. 155.

(230) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 49, 67-68.

(231) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 48, 136.

(232) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 83, 94, 197.

(233) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 48-49.

(234) ADRIEN, *op. cit.* p. 53.

(235) ADRIEN, *op. cit.*, p. 58.

dans les négociations entre lui-même et la Cité. Bourbon agissait selon son bon plaisir, sous on ne sait quelle influence<sup>(236)</sup>.

Le portrait de l'évêque, reconstitué à partir des petites allusions d'Adrien, n'est pas du tout flatteur. Notre chroniqueur ne s'est cependant pas trop éloigné de la réalité. Louis de Bourbon fut inexpérimenté, cupide et empreint d'autoritarisme. Mais son principal défaut fut certainement son manque de clairvoyance : il s'est quasiment livré aux Bourguignons et n'en a pas vu les conséquences. Il fut un pion dans la politique de Charles le Téméraire, au point d'en être réduit à un pouvoir symbolique<sup>(237)</sup>.

Après la destruction de Liège, Louis a profité des leçons de l'expérience. A deux reprises, Adrien lui reconnaît des qualités de médiateur entre son peuple et l'occupant<sup>(238)</sup>. Mais notre chroniqueur relate son assassinat avec une sécheresse qui ne nous surprend pas, étant donné son mépris général pour ce dernier<sup>(239)</sup>.

Il est évident qu'Adrien n'appréciait guère les troubles de la Cité. Certains mots dont *disturbium*, sont très suggestifs à cet égard<sup>(240)</sup>. Mais il n'a jamais condamné ouvertement le comportement des maîtres et des jurés.

Cependant, il n'éprouve aucune sympathie envers le tribun liégeois Raes de Heers. Bien qu'il ne se livre pas à de violentes diatribes contre ce dernier, il manifeste clairement sa réprobation<sup>(241)</sup>. Raes est obstiné, a toujours refusé la négociation. Il est donc un fauteur de troubles et un obstacle à la paix. Il nuit à la communauté<sup>(242)</sup>. Notre chroniqueur mentionne sa respon-

---

(236) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 49, 58, 63, 68-69, 94, 96.

(237) F. VRANCKEN, *op. cit.*, pp. 373-374.

(238) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 227 ; 228-229.

(239) ADRIEN, *op. cit.*, p. 270.

(240) Nous retrouvons les mots *disturbium* : ADRIEN, *op. cit.*, pp. 87, 92, 101, 125, 129, 147, 149, 226 ; *tumultus* : ADRIEN, *op. cit.*, pp. 103, 118 ; *clamor et dissentio* : ADRIEN, *op. cit.*, pp. 154, 258 ; ainsi que l'expression *Vae unum obiit et ecce aliud vae venit* : ADRIEN, *op. cit.*, p. 135.

(241) ADRIEN, *op. cit.*, p. 69.

(242) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 99, 101, 102 *Diarium*, 111 *Diarium*, 153, 160.

sabilité dans le départ des Bade, à cause de son caractère autoritaire et violent, inspirant la crainte<sup>(243)</sup>. La mention la plus féroce d'Adrien à l'égard de Raes reste incontestablement celle de son décès. En guise d'oraison funèbre, il dit : « Que Dieu pardonne à son âme et prenne pitié de tous ceux qu'il a affligés et tourmentés »<sup>(244)</sup>. L'opinion de notre chroniqueur s'explique aisément. Il était membre du clergé. Or celui-ci était dans sa majorité hostile au tribun liégeois car ce dernier voulait le contraindre à appliquer sa politique radicale<sup>(245)</sup>. Raes a surtout causé du tort à l'abbaye de Saint-Laurent : c'est lui qui fut l'instigateur des deux enquêtes menées au sujet des joyaux du couvent<sup>(246)</sup>. Il a failli entraîner, en novembre 1467, la destruction du monastère car ce dernier s'intégrait mal dans le système de défense de la ville<sup>(247)</sup>. La prise de position d'Adrien était donc largement compréhensible. Signalons toutefois que le projet du tribun populaire de détruire les faubourgs de la cité n'était ni impérieux ni déraisonnable. Il visait à priver l'assiégeant d'une solide base d'attaque à proximité des remparts<sup>(248)</sup>.

De façon générale, Adrien répartit les Liégeois entre *mali* et *boni* selon l'attitude qu'ils adoptèrent durant les troubles civils. Le *malus* est d'abord celui qui, par son statut juridique, est protégé impunément de tout vol ; il est surtout celui qui fait tout pour que la Paix de Saint-Trond ne soit pas appliquée ; il est le fauteur de troubles, malgré une paix toute relative ; l'individu méchant acculant les autorités à prendre une décision injuste et cruelle ; l'homme armé qui adopte un comportement arrogant ; enfin, celui qui porte préjudice aux églises<sup>(249)</sup>. Le *bonus* est évidemment celui qui veut vivre en paix ; il est partisan de la négociation. Adrien met en évidence sa crainte, sa détresse. Les mesures prises contre lui sont injustes : sous prétexte d'avoir été

---

(243) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 125-126.

(244) ADRIEN, *op. cit.*, p. 252.

(245) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 94, 112.

(246) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 159-160, 171.

(247) ADRIEN, *op. cit.*, p. 180.

(248) C. GAIER, *ibidem*, p. 220.

(249) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 62 ; 129-130 ; 135, 198 ; 164 ; 204 ; 111 *Diarium*, 120, 143.

pacifique, il est forcé, après la Paix d'Oleye, de payer les amendes dues au duc<sup>(250)</sup>.

Notre chroniqueur ne fut pas du tout favorable au *populus communis*. Les gens du peuple sont les fils de la peste. Ce sont des hommes furieux, sans intelligence et possédés par le démon<sup>(251)</sup>. Ils ne devraient pas s'occuper de politique. Leur plus grand défaut fut de toujours soupçonner les princes de mauvaise foi et de ne pas respecter les décisions des grands<sup>(252)</sup>. Adrien avait certainement peur du peuple. Celui-ci, profitant des troubles de l'époque, se livra à des actes de violence dont le massacre de Guillaume de La Violette fut le paroxysme<sup>(253)</sup>.

Adrien d'Oudenbosch n'est pas du tout pro-bourguignon. Jusqu'à la destruction de Liège, il n'a, à aucun moment, tenté de justifier l'action bourguignonne. Il s'est borné à la constater. De 1468 à 1477, notre chroniqueur, comme tous ses compatriotes, a durement ressenti la domination de Charles le Téméraire. Il craint la soldatesque de Frédéric de Wittem<sup>(254)</sup>. Il signale clairement l'injustice des saisies, les levées de taxes dont les églises furent fréquemment l'objet, et l'oppression des pauvres<sup>(255)</sup>. Heureusement, le duc courut lui-même à sa perte, emporté par son orgueil, croyant qu'il serait toujours vainqueur dans ses guerres<sup>(256)</sup>. Adrien ne regrettera nullement le sort réservé aux agents bourguignons<sup>(257)</sup>. Seul Humbercourt fut décrit sous un angle favorable. Notre chroniqueur mit l'accent sur son bon comportement et sa présence bénéfique. Il fut le protecteur des églises liégeoises, en général, et de l'abbaye de Saint-Laurent, en particulier<sup>(258)</sup>.

---

(250) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 135 ; 84, 101 ; 165, 197, 200 ; 157-158.

(251) ADRIEN, *op. cit.*, p. 117.

(252) ADRIEN, *op. cit.*, p. 7.

(253) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 46, 58, 78-80, 92, 136, 138, 140-144 ; 147.

(254) ADRIEN, *op. cit.*, p. 221.

(255) ADRIEN, *op. cit.*, p. 222, 234, 236-237.

(256) ADRIEN, *op. cit.*, p. 241.

(257) ADRIEN, *op. cit.*, p. 250.

(258) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 145, 198, 212, 216, 228-229.

Enfin, Adrien dénonça le comportement de Louis XI à l'égard des Liégeois. Ceux-ci n'ont été qu'un pion dans sa politique. Il tient à signaler clairement la trahison d'un monarque hypocrite <sup>(259)</sup>.

### Conclusion

Les résultats de l'étude qui précèdent peuvent être formulés en peu de mots.

Le chroniqueur Adrien d'Oudenbosch, moine de Saint-Laurent de Liège, contribua très largement à maintenir vivante la vie intellectuelle de son abbaye. Il s'illustra principalement comme copiste et compilateur. C'est à lui que nous devons l'importante continuation apportée à l'histoire du couvent. Celle-ci fut vraisemblablement rédigée dans le contexte de sa remise en ordre sur le plan matériel, intellectuel et spirituel, commencée sous Henri Ade (1404-1434) et poursuivie par Henri Delle Cheraux (1434-1459).

La chronique de notre moine laurentien peut passer pour la meilleure de l'historiographie liégeoise du quinzième siècle. Ses qualités d'ordre, de clarté, et de précision sont manifestes.

Sa rédaction n'est pas antérieure à 1469. Adrien a voulu nous donner une synthèse descriptive et narrative des événements politico-juridiques et politico-militaires qui ont entraîné, à long terme, la destruction de la ville en 1468. Ce n'est, en effet, qu'après avoir vu les conséquences dramatiques de ces événements politiques qu'il prit la décision de créer une œuvre. Il jugea alors utile de la continuer tant que ses forces le lui permettaient, accordant toujours une place de premier choix aux événements politiques qui présidèrent à la destinée du pays. Il poursuivit son récit jusqu'en 1482.

Pour composer celui-ci, il remonta jusqu'en 1429 et prit ainsi la relève de la chronique latine de son prédécesseur Jean de Sta-

---

(259) ADRIEN, *op. cit.*, p. 219.

velot. Pour la période couvrant les années 1429 à 1449, il élabore une compilation à partir de la chronique française de ce même Jean de Stavelot afin de fonder son œuvre sur une base solide et de pallier au manque de documentation pour une époque dont il ne connaissait presque rien. Son journal, tenu de 1450 à 1468, dans lequel il avait noté les faits les plus saillants de son temps, a servi de canevas à la chronique. Ceci explique la précision de ses données chronologiques.

De toute évidence, nous avons affaire à un témoignage de premier ordre. Adrien vivait dans un milieu intellectuellement très favorisé. Il était en mesure d'apprécier, au cours de ses descentes en ville et de ses missions, la qualité des nouvelles qui lui étaient rapportées. Ses confrères lui communiquèrent également bon nombre de renseignements. Toutes les informations recueillies permettaient l'élaboration d'un récit tenu à jour et corrigé selon les événements. Notre chroniqueur a vu peu de choses mais il était informé de tout.

C'était un homme de parti. Il intervient à partir du moment où les intérêts de son abbaye et des églises sont menacés. Il s'illustra ainsi plus particulièrement en 1468, afin de préserver son couvent de la destruction. Louis de Bourbon et Raes de Heers apparaissent à ses yeux comme les grands responsables des troubles politiques. Aucun des partis en présence ne pouvait rencontrer la sympathie du moine laurentien. Les querelles urbaines entraînent l'intervention des Bourguignons et ceux-ci, dès la fin de 1468, ne ménagèrent guère les églises liégeoises.



# SAINT-PIERRE D'AYWAILLE : UN PRIEURÉ CLUNISIEN DANS LE PAYS MOSAN

par Pascal FLERON

Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'histoire d'Aywaille<sup>(1)</sup> se confond avec celle de son prieuré. Si cet établissement est dirigé de la fin du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1603 par un clunisien, ce sont, par la suite, les jésuites du naissant Collège de Luxembourg qui présideront à sa destinée. C'est la première partie de l'histoire du prieuré qui a retenu notre attention. Histoire monastique ? Pas exactement. En effet, le monastère, du moins pour ce que les sources nous permettent d'en connaître, s'apparente plus à un revenu, à un centre de contrôle d'une seigneurie qu'à un véritable établissement conventuel. Nous nous sommes donc intéressé essentiellement à son domaine, à sa fondation. Toutefois, ces objectifs vont vite se heurter à des problèmes documentaires<sup>(2)</sup>.

\*

---

(1) Cet article est la synthèse d'un mémoire de licence présenté à l'Université de Liège en 1995.

(2) Une partie des archives du prieuré a été conservée. Ces documents sont cependant relativement peu nombreux pour la période qui nous intéresse. Ils sont dispersés dans les dépôts de Liège, pour l'essentiel, mais aussi d'Arlon, pour ce qui concerne la possession de Rachamps, de Bruxelles, pour deux cartes, et de Luxembourg, qui conserve quelques registres et cartulaires des jésuites. Pour Arlon et Liège, nous renvoyons aux inventaires d'Etienne Hélin. HÉLIN, *Inventaire des archives de la seigneurie de Rachamps*, Bruxelles, 1957. HÉLIN, *Inventaire des archives du prieuré et de la seigneurie d'Aywaille*, Bruxelles, 1956.

C'est de 1088 que date la première mention d'Aywaille. A ce moment, *Aqualia* est cédée, par une donation pieuse, à l'ordre le plus puissant de l'époque : Cluny.

Comme chacun le sait, l'ordre de Cluny <sup>(3)</sup> trouve son origine au début du X<sup>e</sup> siècle, dans la fondation d'un établissement, en Bourgogne, par Guillaume le Pieux, comte de Mâcon et duc d'Aquitaine. A cette époque, l'Eglise, tant régulière que séculière, est en crise : autorité pontificale minée par l'aristocratie romaine puis par les empereurs germaniques, non-respect de la règle de saint Benoît, relâchement des mœurs, système de l'abbatiate laïc, invasions normandes, magyares et sarrasines. C'est dans ce contexte que se développe la réforme clunisienne. Cette dernière va s'attacher à un plus strict respect de la règle bénédictine, à l'éloignement du monde, à la prière et la méditation, laissant travail et pénitence au second plan.

Cette réforme connaît un grand succès et, rapidement, l'abbaye bourguignonne fonde et patronne, surtout après l'an mil, une multitude d'établissements, à travers toute l'Europe chrétienne.

Plusieurs caractéristiques propres à l'ordre clunisien vont faciliter son expansion. Il convient d'abord de souligner, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles essentiellement, les relations très étroites qui ont lié Cluny et le Saint-Siège. Protégé et soutenu par le pape, l'ordre a pu ainsi prospérer et se faire le porte-parole, dans le clergé régulier, de la vaste réforme entreprise par Rome. Une autre raison du succès des clunisiens tient dans la présence, à leur tête, d'abbés de grande envergure. Les abbatiats de saint Odon, saint Mayeul, saint Odilon, saint Hugues de Sémur ou de Pierre le Vénérable marquent les trois premiers siècles de l'existence de la congrégation. D'autre part, l'ordre disposait d'une organisation très centralisée, avec un nombre restreint d'abbayes et une pléthore de prieurés, contrôlés de près par

---

(3) Nous renvoyons à la synthèse de PACAUT Marcel, *L'ordre de Cluny*, Paris, 1986.

l'abbé de Cluny. Des institutions telles que les visites<sup>(4)</sup> ou le chapitre général<sup>(5)</sup> permettaient en outre de nombreux liens avec les établissements, même éloignés. Bien huilée, Cluny est donc une puissante « machine » qui va jouer un rôle très important dans l'Eglise chrétienne médiévale. Enfin, il faut souligner le rôle fondamental tenu par la noblesse dans les fondations de la congrégation. Maints établissements clunisiens ont servi de refuges à des nobles retirés de la vie séculière. En retour, ces derniers ont, à de nombreuses reprises, favorisé l'ordre par des donations, des privilèges<sup>(6)</sup>, ...

La diffusion de la réforme clunisienne, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, passe par la création de nombreux petits prieurés, modèles-type de l'établissement clunisien<sup>(7)</sup>. La plupart comptent moins de six moines ! Celui d'Aywaille appartient très probablement à cette catégorie.

Dans l'espace belge, l'expansion de l'ordre passe d'abord par l'adoption des coutumes clunisiennes par plusieurs abbayes flamandes. Ensuite, les excellentes relations entre le diocèse de Liège et l'abbaye bourguignonne faciliteront son développement dans la région liégeoise<sup>(8)</sup>, via l'adoption des coutumes clunisiennes dans plusieurs abbayes — Saint-Jacques par exemple —, et via l'implantation de plusieurs petits prieurés : Aywaille (1088), Saint-Séverin-en-Condroz (1091), Sainte-Marie de Ber-

---

(4) Visites des établissements clunisiens par des inspecteurs envoyés par l'abbé de Cluny. Ces visites donnaient lieu à la rédaction de rapports. Pour Aywaille, un seul a été conservé. Il date de 1455. « Extraits du chapitre général de Cluny, 27 avril 1455 », dans CHARVIN Gaston, *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, t. V, 1409-1498, Paris, 1970, p. 305.

(5) Assemblées annuelles de tous les abbés et prieurs de l'ordre.

(6) STIENNON Jacques, « Cluny et Saint-Trond au XII<sup>e</sup> siècle », dans *Anciens pays et assemblées d'Etat*, t. 8, Louvain, 1955, p. 84.

(7) RACINET Philippe, *Les maisons de l'ordre de Cluny au moyen-âge. Evolution et permanence d'un ordre bénédictin au nord de Paris*, Bruxelles, 1990, p. 13.

(8) Cfr. KUPPER Jean-Louis, *Liège et l'Eglise impériale. XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1986, pp. 361-365. HELVETIUS Anne-Marie, « Aspects de l'influence de Cluny en Basse-Lotharingie aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », dans *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. CVI, Luxembourg, 1991, pp. 49-68. STIENNON, *op. cit.*, pp. 57-59.

trée (1124), Saint-Etienne de Namèche (première moitié du XII<sup>e</sup> siècle) et Saint-Victor de Huy (vers 1139). Il faut aussi souligner le rôle de la noblesse dans l'implantation de ces établissements (9).

\*

\* \*

C'est précisément dans une donation pieuse que le prieuré Saint-Pierre d'Aywaille trouve son origine. Cette fondation a lieu au moment où Cluny connaît sa plus forte expansion. En effet, l'abbatiate particulièrement long d'Hugues de Sémur (1049-1109) correspond à une période faste dans le développement de l'ordre : le nombre d'établissements dépasse alors les 800 unités (10).

Nous avons conservé l'acte de 1088 par lequel les terres, où s'élèvera le prieuré, sont cédées à l'ordre de Cluny (11). Ce document nous apprend qu'une dame noble, *Regina*, cède au couvent clunisien de Marcigny où elle se retire, des territoires qu'elle tient de sa mère, afin qu'y soit érigé un prieuré. Ces terres sont les alleux d'Aywaille et Rachamps, situés dans la forêt d'Ardenne, dans le diocèse de Liège. Les deux localités sont cédées avec tous leurs « appendices, terres, bois, eaux, prés, moulins, pêcheries, tous les tenures, revenus en porcs, bœufs, agneaux, en corde et en laine, en cire et en argent (12) ». Cette

---

(9) HELVETIUS, *op. cit.*, p. 52.

(10) PACAUT, *op. cit.*, p. 160.

(11) La charte de fondation de 1088 est connue par un vidimus de 1429. « Vidimus du 2 février 1429 (*n.st.*) des chartes de fondation du prieuré d'Aywaille. (A) Carta de allodio Aqualiae et de rupto campo Rachamt, 1088 », dans HALKIN Joseph, « Les prieurés clunisiens de l'ancien diocèse de Liège », dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. X, Liège, 1896, doc. I, pp. 232-233.

(12) (...) *cum omnibus appendiciis suis, terris, sylvis, aquis, pratis, molen-  
dinis, piscariis, mansis cunctisque redditibus sive porcorum sive arietum sive  
agnorum, lini quoque et lanae, cerae et pecuniae ; (...)*

donation est renouvelée en 1095<sup>(13)</sup> et confirmée en 1107<sup>(14)</sup>, par Guillaume, fils de Reine. Ces trois documents sont les seuls qui nous permettent d'évoquer la fondation.

Le prieuré bourguignon de Marcigny-sur-Loire, où se retire Reine, avait été fondé en 1055 par Geoffroi de Sémur et consacré en 1061 par son frère Hugues. Cet établissement, placé sous la tutelle directe de l'abbaye de Cluny, constitue dès la fin du XI<sup>e</sup> et surtout au XII<sup>e</sup> siècle, un foyer de retraite pour femmes de la haute noblesse<sup>(15)</sup>. Il n'est donc pas étonnant de voir Reine s'y retirer, d'autant plus qu'elle est l'épouse du comte de Bourgogne, ainsi que nous le verrons plus loin. Grâce à l'attraction qu'il exerçait sur ces dames nobles, le couvent de Marcigny a connu une expansion territoriale importante dans un cadre géographique très vaste<sup>(16)</sup>.

Pour comprendre d'où provient cette terre ainsi cédée à Cluny, il est nécessaire de s'attarder sur le personnage de Reine. Les origines de cette dernière et de sa famille ont déjà fait l'ob-

---

(13) *Vidimus du 2 février 1429 (n.st.) des chartes de fondation du prieuré d'Aywaille. (B) Carta allodii de Aqualia, territorio Ardennico facta apud castrum Odiltinge, adstante ipso Comite Guilhelmo filio Rainaldi Comitum eiusque testatore, 18 septembre 1095*, dans HALKIN, *op. cit.*, doc.I, p. 234.

(14) « Charta qua Willelmus, Burgundionum et Maticensium comes, omnes donationes ab antecessoribus suis monasterio Cluniacensi factas confirmat, et de suo largitur quidquid habebat apud bellum montem, 1107 [avant le 13 août] », dans BERNARD, BRUEL, *Chartes de Cluny*, vol.5 1091-1210, Paris, 1894, n° 3862, pp. 211-213.

(15) PACAUT, *op. cit.*, pp. 312-313.

(16) Remarquons toutefois qu'aucune congrégation de Marcigny n'a jamais existé, pas plus d'ailleurs qu'une branche féminine de l'ordre. Les établissements clunisiens de moniales sont restés très marginaux et sous l'entière domination de l'abbé de Cluny. Les petits prieurés placés sous la dépendance de Marcigny étaient d'ailleurs, généralement, des centres de surveillance des domaines fonciers, de perception des revenus. Dans nos régions, il existe un exemple de monastère féminin : Saint-Victor de Huy. RACINET Philippe, « Les moniales dans l'ordre de Cluny d'après les exemples de Marcigny, Huy, Nossage et Le Rosay », dans *Les religieuses dans le cloître et dans le monde. Actes du colloque international de Poitiers en 1988*, Saint-Etienne, 1994, p. 197, pp. 201-202.

jet d'études détaillées<sup>(17)</sup>. Beaucoup d'historiens se sont intéressés au problème. Ils n'ont pas parlé d'une même voix. Cependant, les recherches les plus récentes marquent un certain consensus. Nous allons essayer, en réexaminant les sources en présence, de mettre un peu d'ordre dans les informations dont nous disposons.

L'acte de donation de 1088 nous apprend plusieurs choses. Reine, d'*illustre famille*, est la fille d'un comte Conon, lui-même frère d'un Conrad, mort en Terre-Sainte et gendre du comte de Poitiers<sup>(18)</sup>. Les actes de 1095 et 1107, déjà cités, complètent ces informations. En effet, en 1095, Guillaume, *comte*, cède la terre d'Aywaille à Cluny, conformément aux dispositions prises par sa mère. L'acte juridique se déroule devant la porte du château d'Oltigen. En 1107, le même Guillaume, *comte de Bourgogne et de Mâcon*, confirme à Cluny toutes les donations de ses prédécesseurs, comtes de Bourgogne et de Mâcon, parmi lesquels est cité son père, Renaud<sup>(19)</sup>. Par ailleurs, Guillaume corrobore à Marcigny la cession d'Aywaille et Rachamps effectuée par sa mère Reine *qui fut la femme de Renaud comte de Mâcon*. Il

---

(17) BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, t. III, Luxembourg, 1742. DUNOD, *Histoire du second royaume de Bourgogne et du comté de Bourgogne*, t. II, Dijon, 1737. FABRI Ad. S.J., « La comtesse Reine, fondatrice du prieuré d'Aywaille. Notes généalogiques sur les familles comtales de Luxembourg, de Poitiers, d'Oltigen et de Bourgogne au XI<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. LXXXI, 1<sup>er</sup> bulletin, Bruxelles, 1912. P. STEPHANI, *Mémoire sur quelques fiefs anciens*. Nouveaux mémoires de l'Académie Royale de Bruxelles, t. VIII, Bruxelles, 1834. STIENNON Jacques, « Hézelon de Liège, architecte de Cluny III », dans *Mélanges offerts à René Crozet*, Poitiers, 1966. THIRY L., *Histoire de l'ancienne seigneurie et de la commune d'Aywaille et de la région d'Ourthe-Amblève*, t. V, Liège, 1947. DE VAJAY Szabolcs, « Bourgogne, Lorraine et Espagne au XI<sup>e</sup> siècle. Etiennette dite de Vienne, comtesse de Bourgogne, dans *Annales de Bourgogne*, t. XXXII, Dijon, 1960, pp. 233-261. VANNERUS Jules, « La première dynastie luxembourgeoise. A propos de l'étude de Heinz Renn, Das erste Luxemburger Grafenhaus », dans *R.B.P.H.*, t. XXV, Bruxelles, 1946-47.

(18) (...) *ego Regina, ex prosapia non obscura secundum carnem procreata, (...), comitis videlicet Cononis filia qui frater extitit Conraldi viri clarissimi in itinere Jerosolimitano defuncti, generi nimirum comitis Pictaviensis, (...)*.

(19) cfr. note 28.

affirme agir ainsi pour la rédemption de son âme et de celle de son aïeul et éducateur, Conon.

A Oltigen, village suisse proche du confluent de l'Aar et de la Sarine, dans l'actuel canton de Berne, se dressait une forteresse dont les possesseurs portèrent au XI<sup>e</sup> siècle et durant quelques générations, le titre de comte<sup>(20)</sup>. Le premier de ces seigneurs fut Burchard, qui vit toujours en 1074<sup>(21)</sup>. Deux fils lui sont connus : Burchard, évêque de Lausanne<sup>(22)</sup> et chancelier impérial, proche d'Henri IV, au service duquel il décède, et Conon, héritier du comté<sup>(23)</sup>.

On peut facilement établir un rapprochement entre ce comte d'Oltigen, le Conon cité dans la charte de donation de 1088 et le fait que Guillaume ait séjourné à Oltigen et y confirme la donation de sa mère. Né vers 1039, marié dans les années 1056-1058, Conon aurait eu pour fille Reine vers 1059-1060. Pourtant, certains auteurs ont cru voir en ce Conon un personnage important qui vivait dans nos régions à la fin du XI<sup>e</sup> siècle : Conon de Montaigu<sup>(24)</sup>. Ce dernier n'avait pourtant aucun frère du nom de Conrad<sup>(25)</sup>. Et, parmi eux, un seul, Guy, décède avant 1088. Stéphani soutenait que celui-ci avait eu un second prénom, Conrad, et que sa nièce, Reine, aurait été mariée avec un seigneur dont le nom n'a pas été conservé. Une fois ce dernier disparu, elle se serait retirée à Marcigny, tout en

---

(20) TURLER H., REYMOND M., *Oltigen*, dans sous la direction de ATTINGER V., GODET M., TURLER H., *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. V, Neuchâtel, 1930, p. 190.

(21) Il apparaît dans un acte aux côtés de son fils. WURSTEMBERGER, *Geschichte der alten Landschaft Bern.*, Berne, 1862, t. II, p. 181.

(22) Evêque de 1073 à 1088. GAMS P.B., *Series episcoporum ecclesiae catholicae quotquot innotuerunt a beato Petro Apostolo.*, Ratisbonne, 1873, p. 283.

(23) TURLER, REYMOND, *op. cit.*, p. 190. *Neue Deutsche Biographie*, t. III, Berlin, 1957, p. 26. *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique*, t. X, Paris, 1938, col. 1235-1236.

(24) C'est l'opinion de BERTHOLET, *op. cit.*, p. 295 ; du P. STEPHANI, *op. cit.*, p. 77 ; DE DUNOD, *op. cit.*, p. 159 ; ainsi que d'une tradition retrouvée sous la plume des jésuites, successeurs des clunisiens à Aywaille. *Notations*, s.d., A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n° 12.

(25) KURTH Godefroid, *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, t. 1, Bruxelles, 1903, p. 19.

cédant ses alleux. Dunod pensait de surcroît que le surnom *l'Allemand*, porté par Guillaume<sup>(26)</sup>, venait de son enfance passée dans l'entourage de Conon de Montaigu. La confirmation de 1107, que ne connaissaient pas ces auteurs, infirme leurs propos : le mari de Reine est connu. Quant au surnom de Guillaume, il peut très bien venir du séjour passé à Oltigen, en Suisse alémanique, auprès de son aïeul. En effet, à cette époque *Allemania* correspond en fait à la Souabe<sup>(27)</sup>, qui incluait Oltigen.

Il semble bien que c'est cette hypothèse qu'il faille retenir : Reine est la fille de Conon, comte d'Oltigen. L'identification avec Conon de Montaigu résulte plutôt d'une tendance à trouver une solution facile, locale, pour l'origine de Reine, en passant sous silence la mention *factum est penes castrum Odeltingen ante introitum porte*, dans l'acte de 1095.

La charte de 1107 nous donne des informations sur le mari de Reine. Il s'agit de Renaud II comte de Bourgogne et de Mâcon<sup>(28)</sup>. La Bourgogne évoquée ici est évidemment la Bourgogne d'Outre-Saône, formée par les comtés d'Escuens, Portois, Amous et Varais<sup>(29)</sup>. Au X<sup>e</sup> siècle, ce territoire a partagé à plusieurs reprises le sort du duché de Bourgogne, et ce malgré la frontière entre le Saint-Empire et la France. Lorsqu'Otte-Guillaume renonce au titre ducal, vers 1016, au profit du roi de France Robert le Pieux, cette union prend fin. Le comté est donc inclus dans l'Empire, même si des liens de vassalités continueront d'unir le territoire ultrasequanais au duché. A la mort d'Otte-Guillaume, le 21 septembre 1027, son territoire est divisé : son fils Renaud I<sup>er</sup> hérite de la Bourgogne d'Outre-

---

(26) Mgr RAMEAU, « Les comtes héréditaires de Mâcon », dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3<sup>e</sup> série, t. VI, Mâcon, 1901, p. 160.

(27) *Encyclopaedia Universalis*, t. 1, Paris, 1992, p. 890, col. 2.

(28) (...) *mater mea Regina, que fuit uxor Rainaldi, Mathicensium comitis*. Plus loin il ajoute : (...) *antecessores mei Burgundionum comites et comites Mathicensium, (...), videlicet Rainaldus pater meus, filius Willemi, et ipse Willelmus, filius alterius Rainaldi, et ipse Rainaldus, filius alterius Willelmi*.

(29) RICHARD J., *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Dijon, 1954, pp. 46-47.

Saône, son petit-fils Otte II du comté de Mâcon, le comté de Beaune passant au duché de Bourgogne <sup>(30)</sup>.

Renaud I<sup>er</sup> est l'aïeul de l'époux de Reine <sup>(31)</sup>. Ce dernier, par ses héritages, réunit à nouveau les possessions d'Otte-Guillaume, excepté Beaune. En 1078, en effet, le descendant d'Otte II, Guy comte de Mâcon, entre à Cluny avec ses deux fils et trente de ses chevaliers. Sa femme et ses filles se retirent à Marcigny <sup>(32)</sup>. L'héritier du comté de Mâcon est alors son cousin Guillaume, comte de Bourgogne, fils de Renaud I<sup>er</sup>. Il a épousé Etiennette dite de Vienne. Le travail de Szabolcs de Vajay a montré que cette dernière n'est cependant pas originaire d'un lignage viennois mais bien lorrain <sup>(33)</sup>. Guillaume et Etiennette auront treize enfants dont six garçons : Renaud, héritier du comté, Etienne, comte de Varasque et régent du comté, Raymond, comte d'Amous en Bourgogne puis de Galice en Espagne, Hugues, archevêque de Besançon et Guy, archevêque de Vienne, élu pape en 1119, sous le nom de Calixte II <sup>(34)</sup>. Guillaume remet, de son vivant, le comté de Mâcon à son fils. Ainsi, dès 1082, père et fils apparaissent ensemble dans des actes qui concernent Cluny <sup>(35)</sup>. Ce n'est qu'à la mort de son père, vers 1086, que Renaud cumule les deux comtés. En 1095, Guillaume, fils du comte de Bourgogne et de Reine, est en âge de faire une donation. Il serait donc né vers 1080, peu après le mariage de ses parents.

Il reste, pour résoudre tous les problèmes que nous pose l'acte de donation, à identifier Conrad, frère de Conon, gendre du comte de Poitiers et mort en Terre-Sainte. Ce personnage pose immédiatement problème : nous ne connaissons d'autres frères à Conon que Burchard. Insistant sur le fait que *Conon* est une forme familière de *Conrad*, Ad. Fabri estime qu'il faudrait

---

(30) *Idem*, p. 7.

(31) cfr. note 28.

(32) BERNARD, BRUEL, *op. cit.*, t. IV, n° 3528, p. 650.

(33) DE VAJAY, *op. cit.*, pp. 233-261.

(34) RAMEAU, *op. cit.*, pp. 156-157. De Vajay, *op. cit.*, p. 233, note 1.

(35) BERNARD, BRUEL, *op. cit.*, t. IV, n° 3592, pp. 748-749 ; n° 3614, p. 776.

lire *beau-frère* plutôt que *frère*. L'épouse de Conon serait alors la sœur de Conrad. Les alleux de Reine étant situés en Ardenne, il s'agirait de Conrad I<sup>er</sup> comte de Luxembourg<sup>(36)</sup>, qui meurt en 1086, en revenant de pèlerinage en Terre-Sainte<sup>(37)</sup>. Son corps n'est ramené et enseveli à l'abbaye de Münster que deux ans plus tard, en 1088, probablement juste avant que Reine ne fasse sa donation, ce qui expliquerait qu'il soit mentionné dans la chartre.

Un autre argument avancé par Fabri pour prouver la parenté entre Reine et Conrad de Luxembourg est la confirmation, en 1130, d'un acte d'Ermesinde de Moha-Namur. Cette dernière, fille du comte de Luxembourg, fait une donation à Cluny, en vue de la création d'un couvent de moniales à Huy<sup>(38)</sup>. Ce pieux dessein est attribué aux conseils d'une parente, religieuse, du nom de Reine<sup>(39)</sup>.

Aubri de Troisfontaines rapporte que Conrad a épousé Ermesinde, comtesse de Longwy et de Blieskastel<sup>(40)</sup>, avec laquelle il aurait eu trois enfants : Guillaume, comte de Luxembourg, Ermesinde, épouse de Godefroid de Namur et Mathilde comtesse de Longwy, de Blieskastel et d'Hambourg. Mais, d'autre

---

(36) FABRI Ad, S.J., *op. cit.*, p. 8. Cette opinion est partagée par les historiens les plus récents qui se sont intéressés à la question. THIRY L., *op. cit.*, pp. 103-104. DE VAJAY, *op. cit.*, pp. 250-252. VANNERUS, *op. cit.*, pp. 826 et 858bis. STIENNON, *op. cit.*, pp. 350-351. Ce dernier fait aussi de Reine une proche parente d'Hézelon, chanoine liégeois retiré à Cluny.

(37) BERTHOLET, *op. cit.*, pp. 282-283. BERNAYS, VANNERUS, *Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs. Compléments*, Bruxelles, 1934, pp. 31-33.

(38) Sur ce problème, v. RACINET, *Les moniales de l'ordre de Cluny...*, p. 207.

(39) *Suggerente quadam nobili et religiosa foemina nomine Regina sib etiam consanguinea(...)*. MIRAEUS, FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. IV, Bruxelles, 1748, p. 363.

(40) *Quedam autem nobilis comitissa de Longui et de Castris, Ermesendis nomine, Conrado comiti de Luscelenburch, peperit comitem Guilelmum de Luscelenburch, patrem Conradi, cuius mater Lutgardis, et Ermensendem comitissam Namurcensem, uxorem comitis Godefridi, et Mathildem comitissam de Longui et de Homborc et de Castris.*

*Albrici monachi Triumfontium Chronicon, M.G.H., S.S.* [éd. P. SCHEFFER-BOICHORST], t. XXIII, Hanovre, 1874, p. 851.

part, l'épithète de Conrad ainsi que l'acte de fondation de l'abbaye de Münster<sup>(41)</sup> mentionnent sa femme, nommée Clémence. Pour Fabri<sup>(42)</sup>, ainsi que pour Vanderkindere<sup>(43)</sup>, le comte de Luxembourg se serait marié deux fois : avec Ermesinde d'abord, puis avec Clémence en secondes noces. Le fait que le comté de Longwy ne soit pas entré dans le patrimoine du fils de Conrad mais ait constitué l'héritage de la fille du comte, Ermesinde épouse d'Albert de Moha puis de Godefroid de Namur, constitue pour Fabri une preuve supplémentaire. Il suppose pour cela qu'Ermesinde, femme du comte de Luxembourg, était la petite-fille d'Albert de Longwy, duc de Haute-Lorraine<sup>(44)</sup>. Albert de Longwy, à cette époque déjà âgé, pouvait très bien avoir une fille et même une petite-fille qui, née vers 1046, mariée à Conrad vers 1064, serait morte assez rapidement, laissant au comte de Luxembourg un fils, Guillaume, et deux filles, les comtesses Mathilde et Ermesinde<sup>(45)</sup>.

Conrad aurait alors épousé Clémence en seconde noce. Cette union aurait vu la naissance de quatre fils : Adalbéron, Henri, Conrad et Rodolphe qui, en 1088, pourraient être majeurs et ainsi porter la dignité comtale.

Il restait à trouver un comte de Poitou qui ait épousé une héritière de Longwy. Là encore sans aucune certitude, Fabri avance le nom de Guillaume Aigret, qui épouse vers 1045 une dame dite *Hermensedis*, *Herminsindis* ou *Ermensendis* à propos

---

(41) WAMPACH C., *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen zeit*, t. I, Luxembourg, 1936, n° 301, p. 448. Clémence est aussi mentionnée dans la confirmation de la fondation de Münster par Guillaume, fils de Conrad, ainsi que dans la relation de cette donation par l'archevêque Brunon de Trèves, le 7 octobre 1123 pour les deux actes. *Idem*, n° 358, p. 512 et n° 359, p. 516.

Remarquons toutefois que l'épithète de Conrad est sujette à caution et pourrait bien avoir été rédigée au XVI<sup>e</sup> siècle.

(42) FABRI, *op. cit.*, pp. 10-11.

(43) VANDERKINDERE Léon, *La formation territoriale des principautés belges au moyen-âge*, t. II, Bruxelles, 1912, p. 357.

(44) Celui-ci meurt en 1048 dans un conflit qui l'opposait à Godefroid le Barbu, qu'il a remplacé en tant que duc. Il n'aura exercé ce titre qu'un an. DUPREEL, *Histoire critique de Godefroid le Barbu*, 1904, p. 51.

(45) FABRI, *op. cit.*, p. 12.

de laquelle nous n'avons aucune information <sup>(46)</sup>. Il estime que rien ne s'oppose à ce qu'elle soit la fille d'Albert de Longwy, même si rien ne l'indique non plus <sup>(47)</sup>.

Quelques corrections doivent être apportées à cet exposé <sup>(48)</sup>. En fait, Aubri de Troisfontaine est le seul à évoquer une Ermesinde épouse de Conrad. Aucun texte d'époque ne nous permet de valider ses dires. Le chroniqueur écrit plus d'un siècle après les événements et ne fait pas toujours preuve d'un sens critique irréprochable, ainsi que le remarque son éditeur <sup>(49)</sup>. Les témoignages contemporains, que nous avons présenté, n'évoquent que Clémence. D'ailleurs, Blieskastel, qu'Aubri attribue à Ermesinde, est à l'époque en d'autres mains <sup>(50)</sup>. En fait, il semble que le titre *de Longui et de Castris*, que le chroniqueur accorde à la princesse luxembourgeoise, résulte d'une mauvaise interprétation du terme *de Longui castro* désignant lui Longwy <sup>(51)</sup>.

Des documents déjà cités, mentionnant Clémence, semblent aussi contredire la remarque d'Aubri de Troisfontaines. Tout d'abord, dans l'acte de fondation de l'abbaye de Münster, Conrad fait état de l'accord de sa femme et de leurs filles et fils, *annuente uxore mea Clementia, cum filiis et filiabus nostris*. En

---

(46) RICHARD, *Histoire des comtes de Poitou*, t.I, 1903, p. 245.

(47) Notons encore un fait intéressant. Dans son étude déjà mentionnée, Szabolcs de Vajay fait d'Etienne de Vienne, belle — mère de Reine, la fille d'Albert de Longwy et d'une princesse méridionale. Etienne serait donc la sœur de l'Ermesinde que nous venons d'évoquer. De Vajay se base sur un texte contemporain du pape Calixte II qui présente ce dernier comme fils d'un père bourguignon et d'une mère lorraine. Ce document, recueilli par le Père Chifflet, n'a jamais été publié. *Bibliothèque nationale. Manuscrits latins*, n° 9866, f° 49. Cité par DE VAJAY, *op. cit.*, p. 238, n.4. L'auteur remarque aussi que les noms méridionaux Ermesinde et Clémence s'introduisent dans les dynasties de Luxembourg et de Bourgogne au XI<sup>e</sup> siècle, après les mariages de Clémence avec Conrad et d'Etienne avec Guillaume de Bourgogne. Ce constat indiquerait qu'Albert de Longwy a épousé une princesse méridionale.

(48) Voir aussi THIRY L., *op. cit.*, t. V, pp. 102-122. DE VAJAY, *op. cit.* VANNERUS, *op. cit.*, pp. 835-842.

(49) P. SCHEFFER-BOICHORST., *M.G.H.*, S.S., t. XXIII.

(50) VANDERKINDERE L., *op. cit.*

(51) VANNERUS, *op. cit.*, p. 836.

1123, quand il confirme cette fondation, Guillaume mentionne son père Conrad et sa mère *Clementia*. A la même date, l'archevêque Burnon de Trèves rapporte cette donation faite *a comite Conrado et ab uxore eius Clemencia, item a filio Willelmo* <sup>(52)</sup>. Enfin, en 1129, tout indique que ce soit encore l'épouse de Conrad *Clementia, venerabilis comitissa, comitissa de Glizberc*, quoique fort âgée, qui fait une donation à Schiffenburg *consensu filii sui comitis Willhelmi et filie Irmesindis* <sup>(53)</sup>.

Ces documents, ainsi que l'absence d'informations sur une autre épouse de Conrad, tendent à démontrer que Clémence fut bien la seule femme de Conrad.

L'acte de 1088 présente encore Conrad comme le gendre du comte de Poitiers. Thiry, en accord avec Bernays et Vannérus <sup>(54)</sup>, remarque que le fils de Conrad et de Clémence se prénomme Guillaume et que, d'autre part, le comte a aussi une fille du nom d'Ermesinde. Il s'agit de prénoms nouveaux dans la dynastie luxembourgeoise, mais déjà utilisés en Aquitaine.

Pierre de Poitou, dit Aigret <sup>(55)</sup>, fils de Guillaume V d'Aquitaine et d'Agnès de Bourgogne, épouse en 1051 l'*Hermensendis, Herminsindis* ou *Ermensindis* que nous avons déjà évoquée et dont il n'aura pas de fils. L'origine de Clémence pourrait donc se chercher dans cette famille. Nous ne connaissons aucune fille à Guillaume Aigret, mais il n'est pas impossible qu'il en ait eu.

Un passage d'Albert d'Aix semble aller dans le sens de la thèse de Thiry et de Vannérus : le chroniqueur, rendant compte

---

(52) WAMPACH, *op. cit.*, t. I, n° 301, p. 448 ; n° 358, p. 512 ; n° 359, p. 516.

(53) BEYER H., *Urkundenbuch zur Geschichte der mittelrheinischen Territorien*, Coblenz, 1860, I, nn. 465a. et 465b ; cité par VANNERUS, *La première dynastie...*, p. 839.

(54) BERNAYS, VANNERUS Jules, « Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs. Compléments », dans *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. X, Bruxelles, 1934, p. 34.

(55) Pierre de Poitou était destiné à une carrière ecclésiastique. La mort des héritiers des comté de Poitou et duché d'Aquitaine bouleverse ses projets et il prend la succession sous le nom de Guillaume VII d'Aquitaine et Guillaume V de Poitou. RICHARD Alfred, *Histoire des comtes de Poitou. 778-1204*, t. I, Paris, 1903, pp. 237-266. DE VAJAY S., *op. cit.*, p. 838.

de la mort en 1097 du fils de Conrad, Adalbéron, insiste sur ses attaches familiales, proches de l'empereur Henri III <sup>(56)</sup>. Or ce dernier avait épousé Agnès de Poitou, sœur de Guillaume Aigret. Adalbéron serait donc, par sa mère, parent d'Henri III.

Il nous faut encore éclaircir un point. En effet, nous l'avons vu, la fille de Conrad I<sup>er</sup>, Ermesinde, hérite en dot de Longwy, argument utilisé par Fabri pour affirmer que le comte de Luxembourg avait épousé une Ermesinde de Longwy.

Dans son étude sur la première dynastie luxembourgeoise, Vannérus mentionne un document ignoré par cet auteur. Cet acte présente Gislebert de Luxembourg, grand-père de Conrad I<sup>er</sup>, comme comte de Salm et de Longwy <sup>(57)</sup>, dont il aurait pu hériter d'un de ses parents, Liuthard de Longwy <sup>(58)</sup>. Dès lors, ce territoire a pu échoir à Conrad, qui l'aurait cédé en dot à sa fille Ermesinde. Celle-ci ne tiendrait dès lors pas Longwy de sa mère, mais en vertu d'un partage de certaines terres entre tous les enfants de Conrad <sup>(59)</sup>.

D'un autre côté, nous connaissons aussi Albert de Longwy, qui devient duc de Haute-Lorraine en 1047. Laurent de Liège

---

(56) (...) *iuvenem nobilissimum de regio sanguine, et proximum Henrici tertii, Romanorum Augusti*. ALBERTUS AQUENSIS, *Historiae*, dans *Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux*, t. IV, Paris, 1879, pp. 370-371. Albert d'Aix, chanoine à Aix-la-Chapelle, relate la première croisade. Il écrit entre 1121, date butoir de son récit, et 1158. Il n'a pas participé à la croisade, mais se base sur des témoins oculaires. BALAU S., *Les sources de l'histoire de Liège au moyen-âge*, Bruxelles, 1903, pp. 332-335.

(57) Gislebert est cité pour la première fois en compagnie de son frère Henri II comte de Luxembourg le 24 septembre 1030 alors qu'ils assistent au synode général tenu à Trèves, probablement en tant que hauts-avoués de Saint-Maximin et d'Echternach, titre qu'Henri avait hérité de son oncle Henri I.

A Pâques 1031 ou 1032, l'abbé Humbert d'Echternach doit demander aide à l'impératrice contre les excès des serviteurs du comte Gislebert de Longwy, qui ne peut être que notre comte. cfr. VANNERUS, *op. cit.*, p. 825.

(58) (...) *eiusdem Conradi* [l'empereur Conrad II] *fuertunt nepotes comes Letardus de Longui, pater Manegaudi, et Gislebertus, comes de Luscelenburch, pater comitis Conradi. Albrici monachi Triumfontium chronicon...*, p. 782.

(59) BERNAYS, VANNERUS, *op. cit.*, p. 34.

le qualifie de *nobilissimus Albertus de Longui Castro* <sup>(60)</sup>. En fait, après la mort en 1026 du comte Liuthard, la succession de Longwy est loin d'être claire <sup>(61)</sup>. En quelques années, deux personnes se prétendent *de Longwy*. Soit il y a eu succession rapide à la direction de ce territoire, soit il y a eu partage entre les Lorrains et les Luxembourgeois. D'autant que, pour les deux hommes, le titre n'est pas sensiblement le même : *de Longui Castro* pour Albert, *de Lunguvich* pour Gislebert. Or, à Longwy une distinction a toujours été faite entre le château et le bourg <sup>(62)</sup>. Le partage de Longwy entre Lorrains et Luxembourgeois a pu inciter les héritiers à réunir les terres scindées par une alliance matrimoniale, c'est-à-dire par le mariage de Clémence de Poitou, fille de Guillaume-Aigret et petite-fille d'Albert de Longwy, avec Conrad I<sup>er</sup> de Luxembourg.

Résumons-nous. Reine, fille de Conon d'Oltigen et d'une princesse luxembourgeoise, épouse, vers 1080, Renaud II comte de Bourgogne et de Mâcon. Quelques années plus tard, en 1088, elle cède au prieuré clunisien de Marcigny-sur-Loire, où elle se retire, les alleux d'Aywaille et Rachamps qu'elle tient en héritage de sa mère. Reine et Renaud ont un fils, Guillaume, qui sera élevé par son aïeul maternel, Conon. En 1095, il est en âge de confirmer les donations de sa mère.

Reine est donc au centre de plusieurs familles qui, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, constituent de puissants lignages. Apparentée d'un côté à l'empereur Henri III, elle est également la belle-sœur du futur pape Calixte II, celui-là même qui, en 1120, confirme à Marcigny de très nombreuses possessions, dont le prieuré d'Aywaille, et qui recommande à tous les évêques sous la juridiction

---

(60) *Laurentii de Leodio Gesta Episcoporum Viridunensium et Abbatum S. Vitoni* [éd. WAITZ G.], *M.G.H., SS*, t. X, Hannovre, 1852, p. 492.

(61) DE VAJAY S., *op. cit.*, pp. 262-263.

(62) *le chaistel et le bouch de Lonwy*. WAMPACH C., *op. cit.*, t.IV, n° 112, p. 165. VANNERUS, *op. cit.*, p. 836.

desquels Marcigny détiendrait des possessions, d'assurer la protection de ces dernières <sup>(63)</sup>.

Tant sa famille que celle de Renaud se sont distinguées par d'excellentes relations avec l'ordre de Cluny, au profit duquel de nombreuses donations ont été faites <sup>(64)</sup>. Il n'est donc pas surprenant que ce soit vers Cluny, ordre proche de la noblesse, ordre au sommet de sa puissance au XI<sup>e</sup> siècle, que se tourne Reine, attirée par la vie monastique.

Toutefois, une singularité est à retenir dans ce projet de retraite. En effet, l'entrée de Reine à Marcigny et la cession de ses alleux à la congrégation ont lieu en 1088. Or son mari, Renaud, meurt en 1097 <sup>(65)</sup>. Dans l'acte de fondation, Reine évoque la délivrance du *joug du mariage* <sup>(66)</sup>. Les époux se sont donc séparés, mais nous en ignorons la raison.

Fabri propose ici deux hypothèses : une faute — adultère ou hérésie — de l'un ou l'autre, ou tout simplement la volonté d'une plus grande perfection, en faisant vœu de chasteté, voire d'entrer en religion.

Nous avons déjà mentionné un cas similaire dans la famille de Renaud : le comte Gui de Mâcon et sa femme — ainsi que tous leurs enfants — se sont retirés dans un établissement clunisien. De surcroît, l'entrée d'une femme mariée à Marcigny n'est pas rare <sup>(67)</sup>.

Il ne semble pas que Renaud soit entré en religion. Mais il participe à la Guerre Sainte et des singularités sont à retenir dans ses actes. En effet, après 1088, il se contente du titre de *comte*, sans précision les territoires sur lesquels il exerce son

---

(63) *Bulles du pape Calixte II concernant Cluny, 15 février 1120*, dans RICHARD J., *Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144). Essai de reconstitution d'un manuscrit disparu.*, Dijon, 1957, n<sup>os</sup> 270 et 271, pp. 147-150. C'est aussi Calixte II qui mit fin, en 1122, par le Concordat de Worms, à la Querelle des Investitures.

(64) WURSTEMBERGER, *op. cit.*

(65) RAMEAU, *op. cit.*, p. 158.

(66) *Quoniam Omnipotens me maritalis jugi sarcina exoneravit et ad hoc me idoneam reddidit.*

(67) RACINET P., *Les moniales de l'ordre de Cluny...*, p. 199.

pouvoir. Et même, lorsqu'il accompagne son frère Raimond qui part combattre les Sarrasins en Espagne, il se nomme *comes peccator* dans une charte où il parle de son expédition<sup>(68)</sup>. Il précise qu'il accompagne l'armée des chrétiens, mais sans indiquer s'il le fait comme simple accompagnant ou comme guerrier, ce qui est vraisemblablement le cas. Mais ce qui a surtout retenu l'attention, c'est la régence qu'a exercée son frère Etienne, durant ses voyages et après sa mort, pendant la minorité de Guillaume. Etienne ne se contente pas d'exercer une simple régence<sup>(69)</sup>. Il n'hésite pas à prendre les titres de *comte de Mâcon* et *comte de Bourgogne*<sup>(70)</sup>. S'il n'a pas embrassé la vie monacale, Renaud est du moins en retrait par rapport à la vie seigneuriale traditionnelle.

S'agit-il ici d'une forme de pénitence effectuée en réparation de fautes relativement graves ? Ou, plus simplement, le comte de Bourgogne et son épouse prennent-ils l'option d'une vie plus pieuse ? Nous n'avons en tout cas pas d'informations qui certifieraient la première hypothèse. Les multiples exemples donnés par l'entourage de Renaud peuvent par contre renforcer la seconde proposition. Plusieurs membres du lignage du comte de Bourgogne se sont en effet distingués par une participation à la Guerre Sainte, par une vocation monastique, ...

\*

---

(68) *Ego Reinaldus comes peccator vadens in Hispaniam cum exercitu ad bellandum gentem paganorum, pro animabus parentum meorum et ut Dominus prosperum iter mihi faciat et christianae genti victoriam concedat, petitione Joannis de Blaniaco et Otgerii prepositi mei, dono...* « Cartulaire de Romainmotier », dans *Mémoire de la Société d'histoire de la Suisse Romande*, t. III, p. 470. Cité par FABRI, *op. cit.*, p. 22, note 1. Acte sans date, entre 1087 et 1096.

(69) *Welfo autem dux obsidionem hanc devitans Iherusalem ad adorandum descendit une cum Reinoldo duce (comte) Burgundiae fratre Stephani vice ipsius Burgundiam regentis, qui semianno ante expeditionem Longabardorum Iherusalem tendens Antiochiae usque nunc hiemverat sed infirmitate correptus in via hac mortuus est idem Reinoldus et sepultus.* ALBERTUS AQUENSIS, *op. cit.*, t. IV, Paris, 1879, p. 583.

(70) *Ego Stephanus comes Maticonensis (...).* BERNARD, BRUEL, *op. cit.*, t. V, p. 92. *Ego Stephanus comes Burgondie et dominus de Treva (...).* BNP n° 3743 or.177 ; cop. 37-250, cité par RAMEAU, *op. cit.*, p. 158.

Nous ne disposons malheureusement pas d'informations sur la date exacte ou même approximative à laquelle le monastère de Marcigny-sur-Loire a envoyé les premiers moines à Aywaille, et encore moins concernant les conditions de leur installation.

En 1095, nous l'avons vu, Guillaume a renouvelé la donation de sa mère. Peut-être parce que la cession ne s'était pas encore traduite dans les faits. En tous cas, il est vraisemblable que l'acte de 1088 n'avait pas encore été appliqué.

Dans cette chartre de 1095, est mentionné, comme représentant de l'abbé Hugues de Cluny, un certain *Ezelo* moine de Cluny, identifié par Jacques Stiennon avec le célèbre chanoine liégeois Hézelon, retiré dans l'abbaye bourguignonne<sup>(71)</sup>. Le moine est dit par Guillaume *dator mihi tantae fraternitatis*. Or, *fraternitas* est un terme juridique désignant un régime d'indivision des alleux d'une famille<sup>(72)</sup>. L'adjectif *tantae* aurait été utilisé expressément, pour montrer que les liens d'Hézelon avec Guillaume sont doubles. Outre les liens spirituels pouvant exister entre le moine, l'abbé Hugues et Guillaume, le comte et l'ancien chanoine seraient unis par le sang. C'est-à-dire que si Hézelon est présent, ce n'est pas uniquement pour représenter les intérêts de Cluny, mais aussi parce qu'il a des intérêts familiaux en jeu. Sa renonciation à ses droits de *frèreche* pouvaient faciliter la réalisation de l'acte de 1095<sup>(73)</sup>. C'est peut-être là qu'il faut chercher la raison de l'existence même de cette chartre : marquer l'accord de la famille à la donation pieuse de Reine. La terre d'Aywaille n'aurait donc pas été occupée avant cette date.

Est-il possible d'être plus précis ? Désirant exploiter les terres cédées et profiter de leurs revenus, les clunisiens n'ont certainement pas tardé à en prendre possession. Fin 1095, le pape Urbain II confirme à Marcigny la possession, parmi d'autres,

---

(71) STIENNON, *op. cit.*, pp. 351-352.

(72) *Idem*, p. 352. Il s'agit de la pratique de la *frèreche*, qui fut fort en vogue au XI<sup>e</sup> siècle dans la région mâconnaise. cfr. DUBY G., *La société aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans la région mâconnaise*, Paris, 1953, p. 269.

(73) STIENNON, *op. cit.*, p. 352.

des terres d'Aywaille et Rachamps<sup>(74)</sup>. Peut-être était-ce le dernier signe qu'attendait Cluny pour envoyer ses moines sur les rives de l'Amblève. Ce serait donc à l'extrême fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au tout début du XII<sup>e</sup> qu'Aywaille est réellement occupée et administrée par un prieur clunisien. Nous n'avons malheureusement pas d'autres informations concernant la fondation.

Quel était à l'origine le nombre des moines ? Aucun document ne nous l'indique. Et ce silence perdure durant toute la période de l'occupation clunisienne. Cet établissement est indiscutablement un de ces nombreux prieurés à population réduite, qui forment la très large majorité des couvents de Cluny. Dès lors, la population originelle du monastère ne devait guère excéder quatre ou cinq religieux. Il est vraisemblable qu'au cours des siècles, ce chiffre se réduira à sa plus simple expression<sup>(75)</sup>.

\*

\* \*

Si nous avons manqué de documents pour évoquer la fondation et la généalogie de Reine, l'étude du domaine primitif, son origine, sa description, posent le même type de problèmes. En effet, la donation de Reine et ses confirmations sont les premières sources écrites connues concernant Aywaille. Ensuite, mis à part l'un ou l'autre documents du XIII<sup>e</sup> siècle, le vide documentaire s'installe jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Etudier le domaine à la fondation du prieuré n'est donc guère aisé. Certes, l'acte de 1088 évoque la donation des alleux d'Aywaille et Rachamps avec tous leurs « appendices, terres, bois, eaux, prés, moulins, pêcheries, tous les tenures, revenus en porc, béliers, agneaux, en

---

(74) *Bulle d'Urbain II par laquelle il confirme de nombreuses possessions à Marcigny-sur-Loire, 7 décembre 1095*. RICHARD J., *op. cit.*, n° 269, pp. 144-145. Nous ignorons s'il s'agit de la première confirmation de la possession d'Aywaille, mais c'est probablement le cas.

(75) Les archives du prieuré ne donnent aucune mention de la population de l'établissement, si ce n'est le prieur lui-même. Au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle surtout, le prieuré devient un revenu pour ecclésiastiques liégeois. A cette époque, il est certain que plus aucun moine n'habite le prieuré.

corde et en laine, en cire et en argent <sup>(76)</sup> ». Mais comment dire s'il s'agit d'un réel inventaire ou seulement d'une formule générale ? En tous cas, cette description reste trop sommaire pour être véritablement utile. Il nous faut donc reconstituer le domaine à l'aide de sources extrêmement tardives. C'est en effet du XVe, du XVIe, voire du XVII<sup>e</sup> siècle que datent les documents qui nous permettent d'avoir une idée relativement précise de la seigneurie !

\*

L'une ou l'autre source monumentale pourrait peut-être nous aider, paliant l'absence de sources manuscrites contemporaines. En effet, quelques bâtiments constituant jadis le logement et l'église du prieuré ont survécu jusqu'à nos jours. Ces constructions, situées au centre d'Aywaille, sur la rive gauche de l'Amblève, à quelques mètres en amont du pont actuel, n'ont que peu de rapports avec l'établissement tel qu'il devait exister avant le XVII<sup>e</sup> siècle. Les guerres, les incendies et les transformations opérées par les jésuites ont eu raison de bon nombre de murs de la construction originale <sup>(77)</sup>.

L'église Saint-Pierre est la partie la plus ancienne. Même si l'édifice ne présente plus que de trop rares caractères originels, des éléments intéressants ont pu encore être observés <sup>(78)</sup> et peuvent peut-être ainsi nous donner quelques indications sur leurs origines.

Si l'église ne comporte actuellement qu'une nef unique, la présence dans les murs de deux rangées de piliers quadrangulaires est significative d'une ancienne construction à trois nefs sous voûte, à quatre travées. Des fenêtres à plein cintre, d'un

---

(76) Cfr. *supra*.

(77) Les jésuites ont en effet entrepris de lourds travaux, à la suite de l'incendie d'Aywaille en 1691 par les troupes d'Hesse et de Brandebourg. THIRY, *op. cit.*, t. V, p. 79. L'église Saint-Pierre, après avoir été utilisée comme habitation ouvrière puis comme grange, a été retransformée en 1958 en chapelle.

(78) *Idem*, pp. 78-85. AIMONT P., *Aqualia. Histoire de la seigneurie d'Aywaille et de la basilique de Dieupart*, Bomal, 1975, p. 131-138.

modèle courant au XVII<sup>e</sup> siècle, datent la reconstruction : c'est après l'incendie du bourg et des bâtiments prieuraux en 1691, que le vaisseau a été rebâti avec une seule nef dont la dernière travée forme faux transept. Il n'y avait qu'un seul toit pour les trois nefs initiales, ainsi que le confirme le dessin de Saint-Pierre dans un plan réalisé au début du XVII<sup>e</sup> siècle par Sylvain Boullin. L'église comportait une tour située du côté occidental. Cette dernière était bâtie sur toute la longueur d'un narthex primitif qui épousait parfaitement la largeur des trois nefs. Actuellement, du fait de la destruction des deux nefs extérieures, elle est même plus large que le vaisseau. Sa superstructure est une reconstruction du XIII<sup>e</sup> siècle. Seule la partie inférieure est ancienne et date du XI<sup>e</sup> siècle. Les portes étaient latérales.

Du côté nord, des escaliers menaient à l'étage dans une pièce comportant d'un côté quatre fenêtres grillagées percées dans la façade est, et de l'autre, deux meurtrières donnant vue sur l'intérieur du vaisseau et permettant ainsi de suivre l'office. Du côté sud, détruit, un escalier montait vers les combles supérieurs. Le plan de Sylvain Boullin nous présente la tour, coïncidant parfaitement avec la largeur de l'église et terminée par un clocher. Ce clocher avait été mis bas en 1475<sup>(79)</sup>. Il est toujours en ruine en 1511<sup>(80)</sup>. Il a donc été reconstruit après cette date. Au XIX<sup>e</sup> siècle encore, la tour se terminait par un clocheton, détruit dans un incendie. Par ailleurs, un escalier menait à une crypte, sous l'édifice. Elle est maintenant comblée, après avoir servi de citerne au XIX<sup>e</sup>.

Les fouilles ont encore montré que le vaisseau se terminait par une abside et deux absidioles. Derrière le chœur, vers le Sud, un escalier menait vers une autre crypte située sous le chœur. Elle est actuellement obturée. D'autre part, lors des rénovations de 1974, on mit au jour des piliers forts anciens, situés dans le chœur et portant toujours des traces d'incendie.

---

(79) *Cens et rentes 1458-1509*, f<sup>o</sup> 23v<sup>o</sup>, A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 315.

(80) *Enquête sur les violences exercées par les habitants de La Reid et Beco, 20 février 1511* [copie sur *Wetzlaer* n<sup>o</sup> 35 ; XXe], A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 12.

L'expertise demandée par le doyen Aimont estima qu'il pourrait s'agir d'un travail de l'époque carolingienne <sup>(81)</sup>.

Enfin, plusieurs sarcophages en pierre ont été retrouvés en 1850, à proximité de l'angle sud-est.

Une cour carrée est placée à l'est de l'église, en bordure de l'Amblève. Elle donne sur d'anciens bâtiments prieuraux, une maison et une ferme, bâtis plus tardivement aux XVII<sup>e</sup>, voire XVIII<sup>e</sup> ou XIX<sup>e</sup> siècles, et à vocation agricole.

L'église Saint-Pierre, de style roman, aurait eu à l'origine une forme basilicale, avec un chœur oriental et une double crypte. Il est difficile de déterminer une date précise pour sa construction. Néanmoins, les éléments les plus anciens que nous avons repris tendent à repousser au moins au XI<sup>e</sup> siècle cette construction.

Le centre d'Aywaille n'est cependant pas l'emplacement original du prieuré. En effet, un contrat d'accense, émanant du prieur Jean de Harzé et daté du 16 juillet 1474, désigne un site en amont, comme position initiale de l'établissement clunisien <sup>(82)</sup>. Il s'agit bien sûr d'une source tardive, mais la seule qui évoque l'emplacement primitif des moines.

Ce document nous informe que le prieuré se situait par le passé dans les murs de l'ancien château dit de Vieux-Jardin. Certes, l'auteur n'emploie pas le terme *prieuré*, mais *la maison et seigneurie d'Aywaille* doivent être incontestablement être identifiés avec l'habitation du seigneur d'Aywaille, donc du

---

(81) AIMONT, *op. cit.*, p. 136.

(82) (...) ils poldront enclorre et faire enclorre avec la dite maison la place joindante à ladite maison, (...) par condition que je prieur susdit aye retenu le passage parmy ledit héritage ou place pour passer et repasser pour moy et mes successeurs prieurs allant de l'église susdit [Dieupart] sur le terme et mont dessus extants en memoir de ce que la maison, la seigneurie d'Aywaille estoit jadis sur ledit mont et que ladite église de Dieupart estoit située dedans le basscourt, pourprise et héritage de ladite maison et forteresse lassus assieze, comme si apert a les murailles qui encor y sont endit lieu nommé al viele Monjardin encore au présent. Accense d'une maison sur la place de Dieupart, 16 juillet 1474, [copie ; 14 juillet 1645], A.E.L., Prieuré d'Aywaille, n° 169.

prieur. Le contrat précise aussi que l'église de Dieupart est comprise dans la basse cour du château.

Vieux-Jardin est situé sur l'amas rocheux qui surplombe Dieupart, juste au bord d'un petit vallon encaissé qui remonte vers le hameau de Kin. Les premiers clunisiens ont-ils occupé, par facilité, des bâtiments existant dans le château ? Ou ont-ils remis en état une partie de l'édifice déjà en ruine à l'époque ? Il est douteux que l'histoire du Vieux-Jardin puisse nous l'apprendre : les quelques pierres qui restent n'ont toujours pas livré leur secret et il est difficile de dire de quand datent leur construction et même leur destruction.

Les fouilles effectuées en 1927 sur le site, par Ch.-J. Comhaire<sup>(83)</sup>, sous l'égide du *Vieux-Liège* n'ont pas permis de déterminer avec beaucoup de précision l'époque de construction du château. Il faut dire que, déjà à l'époque, il n'y avait plus grand'chose à voir, si ce n'est quelques fondations de murs, d'ailleurs particulièrement épaisses. Néanmoins, Comhaire a pu observer que les moellons des murs, taillés dans du calcaire de la région, ne présentaient aucune caractéristique des styles gothique ou roman. De plus, les édifices romans de la région liégeoise étaient généralement construits en grès houiller, même si ce matériau devait être importé de régions voisines. Il a également trouvé une trace de construction, qu'il appelle en « arêtes de poisson », qui se rencontre dans les édifices du haut moyen-âge, de l'époque carolingienne. Les constructions intérieures aux murailles du château, réalisées en bois ou réaffectées à d'autres usages, n'ont pas été retrouvées. Au Sud, subsistent quelques bases d'un début de mur qui semble incurvé, comme s'il s'agissait d'un segment de tour ronde, style qui commence à se rencontrer au XI<sup>e</sup> siècle. Mais il peut aussi s'agir d'une construction postérieure à l'essentiel de l'ouvrage. Actuellement, on

---

(83) COMHAIRE Ch.-J., *Les fouilles de Vieux-Jardin. Lettre à M. le Dr Thiry*, dans *Vieux-Liège*, t. 15, n° 10, Liège, 17 octobre 1928, col. 109-112 ; n° 11, Liège, 14 novembre 1928, col. 121-125.

estime que le château remonte au haut moyen-âge<sup>(84)</sup>. Désormais enfouies sous l'épaisse forêt qui domine Dieupart, les pierres de Vieux-Jardin ne peuvent malheureusement répondre à toutes nos questions.

La raison de la présence d'une forteresse sur les hauteurs d'Aywaille n'est pas mieux connue. Son utilité pouvait être de surveiller le passage sur l'Amblève où, depuis des siècles, une voie romaine dite *Tige*, en provenance de la *Pierreuse voie*, elle-même détachée de la *Vecquée*, traverse la rivière à Aywaille, au lieu-dit *Brassine-au-Pont*<sup>(85)</sup>. Du château, on jouit d'ailleurs d'une excellente vue sur l'emplacement des anciens gués et pont sur l'Amblève. Il faut ajouter qu'Aywaille va devenir une frontière, une enclave luxembourgeoise, joignant aux terres principautaires et stavelotaines. De cette façon, la présence d'une place forte peut aussi s'expliquer. En tous cas, le château est très vraisemblablement présent sur le site avant les clunisiens. L'acte de 1474, que nous avons cité, évoque ce château dit *al viele Monjardin*. Or *Montjardin* est le nom du château et de la seigneurie des avoués héréditaires du prieuré d'Aywaille. La similitude est trop forte pour ne pas penser que le château de Vieux-Jardin fut à une époque celui de l'avoué d'Aywaille. Le propriétaire précédent du territoire étant la famille de Luxembourg, il est possible qu'à la fondation, la forteresse, et donc l'avouerie, soit restée en sa possession.

C'est du XV<sup>e</sup> siècle<sup>(86)</sup> que datent les éléments les plus anciens de Montjardin, situé sur un rocher qui surplombe Remouchamps<sup>(87)</sup>. Dès lors, c'est peut-être à la fin du XIV<sup>e</sup> ou au début du XV<sup>e</sup> siècle que la forteresse du *viele Monjardin* a été détruite ou désertée. Il est possible que sa position finale-

---

(84) *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 8 *Province de Liège. Arrondissement de Liège*, t. 1, Ministère de la Communauté Française — Administration du Patrimoine Culturel, Liège, 1980, p. 72.

(85) THIRY, *op. cit.*, t. V, pp. 57-59.

(86) Institut Royal du Patrimoine Artistique, *Négatif 101451 A. Commentaire. Le patrimoine monumental de la Belgique...*, p. 84.

(87) Pour prendre un point de repère plus actuel, le château est juste à droite en contrebas du viaduc de l'autoroute à Sougné-Remouchamps, dans le sens Liège-Luxembourg.

ment peu favorable à la défense ait précipité son abandon. Le château est donc reconstruit en amont de la rivière, à proximité de Remouchamps, sur un rocher abrupt, plus aisé à défendre. Reste une question : pourquoi les premiers moines se seraient-ils installés sur le site de Vieux-Jardin ? Le fond de la vallée était-il inhabitable, parce qu'en ruine ou nécessitant des travaux de drainage de la rivière ? Ou l'insécurité ambiante a-t-elle poussé les religieux à se placer sous la protection des épaisses murailles du château ?

A l'époque où Vieux-Jardin est déserté, le prieur avait-il déjà déménagé au centre du bourg ? C'est possible. L'étude des bâtiments prieuraux pourrait peut-être nous aider. Mais les recherches sur l'architecture de l'église Saint-Pierre suscitent cependant une interrogation. Puisque des éléments architecturaux semblent indiquer une construction ancienne, du XI<sup>e</sup> siècle au plus tôt, cette église n'est-elle pas antérieure à celle de Dieupart<sup>(88)</sup>, et même à l'installation clunisienne à Aywaille ? Les premiers moines se seraient en effet installés, à l'extrême fin du XI<sup>e</sup> ou au début du XII<sup>e</sup> siècle, dans le château de Vieux-Jardin. Quel intérêt auraient-ils eu d'aller bâtir une église à plus d'un kilomètre de leur habitation ? N'ont-ils pas plutôt opté pour la construction, dans la basse cour du château, de Notre-Dame de Dieupart, dont les éléments architectoniques correspondent mieux à l'époque où les clunisiens s'installent ? Dans un second temps, les moines auraient abandonné Vieux-Jardin, pour déménager au centre du bourg, à proximité immédiate de Saint-Pierre, évitant ainsi de nouveaux frais de construction et les déplacements jusqu'à Dieupart, alors cédée aux paroissiens.

---

(88) Les éléments les plus anciens de Notre-Dame de Dieupart, église de type basilical à trois nefs et quatre travées, datent semble-t-il du XII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit des parties essentielles de la tour, même si celle-ci a subi par après de nombreuses modifications, et d'une partie du mur nord. *Le patrimoine monumental de la Belgique...*, pp. 71-72. GOUDERS, *op. cit.*, pp. 13-16. THIRY Louis, *L'église de Dieupart. Notre-Dame de Dieupart et son pèlerinage. Guide à l'usage du visiteur*, Remouchamps, 1924, pp. 1-24.

La tradition, au XVII<sup>e</sup> siècle, fait d'ailleurs remonter la construction de Saint-Pierre avant celle de Dieupart<sup>(89)</sup>. Un texte non-daté, du début du XVII<sup>e</sup> siècle vraisemblablement, exposant une enquête des jésuites à propos de Dieupart, présente même Saint-Pierre comme *la mère église*<sup>(90)</sup>. C'est un argument supplémentaire pour affirmer l'ancienneté de l'église priorale sur Dieupart. De plus, on voit mal quelques moines clunisiens bâtir coup sur coup, en moins d'un siècle, deux églises dans le même village. Cette hypothèse, peu à peu confortée, suscite une nouvelle interrogation. Qui, avant le XII<sup>e</sup> siècle, aurait pu construire une église à Aywaille ? Pour répondre à cette question, il serait nécessaire d'étudier l'histoire de l'alleu d'Aywaille avant 1088. Cependant, nous l'avons dit, aucun document concernant directement ce territoire n'a été conservé pour la période antérieure à la donation de Reine.

Louis Thiry a émis l'hypothèse qu'Aywaille fut occupée primitivement par des moines de Stavelot<sup>(91)</sup>. En effet, un diplôme du mérovingien Sigebert, rédigé vers 648, donne à l'abbé Remacle de Stavelot un vaste territoire dans l'Ardenne du Nord, tout en confiant aux moines le soin d'encadrer spirituellement les habitants<sup>(92)</sup>. Cette donation est peu précise quant au territoire visé. Tout au plus, celui-ci est-il compris dans un rayon de *duodecim miliaribus*. Pour Thiry, il était tout-à-fait possible qu'Aywaille soit compris dans ce périmètre. Dès lors, les moines de Stavelot n'auraient-ils pu établir une résidence sur les rives de l'Amblève, là où, depuis plusieurs siècles une voie traverse la rivière ? Les religieux auraient pu effectuer quelques travaux d'assainissement des lieux, aménageant les rives, construisant une église. Le vaste territoire octroyé par Sigebert est limité par le roi Childeric II, en 670, sur demande de saint

---

(89) *Interrogatoires sur les prérogatives de la cure de Dieupart, 26 février 1618*, A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n° 167.

(90) *Lettre au recteur des jésuites, après 1691* [copie ; Poncelet ; XX<sup>e</sup> siècle], A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n° 12.

(91) THIRY, *op. cit.*, t. V, pp. 127-128.

(92) HALKIN J., ROLAND C.-G., *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I, Bruxelles, 1909, pp. 5-8.

Remacle lui-même. Cette fois, les terres attribuées à Stavelot sont trop limitées pour contenir la région d'Aywaille. Mais il n'est pas impossible, estime Louis Thiry, que des *villae*, créées, mises en valeur par Stavelot et situées en dehors du territoire imparti par la charte de Childéric, soient restées dans le giron des moines stavelotains.

Cette intéressante hypothèse doit cependant être tempérée. Il n'existe en fait aucune preuve de l'occupation d'Aywaille par des moines stavelotains. Le problème du domaine primitif de Stavelot est extrêmement complexe et a donné lieu à de nombreuses interprétations. Toutefois, les travaux les plus récents tendent à montrer qu'Aywaille ne se trouvait pas dans le périmètre primitif imparti à saint Remacle, même si elle en est proche<sup>(93)</sup>. De plus, aucune charte de Stavelot ne fait mention d'Aywaille dans le domaine de l'abbaye. Il faut donc admettre que cette hypothèse n'a pas de fondements : pourquoi Stavelot plutôt qu'une autre abbaye ? Et pourquoi cette abbaye aurait-elle voulu s'étendre en dehors de son domaine, alors que celui-ci était déjà suffisamment vaste ?

Dans l'absence de tous documents sur le passé de l'alleu d'Aywaille, sur la façon dont il a pu entrer dans le patrimoine des Luxembourg, il n'est donc pas possible de déterminer qui, avant l'arrivée des clunisiens, aurait pu édifier une église à Aywaille. Il peut très bien s'agir tout simplement de ce lignage de Luxembourg, propriétaire précédent du domaine : l'acte de donation, même s'il est très vague, indique tout de même certains revenus. La région devait donc être habitée. Dès lors, une église a très bien pu y être bâtie pour les habitants du domaine. Nous avons vu que la tour de Saint-Pierre présente des traces de reconstruction de sa partie supérieure au XIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit

---

(93) NOEL RENÉ, *Moines et nature sauvage dans l'Ardenne du haut moyen-âge (saint Remacle à Cugnon et à Stavelot-Malmedy)*, dans *Villes et campagnes au moyen-âge. Mélanges Georges Despy*, Liège, 1991, p. 582. Robert Christophe place également Aywaille hors du domaine primitif de Stavelot, juste à son extrémité. CHRISTOPHE ROBERT, *Les limites du territoire de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, dans *Le pays de saint Remacle*, n° 9, Malmedy, 1970, pp. 22-23.

peut-être des travaux avant-coureurs et indispensables au déménagement de l'habitation du seigneur au centre du bourg. L'installation du prieur à Aywaille même serait en tout cas postérieure à cette reconstruction. Il est malheureusement difficile d'être plus précis.

\*

\* \*

L'étude du domaine primitif dévolu aux clunisiens dès 1088 nous pose un problème documentaire similaire : avant le XIV<sup>e</sup> siècle, les sources sont muettes. Il est difficile dans ces conditions de dresser un portrait de la seigneurie à l'arrivée des premiers moines. L'acte de fondation ne donne aucune indication quant à la délimitation du domaine. C'est donc du XIV<sup>e</sup> siècle que datent les premiers documents qui permettent d'appréhender le domaine cédé aux clunisiens. Les sources les plus complètes, les plus intéressantes, registres aux cens et rentes, cartes et records de coutumes, datent, elles, des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup>, voire même du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>(94)</sup>. Notons toutefois que, dès qu'il est possible de l'étudier, le domaine semble jouir d'une remarquable stabilité.

---

(94) Il s'agit, en particulier, de deux cartes. La première recouvre la Porallée et fut dressée en 1610. *Carte de la Porallée, 1610* [réalisée par Sylvain Boullin ; copie], Archives Générales du Royaume, *Inventaire manuscrit des cartes et plans*, n° 7210. La seconde est une carte en perspective de la seigneurie, centrée sur l'Amblève. Son objectif était de démontrer les droits du prieur sur l'Amblève. Elle n'est ni datée ni signée. Elle a vraisemblablement été levée entre le 22 octobre 1630 (une date qui est mentionnée dans la légende) et le 13 février 1658, date du décès de Jean Anselme Pirombouff, clerc-juré puis maieur à la cour d'Aywaille, et dont on reconnaît l'écriture dans la légende. *Carte en perspective de la seigneurie d'Aywaille, s.d.* [L = 159cm ; l = 71cm], Archives Générales du Royaume, *Cartes et plans manuscrits*, n° 68. Il existe encore une autre carte du cours de l'Amblève, datant de 1700. Elle ne donne aucune indications concernant les limites de la seigneurie, mais confirme certaines données de Sylvain Boullin, pour ce qui concerne la voirie. *Carte du cours de la rivière d'Ambleve depuis son embouchure dans la rivière d'Ourte jusqu'à Stavelo, levée au mois d'aoust de l'an 1700 par Mr de Brion et D. Matthias de Bra comme inspecteur de Stavelot* [carte sur papier], A.E.L., *Cartes et plans*, n° 643.

A travers les registres aux cens et rentes, plusieurs hameaux et villages dont les habitants sont tenus de payer le cens, sont mentionnés. Il s'agit, dès le XV<sup>e</sup> siècle, d'Aywaille bien sûr, d'Amblève, Awan, Florzé, Hoyemont, Kin, Raborive, Sétrou<sup>(95)</sup>. Il faut y ajouter Pirombou, Haut-Chetralle et Bas-Chetralle, Chambralle, Niaster, Quareux, Martinrive<sup>(96)</sup> ainsi que Dieupart<sup>(97)</sup>. Rien n'indique que les hameaux cités plus tardivement ne fassent pas partie de la seigneurie avant même l'époque de leur première mention. Probablement, vides d'habitats, n'acquittaient-ils pas de cens. La première liste n'est d'ailleurs pas complète. En effet, dès 1337, le lieu-dit Pirombou est cité dans les contrats d'accense<sup>(98)</sup>. Ces listes constituent déjà de précieuses indications, mais nous ne pouvons nous en contenter.

Pour réaliser la description qui suit, nous avons tenu compte des villages mentionnés dans les registres, des cartes de la Porallée et de la seigneurie, de documents divers concernant les limites du domaine<sup>(99)</sup>, ainsi que de précieuses recherches de Louis Thiry, concernant les seigneuries voisines d'Aywaille et la toponymie de la région<sup>(100)</sup>. La carte du comte de Ferraris a également été consultée<sup>(101)</sup>. Elle fournit des éléments inédits, quoique tardifs. Enfin, les cartes actuelles de l'Institut Géographique National fournissent aussi de précieux renseigne-

---

(95) *Cens et rentes 1458-1509*, f<sup>o</sup> I-XXv., A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 315.

(96) *Cens et rentes 1565-1568*, f<sup>o</sup> 0, A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 319. *Cens et rentes 1586-1607*, 5<sup>e</sup> partie, p. 1, A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 323.

(97) *Dénombrement d'impôts, 1573* [copie], A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 183.

(98) *Accensement du fief de Pirombou, 15 avril 1337*, dans HALKIN, *op. cit.*, pp. 263-264.

(99) *Record des limites de la Porallée, 1482* [copie sur registre], *Cartulaire des jésuites*, f<sup>o</sup> 144-145, A.N.L., *Collège des jésuites*, n<sup>o</sup> 2. *Bornes placées au nord du village d'Awan, 1712* [copie sur original ; Chandelseld, notaire ; 1737], A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 114. Ce document fait état de la pose de bornes le 7 juin 1590.

(100) THIRY, *op. cit.*, t. III, pp. 132-135, pp. 487-488 ; t. IV, pp. 345-470.

(101) *Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris*, vol. XI, Bruxelles, 1965, n<sup>o</sup> 193, 194(2).

ments<sup>(102)</sup>. Il est toutefois des frontières qui restent très incertaines.

La seigneurie Saint-Pierre d'Aywaille jouxte les terres du duché de Limbourg, de celui de Luxembourg, de la Principauté de Liège et celle de Stavelot-Malmédy. L'Amblève pourrait constituer une frontière naturelle avec le ban de Sprimont, possession stavelotaine puis limbourgeoise. Pourtant, la seigneurie empiète à plusieurs endroits sur la rive droite. Elle comprend ainsi une partie du hameau de Martinrive, au pied de la forteresse de Neufchâteau-sur-Amblève.

Au lieu-dit Raborive, sur la rive gauche, se trouve une petite enclave de Harzé. Ensuite, la limite de la seigneurie suit le cours de la rivière jusqu'à Amblève où elle monte au Nord, dépassant Florzé, qu'elle n'englobe qu'en partie. Elle rejoint ainsi le chemin qui marque l'extrémité supérieure de la Porallée, avant de revenir vers l'Amblève. Là encore, jusque peu après le pont d'Aywaille, le cours d'eau constitue l'extrémité de la seigneurie.

Sur la rive droite, la frontière suit le versant abrupte de la vallée, refranchit l'Amblève en face du hameau de Dieupart, laissant une mince bande de terre à la juridiction de Sougné. Elle repasse la rivière devant Remouchamps et correspond ensuite aux limites de la zone franche de la Porallée, bordant le pays de Franchimont, terre du prince-évêque.

Ainsi, passant à la limite du lieu-dit *Playe*, puis au nord du bois d'Harsoumont, elle redescend lentement jusqu'à hauteur du village de Haut-Regard, duquel elle s'écarte. La frontière correspond à peu près ensuite à une ligne droite qui longe le hameau de Vert-Buisson et poursuit jusqu'à la *Croix Wathy*. De là, elle suit le cours du ruisseau *Chefna*, qui se jette dans l'Amblève à Quareux. La rive gauche est en terres stavelotaines. La limite descend pour englober le *Bois d'Aywaille*, remonte légèrement pour éviter Harzé et atteint *Pirombou*.

---

(102) *Carte topographique de Belgique* [1 :25000], 49/1-2. *Tavier-Esneux*, Bruxelles, I.G.N., 1989 ; 49/3-4. *Louveigné-Spa*, Bruxelles, I.G.N., 1989 ; 49/5-6. *Hamoir-Ferrières*, Bruxelles, I.G.N., 1989 ; 49/7-8. *Harzé — La Gleize*, Bruxelles, I.G.N., 1989.

La frontière occidentale, le long du village d'Awan, est plus incertaine. En effet, Awan dépend à la fois d'Aywaille, d'Oneux — principauté de Stavelot —, et de la cour de Rianwez — arrière-fief de Durbuy. Le document concernant les limites entre Aywaille et Oneux, et la carte de Ferraris laissent penser que le village-même d'Awan était partagé entre ces deux juridictions : l'ouest à la terre Stavelotaine, l'est à Aywaille. À l'ouest et au sud-ouest des possessions d'Oneux étaient celles de Rianwez, sur le flanc nord-est de la petite seigneurie de Fanson, et à la limite du village d'Hoyemont. Notons que la carte de Ferraris mentionne encore plusieurs enclaves du territoire de Stavelot, à l'intérieur de la seigneurie d'Aywaille. La plus importante est située à l'est de la partie aqualienne d'Awan et les autres, probablement prés ou pièces de culture, sont également autour du village d'Awan, aux sud et sud-est essentiellement.

Après Awan, la frontière inclut Hoyemont, le *bois de Longuaigne*, le hameau de Chambralles et rejoint enfin l'Amblève.

La seigneurie comprenait plusieurs fiefs. Il s'agit de petites terres à la superficie très limitée et, semble-t-il, à vocation agricole. Celui de Pirombou, au sud-ouest d'Aywaille, est cité dès 1337 <sup>(103)</sup>. En 1570, il contient 6 journaux de terre <sup>(104)</sup>. Mais il est certain que, dès l'origine, un bonnier était franc de toutes dîmes. Trois autres franc-fiefs de ce type ont été dénombrés. Le fief de Kin comporte une maison, un cortil et une terre dont la superficie n'est pas précisée. Dès le XV<sup>e</sup> siècle au moins, il est donné au seigneur de Montjardin <sup>(105)</sup>. Le fief de *Cressan* est situé *séant a coron del ville d'Aiwaille par dessous drois encontre lu moulin*, c'est-à-dire, sur la rive droite de la rivière *fontaine*

---

(103) *Héritages en fief et hommage tenus du prieur, Cens et rentes 1458-1509*, f° 21v° -22, A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n° 315. *Accensement du fief de Pirombou, 15 avril 1337*, dans HALKIN, *op. cit.*, doc.LI, pp. 263-264.

(104) ± 1,3 ha. 1 journal = 21 a et 79,45 ca ; 1 bonnier = 4 journaux. DE BRUYNE, *Les anciennes mesures liégeoises*, Tongres, 1936, p. 11.

(105) *Héritages tenus en fief et hommage du prieur, Cens et rentes 1458-1509*, f° 21v° -22, A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n° 315.

d'Aywaille<sup>(106)</sup>. Il comporte une maison et un cortil. Enfin, le franc-fief *Alderbedel* se trouve au centre même d'Awan. Il a une superficie d'un journal de terre<sup>(107)</sup>.

D'autres terres sont également tenues en fief du prieur : trois bonniers et demi à Aywaille et Awan, un pré sur les hauteurs d'Aywaille, deux jouxtant le franc-fief *Alderbedel*, un autre à Dieupart et un dernier, contenant un demi bonnier, *dessus le martea*, lieu indéterminé, un xhur<sup>(108)</sup> et un cortil, à la sortie d'Awan vers Aywaille, un bois au sud de Raborive, enfin une terre non-définie sur les hauteurs d'Aywaille. Compte tenu des lacunes documentaires, cette liste n'est bien sûr pas exhaustive. Les autres possessions du prieuré, revenus ou droits, sont plutôt accensées. C'est le système le plus largement utilisé. Au XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque le prieuré sera cédé à des ecclésiastiques liégeois, qui ne résident pas à Aywaille, c'est l'ensemble de la seigneurie qui sera accensée<sup>(109)</sup>.

L'aspect le plus surprenant du domaine est incontestablement la zone franche de la Porallée. Comprenant le flanc est de la seigneurie, la Porallée est un territoire composé de bois, de pâtures, de marécages, de culture, de fagnes, dont l'aisance est laissée exclusivement à ses habitants<sup>(110)</sup>, à l'exception de quel-

---

(106) *Idem*.

(107) *Idem*.

(108) Il s'agit d'un canal de décharge des eaux d'un fossé à charbon de terre. GODEFROID, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. 8, Paris, 1961, p. 338.

(109) *Accensement du prieuré à Philippe de la Neufforge par Guillaume de La Marck, 21 septembre 1538* [copie ; XVI<sup>e</sup> siècle ; J. de Seranni, notaire], A.E.L., *Prieuré d'Aywaille-Chartrier*, n<sup>o</sup> 14. *Accensement du prieuré par Gilles de Blocquerie, 1<sup>er</sup> avril 1560* [copie], A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 120. *Idem, 19 octobre 1568*.

(110) Plusieurs textes attestent ce fait. (...) *nuls ne peut ou doit prendre aisemenche en ladite commune, se non ceux qui sont manant et sorseant dedens ladite Porallée. Record des trois cours de la Porallée, 8 avril 1459* [copie], A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 66. (...) *nulls, ni nulles, nat aisemence à prendre en la commouge de Remouchamps appelée la Pourallée Dieu et Saint Pire d'Awilhe s'il n'est manans et sourseans dedens la miraculleze ciruite (...), et fussent miesmes demorant dedens la terre Dieu et Saint Pire d'Awilhe en la propre ville d'Awilhe hours de la Pourallée miraculeuse. Record des trois cours de la Porallée concernant les aisances dans la Poral-*

ques droits seigneuriaux assez limités, la chasse par exemple. Le prieur d'Aywaille en est le véritable seigneur <sup>(111)</sup>, mais la population voisine de Sougné, en terre limbourgeoise, y a aussi des avantages. Le prince-évêque de Liège y possède également des droits — de chasse et de pêche —, et en est le protecteur <sup>(112)</sup>. La justice est d'ailleurs rendue par sa cour de justice de Theux, ou bien, les compétences ne sont pas bien établies, par les trois cours de la Porallée, à savoir Aywaille, siège du prieuré, Remouchamps et Hénoumont, hameau sur les terres de l'avoué. Enfin, les dîmes de la Porallée vont au curé de Sougné, centre « religieux » de la zone franche et dont le patronage va pour un tiers au prieur <sup>(113)</sup>. Cette organisation très complexe ne peut que faire penser à un partage, à des concessions réciproques. La création d'une zone franche comme la porallée ressemble fort à une sorte de pacification, à la création d'une zone « neutre », entre les territoires de souverains puissants, à l'époque de la formation des principautés territoriales. La Porallée échoue finalement au prieur d'Aywaille, peu susceptible d'inquiéter les seigneuries voisines. La zone franche a donc dû, très tôt, partager le sort de la terre luxembourgeoise d'Aywaille. Notons enfin que la Porallée suscitera aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles de nombreux conflits entre ses habitants et les populations voisines, désireuses de disposer des mêmes droits.

Le prieur d'Aywaille disposait également de la hauteur sur l'Amblève, qui traverse la seigneurie de part en part. Au moyen-

---

lée, 23 janvier 1447 [copie ; début XVII<sup>e</sup> siècle], *Recueil de copies concernant la Porallée*, f<sup>o</sup> 5v<sup>o</sup> -6, A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 36.

(111) (...) un prieur d'Eawailhe si que le vraie treffonser de ladicté commune (...). *Record des trois cours de la Porallée*, 8 avril 1459 [copie], A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 66. *Accensement d'une terre à Quareux*, 23 octobre 1536 [copie ; Bassompierre], *Cartulaire des jésuites*, A.N.L., *Collège des jésuites*, n<sup>o</sup> 2.

(112) Il doit veiller au respect des droits des habitants de la Porallée. *Record des trois cours de la Porallée*, 8 avril 1459 [copie], A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 66.

(113) *Idem*. Sur l'histoire de la Porallée, il existe une bonne synthèse de Louis Thiry, et qui publie aussi plusieurs documents. THIRY Louis, *La Porallée miraculeuse Dieu et saint-Pierre d'Aywaille. Un aspect de la vie économique de la région de l'Amblève*, Aywaille, 1954.

âge, en effet, la rivière constitue une voie de communication, un facteur économique important. Un document du XV<sup>e</sup> siècle précise que le prieur dispose de la hauteur de l'Amblève *del one a Chanse de chy a Trois Pont de sous Stavelot* <sup>(114)</sup>. Chanxhe et Trois-Ponts, présentés comme extrémités des droits sur la rivière, se situent en dehors de la seigneurie. Il est toutefois peu probable que le prieur ait jamais exercé quelques prérogatives sur l'Amblève en dehors de son territoire. Nous n'en n'avons en tous cas trouvé aucune trace.

La donation de Reine mentionne également le territoire de Rachamps, actuel hameau de Noville-lez-Bastogne, dans la commune de Bastogne, en tant qu'alleu indépendant. Cette possession constitue une petite seigneurie dépendant directement d'Aywaille, et pour laquelle les problèmes de sources sont encore plus criant. Nous en savons donc très peu à son propos. Si les records la concernant précisent à plusieurs reprises *ung prieur d'Awilhe qui est eng droit tresfonsire de ladite Rachamps et court* <sup>(115)</sup>, aucune indication géographique vraiment précise n'apparaît. Le registre aux cens et rentes de 1458 mentionne sous la rubrique *cens à Rachamps*, trois villages : Rachamps, *Domychamps* et Houffalize <sup>(116)</sup>. Un document de 1593 n'évoque plus ces deux dernières localités, mais parle de Rachamps et Hardigny <sup>(117)</sup>. Cette dernière, autre hameau de Noville-lez-Bastogne directement voisin de Rachamps, est également citée dans l'inventaire des biens des jésuites réalisé en 1774 <sup>(118)</sup>. Enfin, un dernier document du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle men-

---

(114) *Record de la cour d'Aywaille à propos de l'Amblève, s.d.* [milieu du XV<sup>e</sup> au plus tard], dans *Codex Recordiorum*, f<sup>o</sup> XIII, A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 36.

(115) *Record général de Rachamps, 18 juin 1370* [copie de copie ; Bas-sompierre], *Cartulaire des jésuites*, f<sup>o</sup> 334v<sup>o</sup> -336, A.N.L., *Collège des jésuites*, n<sup>o</sup> 2.

(116) *Cens et rentes 1458-1509*, f<sup>o</sup> 18v<sup>o</sup> -20, A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 315.

(117) *Cens et rentes 1591 — 1593*, f<sup>o</sup> 21-21v<sup>o</sup>, A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n<sup>o</sup> 324.

(118) *Inventaire des biens des jésuites du Collège de Luxembourg, 12 janvier 1774*, f<sup>o</sup> 213v<sup>o</sup>, A.N.L., *Collège des jésuites*, n<sup>o</sup> 33.

tionne <sup>(119)</sup> trois villages ou hameaux : Rachamps, Hardigny et Michamps. Il est probable que le toponyme *Domychamps*, que nous n'avons pu identifier, ait été confondu avec *Michamps*, à moins qu'il ne soit sa forme antérieure. Une part du village de Michamps se trouve sur la seigneurie voisine de Wicourt. *Huffalie* doit vraisemblablement être identifié avec Houffalize. Cette localité ne fait cependant pas partie du domaine. Elle est mentionnée dans le document car certains de ses habitants doivent acquitter un cens annuel à Rachamps, pour une raison inconnue.

Il est impossible de dire si cette dépendance d'Aywaille, située au milieu de la forêt d'Ardenne, était d'un seul tenant ou en deux parties, Michamps n'étant pas immédiatement voisine de Rachamps et Hardigny. Il est tout aussi aléatoire de tenter d'établir des limites relativement précises au domaine ou de retracer son éventuelle évolution. Rachamps est très peu évoquée par les archives d'Aywaille. Même s'il est indéniable que le prieur est bien resté tout au long des siècles son seigneur <sup>(120)</sup>, les contacts avec Aywaille sont rarissimes. Seuls, le record des droits de l'avoué de 1370, quelques contrats d'accense et mentions de revenus médiocres — mis à part les dîmes — dans les registres aux cens et rentes, témoignent que Rachamps est bien restée propriété du prieur d'Aywaille.

Les sources mentionnent encore, très tardivement, une très modeste possession du prieur, située, à Rechain, en terres limbourgeoises. Son origine est tout-à-fait inconnue et sa première mention date de 1489 <sup>(121)</sup>. Elle relate la possession par le prieur d'Aywaille de deux bonniers et trois journaux et un tiers de terre, d'une rente de six setiers d'avoine et trois setiers

---

(119) *Abrégé de tous les biens du Collège par le P.Feller, vers 1650*, f° 14v° -16, A.N.L., *Collège des jésuites*, n° 12.

(120) En 1603, lors de la cession d'Aywaille aux jésuites du Collège de Luxembourg, ces derniers en deviennent tout naturellement les propriétaires. A partir de ce moment, la gestion du domaine de Rachamps est mieux connue. ces archives sont conservées à Arlon et Luxembourg.

(121) *Extrait d'un registre de Jean le Bon vesti de Rechain, 1489* [copie], A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n° 119.

d'épeautre, et, enfin, du soixantième de la dîme. En 1605 <sup>(122)</sup>, les possessions sont estimées à quatre bonniers, plus le soixantième des petites et grosses dîmes de Petit-Rechain, Grand-Rechain et Lambermont. Les revenus de ces droits et terres s'élèvent à sept muids d'épeautre <sup>(123)</sup>.

\*

\* \*

La fondation du prieuré Saint-Pierre d'Aywaille est une illustration de l'expansion formidable de l'ordre de Cluny. Son étude met aussi en évidence un des mécanismes qui ont permis ce développement : le soutien actif de l'aristocratie. Reine, à l'imitation d'autres membres de son lignage, se retire dans un couvent, abandonnant à Cluny ses terres héritées de sa mère, fille du comte de Luxembourg.

Mais ce travail est aussi un exemple des difficultés d'ordre documentaires posés par l'étude, avant le XIII<sup>e</sup> siècle, de petites seigneuries, de petits monastères ruraux comme Aywaille. Encore une partie des archives de cet établissement ont-elles été conservées, ce qui est loin d'être le cas pour les autres prieurés clunisiens de la région !

Néanmoins, il nous faut bien reconnaître que, même si des sources plus tardives nous permettent de l'appréhender, il est impossible de dresser un portrait précis du domaine d'Aywaille, au moment où Reine d'Oltigen le cède à Cluny.

---

(122) *Inventaire des biens du prieuré à Rechain, 30 mai 1605* [copie], A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n° 119. *Cens et rentes 1591-1593*, f° 32, A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n° 324.

(123) *Biens et revenus du prieuré 1545, Cens et rentes 1548*, A.N.L., *Collège des jésuites*, n° 21. *Biens et revenus du prieuré 1575*, A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n° 183. 1 setier = 30,712 L. ; 1 muid = 8 setiers (245,695 L.). DE BRUYNE, *op. cit.*, p. 21. Pour l'année 1563, les revenus sont calculés en fromages. C'est cependant le seul exemple. *Cens et rentes 1563-1568*, f° LXVIII, A.E.L., *Prieuré d'Aywaille*, n° 319.

# HYPOTHÈSES SUR LES SÉJOURS À L'ÉTRANGER DU SCULPTEUR JEAN DEL COUR

par Pierre-Yves KAIRIS

## Rome <sup>(1)</sup>

Dans une récente synthèse sur le grand sculpteur liégeois Jean Del Cour (1631-1707), le professeur Colman évoque le séjour romain de l'artiste en ces termes : « Le séjour qu'il fit là, assurément décisif pour le mûrissement de son talent, reste entouré d'une désespérante obscurité. » <sup>(2)</sup>

Deux auteurs ont jadis tenté de percer cette obscurité. Joseph Philippe, le premier, dit avoir cherché la trace de Del Cour à Rome. Dans un article intitulé *Le séjour de Jean Del Cour en Italie*, publié à plusieurs reprises <sup>(3)</sup>, il constate que le nom du

---

(1) Les recherches naguère menées à Rome ont été rendues possibles grâce à l'appui de la Fondation nationale Princesse Marie-José et de l'Institut historique belge de Rome ; je me plais ici à remercier leurs administrateurs.

(2) Pierre COLMAN, « Le sculpteur Jean Del Cour et son 'école' », in *Cat. exp. Jean Del Cour et la sculpture baroque à Liège. Chefs-d'œuvre du Musée d'Art religieux et d'Art mosan*, Liège, 1994, p. 6. Le texte est pour l'essentiel repris à celui publié dans *La Wallonie, le pays et les hommes. Lettres. Arts. Culture*, t. 2, s. 1., 1978, pp. 223-231 ; la bibliographie a été mise à jour.

(3) Joseph PHILIPPE, « Le séjour de Jean Del Cour en Italie », in *Cat. exp. Jean Del Cour*, Liège, 1957, pp. 8-11. L'auteur a republié le même texte, pratiquement *ne varietur*, à quatre autres reprises : *Sculpteurs et ornemanistes de l'ancien pays de Liège (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Liège, 1958, pp. 16-19 ; « Les artistes liégeois à Rome (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », in *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 77, 1964, pp. 87-93 ; « Quand Jean Del Cour s'imposait à Liège », in *Si Liège m'était conté ...*, t. 30, 1969, pp. 1-5 ; *Sur des chemins séculaires d'art et d'histoire*, Ans, 1991, pp. 202-206.

sculpteur n'apparaît pas dans les extraits d'archives paroissiales romaines édités en 1942 par G. J. Hoogewerff (4), puis il évoque superficiellement quelques sculptures baroques romaines dont Del Cour aurait pu admirer l'esthétique. Plus sérieusement, René Lesuisse publie en 1965 un long article intitulé *Jean Del Cour à Rome*, qui vise à compléter l'importante monographie qu'il a consacrée au sculpteur douze ans auparavant (5). Sa quête du Liégeois parmi les disciples du Bernin s'avère infructueuse et il conclut, non sans regret, que Del Cour n'a pu être un collaborateur direct du grand sculpteur italien. Animé d'un sentimentalisme de mauvais aloi à l'égard de son « héros », Lesuisse a manifestement beaucoup de peine à admettre que le talentueux Del Cour ait pu être ravalé au rang de ces *garzoni* anonymes qui assistaient les collaborateurs du Bernin dans des tâches secondaires.

Ce séjour italien paraît tellement nébuleux qu'on en a même été réduit à se poser la question de savoir si Del Cour avait jamais mis les pieds à Rome. Or, si l'empreinte italienne est évidente dans les œuvres elles-mêmes, le périple romain est en outre attesté dans un document d'archives liégeois contemporain du sculpteur : le 29 novembre 1680, « Jean Dellecour, voyageur de Rome » est admis parmi les confrères assurant la gestion de l'hôpital Saint-Jacques sur Avroy (6).

Pour tenter de percer le mystère entourant le séjour italien de Del Cour, il convient avant tout de se reporter aux sources his-

---

(4) Gottfried Johannes HOOGWERFF, *Nederlandsche kunstenaars te Rome (1600-1725)*, La Haye, 1942.

(5) René LESUISSE, « Jean Del Cour à Rome », in *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 45, 1965, pp. 59-78. — ID., *Le sculpteur Jean Del Cour*, s. l., 1953.

(6) Archives de l'Etat à Liège, *Bienfaisance. Hôpital Saint-Jacques*, 248, à la date ; 252, p. 76. Les statuts de l'hôpital précisait que la moitié des administrateurs devaient obligatoirement avoir effectué l'un des trois des grands pèlerinages de la chrétienté (Rome, Jérusalem ou Saint-Jacques de Compostelle) pour être admis dans le Conseil de l'établissement ; ils étaient alors reçus au titre de *voyageur*. Le voyage à Rome était le plus fréquent, surtout dans le chef des artistes ; cela explique la forte représentation de ceux-ci parmi les gestionnaires de l'hôpital.

toriographiques anciennes dont nous disposons. Elles sont regrettamment lacunaires sinon erronées.

La courte notice d'un contemporain, le peintre, graveur, généalogiste et héraut d'armes Louis Abry (1643-1720), premier biographe des anciens artistes liégeois, ne nous est d'aucune utilité puisqu'il ne fait aucune allusion au voyage ultramontain (7).

Le premier à évoquer Del Cour à Rome est l'auteur des *Délices du pays de Liège* (8). Selon lui, le jeune sculpteur y étudia d'abord tous les monuments de l'Antiquité, puis « il voulut prendre des leçons de tout ce qu'il y avoit de Maitres habiles à Rome, et il n'y fut aucun dont les leçons ne lui fussent de quelque secours par les soins qu'il prit de ne les imiter que dans les parties où ils excelloient ». Saumery (ou à tout le moins celui de ses collaborateurs qui a rédigé la notice, peut-être le baron de Crassier) ajoute qu'avant de quitter l'Italie, au bout de sept ans, Del Cour se rendit à Lorette (cfr *infra*) et qu'il effectua un second voyage à Rome pour achever d'y parfaire son talent.

Le dernier auteur ancien à convoquer ici est le compositeur Henri Hamal (1744-1820), chanoine de la Petite Table à Saint-Lambert jusqu'à la Révolution et auteur de divers manuscrits sur l'histoire des arts au pays de Liège. Parmi ses écrits figurait une notice biographique consacrée à Del Cour. Celle-ci nous est connue par les extraits qu'en a donnés Jules Helbig et par une copie, malheureusement non exempte de variantes par rapport au manuscrit original, de Joseph Alexandre (1825-1910) qui a été éditée par Joseph Philippe (9). Hamal fait naître Del Cour en 1627. Il lui donne pour mentors le peintre Gérard Douffet et le sculpteur Robert Henrard. Il le fait séjourner à Rome de 1648 à 1655 et il le met là au service du célèbre Gianlorenzo Bernini en personne : « son maître le prit en affection et l'ins-

---

(7) Louis ABRY, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, éd. H. HELBIG et S. BORMANS, Liège, 1867, p. 300.

(8) [Pierre-Lambert DE SAUMERY], *Les délices du pays de Liège*, t. 5, 2<sup>e</sup> partie, 1744, pp. 284-286.

(9) Jules HELBIG, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2<sup>e</sup> éd., Bruges, 1890, pp. 171-180. — PHILIPPE, 1958, pp. 10-15.

truisit avec soin pour se faire aider dans ses grandes entreprises. » Il ajoute enfin que Del Cour se serait rendu à Paris lors du séjour du Bernin, en 1665, pour revoir son protecteur. Celui-ci l'aurait engagé à repartir avec lui à Rome, ce que le Liégeois aurait refusé.

Dans ses différents écrits, René Lesuisse a fait justice des erreurs qui émaillent le récit de Hamal. Del Cour est né en 1631 et non en 1627 : Hamal l'aurait confondu avec le sculpteur vénitien d'origine yproise Josse de Corte, alias Lecourt. Son apprentissage auprès d'un peintre est des plus douteux et la date de 1648 semble inspirée par celle de la sentence de bannissement infligée à Douffet à l'époque de cette véritable guerre civile qui opposa à Liège les Chiroux et les Grignoux. Del Cour aurait en quelque sorte suivi Douffet dans son exil (à Utrecht) : c'est là pure invention. Enfin, on l'a vu, les recherches romaines menées par le même René Lesuisse dans les archives publiées sur les collaborateurs du Bernin n'ont pas abouti. Rien ne permet à ce stade de penser que le jeune Liégeois fut un proche de celui qui fut le plus grand apôtre de la sculpture baroque.

Le chanoine Hamal est l'auteur d'un important manuscrit, disparu sinon détruit, intitulé *Mémoire pour servir à l'histoire des artistes de la province de Liège*. L'essentiel du contenu nous a été transmis, de manière souvent romancée, par Jules Helbig dans ses différents écrits. On peut ainsi constater que Hamal fait preuve sinon d'un nationalisme principautaire exacerbé, à tout le moins d'un certain simplisme de raisonnement : il ne « prêche qu'aux riches ». En effet, il attribue généralement à chacun de ses compatriotes les plus grands maîtres étrangers. Citons quelques exemples. Robert Henrard aurait travaillé à Rome chez François du Quesnoy, un des grands rivaux du Bernin. Les peintres Jean-Gilles Del Cour et Englebert Fisen auraient été les élèves de Carlo Maratta, artiste dont on oublie trop souvent qu'il bénéficiait de son vivant de l'aura d'un Michel-Ange ou d'un Raphaël. Le peintre et sculpteur Renier Panhay de Rendeux aurait été l'élève, pour la peinture, du même Maratta et, pour la sculpture, de Pierre Legros. Le peintre Jean-Baptiste Coclers aurait quant à lui suivi les leçons

de Sebastiano Conca (alors que les *Mémoires* de son élève Léonard DeFrance ne citent que le modeste Marco Benefial). A Paris, Théodore-Edmond Plumier, portraitiste de talent, n'a pu œuvrer qu'auprès de Largillière, après avoir été à Rome le disciple d'Agostino Masucci ... de vingt ans son cadet ! Quant à Paul-Joseph Delcloche, qui introduisit les scènes galantes dans la peinture liégeoise, il aurait suivi l'enseignement de Lancret (sans doute parce que Watteau était déjà décédé ...). Inutile de dire qu'on ne trouve la trace d'aucune de ces collaborations dans la biographie des artistes italiens ou français cités. De tels exemples pourraient être multipliés. L'admission de Del Cour dans l'atelier de Bernini peut être jugée à la même aune. Pour la formation en dehors de leur pays natal des artistes liégeois qui ne lui sont pas contemporains, le témoignage de Henri Hamal paraît dans bien des cas, au stade actuel des connaissances, relever de l'affabulation. Il ne semble digne de crédit que pour les artistes qu'il a pu connaître personnellement.

Dans son article de 1965, René Lesuisse émet du reste une hypothèse séduisante quant à la manière dont Hamal aurait procédé pour établir la biographie de Del Cour à Rome<sup>(10)</sup>. Dans la bibliothèque du chanoine figurait un exemplaire de la monographie que le propre fils du Bernin consacra à son père. De l'avis de Lesuisse, Hamal aurait repris au compte de Del Cour les propos de Domenico Bernini sur le sculpteur Giulio Cartari, qui fut le disciple favori du Bernin. La coïncidence est troublante et pourrait en dire long sur la méthode utilisée par Hamal pour compiler ses biographies d'artistes liégeois ...

Quant à l'anecdote de la visite rendue par Del Cour au Bernin lors de son séjour parisien, soit entre le 2 juin et le 20 octobre 1665, elle est d'autant moins vraisemblable que nous disposons d'un compte rendu fort détaillé, pratiquement tenu au jour le jour par un conseiller du roi, des activités et des rencontres du prestigieux invité de Louis XIV<sup>(11)</sup>. Le nom de Del

---

(10) LESUISSE, 1965, pp. 77-78.

(11) Paul FREART DE CHANTELOU, *Journal de voyage du Cavalier Bernin en France*, éd. L. LALANNE et J.-P. GUIBBERT, s. l., 1981.

Cour n'y est pas cité, cela a été relevé de longue date<sup>(12)</sup>. Ce type d'anecdote suggérant la rencontre d'un modeste artiste provincial — l'expression n'est en rien attentatoire au talent de Del Cour — et d'un des grands génies de l'art occidental, qui cherche à retenir à ses côtés un jeune confrère étranger au talent prometteur, n'a en soi rien d'extraordinaire. Cela apparaît plutôt comme un *topos* de la littérature artistique, qui tend toujours à enjoliver les biographies d'artistes.

Bref, bien peu d'informations fiables sont à prendre en considération quant au séjour de Del Cour en Italie et à ses contacts éventuels avec Bernini. Seul le texte, très vague au demeurant, de Saumery paraît digne d'attention.

Une mention nouvelle, importante, est apparue il y a une vingtaine d'années, dans une publication de Berthe Lhoist-Colman. Il s'agit de l'édition d'une retranscription, malheureusement dénaturée, du *livre de raison* où Jean Del Cour a enregistré sa production<sup>(13)</sup>. Le texte du copiste débute par l'indication suivante : « Commence à travailler en 1661. » C'est manifestement l'année du retour d'Italie, Mme Colman l'a noté. L'artiste a trente ans. A ce moment, il ne sort certainement pas d'un obscur petit atelier local. Saumery et Hamal prétendent qu'il a effectué une partie de ses humanités avant d'entrer en apprentissage chez un sculpteur (Robert Henrard, selon Hamal). Les mêmes auteurs fixent la durée du séjour italien à sept ans. S'il est rentré au pays en 1661, son départ devrait alors être situé vers 1654, vers l'âge de vingt-trois ans. Comme Saumery affirme qu'il s'est rendu en Italie immédiatement après son apprentissage, il n'est pas exclu que cette date puisse être anticipée de deux ou trois ans et que Del Cour soit plutôt parti vers l'âge de vingt ans, au terme de cet apprentissage. Il a pu demeurer en Italie une dizaine d'années. Son départ fut en tout cas posté-

---

(12) George LAPORT, « Sur le séjour de Jean Del Cour à Paris, en 1665 », in *La Vie wallonne*, t. 8, 1927-1928, p. 92. — LESUISSE, 1953, pp. 17, 19.

(13) Berthe LHOIST-COLMAN, « Un document inédit reflétant le 'livre de raison' du sculpteur Jean Del Cour », in *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 87, 1975, pp. 187-224.

rieur au 1<sup>er</sup> août 1651, date où il entreprend pour le compte de son père une démarche auprès du métier des charpentiers (dont dépendaient les sculpteurs) (14). Il ne peut dès lors être question de l'identifier avec ce « Giovanni, fiamengo, scultore » que les *Stati d'anime* romains (à savoir les relevés annuels des habitants de chaque paroisse) situent dans la paroisse S. Lorenzo in Lucina au printemps de 1651 et de 1652 (15).

Quelques nouveaux éléments peuvent aujourd'hui être versés au dossier « italien » de Jean Del Cour.

Un dessin signé et daté « la Cour fecit 1660 » est conservé au Cabinet des Estampes de la Ville de Liège (fig. 1) (16). Cette étude rapide montre deux putti voletant autour d'un grand cartouche ovale qui a parfois été pris pour un vase. A la suite de Lesuisse, ce dessin a généralement été mis en relation avec les deux angelots surmontant le *Mémorial de la confrérie du saint sacrement* réalisé par Del Cour en 1668-1669 pour l'église de Spa, où il se trouve encore (fig. 2). Mais la ressemblance est vague et ce genre de composition est fréquent dans la sculpture baroque. Du reste, l'écart de huit années entre le dessin et le bas-relief de Spa rend cette relation singulièrement douteuse (d'autant que la confrérie du saint sacrement n'a été instaurée qu'en 1662, soit deux ans après la réalisation du dessin). Dans le catalogue de l'exposition bruxelloise de 1977, Pierre Colman a mis en doute l'attribution du dessin, considérant que si l'inscription correspondait à une signature, ce serait plutôt celle de Jean-Gilles, le frère de Jean. Il paraît difficile d'agrèer cette assertion. L'inscription n'est certainement pas de la même main que la signature, apparemment authentique, de Jean-Gilles Del

---

(14) ID., « Jean Del Cour dans les archives liégeoises », in *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du pays de Liège*, t. 48, 1968, p. 26.

(15) HOGEWERFF, 1942, p. 126.

(16) Inv. K 85/10, plume avec rehauts de mine de plomb, 16 × 25 cm. Sur ce dessin, qui provient de la collection Hamal, voir : LESUISSE, 1953, pp. 45, 117 ; *cat. exp. Europäische Barockplastik am Niederrhein. Grupello und seine Zeit*, Düsseldorf, 1971, n° 211 ; *cat. exp. Le siècle de Louis XIV au pays de Liège*, Liège, 1975, n° 411 ; *cat. exp. La sculpture au siècle de Rubens dans les Pays-Bas méridionaux et la principauté de Liège*, Bruxelles, 1977, p. 56.



Fig. 1. — Jean Del Cour, *Putti entourant un cartouche*,  
plume et crayon sur papier, 16 × 25 cm, Liège,  
Cabinet des Estampes (cliché du Musée)

Cour figurant sur l'un de ses dessins conservés dans le même Musée (inv. K 87/4). Elle paraît même s'accorder à l'écriture de Jean Del Cour telle qu'elle nous est connue par de rares autographes<sup>(17)</sup>. Il y a donc lieu de maintenir ce dessin dans le catalogue des œuvres du sculpteur. Le document est d'importance car — et cela n'a jamais été souligné — il s'agit du plus ancien témoin conservé de l'activité artistique de son auteur. Si celui-ci est bien rentré au pays en 1661, le dessin doit avoir été exécuté en Italie. Cette hypothèse a trouvé récemment sa confirmation. Jennifer Montagu a en effet découvert que le dessin en question était la copie d'un motif en stuc réalisé vers 1650 sous la direction du grand rival du Bernin, Alessandro Algardi, dans l'église Saint-Ignace à Rome (fig. 3)<sup>(18)</sup>.

(17) Cfr Léon-Ernest HALKIN, « Les autographes de Jean Del Cour », in *La Vie wallonne*, t. 12, 1931-1932, pp. 49-52.

(18) Jennifer MONTAGU, *Alessandro Algardi*, t. 1, New Haven et Londres, 1985, p. 221. L'un des putti d'Algardi me paraît lui-même copié d'une *Sacra Conversazione* du Dominiquin (Milan, Pinacothèque de Brera). Pour M. Michel Lefftz (comm. or.), le dessin de Del Cour faisait vraisemblablement office de frontispice à un carnet de dessins réalisés par l'artiste à Rome.



Fig. 2. — Jean Del Cour, *Mémorial de la confrérie du saint sacrement*, bois, 340 × 220 cm, Spa, église Notre-Dame et Saint-Remacle (cliché IRPA-KIK, Bruxelles)

Selon lui, les dissemblances entre ce dessin de Del Cour et la frise d'Algardi attesteraient plutôt d'une source commune que d'une copie directe.



Fig. 3. — Alessandro Algardi, détail d'une frise en stuc, Rome, Saint-Ignace (d'après MONTAGU, 1985, t. 2, fig. 110)

Par ailleurs, la savante érudite britannique, grande spécialiste de la sculpture baroque romaine, confirme le rapprochement déjà établi dans le catalogue de l'exposition de Düsseldorf en 1971 et note que la *Vierge à l'Enfant* dite *Notre-Dame de Montaignu* (1693) de Del Cour, aujourd'hui conservée au Musée d'Art religieux et d'Art mosan de Liège (fig. 4), s'inspire d'un type de *Vierge à l'Enfant* créé par Algardi et connu en plusieurs bronzes dont le prototype remonterait également aux environs



Fig. 4. — Jean Del Cour, *Notre-Dame de Montaigu*,  
bois, 166 cm de haut, Liège, Musée d'Art religieux et d'Art mosan  
(cliché MARAM — Y. Lhoest)

de 1650 (fig. 5) <sup>(19)</sup>. Jennifer Montagu conclut de ces similitudes que Jean Del Cour a probablement figuré un moment au nombre des assistants d'Algarde <sup>(20)</sup>.

L'hypothèse est séduisante, mais hasardeuse. Rappelons-nous que Saumery, le seul auteur ancien qui paraisse quelque peu crédible pour le périple italien de Del Cour, affirme que celui-ci « voulut prendre des leçons de tout ce qu'il y avoit de Maitres habiles à Rome ». Il est clair que tout autant que celles du Bernin et même de François du Quesnoy, les œuvres de l'Algarde durent retenir l'attention d'un jeune sculpteur qui ne pouvait que succomber au charme esthétique de la célèbre triade qui domina toute la sculpture romaine de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Qu'il ait copié des œuvres d'Algarde ne permet nullement de conclure qu'il fût son élève <sup>(21)</sup>. Cette collaboration est d'autant plus douteuse qu'Algarde est décédé le 10 juin 1654, après une longue période d'inactivité.

---

(19) Albert Erich Brinckmann (*Barockskulptur*, t. 2, Berlin, 1919, p. 309) avait déjà rapproché de Del Cour cette petite *Vierge à l'Enfant*, qu'il pensait être d'Ercole Ferrata et qui a depuis lors été restituée à Algarde.

(20) René Lesuisse (1953, p. 38) n'avait envisagé cette hypothèse que pour la rejeter : « Si l'on observe les œuvres de Del Cour, on y retrouve partout l'influence de Bernini et nulle part la conception du haut-relief imitant le tableau bolonais propre à Algarde ». Ce qui n'a pas empêché le même auteur, paradoxalement, de multiplier les rapprochements avec ce dernier (pp. 47, 53, 87).

(21) Citons l'exemple d'un autre artiste liégeois, le peintre Walthère Damery (1614-1678). L'un de ses derniers tableaux, la *Déploration du Christ mort* de l'église de Limbourg, signée et datée de 1674, est une copie assez fidèle d'un bas-relief d'Algarde (aujourd'hui conservé à l'église SS. Luca e Martina à Rome) dont l'exécution est située vers 1635 par Jennifer Montagu (1985, t. 2, p. 346). Cela montre à quel point l'empreinte d'Algarde sur les jeunes artistes de passage à Rome fut décisive et il serait bien entendu abusif d'imaginer que le peintre Damery ait travaillé dans l'atelier d'Algarde lors de son séjour à Rome, au début des années 1640. Il ne paraît guère plus imaginable que Damery se soit inspiré d'un dessin réalisé par Del Cour à Rome à l'époque où le bas-relief d'Algarde se trouvait encore dans la collection personnelle d'Ercole Ferrata.



Fig. 5. — D'après Alessandro Algardi, *Vierge à l'Enfant*,  
bronze, 48,5 cm de haut, jadis à Norfolk, Chrysler Museum  
(d'après MONTAGU, 1985, t. 2, fig. 195)

On l'a vu, René Lesuisse a montré en 1965 qu'aucune trace de la présence de Del Cour n'avait pu être relevée dans l'entourage immédiat du cavalier Bernin. Depuis lors, on a eu tendance à minimiser l'influence de ce dernier et à considérer que le Liégeois œuvra plutôt dans l'orbite de sculpteurs exprimant un tempérament baroque plus modéré.

Le professeur Colman, par exemple, s'est demandé si Del Cour n'aurait pas davantage subi l'influence d'un des disciples les plus en vue tant du Bernin que de l'Algarde : Ercole Ferrata, « adepte d'un baroque tempéré par l'admiration de l'antique, dans la ligne de François du Quesnoy »<sup>(22)</sup>. Pierre Colman semble ainsi accorder beaucoup de crédit à une hypothèse primitivement formulée par Albert Erich Brinckmann<sup>(23)</sup>. Mais cette hypothèse se fondait sur un rapprochement qui n'est plus d'actualité (cfr note 19). De manière générale, le canon utilisé par Ferrata paraît plus allongé que celui de Del Cour, ce qui invite à se montrer particulièrement circonspect avant de présumer une quelconque filiation artistique entre les deux hommes. Le nom de Del Cour n'est d'ailleurs jamais cité parmi les nombreux collaborateurs connus de Ferrata. Quant à la comparaison proposée par René Lesuisse entre le relief des *Adieux de saint Pierre et saint Paul* de Del Cour (Liège, cathédrale Saint-Paul) et celui du *Martyre de sainte Emerance* de Ferrata (Rome, Sainte-Agnès), elle paraît gratuite<sup>(24)</sup>.

Nul doute qu'une étude approfondie, encore à entreprendre, de la culture visuelle de Jean Del Cour permettrait de multiplier les rapprochements ponctuels avec divers sculpteurs baroques,

---

(22) Cat. exp. Bruxelles, 1977, p. 47.

(23) BRINCKMANN, 1919, p. 309.

(24) LESUISSE, 1953, p. 46. Je crois d'ailleurs que Lesuisse s'est trompé de relief de Del Cour dans sa comparaison. En effet, le développement du bas de la draperie du personnage principal dans le *Martyre de sainte Emerance* de Ferrata s'apparente quelque peu au drapé coulant sous le saint Pierre agenouillé du *Christ remettant les clés à saint Pierre*, pendant des *Adieux de saint Pierre et saint Paul*. Il ne semble pas pour autant que l'on puisse y discerner une ascendance immédiate ; il s'agit plutôt de l'utilisation d'un même motif, au demeurant typiquement baroque.

sans qu'il soit permis d'en tirer aucune conclusion quant à une relation de maître à élève<sup>(25)</sup>.

Il n'est pas sûr que la trace de Del Cour puisse être un jour repérée dans les archives relatives à quelque chantier en cours dans la Rome du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Le Liégeois a sans aucun doute fait partie de ces diverses équipes d'anonymes qui, sans être spécifiquement attachés à un maître, assuraient la réalisation des schémas conçus par des artistes en vue, tout en bénéficiant d'un certain degré de liberté dans leur travail<sup>(26)</sup>. Cela accrédi terait d'ailleurs les propos de Saumery sur le passage de Del Cour d'un maître à l'autre, pratique courante pour les jeunes sculpteurs cherchant du travail dans la Ville éternelle. Ces *giovani*, comme les appellent des documents contemporains, n'étaient pas nécessairement de petits artisans sans envergure. On sait que c'est parmi eux que se formèrent des disciples du

---

(25) Encore convient-il d'être extrêmement prudent dans les rapprochements avec des sculptures italiennes, on l'a déjà noté. Ils me paraissent souvent peu fondés, tel celui qu'avance Hans Kauffmann (*Giovanni Lorenzo Bernini. Die Figürlichen Kompositionen*, Berlin, 1970, p. 235) entre le port du crucifix du *Saint François* de Del Cour (Liège, Musée d'Art religieux et d'Art mosan) et du *Saint Jérôme* du Bernin (cathédrale de Sienne). De même, la comparaison proposée par Brinckmann (1919, p. 309) et reprise par Lesuisse (1953, pp. 67-68, 87) entre la tête du Christ de la *Vierge à l'Enfant* de Vinâve-d'Ile et celle de la *Vierge à l'Enfant* de Michel-Ange à la chapelle Médicis de l'église S. Lorenzo à Florence. L'influence, une fois encore suggérée par Brinckmann, de la *Sainte Cécile* de Stefano Maderno (Rome, S. Cecilia in Trastevere) sur le *Christ mort* de 1696 (actuellement à la cathédrale Saint-Paul à Liège) n'est pas plus probante. D'autres comparaisons de ce genre ont déjà été discutées. René Lesuisse (1953, p. 49, 86), suivi par Pierre Colman et Martine Esser (*cat. exp. Le siècle de Louis XIV au pays de Liège*, Liège, 1975, n° 148), relève l'analogie de la disposition de l'autel de l'église abbatiale de Herkenrode réalisé par Del Cour et de l'autel majeur de l'église S. Maria del Popolo à Rome. Ce rapprochement a été récemment mis en cause par Flavio di Campli dans le catalogue de l'exposition *Filles de Cîteaux au pays mosan* (Huy), s. I., 1990, n° 61. Suzanne Collon-Gevaert (« Le Christ mort de Jean Del Cour », in *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. 57, 1966, pp. 19-20) a de son côté insisté sur tout ce que le gisant de la cathédrale Saint-Paul devait à la *Pietà* de Michel-Ange. Joseph Philippe (1969, page de couverture) n'y voit lui qu'une parenté iconographique.

(26) Sur ce problème, voir le très intéressant développement de Jennifer Montagu (*Roman Baroque Sculpture. The Industry of Art*, New Haven et Londres, 1988, pp. 126-150).

Bernin aussi habiles que Michel Anguier, Antonio Raggi, Giovanni Battista Morelli, les frères Fancelli, Domenico de Rossi ... Le grand chantier romain en cours dans les années 1650 est celui de la modernisation de l'église S. Maria del Popolo. Il y a fort à parier que Del Cour a figuré là parmi les collaborateurs anonymes travaillant avec les assistants de Bernini. Contrairement à ce que pensait René Lesuisse, cela n'avait rien de déshonorant pour le sculpteur liégeois.

Les *Délices du pays de Liège* signalent un second voyage à Rome<sup>(27)</sup>. A peine revenu à Liège, « sur le bruit qui s'y étoit répandu du grand progrès qu'il avoit fait à Rome, il se vit acablé d'occupation ». Mais son souci de perfectionnisme était apparemment tel que, au souvenir des chefs-d'œuvre contemplés dans la Péninsule, il ne parvenait pas à s'accommoder de ses propres défauts : « il s'acusoit lui-même d'ignorance », dit Saumery. Il résolut donc de repartir à Rome et de ne reparaître à Liège que lorsqu'il aurait assimilé au dernier degré l'art des plus grands maîtres.

On ne disposait jusqu'à ce jour d'aucune autre information sur ce second voyage. A telle enseigne que Berthe Lhoist-Colman s'est naguère interrogée sur l'authenticité de celui-ci : elle s'est demandée si Saumery n'avait pas confondu Jean Del Cour avec son frère cadet Jean-Gilles<sup>(28)</sup>. On sait que celui-ci effectua plusieurs séjours (probablement trois) dans la cité des papes.

Un document d'archives semble avaliser le second séjour romain de Jean. On trouve en effet, en janvier 1664, l'inscription autographe « Joanne de la Cour scultore » dans un registre de l'Académie de Saint-Luc (fig. 6)<sup>(29)</sup>. Cette signature me paraît compatible avec les rares autographes connus du sculp-

(27) DE SAUMERY, 1744, pp. 285-286.

(28) LHOIST-COLMAN, 1975, p. 214.

(29) Rome, Accademia nazionale di San Luca, Archivio storico, reg. 66, à la lettre « G ». Le registre s'intitule : *Nomi, cognomi e Maestri de Sig<sup>ri</sup> Professori et Giovani del Disegno che intervengono à studiare nell'Accademia di S. Luca di Pittura, Scultura et Architettura.*

Fig. 6 shows a handwritten list of names from a register. The names are written in cursive and include: *Giuseppe Andreani*, *Gianni Stangi Pittore*, *Gianni Tiba Pittore francese*, *Giacinto Camacci Pittore scolare del Sig. Carlo Maria*, *Jeanne de la Cour scultrice* (indicated by an arrow), *Mancontout de Sibbwa peintre*, *Cio fucile pittore da Liegi*, and *Niccolò Cater e Caud del Sig. Ercole Ferrata scultore*. Below these names, there is a faint line of text: *car. de ... peintre*.

Fig. 6. — Signature de Jean Del Cour sur une page du registre 66 des Archives de l'Académie de Saint-Luc à Rome (cliché de l'Académie)

teur liégeois. On ne connaît d'ailleurs aucun sculpteur homonyme. Le seul autre artiste qui, à ma connaissance, pourrait correspondre à cette mention est un mystérieux orfèvre français nommé Jean de la Cour, mais celui-ci n'est connu que par quelques actes d'état civil parisiens entre 1645 et 1650<sup>(30)</sup>.

Le registre romain contient deux listes de présences à une séance de l'Académie, la première pour une réunion qui s'est tenue en janvier 1664 — le jour n'est pas indiqué — et la seconde pour une réunion qui eut lieu le 12 mai 1675. Les présences sont enregistrées selon l'ordre alphabétique des prénoms. Une même personne était chargée de noter le nom de chaque arrivant. A la suite de ce relevé apparaissent les signatures d'autres élèves, probablement les retardataires. C'est dans cette

(30) Paris, Bibliothèque nationale, Département des manuscrits, *Nouvelles acquisitions françaises*, 12.081, f<sup>os</sup> 17.634-17.636, 17.663. Cet orfèvre pourrait constituer une piste particulièrement intéressante pour résoudre l'une ou l'autre des énigmes posées dans le présent article.

catégorie que se trouve le nom du sculpteur liégeois, ce qui nous vaut la chance d'avoir un autographe. Aux noms est souvent accolée la profession : il s'agissait exclusivement de peintres et de sculpteurs. A cela s'ajoutent parfois l'indication de la nationalité ainsi que celle du maître auquel était attaché l'élève (*scolaro*) ; ce maître devait obligatoirement être membre de l'Académie. Ces deux dernières mentions font défaut dans le cas de Del Cour. Curieusement, celui-ci est le seul à avoir latinisé son nom (*Joanne* au lieu de *Giovanni*), tandis que tous les artistes français présents inscrivent leur prénom en français ou en italien.

Ferdinand Boyer a déjà signalé ce registre <sup>(31)</sup>, mais il n'a pas songé à rapprocher le *Joanne de la Cour* du sculpteur liégeois, convaincu qu'il était qu'un nom d'une telle consonnance ne pouvait être que français. Pour Jacques Bousquet, c'est indubitablement pour l'étude du nu que les étudiants étaient réunis à l'Académie en cette séance de janvier 1664 ; c'était là une partie essentielle de l'enseignement artistique, mais elle était alors rendue difficile par de sévères prohibitions <sup>(32)</sup>.

Les 75 élèves présents à cette séance sont essentiellement des peintres. Un douzaine seulement sont des sculpteurs. Pour six d'entre ceux-ci est spécifié le nom du maître chez lequel ils travaillent : nous voyons apparaître trois fois le nom d'Ercole Ferrata, deux fois celui de Giovanni Maria Baratta et une fois celui de Melchiorre Cafà. Il s'agit de trois importants sculpteurs romains qui semblent tous avoir été aussi proches du Bernin que de l'Algarde. Peut-on envisager quelque lien entre Del Cour et l'un d'entre eux ? Là encore, il convient d'être prudent. L'absence de mention d'un de ces noms au côté de celui de Del Cour tendrait même à infirmer cette hypothèse.

Notons par ailleurs que deux lignes en-dessous de la signature de Jean Del Cour apparaît celle du seul autre artiste liégeois

---

(31) Ferdinand BOYER, « Les artistes français étudiants, lauréats ou membres de l'Académie romaine de Saint-Luc entre 1660 et 1700 d'après des documents inédits », in *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1950, pp. 117-132.

(32) Jacques BOUSQUET, *Recherches sur le séjour des peintres français à Rome au XVII<sup>e</sup> siècle*, Montpellier, 1980, p. 80.

présent à cette séance : « Gio(vanni) fuello pittore da Liegÿ » (fig. 3). Est-ce une coïncidence, les deux Liégeois ne sont-ils pas arrivés au même moment à cette réunion à l'Académie, ne vivaient-ils pas ensemble à Rome, doit-on dès lors leur associer Jean Coutout (?), ce peintre français originaire de Soissons (et inconnu par ailleurs) dont la signature figure dans le registre entre celle de Del Cour et celle de Fuello ? Il serait aujourd'hui prématuré d'oser quelque réponse que ce soit à toutes ces questions. Quant à ce Fuello, son nom est totalement inconnu parmi les peintres liégeois de ce temps. Peut-être s'agit-il d'un parent du peintre Jean Feu, qui acquit le métier des orfèvres en 1590 ou 1591 <sup>(33)</sup>.

La date à laquelle on trouve Jean Del Cour à nouveau à Rome peut paraître surprenante. Rentré au pays en 1661, il y est demeuré moins de trois ans avant de repartir, alors que son talent commençait déjà à être reconnu. En témoigne la seule œuvre liégeoise répertoriée pour cette période : le beau crucifix en bronze qui dominait le pont des Arches et qui se trouve aujourd'hui à la cathédrale Saint-Paul (fig. 7). C'est une pièce bien documentée. Des sources anciennes nous apprennent qu'il fut érigé sur le pont des Arches le 24 juillet 1663, qu'il a coûté 800 florins pour le travail du sculpteur et 520 pour la fonte, que celle-ci a été réalisée par le Dinantais Perpète Wespïn conformément au contrat passé avec la Ville de Liège le 23 février 1663, enfin que le modèle en bois fourni par Del Cour au maître fondeur était conservé à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au couvent des capucins de Liège <sup>(34)</sup>. Ce *Christ en croix* a frappé tous les auteurs

---

(33) Jacques BREUER, « Les orfèvres du pays de Liège. Une liste des membres du métier », in *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 13, 1935, p. 102.

(34) Bibliothèque centrale de la Ville de Liège, *Fonds de Theux*, ms. 902, t. 1, f<sup>o</sup> 552. — *Recueil héraldique des bourguemestres de la noble Cité de Liège*, Liège, 1720, pp. 443-444. — HELBIG, 1890, p. 172. — Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, éd. 1975-1978, t. 9, p. 447. — Edouard PONCELET, « Les cuivriers du chapitre de Saint-Lambert à Liège », in *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 27, 1936, p. 2. — LESUISSE, 1953, pp. 22-23, 28, 38, 75, 97-98. — LHOIST-COLMAN, 1975, p. 193.

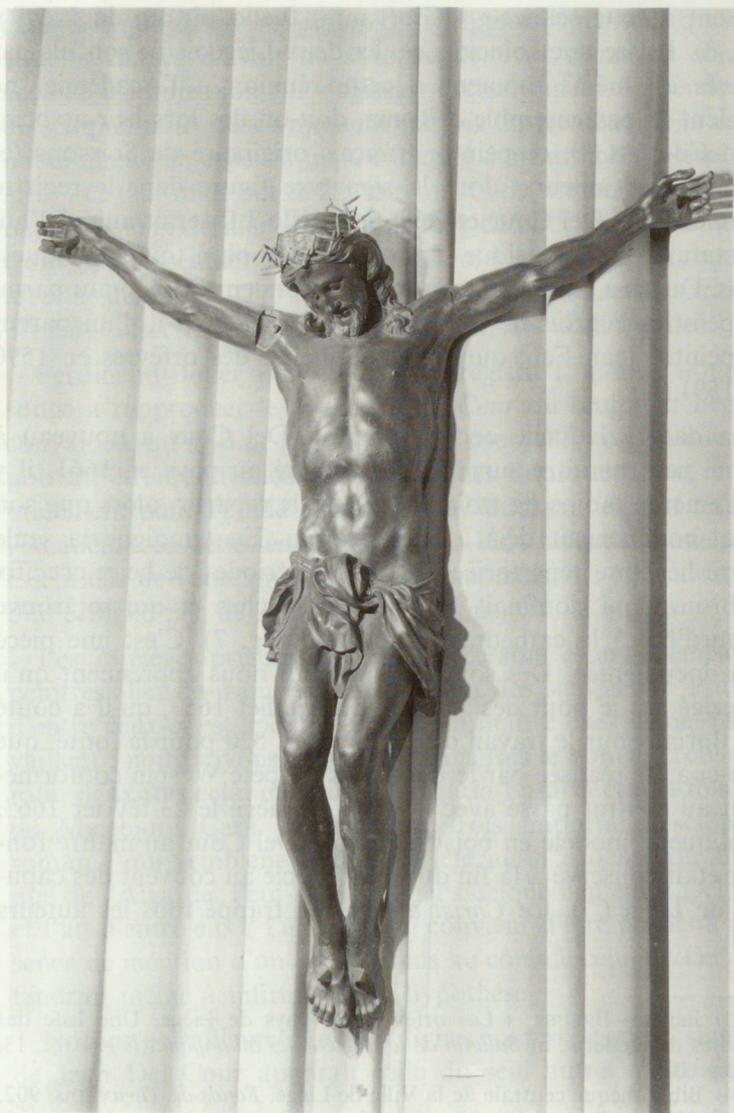


Fig. 7. — Jean Del Cour, *Crucifix*,  
bronze, 188 cm de haut, Liège, cathédrale Saint-Paul  
(cliché IRPA-KIK, Bruxelles)

par la sérénité et la résignation qui émanent de l'image du divin condamné. René Lesuisse et Pierre Colman ont noté combien cette sculpture s'inscrivait dans une tradition plutôt classique<sup>(35)</sup>. Lesuisse parle même d'un « bel ouvrage sans emphase et assez peu baroque ».

La découverte de la présence de Del Cour à Rome en janvier 1664 pourrait éclairer d'un jour nouveau le style de ce crucifix. L'emprise du Bernin, très nette dans les ouvrages postérieurs, ne serait-elle pas essentiellement un héritage du second séjour romain ? Les meilleures compositions de Del Cour ressortissent en effet à la dynamique du baroque spécifiquement berninesque. On a sans doute eu trop tendance à minimiser cet aspect au cours des dernières décennies, en réaction à l'insistance un peu lourde de René Lesuisse quant à l'emprise de Bernini sur le Liégeois. Le premier séjour, dont on ne connaît rien en dehors du dessin de 1660 d'après Algardi, ne se serait-il pas déroulé sous les auspices d'un disciple de du Quesnoy plutôt que du Bernin ou de l'Algarde ? C'est n'est peut-être qu'au cours de son second voyage que le Liégeois a adhéré à ce style baroque romain dont la marque décisive lui a permis de s'assurer une place de choix au panthéon des sculpteurs nordiques du XVII<sup>e</sup> siècle.

On ignore la durée exacte du second séjour romain. Rien ne dit que l'artiste se trouvait encore à Liège lorsque fut mis en place, le 24 juillet 1663, le crucifix du pont des Arches, mais il a dû réaliser le modèle dans les mois qui ont précédé. La date de son retour n'est pas mieux établie. La première mention liégeoise incontestable remonte au 2 juin 1666, quand il reçut 6 florins de la Cité de Liège pour « ses modèles de la fontaine »<sup>(36)</sup>. Ce second voyage fut peut-être très bref. Le décès inopiné de son père, le 25 juillet 1664, a sans doute précipité son retour. En tant qu'aîné des cinq enfants de Gilson Del Cour et

---

(35) LESUISSE, 1953, pp. 38, 75. — Cat. exp. Bruxelles, 1977, n° 17.

(36) LHOIST-COLMAN, 1968, p. 28. On ignore de quelle fontaine il s'agit. C'est peut-être celle de saint Jean-Baptiste, en Hors-Château ; les sculptures de Del Cour y furent mises en place en 1668.

Gertrude de Verdon, Jean se voyait chargé d'une nouvelle responsabilité, celle de chef de famille.

Il est sûr que le souvenir de la ville de Rome hanta longtemps son imagination. En atteste par exemple un manuscrit, aujourd'hui conservé à l'Université de Liège, qu'il a signé et daté de 1681 : c'est la copie autographe d'un ouvrage en latin de 1576 commentant les bas-reliefs de la colonne Trajane, source d'inspiration privilégiée de plus d'un artiste des Temps modernes <sup>(37)</sup>.

Les lignes qui précèdent ont révélé quelques informations fragmentaires susceptibles de conforter l'assertion de Saumery selon laquelle Del Cour aurait séjourné à Rome à deux reprises. Les informations sur lesquelles reposent les autres périples à l'étranger <sup>(38)</sup> et auxquelles je voudrais m'attarder maintenant paraissent encore plus fragiles. Elles ne relèvent guère que du domaine d'hypothèses plus ou moins plausibles : le lecteur en jugera.

### Lorette

On l'a vu, Saumery prétend qu'au cours de son premier séjour en Italie Del Cour s'est rendu à Lorette, dans la Marche d'Ancône, au nord de Rome. Ce passage ne fait aucun doute, la dévotion du sculpteur envers Notre-Dame de Lorette est bien connue. Il fut en effet membre de la confrérie Notre-Dame de Lorette en l'église des dominicains de Liège <sup>(39)</sup>, mais surtout, par son testament du 25 octobre 1702, il a réservé l'essentiel de

---

(37) *Cat. exp. Jean Del Cour*, Liège, 1957, n° 4.

(38) A mon sens, ce n'est pas à bon escient que d'aucuns pourraient être tentés d'épiloguer sur cette notion de séjour à l'étranger. Originaire de Hamoir, dans le comté de Logne, Del Cour était à ce titre un ressortissant de la principauté de Stavelot-Malmedy, et non de la principauté de Liège. Au sens strict, on devrait donc admettre qu'il travailla pendant plus de trente ans à l'étranger puisque c'est à Liège qu'il s'est établi dès 1667 et qu'il a effectué pratiquement toute sa carrière ...

(39) Léon-Ernest HALKIN, « Jean Del Cour et la confrérie de Lorette », in *Leodium*, t. 47, 1960, pp. 223-224.

ses biens pour l'édification à Hamoir d'une chapelle sous ce vocable et ses exécuteurs testamentaires ont confirmé sa visite à la *Santa Casa* (40).

L'affirmation de Saumery selon laquelle le jeune Liégeois est passé par Lorette pour y rencontrer « un célèbre Artiste, inimitable pour la noblesse et la précision des proportions et des contours, » laisse perplexe. Lesuisse se demande d'ailleurs si le voyage à Lorette ne fut pas uniquement une visite de dévotion : « On a peine à s'imaginer, dit-il, à quel artiste célèbre travaillant à Lorette peut faire allusion Saumery. » (41) La région de Lorette n'est pas précisément connue pour l'intensité de son activité sculpturale à cette époque. Il n'y avait alors que deux artistes de quelque renom, encore que d'une envergure toute locale : Michelangelo Calcagni (1581-1667) et surtout son cousin Pietro Paolo Jacometti (1580-1658) (42).

Ces deux-là étaient les derniers survivants d'une école qui eut son heure de gloire à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle. On ne connaît aucune œuvre du premier, un prêtre qui s'était spécialisé dans les portraits colorés en cire — on ne voit guère de rapport avec Del Cour. Le second est mieux connu. Il fut actif dans les Marches comme peintre, architecte et surtout sculpteur. Ses œuvres majeures, des bronzes, remontent aux années 1620-1630 : ornements de la fontaine de la Piazza della Madonna à Lorette, des fonts de la cathédrale de Recanati, de ceux de l'église S. Giovanni à Osimo ... Mais il resta en activité jusqu'à la fin de son existence. Il n'est pas impossible que le jeune Liégeois ait rendu visite au vieux maître, peut-être à l'époque où celui-ci travaillait à sa dernière œuvre : les bronzes du baptistère de la cathédrale de Penne. On ne peut en tout cas déceler aucune influence de Jacometti sur le Liégeois : toutes ses

---

(40) ID., « Jean Del Cour. Notes biographiques d'après des documents inédits », in *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. 18, 1927, pp. 36-37, 41.

(41) LESUISSE, 1953, p. 22.

(42) G. PAURI, *I Lombardi-Solari e la scuola recanatese di scoltura (sec. XVI-XVII)*, Milan, 1915, pp. 83-100 (référence aimablement communiquée par G. Denhaene).

compositions semblent marquées du sceau esthétique de la fin du maniérisme, largement anachronique à l'époque où Del Cour a dû se rendre à Lorette. On n'y sent pas vraiment cette « précision des proportions » dont témoigne Saumery.

### Anvers

Aucun passage du sculpteur liégeois dans la métropole scaldienne n'a jamais été signalé. Une mention contemporaine pourrait néanmoins en faire foi. Selon les archives de la gilde anversoise de Saint-Luc, un sculpteur (*beltsnijder*) Jan de la Court, ou de Lacoert, est cité en 1666-1667 (soit entre septembre 1666 et septembre 1667) comme apprenti (*leerjongen*) d'un certain François Broers<sup>(43)</sup>. Ce la Court n'apparaît plus par la suite.

A priori, il paraît peu raisonnable d'identifier cet apprenti au sculpteur liégeois, alors âgé de trente-cinq ans et actif à Liège. Mais la coïncidence est troublante puisqu'aucun sculpteur homonyme n'est connu, à moins de s'en tenir à l'orfèvre français déjà cité<sup>(44)</sup>.

S'il s'agit bien de notre artiste, cette escapade anversoise ne dut pas être fort longue. Del Cour, on l'a vu, a reçu un paiement de la Cité de Liège le 2 juin 1666 et on le retrouve dans la capitale principautaire peut-être dès juin de l'année suivante, en novembre sans aucun doute. Car selon l'abbé Moret, qui ne cite malheureusement pas sa source et dont le crédit a parfois été mis en cause pour certaines fantaisies générées par un tempérament quelque peu romantique, c'est le 9 juin 1667 que Del

---

(43) Ph. ROMBOUTS et Th. VAN LERIUS, *Les Liggeren*, t. 2, La Haye, s. d., pp. 371, 373. Broers n'est connu que par quelques mentions dans les *Liggeren* : en 1650-1651, il est apprenti chez un sculpteur du nom d'Abraham Jordaens et il devient maître en 1665-1666. Jan de la Court est son seul apprenti cité.

(44) Il ne semble pas utile de retenir le nom de ce Jan la Court qui est reçu comme apprenti chez le peintre Gilis Tilborcht à Bruxelles durant l'année 1657-1658 (Bruxelles, Archives générales du Royaume, *Conseil des métiers et serments de Brabant*, 818, f<sup>o</sup> 214).

Cour a pris en location une maison de la rue Sœurs-de-Hasque à Liège <sup>(45)</sup>. Ne serait-ce précisément pas au retour d'un séjour à l'étranger ? Le 2 novembre 1667, sa présence est clairement attestée à Liège : il signe un contrat dans la fameuse maison que le chancelier Lambert de Liverlo possédait en Avroy <sup>(46)</sup>.

Le contrat en question se rapporte à l'une des créations majeures de l'artiste : le mausolée en marbre de l'évêque de Gand Eugène-Albert d'Allamont, qui orne aujourd'hui encore le chœur de la cathédrale Saint-Bavon. Grâce à la copie du livre de raison déjà évoquée, on sait que Del Cour a vécu au moins dix mois à Gand, où une partie du travail a dû être exécutée <sup>(47)</sup>. Mais dans quelle mesure un maître sculpteur liégeois était-il autorisé à travailler à Gand ? Là comme ailleurs, les tracasseries administratives n'ont pas manqué pour les artistes qui n'étaient pas du cru. S'ils n'y avaient pas acquis la maîtrise, ils devaient en principe obtenir la franchise que seuls pouvaient accorder les échevins. Mais les ressortissants de l'une ou l'autre cité bénéficiaient de droit d'une telle franchise. Le 3 juillet 1691, à propos d'un litige avec Tournai, les échevins de Gand rappelèrent que, de temps immémorial, un accord réciproque existait en fait entre diverses villes (lesquelles ?) pour l'admission aux métiers ; ils n'en trouvaient cependant aucun titre écrit <sup>(48)</sup>. Ne serait-ce dès lors pas en prévision de son travail à Gand que Del Cour aurait cherché à acquérir la maîtrise à Anvers et à profiter de la sorte de la franchise dont devaient jouir les sculpteurs anversois ? Peut-être leurs confrères liégeois ne disposaient-ils pas des mêmes facilités.

Je suis évidemment conscient de la précarité tant de ces hypothèses que du raisonnement labyrinthique qui les soutient ; elles

---

(45) Justin MORET, *Notice sur Jean Del Cour sculpteur liégeois*, Liège, [1909], p. 15. Le fait que Moret fournisse la date précise de la location et le nom (exact) du propriétaire, le juriconsulte Christophe Van der Maesen, incite à croire qu'il a tiré l'information d'un document d'archives.

(46) René LESUISSE, « Jean Del Cour d'après ses archives », in *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 44, 1964, pp. 36-38.

(47) LHOIST-COLMAN, 1975, p. 198.

(48) Victor VAN DER HAEGHEN, *La corporation des peintres et des sculpteurs de Gand*, Gand, 1906, p. 285.

ne sont avancées ici que pour mémoire. Nombre d'objections pourraient être formulées. La principale : Jan de Lacourt n'apparaît que comme apprenti et il n'est nulle part question dans les *Liggeren* de son obtention de la maîtrise. Et pourquoi Del Cour aurait-il choisi Anvers plutôt que Gand pour acquérir cette maîtrise ? Y aurait-il bénéficié de complaisance grâce à l'évêque ? Toutes ces questions demeurent en suspens.

## Paris

Plusieurs passages de Del Cour en France sont allégués par les auteurs anciens. Saumery rapporte d'abord que, au retour du premier séjour italien, l'artiste « voulut parcourir les Villes les plus considérables de France » pour y admirer quelque sculpture digne d'intérêt et y rechercher la leçon d'un maître d'envergure. On ne connaît rien de cette expédition. De son côté, le chanoine Hamal signale, on l'a déjà vu, une prétendue visite de Del Cour au Bernin à Paris en 1665.

Saumery répercute enfin une curieuse anecdote. Celle-ci est relative à une commande qui aurait été adressée à Del Cour par l'illustre Vauban : « instruit de l'habileté et du mérite de notre Sculpteur Liégeois, [Vauban] lui fit proposer de grandes récompenses pour l'engager à travailler à la Statuë équestre de Louis-le-Grand, qui doit être posée dans la Place des Victoires. » Del Cour aurait prétexté son grand âge et quelques infirmités, mais il se serait en réalité récusé parce qu'il « ne croioit pas qu'il lui fût permis de laisser imparfaits quelques ouvrages qu'il avoit entrepris, et qu'il s'étoit engagé d'achever » (49).

Cette histoire a été répétée et accréditée par tous les auteurs jusqu'à ce que René Lesuisse en dégage les incohérences (50). Il rappelle que la statue de la place des Victoires a été réalisée pour le compte du duc de La Feuillade, non de Vauban, et qu'il s'agissait d'une statue en pied et non d'une statue équestre. Il

---

(49) DE SAUMERY, 1744, pp. 287-288.

(50) LESUISSE, 1953, pp. 15-16, 19-20.

note aussi que la date de 1685 avancée pour cet épisode par l'abbé Moret ne repose sur rien — sinon qu'elle convenait très bien à Moret puisque le monument de la place des Victoires a été inauguré en 1686 — et qu'à cette date le sculpteur liégeois était en pleine activité et loin d'être handicapé par quelque infirmité <sup>(51)</sup>. Et Lesuisse de ranger le témoignage de Saumery au chapitre des affabulations !

N'y aurait-il cependant quelque fond de vérité dans l'anecdote ? Certes, Vauban est passé à l'une ou l'autre reprise au pays de Liège. Il demeura même trois mois dans la capitale de la principauté dans le courant de l'année 1702 <sup>(52)</sup>. Mais on ne le voit à Paris en rien mêlé à la commande d'aucune statue du roi. Bien que Saumery évoque nommément la place des Victoires et l'auteur du monument, Martin Desjardins <sup>(53)</sup>, on peut se demander s'il n'y a pas eu confusion avec une autre statue de Louis XIV.

Sous l'année 1689, les comptes des bâtiments du roi reprennent en effet un paiement à l'un des meilleurs artistes français du XVII<sup>e</sup> siècle, François Girardon (1628-1715), « pour journées payées aux nommez Bontemps et La Cour qui ont réparé les cires des figures que Vinache est chargé de fondre en bronze ». Le versement s'élève à un peu plus de 106 livres et date de la fin de l'année 1689, sans autre précision <sup>(54)</sup>. Ce La Cour n'apparaît à aucun autre moment dans lesdits comptes.

Une fois encore, le rapprochement potentiel avec le sculpteur liégeois se révèle troublant. On ne sait rien de ce La Cour occupé à collaborer avec Girardon en 1689. On a vu qu'un

---

(51) MORET, [1909], p. 15. Suzanne Collon-Gevaert (*cat. exp. Art mosan et arts anciens du pays de Liège*, Liège, 1951, p. 118) place, sans en donner la raison, l'épisode en 1693.

(52) Paul HARSIN, « Vauban à Liège en 1702 », in *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 4, 1954, pp. 307-313.

(53) Originaire de Breda, Martin van den Bogaert (1637-1694), dont le nom fut francisé, était fils d'une Jeanne des Cours. Cette quasi-homonymie aurait-elle été à l'origine de quelque confusion dans le chef de l'informateur de Saumery ?

(54) Jules GUIFFREY, *Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV*, t. 3, Paris, 1891, col. 289.

orfèvre Jean de La Cour était mentionné à Paris au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, ce pourrait être une piste de recherche particulièrement fertile. Vers 1670, l'abbé de Marolles cite un graveur français du nom de Nicolas la Cour<sup>(55)</sup>. Le fameux *Künstler-Lexikon* de Thieme et Becker signale de son côté quelques peintres du nom de Decourt ou la Cour à cette époque. Aucun de ces artistes ne paraît à même de correspondre à la mention des comptes des bâtiments du roi. Le Bontemps dont il est également question est resté un inconnu. En revanche, le fondeur Vinache est lui bien identifié : Giuseppe Vinaccia, alias Joseph Vinache (1653-après 1717), d'origine napolitaine, fut un des principaux fondeurs de bustes et statues des bâtiments royaux<sup>(56)</sup>.

A cette époque, Girardon était largement occupé à la réalisation d'une de ses œuvres restées les plus célèbres : la statue équestre de Louis XIV pour la place Vendôme. Celle-ci fut détruite à la Révolution et n'est plus connue que par des gravures ou des copies en réduction (fig. 8). Un rapprochement avec l'histoire contée par Saumery peut paraître séduisant : ce dernier n'aurait-il pas confondu la statue (équestre) de la place Vendôme avec celle (en pied) de la place des Victoires ?

Les circonstances de la mise en œuvre de la statue de Girardon sont bien connues<sup>(57)</sup>. Les premiers projets remonteraient à 1683, le premier modèle réduit est coulé en 1685, le fondeur Cassegrain exécute le moule en plâtre sous la direction de Girardon et Robert de Cotte en 1688-1689, un devis est passé en 1690 pour la fonte à l'Arsenal, les cires sont réparées en 1691, la coulée a lieu le 31 décembre 1692 et la statue est finalement inaugurée le 13 août 1699.

---

(55) Michel DE MAROLLES, *Le livre des peintres et graveurs*, éd. G. DUPLESSIS, Paris, 1855, p. 54.

(56) *Cat. exp. Musée du Louvre. Nouvelles acquisitions du Département des sculptures (1980-1983)*, Paris, 1984, p. 62.

(57) Voir en particulier : Pierre FRANCASTEL, *Girardon*, Paris, 1928, *passim* ; François SOUCHAL, *French Sculptors of the 17th and 18th Centuries. The Reign of Louis XIV*, t. 2, Oxford, 1981, pp. 55-56.



Fig. 8. — D'après François Girardon, copie en réduction de la statue équestre de Louis XIV qui se trouvait place Vendôme à Paris, bronze, 102 cm de haut, localisation actuelle inconnue (d'après FRANCASTEL, 1928, fig. 48)

Aussi tentant que soit le rapprochement avec le texte de Saumery, force est d'admettre que diverses objections peuvent, là aussi, être élevées à son encontre.

D'abord, il ne semble pas que Vinache ait en rien été mêlé à la fonte de la grande sculpture prévue pour la place des Vic-

toires ; de ce fait, le paiement à Bontemps et La Cour aurait un tout autre objet. Ayant rang de sculpteur officiel du monarque français, Girardon était mêlé à de multiples entreprises sur les chantiers royaux. Il est impossible d'identifier précisément à quelle réalisation se rapporte le paiement évoqué. Certes, la mention venant à la suite d'autres paiements relatifs à la statue de la place Vendôme, il n'est pas impossible, même si c'est loin d'être établi, qu'elle concerne également celle-ci. On objectera par ailleurs que Jean Del Cour n'était pas vraiment un spécialiste des bronzes. On ne lui connaît que le *Crucifix* déjà évoqué de 1663 (fig. 7), le *Saint Jean-Baptiste* de la fontaine homonyme (1668) et la célèbre *Vierge à l'Enfant* de Vinave d'Ile (1696). Sans parler du buste dit de Lambert de Liverlo conservé au Musée Curtius et dont l'attribution demeure largement discutée. Par ailleurs, on sait que Del Cour était pleinement actif à Liège en 1689<sup>(58)</sup>. Le passage à Paris n'aurait-il été que furtif ? On a peine à croire que le Liégeois n'ait été requis en France que pour une collaboration ponctuelle à un travail d'un type qui ne lui était guère familier. Enfin, on n'ose imaginer le très berninésque Del Cour collaborer avec un sculpteur français dont l'art apparaissait de son temps déjà comme une véritable antithèse à l'esthétique baroque dont le grand Italien s'était fait le chantre.

L'identification du La Cour repris dans les comptes des bâtiments du roi avec le sculpteur liégeois ne peut donc être envisagée qu'avec beaucoup de circonspection. Cette curieuse mention soulève une fois encore davantage de questions qu'elle n'apporte d'éclaircissements sur la carrière du meilleur sculpteur que la terre liégeoise ait jamais porté<sup>(59)</sup>.

---

(58) LHOIST-COLMAN, 1975, pp. 197, 211.

(59) La lecture critique que M. Michel Lefftz, grand spécialiste de la sculpture baroque liégeoise, a bien voulu dresser du manuscrit de cet article m'a été largement profitable, je lui en sais sincèrement gré.

# DEUX PIERRES SÉPULCHRALES À VERSER AU CATALOGUE DE JEAN DEL COUR

par Michel LEFFTZ

Les pierres sépulchrales, insérées à même le dallage des églises ou redressées le long des murs, sont loin d'avoir acquis, auprès des visiteurs, le succès des prestigieux monuments funéraires érigés dans les chapelles. Les admirateurs de ce type de production, trop souvent délaissé par les historiens de l'art, se recrutent le plus souvent chez les amateurs d'épigraphie et de généalogie. L'analyse des deux pierres sculptées que nous présentons ici est l'occasion d'évoquer certains aspects de la problématique des matériaux pierreux en rapport avec l'art de la sculpture au XVII<sup>e</sup> siècle et, plus précisément, avec le sculpteur le plus favorisé par l'historiographie liégeoise, Jean Del Cour.

Avec la prise en location de la marbrière de Theux, de 1677 à 1706 <sup>(1)</sup>, on aurait pu croire que le célèbre artiste liégeois allait chercher à tirer le meilleur profit de l'exploitation de ce marbre noir particulièrement réputé pour la qualité de son grain et de sa couleur. Pourtant, on connaît relativement peu de réalisations de l'artiste dans lesquelles le beau marbre noir soit mis en œuvre <sup>(2)</sup>. A ce propos, une relecture de la copie Schuind reflétant le « livre de raison » de l'artiste orientée dans ce sens permet de dégager d'intéressantes pistes de réflexion. On notera, par exemple, que lorsqu'il y est question de marbre, il s'agit uniquement de marbre noir, dont la provenance n'est pas précisée, et de marbre

---

(1) P. DEN DOOVEN, « Histoire de la marbrière antique de Theux et des tombeaux de la famille de la Marck dans l'Eifel », in *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie & d'Histoire*, t. 53, 1966, pp. 115-162.

(2) Cf. R. LESUISSE, *Le sculpteur Jean Del Cour*, Couillet, 1953.

blanc<sup>(3)</sup>, quelques fois qualifié de marbre d'Italie<sup>(4)</sup>. Le marbre jaspé n'est pas cité une seule fois alors que les sculpteurs l'utilisaient depuis le XVI<sup>e</sup> siècle dans certains de leurs travaux<sup>(5)</sup> et qu'il devint un matériau de prédilection des artistes baroques. Le marbre noir dont il est question devait naturellement provenir de la carrière de Theux<sup>(6)</sup>. Quoi d'étonnant, dès lors, à ce que de grands ensembles tels le maître-autel d'Herckenrode ou le monument funéraire d'Eugène-Albert d'Allamont soient, dans leur parties architecturales, d'allure si classique ? Le rapport des couleurs noir et blanc les rattache d'avantage à l'art sévère de la Renaissance qu'à l'art fougeux et coloré du Bernin. En conséquence, nous pensons que certains choix stylistiques posés par Del Cour pourraient être liés au contexte matériel de l'exploitant de carrière qui cherche à écouler sa marchandise.

A ce titre, les dalles funéraires constituaient certainement un débouché non négligeable. Alors, pourquoi celles que nous étudions ci-après sont-elles sculptées dans le calcaire de Meuse ?<sup>(7)</sup>

---

(3) B. LHOIST-COLMAN, « Un document inédit reflétant le 'livre de raison' du sculpteur Jean Del Cour, de 1675 à 1707 », in *B.I.A.L.*, LXXXVII, 1975, pp. 209, 213, 214, 216, 217.

(4) B. LHOIST-COLMAN, *op. cit.*, p. 202, il s'agit des reliefs destinés à la chapelle du Saint-Sacrement de la collégiale Saint-Martin au Mont et de l'autel réalisé pour la contesse de Mérode dans l'église abbatiale d'Herckenrode. Cette œuvre, ainsi que les deux pierres tumulaires qui l'accompagnaient auraient été transférées à Hasselt à la Révolution. Depuis, on les croyait perdues. Nous les avons retrouvées et nous préparons une étude s'y rapportant.

(5) G. DUCARME, « Le marbre de Rance, son histoire et celle de l'industrie marbrière dans la localité », in *Publications de la Société d'histoire régionale de Rance, 1956-1957*, t. II, pp. 38-41. A. VAN ITERSOM, « Historique de la carrière de marbre Saint-Remy à Rochefort », in *Parc Nationaux, Ardenne et Gaume*, 18, 1963, p. 88. L'un des rares chantier de Del Cour où le marbre jaspé intervient est celui de la chapelle du Saint-Sacrement à la collégiale Saint-Martin au Mont, à Liège, mais ce matériau a pu lui être imposé.

(6) Un étude systématique des matériaux entrant dans la composition des monuments serait très utiles aux chercheurs car elle permettrait de dégager de véritables filière de productions allant de l'exploitation des matériaux jusqu'à l'œuvre finie. Nous avons pu montrer récemment combien l'étude des milieux de production était essentielle pour régler certaines questions d'attribution et de style (Cf. M. LEFFTZ, « Chronologie et attribution », in *L'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert*, Namur, 1998, à paraître).

(7) L'identification des matériaux des pierres envisagées dans cette étude a été réalisée par Francis Tourneur, géologue. Qu'il en soit vivement remercié.

Le marbre noir de Theux était-il trop cher à exploiter pour ce type de production ? En regard des avantages qu'il offrait, on comprend mal le choix de l'artiste pour un matériaux moins bien adapté. D'autant, que dans l'une de ces deux dalles, le contraste noir et blanc jouait un rôle primordial.

La première pierre sépulchrale que nous allons analyser était destinée à couvrir la tombe de Robert de Crassier, receveur de la cathédrale, lieutenant de ses fiefs, décédé le 4 juillet 1679, époux d'Anne de Zutman, décédée le 10 février 1687<sup>(8)</sup>. Elle proviendrait de l'église Sainte-Claire à Liège où les membres de la famille de Crassier étaient ensevelis. C'est également là que Robert de Crassier et sa sœur Louise souhaiteront être enterrés quelques années plus tard<sup>(9)</sup>. Les dalles funéraires que l'on en retira en 1890, alors que l'on creusait les fondations de l'Académie de peinture, furent déposées au Musée archéologique<sup>(10)</sup>. La copie, Schuind, du *livre de raison* du sculpteur mentionne, pour l'année 1686, la fourniture à l'église du couvent de Sainte-Claire, un autel avec deux anges adorateurs et un médaillon de sainte Claire<sup>(11)</sup>. La date du décès d'Anne de Zutman, 1687,

---

(8) Liège, Musée Curtius, calcaire de Meuse (Viséen 2b), 204 × 116 × 22, n° inv. I/6406.

Inscription : ICY REPOSE HONNORE SR. ROBERT D[E CRASSIER] SON VIVANT RECEVEUR DE [CATHEDRALE DE] LIEGE ET DE LA PRINSIPAVTE [DE STAVELOT] LIEV-TENANT DES FIEFFS DE PAR DE [LA LA MEUSE] DE LADITTE PRINSIPAVTE ET MAY [EUR HEREDITAIRE] DE WALEF S PIER DECEDE LE [4 JUILLET 1679] DE MADEMOISELLE ANNE D[E ZUTMAN SON] ESPEVSE DECEDEE IO DE FEV[RIER 1687] REQVIESCANT ON PACE. La dalle a été brisée dans le sens de la hauteur, le coin inférieur droit manque. De Crassier : fascé de huit pièces d'argent et de gueules, au lion d'or, lampassé de gueules, brochant. Cimier : un lion d'or, lampassé de gueules, issant. Bourrelets et lambrequins : d'or et de gueules. Zutman, de gueules à six ciboires d'or, tangé 3.3 ; au franc-quartier d'azur brochant, à la fleur de lys d'argent (cf. N. WEERTS, *Catalogue illustré des pierres tombales, commémoratives et armoriées des musées d'archéologie et d'arts décoratifs in Cahiers de l'Institut archéologique liégeois*, III, 1985, p. 112).

(9) Cf. A.E.L., notaire R. F. Frérart, 7 mars 1730, ouverture du testament et codiciles de Robert et de Louise de Crassier. Nous devons la découverte de cette pièce à madame Michèle Lannoy-Defrecheux. Qu'elle en soit vivement remerciée.

(10) T. GOBERT, *Les Rues de Liège*, IV, p. 220.

(11) B. LHOIST-COLMAN, *op. cit.*, p. 213. Les deux anges ont été transportés à la cathédrale Saint-Paul.



Fig. 1. — Pierre tombale de Robert de Crassier,  
receveur de la cathédrale, lieutenant de ses fiefs, † 4 juillet 1679  
et de Anne de Zutman, son épouse † 10 février 1687.  
Prov. de l'église Ste Claire. Pierre calcaire 204 × 116 × 22

nous fournit un terminus post quem. On peut se demander s'il n'y a pas un rapport à établir entre le nouvel autel érigé en 1686 et la mort de la veuve de Crassier dont toute la belle-famille était inhumée dans l'église, mais les archives de la communauté de Sainte-Claire conservées aux dépôt de l'Etat à Liège ne nous apprennent rien concernant ces travaux.

La pierre est actuellement dressée contre l'un des murs de la seconde cour du palais des princes-évêques de Liège. On y voit un ange qui escalade, d'un mouvement vif, un rocher sur lequel est gravée l'épithaphe des défunts. L'envoyé du ciel porte, à bout de bras, l'écu ovale contenant les armes de la famille.

Après analyse, la composition se révèle beaucoup plus élaborée qu'il n'y paraît au premier abord. L'artiste occupe l'espace plan de la dalle avec beaucoup d'adresse. Ainsi, dans la répartition des masses de valeurs différentes, il utilise le fond uni comme un plan faisant partie intégrante de la composition, ce qui augmente considérablement l'impression de profondeur. Pour peu, on pourrait prendre ce fond uni pour le ciel au delà des montagnes. Il pratique le même système avec la plate-bande bien marquée qui court autour de la scène. En superposant ici l'aile de l'ange, là une partie du manteau, ailleurs l'écu, il augmente encore un peu plus l'impression de profondeur. Mais la transgression des limites du cadre produit aussi un autre effet : cette fois, l'espace se dilate en largeur et le mouvement tournoyant des draperies peut l'envahir sans plus aucune contrainte. Cela donne naturellement beaucoup d'aisance et de liberté de mouvement à l'envoyé de Dieu. On remarquera également la très grande taille des ailes qui remontent très haut au-dessus des épaules de l'ange. Cette disposition accentue encore l'impression d'élévation du personnage.

Un bon moment d'observation attentive est requis pour saisir l'articulation des différentes parties du corps dans l'espace. Le mouvement des jambes qui hissent le corps sur le rocher implique nécessairement une position du bassin de trois quart face. En conséquence, le haut du corps devrait suivre cet axe ou pivoter de côté ce qu'indiquerait, au premier abord, la position de la tête. Cependant, l'artiste a fait pivoter les épaules jusqu'à la position de trois quart dos, ce qui impliquerait, dans la réalité, une

véritable contorsion du corps. Cette position « limite » du corps dans l'espace contribue largement à l'impression de profondeur et de mouvement. Les « raccords » entre les différentes parties du corps sont habilement cachés par les draperies tournoyantes. Dans un projet en terre cuite de bas-relief en bois destiné au palais des princes-évêques, Del Cour a réutilisé le même principe de contorsion extrême du corps dans l'espace. Il s'agit d'une figure allégorique de la Renommée représentée sous la forme d'un ange s'élevant dans les airs, en emportant deux trompettes<sup>(12)</sup>. Cette fois, le bassin et les jambes sont vus de trois quart dos, tandis que le buste se présente de trois quart face. De plus, la tête effectue un mouvement d'un quart de tour dans le sens opposé à celui du buste. Le problème sensible de l'articulation des différentes parties du corps a, ici aussi, été solutionné lors de la mise en place du drapé. La réalisation en bois diffère sensiblement du projet, notamment par la position des pieds, mais également par les proportions plus trapues et l'occupation de l'espace plus dense. A l'exception de la tête qui est de fort belle qualité, l'exécution est moins réussie que le projet.

Du point de vue de l'iconologie, le relief de la dalle sépulchrale permet une lecture riche de sens. Il y a, tout d'abord l'opposition terre/ciel figurée par le rocher sur lequel l'épithaphe est gravée et l'ange sur le fond dégagé du ciel. Le rocher pourrait n'être qu'un amas de terre, de celle qui recouvre les corps des défunts. L'écu est prêt à être suspendu à côté de ceux des générations passées, en attendant ceux des descendants de la famille de Crassier-de Zutman.

L'usure n'a pas totalement effacé le relief de l'œuvre et, bien qu'amointries, les qualités plastiques restent perceptibles. Les membres sont à la fois robustes et ronds, le visage est charnu. Le canon de proportion est, conformément à la manière de l'artiste, assez court (environ 1/7). Les cheveux emportés par le vent en mèches épaisses, dégagent le visage jusqu'aux oreilles. L'arrête du nez se situe dans le prolongement du front. L'œil est

---

(12) Liège, Musée de l'Art Wallon, terre cuite bronzée, 33 × 25 cm, n° inv. Lg 443. Cette pièce est introuvable au musée.

bien enfoncé dans son orbite, les lèvres sont épaisses. Le bas du cou est large.

On remarquera la position du pied droit qui rend fort bien le mouvement rapide de l'ange et la ligne qui souligne le profil de la jambe droite.

Del Cour a abondamment utilisé des draperies volantes, tant pour rendre l'impression de mouvement que pour cacher les jointures des différentes parties du corps. Le coup de vent qui soulève le manteau provient du côté droit, mais on ne pourrait le préciser d'avantage car, au delà de cette direction générale, le sens varie suivant que l'on s'intéresse au haut ou au bas du corps. L'artiste affectionne tout particulièrement les terminaisons polylobées et les plis ondulants qui se combinent les uns aux autres pour former des sortes de longues chaînes. Le grand mouvement de draperie qui moule la jambe gauche et s'engouffre ensuite derrière la jambe droite pour finir par flotter au vent, fut abondamment utilisé par le grand maître italien du baroque, Bernini (13).

La seconde dalle doit avoir été exécutée à peu près à la même époque que la première, elle était destinée à recouvrir la sépulture de Louis de Crassier († 1687) et de son épouse Cornélie Thibaut († 1678) (14). Placée dans les cloîtres de l'église Saint-Jean l'Evangeliste depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, elle provient de l'ancienne église Saint-Adalbert où les défunt étaient enterrés (15).

---

(13) Pour ne citer qu'un exemple, on mentionnera le célèbre ange avec une couronne d'épines (1667-1669), destiné au Pont-Saint-Ange, actuellement conservé à l'église de Sant'Andrea delle Fratte à Rome.

(14) Une courte notice lui est consacrée dans P. STIENNON, « Notices descriptives des dalles funéraires et commémoratives du cloître », in *Millénaire de la collégiale Saint-Jean de Liège, Exposition d'art et d'histoire*, Liège, [1982], pp. 177-178. Calcaire de Meuse (Viséen 2b), 258 × 143 cm.

(15) De Crassier : D'argent à la fasce ondée d'azur accompagnée de deux chênes au naturel, englantés d'or, l'un mouvant de la fasce, l'autre de la pointe de l'écu. De Thibaut : D'azur à deux pioches d'argent emmanchées d'or, passées en sautoir, cantonnées de quatre lis d'or. Annuaire de la noblesse de Belgique, 1877, pp. 151-153 ; Etat présent de la noblesse belge, annuaire de 1987, 1<sup>er</sup> partie, pp. 93, 188-189.



Fig. 2. — Dalle funéraire de Louis de Crassier († 1687)  
et de son épouse Cornélie Thibaut († 1678)

En moins bon état de conservation que la première dalle analysée, elle présente, avec cette dernière, des caractéristiques communes. On y voit la figure allégorique de Temps, représenté

sous l'apparence d'un vieillard ailé affublé d'une faux qui monte sur l'embranchement d'une haute pyramide tronquée. D'un geste emphatique, il pointe de l'index l'inscription gravée en grands caractères dans le marbre blanc <sup>(16)</sup>. Au pied du monument, sur un bloc de pierre orné des armoiries des défunts, une femme éplorée qui symbolise la Vie s'est assise. A gauche de la pyramide, sur le fond uni, un grand palmier déploie ses branches. De l'autre côté, un long rameau de laurier rampe sur le bord du monument.

On ne manquera pas de rapprocher la composition de la figure allégorique du Temps de cette dalle avec celle de l'ange de la dalle sépulchrale de Robert de Crassier et Anne de Zutman. La position des jambes et des pieds y est quasiment identique. Le bassin est ici présenté de face, avec une très légère rotation sur le côté. Le buste, tourné de côté, accompagne le mouvement du bras droit. L'articulation du corps est plus réaliste que dans la figure de l'ange. L'anatomie de cette figure est puissante. La draperie du manteau qui tournoie autour du corps du vieillard met en valeur l'attitude souple du personnage tout en accentuant l'impression de mouvement et de légèreté. L'aspect totalement irréaliste de la disposition de ce drapé n'apparaît qu'après analyse. Les directions opposées prises par les draperies volantes du manteau impliquent nécessairement un coup de vent en tourbillon pour offrir quelque crédibilité. Le mouvement ascensionnel de la figure allégorique du Temps est renforcé par la présence du palmier qui prolonge visuellement le corps. Par contraste, la draperie de la figure allégorique de la Vie est tout à fait calme. Seule particularité notable, la composition du voile qui couvre les cheveux et tombe devant le visage attristé de la femme. Le contour anguleux de cette partie du drapé se détache avec insistance sur le fond de marbre blanc et a permis à l'artiste d'établir un puissant contraste avec le profil

---

(16) D.O.M. AC MEM. LVDOVICI DE CRASSIER CORNELIAE Q THIBAVT PARENT. CARISS. FILII MAESTRISS. M. H. POSVERE OBIIT HVC 17 7BRIS 1678 ILLE 12 8BRIS1687. R.I.P.

du visage. L'usure prononcée du relief empêche d'apprécier la qualité de la taille à sa juste valeur.

Dans cette dalle, Del Cour a moins joué sur les effets de débordement du cadre qui sont circonscrits au bas de l'œuvre où les plantes mordent la plate-bande. L'artiste a tenté de marquer les différents plans notamment par la superposition des branches du palmier sur la pyramide ou de la faux sur le palmier. Si le schiacciato des figures est habile, la mise en perspective de la pyramide, par son emmarchement posé de guingois, l'est nettement moins <sup>(17)</sup>.

L'analyse de ces deux dalles, qui pourra probablement être répétée ultérieurement pour d'autres, permet déjà d'infirmier l'un des prérequis de Lesuisse. Celui-ci basait, en effet, une partie de son analyse stylistique des œuvres de Del Cour, sur une conception romantique de l'artiste. Il estimait qu'il ne pouvait y avoir de reprises dans la production du sculpteur. C'est notamment à ce titre qu'il estimait douteuse l'attribution du relief en stuc du Christ et la Samaritaine de la maison Wodon, rue Féronstrée à Liège <sup>(18)</sup>.

---

(17) On notera comment l'artiste a réussi à rendre l'effet illusionniste d'une grande profondeur dans quelques centimètres de matière. Afin de gagner un peu d'épaisseur pour la main gauche de la femme, il n'a pas hésité à creuser l'étoffe.

(18) R. LESUISSE, *op. cit.*, pp. 180-181. Une autre partie de son argumentation repose sur le style de l'encadrement de la niche qui surmonte le bas-relief. Si celui-ci est manifestement postérieur à Del Cour, il n'empêche que l'encadrement placé tout autour du bas relief est stylistiquement cohérent avec celui-ci. Nous pensons qu'il n'y a pas de raison d'écarter cette œuvre du catalogue de Del Cour, mais que le relief a été replacé dans un nouveau décor architectural vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette œuvre, l'un des meilleurs reliefs qu'ait réalisés Del Cour, mériterait que l'on prenne au plus tôt des mesures de protection contre un état de dégradation qui s'accélère dangereusement depuis quelques années.

# LES GUERRES DE LOUIS XIV À HUY : CRITIQUE ET PUBLICATION DE SOURCES INÉDITES FRANÇAISES, LIÉGEOISES ET HOLLANDAISES

par Jean-Pierre RORIVE

Durant les conflits de Louis XIV (1668-1715), les places de la Meuse — de Charleville à Venlo — ont revêtu une importance stratégique majeure parce qu'elles s'égrènent le long d'un « boulevard » des armées d'Europe. Le fleuve est en effet, entre autres, une voie d'invasion et un axe de communication utile pour le transport de l'artillerie, des munitions, des troupes... Huy est l'une des rares étapes de la barrière mosane pourvue d'un pont ; elle constitue la principale place-forte de la principauté, en dépit de la médiocrité de ses fortifications. Située en plein champ de bataille de l'Europe du Nord-Ouest, entre les réservoirs à blé de la Hesbaye et du Condroz (précieux pour les armées), disposée géographiquement pour couvrir ou prendre Liège et Namur..., elle occupe une situation stratégique de premier plan. Pour preuve à la fois de l'importance de son enjeu et de la fragilité de ses fortifications, Huy détient le triste record

---

Principaux sigles et abréviations : A.E.H. (Archives de l'Etat à Huy) ; A.E.L. (Archives de l'Etat à Liège) ; A.R. (*Rijksarchief* à La Haye) ; S.H.A.T. (Service Historique de l'Armée de Terre) à Vincennes ; *V. de H.* (Ville de Huy). — Port. (portefeuille) ; reg. (registre). — Prov. (province) ; ar. (arrondissement) ; c. (commune).

européen de 7 sièges en règle (sans compter celui de 1595), un incendie dévastateur, 5 démolitions du pont et 10 occupations successives, le tout assorti de réquisitions en tout genre, de contributions financières exorbitantes, de logements militaires incessants chez l'habitant en l'espace d'une trentaine d'années (1674-1705). Ensuite, l'occupation hollandaise s'éternisera jusqu'en janvier 1718, bien après les autres villes liégeoises.

Chaque place moderne constituant une pièce d'un vaste jeu d'échecs, la préparation d'une monographie approfondie sur l'une d'entre elles exige une prospection systématique des fonds archivistiques non seulement locaux et régionaux, mais aussi étrangers. Une telle entreprise, exhaustive, n'avait jamais été effectuée pour une place « belge » (1). Nous avons tenté de l'accomplir pour celle de Huy (2).

Nous avons recueilli une moisson abondante de textes, de cartes et de plans manuscrits à Huy, Liège, Bruxelles, Paris, Vincennes, La Haye, Leyde, Vienne, Stockholm, Copenhague et Londres (3).

---

(1) Citons toutefois quelques travaux collectifs intéressants, mais qui, pour la plupart, n'envisagent que des périodes courtes et présentent l'aspect de « manteaux d'Arlequin » : B. LHOIST-COLMAN et G. GABRIEL, « La colline de la citadelle du Moyen Age à la période hollandaise », in Catalogue de l'exposition *De Bavière à la citadelle*, Liège, 7 nov. au 7 déc. 1980, pp. 19-85 ; R. RAPAILLE (dir.), *1691. Le siège de Mons par Louis XIV*, Bruxelles, Crédit Communal, 1991 ; *Actes du colloque du 16 mars 1691, Mons, 1992 (Annales du Cercle Archéologique de Mons, t. 72)* ; Ph. JACQUET - F. LADRIER (dir.), *Assiégés et assiégeants au cœur de l'Europe. Namur 1688-1697*, Crédit Communal, 1992. — Même s'il ne concerne pas directement nos propos, l'ouvrage de H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères en Belgique sous l'ancien régime*, Gand, 1930 (2 volumes), est essentiel pour une compréhension de la période la plus troublée de notre histoire.

(2) Notre thèse de doctorat *Une place forte liégeoise, enjeu et victime des puissances européennes : Huy (1595-1718)*, Université de Liège, 1993 et notre livre *La guerre de siège sous Louis XIV en Europe et à Huy*, Bruxelles, Racine, 1997.

(3) L'inventaire détaillé des sources figure au début des deux ouvrages cités à la note précédente.

Notre mission se limitera ici à poser les jalons de l'étude du cas hutois par une brève critique des sources écrites inédites. Elle sera suivie par la publication d'une quarantaine de textes significatifs, la plupart conservés dans le dépôt le plus riche : le château de Vincennes.

## I. Critique des sources manuscrites

### *Archives de Liège et de Huy*

Consulter à Cointe le riche dépôt des Archives de l'Etat relatives aux guerres de Louis XIV<sup>(4)</sup>, c'est d'abord se plonger dans le monde de la diplomatie principautaire et européenne.

L'incendie du 24 décembre 1944 a surtout opéré des ravages dans le fonds du Conseil privé. Toutefois, les copies contenues dans le port. 558, épargné, les archives de La Haye et de Huy ainsi que le mémoire de Cormeau<sup>(5)</sup>, viennent en bonne partie pallier les pertes.

Les Archives de l'Etat à Huy conservent un fonds très important consacré aux événements de la période étudiée, mais il intéresse surtout une étude sur l'impact financier et économique-social des guerres<sup>(6)</sup>, à laquelle nous comptons consacrer un ouvrage.

---

(4) Inventaires de G. HANSOTTE, *Etats du Pays de Liège et comté de Looz*, Bruxelles, 1990 et *Inventaire des Archives du conseil privé de Liège*, Bruxelles, 1985. G. HANSOTTE et J. PIEYNS, *Inventaire analytique de la collection des placards imprimés liégeois*, Bruxelles, 1974, t. I.

(5) A. CORMEAU, *La place forte de Huy, son importance et son rôle sous les guerres de Louis XIV (1650-1717)*, [1938 ?], Université de Louvain (Mémoire de licence inédit en dépôt aux A.E.H.). Cet auteur n'a pas consulté les fonds étrangers. Il s'agit d'une chronique fastidieuse des événements, utile certes, mais nous avons dû reprendre les dépouillements à zéro.

(6) Comptes communaux, *Recès du Magistrat*, Logements de troupes, Contributions et réquisitions de guerre, Ordonnances des commandants

Nous ne nous attarderons pas sur ces deux fonds car, de manière générale, ils sont d'une moindre qualité que celui de Vincennes. Ils réservent peu de place à la stratégie et sont dans l'ensemble fort prosaïques puisque des réclamations de toutes sortes y tiennent une place considérable.

### *Archives de Vincennes*

Les archives historiques du ministère de la Guerre à Vincennes constituent le fonds le plus riche pour étudier la stratégie française et même alliée en ce qui concerne Huy. Elles éclairent en outre les méthodes d'occupation et l'attitude des différents ministres de la Guerre envers les populations conquises.

Elles comprennent des écrits, des cartes et des plans. Les premiers sont répartis dans trois fonds : la correspondance du Ministre (série A1, s'étendant de 1571 à 1791), le fonds des Mémoires et Reconnaissances ainsi que celui du Dépôt de la Guerre, rassemblant les papiers des ingénieurs-géographes, principalement après 1770 (7).

Dans la série A1, 2.182 registres *in folio*, luxueusement reliés, renferment la correspondance échangée durant la période que nous envisageons (1672 et 1718) sur un total de 3.786 volumes ; 73 d'entre eux nous ont été utiles. Ils ne comprennent pas seulement des lettres proprement dites, mais encore des « pièces jointes », telles que lettres patentes, commissions, ordonnances, règlements, ordres de batailles, états des pertes, etc. Une table des matières est établie au début de chacun d'eux.

---

garnison, etc. Inventaire de F. DISCRY, *Archives et institutions hutoises de l'Ancien Régime*, Heule, 1965. — Plusieurs textes relatifs aux guerres de Louis XIV à Huy ont été publiés par E. TELLIER, *Huy sous le Soleil*, t. XLVII, 1994, pp. 103-137.

(7) Cfr Cl. LEMOINE-ISABEAU, *Les militaires et la cartographie des Pays-Bas méridionaux et de la Principauté de Liège à la fin du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Musée royal de l'armée, 1984, p. 22.

La plupart des registres traitent des fortifications et des événements militaires. Les pièces étant classées dans l'ordre chronologique, elles permettent — surtout en cas de préparation de siège — de suivre les opérations pratiquement jour après jour. D'autres concernent exclusivement les questions d'intendance, ce qui explique que les registres, eux, ne se suivent pas dans un ordre chronologique rigoureux.

On distingue trois séries principales <sup>(8)</sup> :

- 1° Les « minutes » des ordres et lettres du ministre, pratiquement jamais dépouillées. Sources de première main, mais à l'état de brouillons difficilement lisibles, elles viennent parfois compléter le texte des copies. Nous n'y avons toutefois pas trouvé les renseignements espérés sur certains points particuliers, comme l'incendie de 1689.
- 2° Les « lettres originales » des maréchaux de camp, commandants de place, intendants, commissaires, ingénieurs... Elles sont fréquemment accompagnées des ordres du ministre relatifs aux mêmes matières.
- 3° Les « transcrits », recueils exécutés à diverses époques et contenant les copies des lettres les plus importantes du ministre de la Guerre, parfois du Roi, et de leurs correspondants.

Ci-après, nous publions 38 des textes les plus intéressants de ce fonds : lettres, ordonnances, rapports de commissaires, d'ingénieurs, de commandants de place, de généraux, de Vauban, du Roi... <sup>(9)</sup>

---

(8) Cfr l'introduction à l'*Inventaire sommaire des archives du ministère de la Guerre*, 1898.

(9) Tous les mémoires de Vauban ou autres ingénieurs, illustrés par une carte ou un plan, sont publiés dans les annexes de notre livre, déjà cité.



*La ville et le château de HUY avec ses divers forts,  
qui a été prise l'an 1703 le 25 août par les Hollandais.  
L'an 1705 le 17 juin, elle a été récupérée par les Français,  
mais le 11 juillet elle leur a de nouveau été prise.*

Traduction de la légende en allemand

En bas du plan, on trouve la mention « Georg Christoph Kilian Excudit ». Vue en semi-perspective. (Berlin, *Deutsche Staatsbibliothek, Planen*, Inv. n° 5087.) Un même plan gravé obtenu des *Kriegsarchiv* de Munich (Inv. n° 100) est signé « Joh. Stridbeck jun. fecit et excudit ». Une série mieux connue et identique est signée « G. Bodenehr ». (R. DUBOIS, *Essai d'iconographie hutoise ou description des vues, plans, portraits et médailles relatifs à la ville de Huy ainsi qu'aux châteaux et maisons religieuses des environs*, in *A.C.H.S.B.A.*, t. XXI, 1927, pp. 54 et 57, n°s 44 et 47. La version de Kilian n'est pas signalée dans cet inventaire.)

Les assiégeants ont placé leur artillerie lourde sur la colline de la Sarte (4 mortiers et 6 obusiers), sur la colline de Gabelle (31 batteries de canons), sur un flanc du Mont Corroy (14 batteries de canons) et à l'entrée du Mont Corroy (1 mortier et 4 obusiers). Les lignes de tir de ces armes sont tracées : la trajectoire parabolique des obusiers et mortiers contraste avec la trajectoire plus tendue des canons. A l'entrée du Mont Corroy, l'assiégeant a ouvert la tranchée.

Le plan de la ville est sommaire. Le tracé de la Meuse et l'abbaye du Neufmoustier (à l'extrême gauche) sont représentés de manière fantaisiste.

A partir de 1703, un fort sera construit à la Sarte. Toutes les fortifications (sauf les remparts) seront démolies en 1717-1718.

*Archives de La Haye et de Londres*

De tous les dépôts consultés ou visités en Angleterre, seule la *British Library* à Londres conserve une source importante pour l'étude des événements de la guerre de Succession d'Espagne : les *Marlborough papers*. La plupart ont été publiés <sup>(10)</sup>.

Les archives militaires des Provinces-Unies que nous avons consultées à La Haye n'enrichissent guère la moisson déjà recueillie par M. Yans <sup>(11)</sup>. L'essentiel de la correspondance (originaux ou copies) échangée entre le prince-évêque, les Etats ou la Ville de Huy avec les Etats Généraux ou le *Stadhouder* est conservé à Huy et à Liège.

## II. Manuscrits inédits <sup>(12)</sup>

### A. Archives de Vincennes <sup>(13)</sup>

#### I

*Trois ordres attestant que Huy et Liège sont devenues des magasins à vivres de l'armée française au début de la campagne de Hollande.*

---

(10) *The letters and dispatches of John Churchill first duke of Marlborough from 1702 to 1712*, vol. I, Londres, 1845. — *The Marlborough Godolphin correspondence*, Oxford, 1975.

(11) « Le dernier gouverneur de Huy, vu de La Haye », dans *A.C.H.S.B.A.*, t. XXV, 1955, pp. 104-114.

(12) Légende : [...] = passage jugé bon de supprimer ; ... = mot illisible ; ( ) = mot complété. — On trouvera une brève notice biographique sur les principaux personnages cités un glossaire des termes techniques de fortification dans les annexes de notre livre *La guerre de siège*, in fine.

(13) Les références sont celles des inventaires de Vincennes.

S.H.A.T., Vincennes, A1, 293, successivement pièces 1, 4 et 38.

*Ordre du Sr Morel.*

Liège, 1<sup>er</sup> mai 1672.

Etat des grains et farines qui doivent etre à Huy ce 5 mai 1672 :

		sacs d'un setier
Farines	Liège	7.274
	Huy	2.528
Grains	Liège	3.256
	Namur	1.716
Total		14.774

*Ordre de M. Bertholet.*

Paris, 1<sup>er</sup> mai 1672.

M. Bertholet à Paris mande que les fours qu'on a fait à Liège et à Huy ne sont pas en sureté contre les partis hollandois, à quoy il est necessaire de pourvoir. Il demande une lettre pour l'électeur de Treves affin qu'il exempte des droits de péage les farines qui viennent de Metz et qui descendent le Rhin.

*Ordre du Sr. Morel.*

Liège, 1<sup>er</sup> mai 1672.

Le Sr Morel à Liege demande une escorte pour faire passer dans le pays de Cologne 16 bateaux de grains qui sont à Namur et des soldats pour garder les fours et les mettre hors d'insulte des partis hollandais.

*Lettre du marquis d'Estrades* <sup>(14)</sup> à Louvois <sup>(15)</sup> sur les démolitions effectuées à Huy et dans trois châteaux des environs.

16 avril 1676.

*Ibidem*, 822, 101.

Monsieur,

J'arrive hier du voiage que j'ay fait à Huy et au rendez vous que j'avois donné à Mr de Montal.

Le razement de Huy a reussi comme nous le pouvions souhaiter, le chasteau estant entierement ruiné et n'y restant aucune ouvrage qui ne soient renvercées. Les deux arches du pont avec les pilliers sont emportez par les quatre mines qu'on y a faites en sorte qu'il ne se peut racommoder. Les portes et les murailles de la ville ont esté abatues et on y peut entrer facilement partout.

J'ay remis entre les mains de Mr de Montal trois regimens de cavallerie et quatre bataillons d'infanterie en fort bon estat [...], apres quoy j'ay pris chemin par le Condros et passé par le chasteaux de la Neuville et de Flemal d'ou j'en ay retiré les garnisons, les chasteaux avec ceux d'hermal et ... ont esté ouverts ayant abattu les murs et razé les travaux qu'on y avait fait pour la sûreté des garnisons [...].

---

(14) Maréchal de France, 1607-1688. Il exécuta l'ordre du Roi de démolir les remparts et le château de Huy, la citadelle de Liège, les murailles de Thuin, Fosses, Verviers, Stavelot et Malmédy.

(15) Michel Le Tellier, Marquis de, 1641-1691. Sous-secrétaire d'Etat à la guerre et surintendant des Bâtiments, il fut l'un des principaux ministres de Louis XIV.

*Extrait d'une lettre du commissaire Bouridal à Louvois sur l'évolution des travaux de fortification et du logement des troupes dans la ville de Huy, dont un grand nombre d'habitants a fui.*

Huy, 2 novembre 1688.

*Ibidem*, 822, 104.

Monseigneur,

Je me suis donné l'honneur de vous informer de ce qui s'es-toit passé dans cette ville à l'arrivée des troupes de Sa Majesté et des proiects de monsieur de Bulonde pour la mettre hors d'insulte.

On y travaille iournellement, mais il faudra plus de temps qu'il n'a creu pour la mettre dans l'estat qu'il desire quoyqu'il soit incessamment sur les lieux pour faire diligenter les soldats.

Le logement des troupes qui est achevé nous a fait cognoistre qu'il y avoit plus d'habitans qui s'estoient retirés que l'on ne nous avoit dit, la moitié des soldats estant dans des maisons wides. J'ay fait venir de la paille pour les coucher et on leur fournit du bois et de la chandelle, iusqua ce qu'on puisse leurs donner des lits. L'on en demande à toutes les maisons religieuses et les magistrats feront faire le reste [...].

Vôte tres humble, tres obeissant et tres obligé serviteur Bouridal.

*Extrait d'une lettre du comte de Guiscard<sup>(16)</sup> à Louvois relative au projet de bombardement de Namur et de surprise préalable de Huy.*

4 janvier 1690.

*Ibidem*, 944, 16.

Je croy Monseigneur que de quelque fason que vous preniez vos mesures pour bombarder Namur, il sera fort à propos de commancer par prandre Huy ; mais il faudroit essayer de le surprendre parce qu'il ne faut pas doulter qu'au premier mouvement que les ennemis verront faire sur nostre frontiere, ils rassembleront leurs cartiers et si nous les laissons mettre en estat de rafraichir continuellement de nouvelles troupes du costé de Huy que nous pouvons attaquer, ce ne seroit plus une attaque praticable [...].

Il faudroit tirer 4 bataillons de Charlemont, Philippeville, et Dinant, faire preparer à Philippeville 4 pieces de canon de 24 et autant de 12, faire charger les boulets et tout l'attirail dans des charrettes pour les conduire ici à Dinant [...]<sup>(17)</sup>.

En partant d'ici<sup>(18)</sup> à l'antrée de la nuit, nous pourrions arriver à Huy le lendemain soir. Nous établirions la principale attaque entre le bas de la Meuse et le ruisseau de hoyoux<sup>(19)</sup> qui est l'endroit le plus foible et qui a été le moins mal demoly. Nous y employrions iusques à quatre bataillons pendant que le reste de l'infanterie attaqueroit vers l'entrée du dit ruisseau. Il est a remarquer qu'il n'y a point de pont levis aux portes de Huy et qu'ainsy les petars seront d'un bon usage. Le reste de la cavalerie qui ne sera pas restée aupres de Namur pourra se

---

(16) Marquis Louis de Guiscard Magny, appelé comte de Guiscard, 1651-1720. Commandant de Namur après la prise de cette place par les Français, le 30 juin 1692.

(17) Ruse pour tromper l'ennemi à Namur, précise-t-il.

(18) Dinant.

(19) Hoyoux, rivière du Condroz à forte pente, se jetant dans la Meuse à Huy.

poster avantageusement du costé de Liege pour couvrir nostre attaque et observer ce qui en pouroit sortir.

M. de Gourmay pouroit partir de Maubeuge le mesme jour que nous partirions d'icy et pourveu que j'aye seulement sur luy trante heures d'avance, je tascheray d'avoir fait mon affaire à son arrivée, afin qu'il n'aye qu'à executer vos ordres pour bombarder Namur.

Je compte que le chateau de Huy ne tiendra pas apres que nous nous serons randu maistre du costé de la ville qui est en desa de la Meuse et que comme l'autre costé est fort dominé par le chateau, il vous sera aisé d'en chasser encor l'ennemy auquel cas il sera fort à propos de bruler et de raser tellement toute cette ville qu'il ne soit pas possible aux ennemis d'en tirer aucun avantage pour les entreprises qu'ils pouroient faire sur nous pendant la campagne prochaine.

Nous avons l'avantage de scavoir parfaitement la scituation de Huy. Je ne croy pas que ce que les ennemis y ont fait depuis qu'ils s'y sont remis puisse estre considerable. Nous n'en sommes que bien instruits par les deserteurs qui en reviennent parce qu' outre qu'ils n'ont pas asses d'esprit pour comprendre les choses qu'ils voyent, ils veullent tousjours flatter le party dans lequel ils entrent et diminuer celui qu'ils quittent. Je feray tout ce qui me sera possible pour y envoyer un homme antandu [...] <sup>(20)</sup>.

---

(20) Guiscard précise dans la suite, qui ne concerne pas Huy, que Namur est une ville de briques et de pierres, donc plus difficile à incendier, mais que du côté de la Sambre beaucoup de maisons sont en bois. A Liège presque toutes les maisons sont en bois (*Ibidem*, 1074, 6, 2 mai 1691).

*Mémoire de Guiscard en prévision d'une attaque surprise de Huy*

10 septembre 1692.

*Ibidem*, 1163, 200.

Je crois que le chasteau de Huy est bien raccommodé. On en a approfondy le fossé et on y a fait des caponnières qui ne scauroient estre vües du canon et qui sont à l'espreuve de la bombe.

On a pratiqué aussy plusieurs souterrains dans ledit chateau, lequel n'est attaquable que par une gorge d'environ 30 ou 35 toises de largeur.

Il y a une demy portée du mousquet audit chasteau une grosse tour casematée d'environ sept à huit toises de diametre qui s'appelle teravise <sup>(21)</sup> et dont les murailles peuvent avoir dix à douze pieds d'espaisseur, laquelle on a joint depuis peu au chasteau par un chemin couvert et qui est attaché à la muraille de la ville. On seroit obligé d'attaquer ladite tour avant le chasteau et c'est le seul dehors qu'il y ait.

La ville de Huy est entierement entourée de murailles, flanquées de tres mauvaises tours et terrassées en partie, scavoir depuis le bas de la meuse iusques au Couvent des croisiers, ce qui fait à peu pres la moitié du contour de la ville qui est du costé du Condrooz et depuis le dit Couvent des croisiers iusques au hault de la montagne, sur laquelle le chasteau est scitué, il n'y a aucun rempart, mais la muraille est assez haulte et espaisse de huit à neuf pieds.

Il est facile d'attaquer la ville de Huy sans le chasteau par ce qu'on peut s'en approcher d'abord de fort pres à la faveur de plusieurs ravins.

L'endroit qui paroist le plus faible est depuis le bas de la meuse iusques aux Croisiers, par ce que les montagnes quoy qu'assez haultes tombent de ce costé la en pente douce iusques dans le fossé.

---

(21) Tour « Taravisée », à mi-chemin entre l'entrée du château et le Mont Picard.

Il y a dans cette pente des petits fonds qui seroient tres favorables aux approches ; lesdites montagnes sont dominées du chasteau, mais de fort loin.

Si on veut attaquer en même temps la partie de la ville qui est du costé de la hesbaye, on le pourra faire sans estre que tres peu exposé au canon du chasteau en s'approchant par le fauxbourg qui est du costé du bas de la Meuse. La muraille de cette partie de la ville n'est point terrassée de ce costé la. Les jardins la joignent par le dehors sans aucun fossé et les maisons y touchent par le dedans. Mais si on veut attaquer que le costé du Condrooz qui fait environ les deux tiers de la ville, il n'y a qu'un endroit, qui est proprement une prolongation de la montagne du chasteau vers la meuse <sup>(22)</sup>, duquel on puisse battre le pont, en sorte qu'on en oste la communication à l'ennemy qui pourroit estre de l'autre costé de la riviere quoy que ledit endroit soit un peu élevé, en sorte qu'il domine mesme le chasteau. On est persuadé qu'on ne laisseroit pas de battre de la ledit pont en ruine.

La ville de Huy est exposée de tous costez au canon et aux bombes.

Il faut remarquer que le pont de Huy est de pierres, à la reserve de deux arches qui ont esté rompües et qui sont de bois.

6

*Lettre du Roi interrogeant Boufflers <sup>(23)</sup> sur la nécessité d'assiéger Huy.*

11 septembre 1692.

*Ibidem*, 1163, 177.

Monsieur le Marquis, je vous ecris le mot pour vous ordonner de me mander ce que vous croyés absolument necessaire

---

(22) Mont Picard.

(23) Louis-François, duc de, 1644-1711. Maréchal de France en 1694. En 1691, il bombarde Liège, incendie Chênée et est blessé au siège de Mons.

pour faire le siege de Huy. Si les choses se tournent de maniere de l'entreprendre, je crois que je pourray faire sortir de Namur, Dinant, Philippeville, Maubeuge et Mons assés d'infanterie en l'appuyant avec les dragons de l'armée que vous commandés pour pouvoir entreprendre d'attaquer cette place [...].

7

*Extrait d'une lettre de Boufflers au Roi sur l'état des fortifications hutoises.*

Camp de Fronville, 15 septembre 1692.

*Ibidem*, 1163, 201.

[...] Pour ce qui est de l'estat de la fortification de Huy, je n'ay pu en apprendre encore rien de plus particulier que ce qui est marqué dans le memoire cy joint, que Mr le Comte de Guiscard m'a donné lors de mon passage à Namur. Je l'avois prié d'y envoyer le Sr Cladesche, ingenieur, avec un party pour tascher d'en reconnoistre les approches et les dehors, car pour le dedans, cela ne se peut que par des gens du pays qui ne sont pas faciles à trouver tels qu'il faudroit qu'ils fussent pour conter juste sur leur rapport, mais ce que iay pû apprendre en general dudit Huy par toutes les personnes qui le connoissent et qui y ont esté depuis peu, c'est que le chasteau est fort bon et meilleur que lors qu'on l'a pris la premiere fois. Que pour la ville tant en deça qu'en dela de la meuse, elle est fort mauvaise, estant seulement fermée d'une muraille.

Quelques-uns disent qu'elle est terrassée par tout et d'autres asseurent qu'elle ne l'est qu'en quelques endroits, Mais elle est sans aucun dehors, ayant seulement une palissade dans le fossé, qui est sec et mauvais. Cette muraille n'est flanquée que par de petites tours de distance en distance [...]. Qu'elle soit terrassée ou qu'elle ne le soit pas, n'estant couverte d'aucuns dehors, il y a tout lieu de croire que l'on s'en approchera promptement et facilement et qu'avec bon nombre de mineurs et de pièces de vingt quatre, dans peu on y fera plusieurs breches.

Le tout est d'estre le maistre de la campagne et bien assureé de la navigation depuis Namur jusques à Huy. Vostre majesté jugera mieux que personne de ce qu'il faut que iaye de troupes pour l'un et pour l'autre [...] <sup>(24)</sup>.

8

*Lettre du Roi à Boufflers lui faisant part de sa réticence à surprendre Huy et de son opposition à l'incendier, selon le projet de Guiscard.*

22 décembre 1692.

*Ibidem*, 1145, 161.

Monsieur,

J'ai vu avec plaisir l'instruction que vous avés envoyé au Comte de Guiscard qui était joint à la lettre que j'ai reçu de vous le 20 décembre.

Il n'y a que deux articles où je lui ferai connaitre mon intention.

La première regarde le brulement de la ville de Huy que je n'approuve pas. C'est ce qui fait que je manderoy au Comte de Guiscard de ne pas essayer de la surprendre, ne pouvant la garder assés longtems pour en raser toutes les murailles <sup>(25)</sup>. Ce n'est pas que je ne connaisse l'utilité qu'il y auroit à la ruiner, mais j'ai d'autres raisons qui m'empechent de le pouvoir faire. Si toutes fois le Comte de Guiscard croyoit estre asses heureux pour pouvoir faire reussir quelque chose, ayant pris la ville, sur le chateau, je luy en laisseroy la liberté et luy ordonnerai en

---

(24) La première partie de la lettre est consacrée au projet d'attaque. Boufflers insiste sur la nécessité d'être maître des deux rives de la Meuse, d'avoir suffisamment de bateaux (vu le manque de « charrois », une grande partie des chevaux « etant morts de misère et de fatigue »). Artillerie et munitions nécessaires pour attaquer le château « qui est fort bon » : « il faudroit plus de canons et beaucoup plus de bombes pour essayer de l'écraser » (sans plus).

(25) Relevées solidement en 1688 (*supra* pièce n° 3).

même tems la liberté, s'il est obligé de se retirer, de raser le plus de murailles qu'il pourra, de rompre le pont, faisant sauter quelques piles par quelque foureau qu'il pourroit faire en même tems[...].

9

*Lettre de Vauban* <sup>(26)</sup> à *Barbezieux* <sup>(27)</sup>, l'avertissant de son départ de Namur pour rejoindre le Maréchal de Luxembourg au siège de Huy.

Namur, 18 juillet 1693.

*Ibidem*, 1206, 109.

Monseigneur,

Il y a douze jours que j'ay joins Mr de Mesgrigny <sup>(28)</sup> pour me rendre icy ou je viens de recevoir l'ordre de Mr le Peltier <sup>(29)</sup> pour me rendre à celle de Mr le Maréchal de Luxembourg <sup>(30)</sup> et nous partons ce soir pour nous rendre auprès d'Huy pendant le siège. J'auray l'honneur Monseigneur de Vous rendre compte autant que je le pourray de ce qui s'y passera.

Vous savez que nous sommes vingt deux ingénieurs commandez par moy [...].

Votre tres humble tres obeissant et tres obligé serviteur.

Vauban.

---

(26) Sebastien Le Prestre De, maréchal de France, 1633-1707. Commissaire général des fortifications (1678).

(27) Louis Le Tellier, marquis de, 1668-1701. Il remplaça son père, Louvois, à la tête du ministère de la Guerre, mais sans en avoir la carrure.

(28) François de. Ingénieur du Roi en 1685, mort à Tournai en 1720. Il dirigea les ingénieurs travaillant à Furnes et à Huy en 1693, à Namur en 1695.

(29) Peletier de Souzy, Michel Le, 1640-1725. Directeur général des fortifications de 1691 à 1715.

(30) François-Henri de Montmorency-Bouliville, 1628-1695, duc de Luxembourg, maréchal de France en 1675.

10

*Relation de la capitulation de la garnison liégeoise par Guiscard qui atteste la grave blessure dont l'ingénieur Cladech <sup>(31)</sup> a été victime pendant le siège.*

23 juillet 1693.

*Ibidem*, 1206, 155.

Le chateau de Huy vient de capituler apres 2 jours de tranchée. Sa garnison sera conduite demain à Liège. Celle du fort Picard, composée d'environ 300 mechants soldats, se rendit hier à discretion. Nous n'avons eu dans cette expedition que une cinquantaine de soldats tués ou blessés. Le Sr de Cladech a la jambe cassée d'un coup de mousquet si pres du genou qu'on ne croit pas qu'il soit possible de la luy couper ; il est par cette raison dans un tres grand danger. Il n'y a que tres peu de sujets comme luy parmi les ingenieurs.

11

*Premières mesures que Guiscard compte prendre à Huy dès que les Français s'en seront emparés.*

25 juillet 1693.

*Ibidem*, 1206, 181.

Monseigneur,

[...] Il me paroît que le chateau n'est pas mauvais tel qu'il est et qu'avec peu de depence et de tems on pourroit le rendre

---

(31) Ingénieur du Roi, l'un des plus brillants disciples de Vauban. Il dirigea les travaux de fortification entre autres à Dinant et à Namur en 1691-1692. Contrairement à ce qui a été prétendu jusqu'ici, il n'est pas mort lors d'une reconnaissance de Charleroi en avril 1693, mais il a succombé à ses blessures, encourues pendant le siège de Huy, à la fin de juillet 1693 (« Nul doute que vous savez que Cladech est mort de ses blessures... », S.H.A.T., Vincennes, A1, 1207, 19. Lettre du commissaire Merveilhaud à Barbezieux, Huy, 3 août 1693).

capable d'une resistance fort considerable. Il n'y a aucune habitation, ainsy j'y feray monter tous les jours une garde de la ville. Je vais faire travailler à debarasser promptement s'il est possible une arche du pont que les ennemis ont fait sauter pour empêcher que nous ne puissions faire descendre des batteaux plus bas que cette place. Ils y avoient fait enfoncer auparavant plusieurs batteaux chargés de grosses pierres. Je feray descendre des aujourd'Huy ici le pont de batteaux qui a servy pendant ce siege à la communication de la haute Meuse.

On va travailler à faire quarante fours dans la partie de la ville qui est du coté de la Condroz. J'ay l'honneur d'estre toujours avec le respect que je dois.

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

## 12

*Extrait d'une lettre de Luxembourg au Roi à propos de la médiocrité de la garnison liégeoise vaincue et des avantages à conserver le château de Huy.*

Camp de Lixhe <sup>(32)</sup>, 27 juillet 1693.

*Ibidem*, 1206, 201.

Depuis cette lettre écrite, Sire, j'ay receu par le courier Blet, celle de Vostre Majesté du 25 par laquelle elle me marque qu'elle n'attendroit pas la reddition de Huy sitost, à moins que les gens qui estoient dedans ne fussent des miserables. Il faut qu'ils le soient encore plus que Vostre Majesté ne le pense car assurément ce chasteau est très bon, comme j'ay eu l'honneur de le luy mander et Megrigny sauta aux nûes quand on luy demanda s'il estoit d'avis qu'on le gardat. Il est tres bon. C'est une place avancée sur les ennemis qui les incommodera pour faire la guerre cet hyver et pour faire venir les contributions et qui coustera peu de monde à garder par ce que si l'hyver vous

---

(32) Lixhe, prov. Liège, arr. Liège.

y mettés une garnison, l'esté on pourra se contenter de garder le chasteau [...] <sup>(33)</sup>.

13

*Extrait d'une lettre de Vauban à Barbezieux dans laquelle, apres avoir rendu hommage à Cladech, il propose de raser tant les fortifications que le pont de Huy et de se consacrer en priorité au siège de Charleroi.*

Citadelle de Lille, 6 août 1693.

Archives du Génie, Vincennes, Art. 14, *Places étrangères*, pièce 4.

J'ai trouvé à mon retour des lignes celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escire, Monsieur, au 31 passé. Je crains fort que Cladech ne meurre de sa blessure <sup>(34)</sup>, car par les nouvelles que j'en ay eu en dernier lieu on n'en eseroit rien de bon ; s'il en estoit arrivé autant à Mesgrigny voyez un peu ou nous en serions pour une malheureuse bicoque comme Huy ; c'est bien la un lieu à exposer du genre de cette consequence. Le Roy peut compter qu'il n'en a pas une demy douzaine de la force de ceux la. Il ne me paroist pas que Huy puisse estre bon à autre chose qu'à destruire ; nostre frontiere n'est deja que trop dilatée et de mauvaises places escartées conviennent tres mal à une deffensive, joint que Huy est un trou ou il est tres difficile de rien faire qu'il vaille et dont la garde augmentera les despenses du Roy, n'augmentera pas sa contribution et n'adjoutera rien à ses forces ; au contraire elle ne fera que les affoiblir et va luy couster beaucoup pour la mettre en estat dans le temps que les ouvrages ne sont point dans la plus part de ses places, faute de fonds ; d'ailleurs je crains que ce que nous y feront ne serve cy apres aux ennemys plus qu'à nous car je les considere toujours comme des gens qui, devenant les maîtres de la campagne,

---

(33) Transparaît en filigrane la polémique sur la conservation du château dont Vauban n'est pas partisan.

(34) En fait, il est déjà mort, le 3 août au plus tard (cfr *supra*, note 31).

feront des sieges auquel cas Huy ne sera pas longtemps à nous ; d'ailleurs, en le demolissant et rompant son pont, je ne voy pas qu'il y ait lieu d'aprehender qu'il nous puisse faire mal ; ainsy je conclus pour son rasement et suis meme en quelque façon persuadé que Liege est mieux comme il est que s'il estoit entre les mains du Roy par la raison que tant que cette ville sera jointe au corps des alliez, le Prince d'Orange sera obligé d'y tenir 7 ou 8000 hommes de ses troupes, crainte qu'ils ne fassent leur accommodement avec le Roy, ce qui l'affoiblirai d'autant et, si elle estoit à nous, nous serons obligés d'y tenir le meme nombre, ce qui nous incommoderoit du double ; partout laissons les choses comme elles sont à cet egard, mais prenons Charleroy [...].

14

*Rapport de l'ingénieur du Roi Mesgrigny sur la résistance qu'il est possible d'opposer à l'ennemi au château de Huy, pendant plus de 15 jours.*

Namur, 18 août 1693.

*Ibidem*, pièce 5.

Monsieur,

J'arrivay hier icy à minuit avec le bataillon de Thouy, le restant de celui de Ponthieu et de la milice de Normandie d'où on a tiré six cents hommes des meilleurs de ces deux bataillons pour la defense de cette place.

J'ay aussi amené avec moy tous les blessés et malades que j'ay fait charger dans le pont de batteaux qui nous servoit à passer de la ville d'Huy dans le fauxbourg de Stat que nous avons entierement abandonné.

Quoy que la garnison soit foible, on ne laissera pas de garder la ville autant que faire se pourra et comme le Prince d'Orange est à Hal avec son armée et que de plus 8 ou 10 jours Il ne peut former le siege DHuy en cas qu'il veuille le faire, je puis vous assurer que les redoutes du fort Picart et le chateau seront en

estat de tres bonne deffence. Ainsy Sa Majesté peut estre asseurée qu'y ayant presentement dans le chateau toutes les munitions de guerres et de bouche necessaires et plus de dix mille palissades que l'on y voiture actuellement par batteaux, cete place tiendra plus de 12 jours de siege quelque effort que l'ennemy fasse et pour peu qu'il se relasche, sa deffence ira à plus de 15 jours. J'en suis encor bien plus persuadé depuis que j'ay appris ce matin par M. de Guiscard qu'il avoit ordre de se jeter dedans.

La quantité d'escritures et de mémoires qu'Il m'a falu faire ces deux derniers jours m'a fait oublier d'enfermer la carte cy jointe dans mon dernier paquet [...] <sup>(35)</sup>.

Vous serez peut estre surpris Monsieur que j'aye fait faire une provision de 10.000 palissades dans un chateau ou Il n'y a que du roc, mais vous le serez moins quand je vous diray qu'elle doivent faire toute la deffence du chateau, en s'en servant à les mettre en chantier derrière deux murailles qui n'ont que 3 piez d'épaisseur et que les ennemis ont toujours cru le plus foible de cette fortification ; par ce moyen le debris des pierres ne tombera point dessus et les palissades mises en chantier de la hauteur des murailles resisteront au canon.

De plus comme l'ennemy ne peut pousser son attaque que par le chemin qui monte audit chateau et qu'il faut qu'il passe sous une grande voute, Je pretends la deffense en y establisant des grands feux par le moyen d'une palissade que l'on entretiendra continuellement en fournissant la matière. Et si l'ennemy par son canon s'opiniastre de vouloir couper le pied droit de la muraille qui soutient la voute du costé opposé à la montagne des croisiers Je la rempliray de palissades <sup>(36)</sup> pour la soustenir, y conservant un petit passage par le milieu pour pouvoir communiquer aux deux traverses qui sont audevant de la porte d'entrée de la voute. J'ay laissé de gros memoires la dessus pour s'en servir au besoin. Les autres parties du chateau sont inacces-

---

(35) *Ibidem*, vraisemblablement pièce 6 du même fonds, carte de Mesgri-gny lui-même.

(36) Pieux.

sibles, le roc estant escarpé de 20 à 50 pieds d'hauteur dans le moindre endroit.

Cette deffence est assez particulière, mais je repondrois bien de son succès en cas que l'ennemy entreprenne le siege. Je suis Monsieur avec tout le respect et la veneration possible votre tres humble et tres obeissant serviteur.

De Mesgrigny.

15

*Extrait d'une lettre de Guiscard à Barbezieux dans laquelle il justifie le bien-fondé de dépenser peu pour les fortifications de Huy.*

Namur, 4 septembre 1693.

S.H.A.T., Vincennes, A1, 1208, 16.

[...] M. de Mesgrigny qui arriva hier icy, va aujourd'Huy à Huy et s'il juge à propos d'en augmenter la garnison, j'y enverray cent des meilleurs hommes des trois compagnies franches qui restent icy. On a touiours travaillé à Huy quoy qu'avec peu de monde et si contre toute aparence l'ennemy prenoit le party de l'attaquer et de ne nous laisser faire tranquille le siege de Charleroy, j'en suis persuadé qu'il seroit douze à quinze jours à le prendre et en ce cas la je feray tout mon possible pour ne pas manquer de le deffendre moy meme.

M. de Mesgrigny a fait un projet pour la fortification d'Huy qui monte à cent quatre vingts mille livres. Je trouve que tout ce qu'il propose seroit parfaitement bien si le Roy vouloit garder cette place et la mettre pour cet effect dans le meilleur estat qu'elle puisse estre et si Sa Majesté n'avoit pas une infinité d'autres depenses à faire dans le temps present. Mais M. de Mesgrigny ne croit pas que, ce fonds la estant employé entre-cy et le mois de may prochain, la place puisse tenir plus de vingt jours et des à présent nous contons que le chateau en peut tenir douze. Si j'osais prendre la liberté de dire sur cela mon avis, ce seroit qu'on se contenta de depenser audit chateau 25 ou 30.000

livres tant au retablissement des casernes qu'à y faire des traverses, des parapets de terre et quelques petits escarpements au moyen de quoy on ne mettroit garnison dans la ville que les hyvers. On y feroit pendant ce tems la les magasins convenables au dessein que Sa Majesté pourroit avoir de faire subsister ses armées dans les commencements des campagnes sur le Jeer et au dela ; et si meme les ennemys reprenoient ledit chateau dans la suite, il seroit en si mauvais estat apres un second siege que nous pourrions le reprendre avec la meme facilité que la premiere fois ; au lieu que si on fortiffie cette place à un certain point et que les ennemis s'en rendent maistres dans la suite elle contraindrait en quelque façon Namur devant qui je ne voudrois rien que de tres faible ou de parfaitement bon [...].

16

*Extrait d'une lettre de Boufflers au Roi, destinée à le persuader de la possibilité de rendre le château résistant et de l'intérêt de détenir Huy pendant l'hiver.*

Camp de Pailhe <sup>(37)</sup>, 27 octobre 1693.

*Ibidem*, 1209, 182.

J'ay visitter Huy il y a quelques iours. Il m'a paru qu'avec peu de despense on peut rendre ce chasteau fort bon et fort difficile à prendre aux ennemis et que l'on peut aussy tenir cet hiver un corps considerable de troupes audit Huy tant de cavalerie que d'infanterie en occupant non seulement les villes en deça et en dela de la Meuse, mais encore tous les fauxbourgs tant du costé du Condroz que de celuy de la hesbaye où les dites troupes seront fort en seureté moyennant quelques redoutes de terre qu'il faudra faire sur la hauteur du costé de la hesbaye et quelques palissades qu'il faudra planter à de vieux retrenchements tres aisez à réparer <sup>(38)</sup>. Le plus que l'on pourra

---

(37) Pailhe, prov. Liège, ar. Huy, c. Clavier.

(38) Espèce de ligne Coehoorn (voir *De Bavière et à la Citadelle...*, pp. 47-48).

mettre de troupes pendant cet hyver audit Huy, je crois que ce sera le mieux, pourveu qu'elles soyent un peu commodément et qu'elles puissent y subsister ce quy sera facile par les secours que l'on pourra tirer de la haute meuse et de la Sambre [...].

17

*Lettre de Barbezieux à Guiscard, à qui il promet des fonds pour entamer enfin les travaux de fortification pour lesquels il doit réquisitionner des paysans.*

Versailles, 1<sup>er</sup> décembre 1693.

*Ibidem*, 1210, 125.

J'ai différé, Monsieur, jusqu'à present de repondre à la lettre que vous avez pris la peine de m'ecrire sur les travaux de Huy dont vous m'avez envoyé le plan à cause qu'il auroit été inutile de donner les ordres necessaires ny ayant de fonds pour les dits ouvrages. Presentement qu'il doit avoir été remis des fonds à Namur ou dans les places voisines. J'ecris à M. Voysin <sup>(39)</sup> de s'entendre avec vous sur le commandement des paisans qu'il faudra pour ce travail auxquels il lui manque de faire donner le pain et de livrer l'argent dont vous croirer avoir besoin pour les ouvrages.

Marquis de Barbezieux.

18

*Mémoire de Peletier de Souzy visant à persuader le Roi qu'il y a plus d'avantages à conserver Huy qu'à la raser.*

6 mai 1694.

Archives du Génie, Vincennes, Art. 14, *Places étrangères*, pièce 11.

Depuis que le Roy s'est rendu maistre de cette place, l'on a toujours douté s'il estoit plus avantageux au service de sa

---

(39) Daniel-François Voysin, 1654-1717. Intendant du Hainaut en 1688. Fonction élargie au comté de Namur de 1692 à 1695 et donc à Huy et sa région en 1693-1694.

majesté de la maintenir que de la razer. La ville n'est d'aucune défense et sa situation ne permet pas que l'on songe à la rendre meilleure. Quant au chasteau, la bizarrerie de sa situation sur un rocher escarpé de tous costez à la reserve d'une petite teste le rend y d'assez difficile acces. Cependant, comme il est commandé par les hauteurs de Corroy<sup>(40)</sup> et des croisiers dont la dernière voit à revers une partie des ouvrages, il ne peut pas passer pour une bonne place et il semble que la prudence ne veut pas que dans un pays ou le Roy n'en a que de très bonnes et que les ennemis ne peuvent attaquer qu'avec un peril évident d'y eschouer, l'on se charge d'en conserver une mauvaise qui ne mérite pas qu'on s'expose à une action generale qu'il faudrait pour estre hazarder pour la sauver. Cependant, cette place estant prise, les ennemis pouroient en tirer de tres grands avantages. Le pays estant à eux, ils la soutiendroient plus aisement par Liege que nous par Namur. Elle couvrirait Liege et les metroit en estat de pouvoir retirer le gros corps de troupes qu'ils sont obligez de tenir dans les lignes pour la seureté de la place. Les partis de la garnison qu'ils tiendroient à Huy seroient tous les jours aux portes de Namur et enfin cette place ne pouroit estre reprise que par un siege formé par une grosse armée capable d'occuper les deux costez de la meuse. Il faut mesme observer que du costé du Condros, la communication des quartiers seroit coupée par le ruisseau du Huyou<sup>(41)</sup> qu'on ne passe que tres difficilement et sur lequel il n'est pas aisé de construire des ponts, le ruisseau estant tres profond et les bords escarpez de rochers des deux costez.

Voila une partie des inconvenients qu'il peut y avoir à la conservation de Huy que l'on prendroit en rasant cette place et on ne peut ce semble le faire de maniere que les ennemis ne pouroient songer à la restablir, ny à en tirer aucun avantage soit pendant la campagne, soit pendant le quartier d'hyver.

D'un autre costé, l'on peut dire que la principale force du chasteau de Huy consistant dans sa situation, quelque soin

---

(40) Mont Corroy, au sud du château.

(41) Hoyoux.

qu'on prenne à le razer, les ennemis le rétabliront aisement ; que sans le restablir ils pourront maintenir un detachment sur les ruines de ce chasteau dont ils tireront quasi les mesmes avantages que s'il estoit entier ; qu'à la faveur du detachment qui occupera ces ruines, ils maintiendront des troupes l'hyver dans la ville ; qu'il en coutera du moins autant pour bien razer ce chasteau que pour achever de le fortifier de la maniere qu'on se le propose. Cependant, le poste estant mis en aussi bon estat qu'il le peut, le Roy en peut tirer de tres grands avantages. Il ny faut pas plus de quatre ou cinq cents hommes de garnison qui ne seront jamais à charge. Ce poste, couvre Namur au point qu'en tout temps, mesme pendant la Campagne, le Roy peut se contenter d'y laisser une garnison ordinaire, seur d'y pouvoir jeter des troupes par l'entre Sambre et Meuse. D'ailleurs l'occupation de Huy vous aproche tellement de Liege que les ennemis ne peuvent jamais se dispenser d'y tenir un tres grand corps, ce qui affoiblit considerablement leurs armées. Le voisinage de Huy peut donner occasion de profiter des ennemis que les diverses factions qui sont dans Liege peuvent y exciter à tout moment, particulierement dans la conjoncture des differends meus à l'occasion de l'Election de l'evesque<sup>(42)</sup>. Huy donne un quartier d'hyver commode et avantageux et pendant la campagne, c'est un entrepost qui donne de tres grandes facilitez pour la subsistance des corps ou des armées que l'on peut pousser en avant.

Et enfin suposé que les ennemis puissent en former le siege si cette place peut tenir 12 ou 15 jours de tranchée ouverte comme presque tout le monde en convient, cela ne peut il pas donner lieu de faire des entreprises sur Bruxelles ou mesme sur des places plus regulierement fortifiées dont le siege pouroit estre si

---

(42) Election mouvementée suite au décès du prince-évêque Jean-Louis Elderen, le 1<sup>er</sup> février 1694. Le chapitre de la cathédrale Saint-Lambert a préféré Joseph-Clément de Bavière, déjà archevêque et électeur, candidat du pape, à *Théodore-Emmanuel* de la Tour d'Auvergne, dit cardinal de Bouillon, candidat de Louis XIV. Ce dernier résida à Huy à la fin de février (1694), mais il n'obtiendra jamais son passeport pour se rendre à Liège.

avancé avant la prise de Huy que les ennemis ne pouroient venir assez à temps pour le faire lever.

Si l'on jugeoit plus à propos de marcher aux ennemis, les forces n'estant point inegales, la facilité que l'on auroit d'aller à eux par les deux costez de la Meuse et de tirer de Namur tous les secours necessaires pour faire des ponts, peut estre mesme pour rompre ceux que les ennemis pourroient faire au dessus de Huy, les embarrasseroit et donneroit un grand avantage pour les attaquer.

Pour conclusion, l'on croit que le Roy peut tirer de tres grands avantages de la conservation de Huy, que non seulement, Il s'en priveroit en rasant cette place, mais que les ennemis en tiroient presque les mesmes avantages quand elle seroit razée que s'ils s'en estoient rendus maistres par un siege en l'estat qu'elle est. Cela estant ne vaut-il pas mieux leur laisser la peine de la prendre ?

19

*Extrait d'une lettre de Guiscard au Roi argumentant l'intérêt à faire secourir la place en cas de siège, dont la menace se précise.*

12 septembre 1694.

S.H.A.T., Vincennes, A1, 1259, 89.

[...] Je fais travailler à plusieurs traverses et communications [...] de sorte que je crois que [...] si Huy est assiégé et que le Roy juge à propos de le faire secourir, tant à cause que cette petite place couvre Namur et nous donne moyen d'avancer nos armées dans le pays ennemy, que parce qu'elle oblige les alliés de tenir entout temps une armée dans Liege, ce qui leur est tout à fait à charge, et à nous tres avantageux, je suis persuadé que je donneray le temps qu'il faudra pour faire avancer icy des troupes de Flandre ou de l'armée d'Allemagne.

Il est vray que ce chasteau a de tres grands defauts, estant commandé et veüe de revers, de tous costés, mais on peut s'assurer que les bombes ny le canon ne m'obligeront pas à le

rendre et qu'il faudra que l'ennemy me chasse de par tout et s'establisse dans de tres mauvais terrains ou il sera trop pres de moy pour que ses bombes puissent me faire plus de mal qu'à luy ; sa majesté pourra prendre sur cela les mesures qu'il luy plaira [...].

20

*Opinion de Vauban sur le château de Huy pendant l'attaque par les Alliés.*

Liège, 11 mai 1702.

*Ibidem*, 1576, 108.

[...]. Le château tenoit encore ce matin, mais je desespere qu'il tienne longtems tant par le manque de vivres <sup>(43)</sup> que par le peu d'intelligence qu'il y a dedans [...].

Vauban.

21

*Relation de la surprise de Huy par Vauban.*

Liège, 11 mai 1702.

*Ibidem*, 1576, 110.

Depuis ma lettre escrite, Monseigneur, on nous a mandé que le detachment que nous avons envoyé hier au soir à Huy est entré à dix heures et en a chassé totalement les ennemis qui n'ont fait que peu de resistance. Nos gens n'y ont perdu que deux hommes et les ennemis y ont laissé deux des leurs, le commandant blaissez à mort et s'en sont fuys comme des coquins. Je scay cela par tant d'endroit que je n'en puis douter. Toute la cavallerie de cette garnison est apres avec un detachment de 12 ou 1.500 hommes de pied pour tacher de les joindre. Je suis

---

(43) Le manque de vivres est confirmé par le commandant de la place qui en réclame en vain (*infra*, pièce n° 24).

toujours avec beaucoup de respect, Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Vauban.

22

*Extrait d'une lettre de t'Serclaes à Boufflers relatant l'échec de la surprise de Huy par les Alliés.*

Liège, 11 mai 1702.

*Ibidem*, 1369, 187.

[...]. M. Bavary, lieutenant colonel d'Orleanais, a chassé les ennemis des forts Joseph et Picard et de la ville de Huy avec seulement 200 hommes que j'y avais envoyé à ses ordres pour qu'il tâchât d'entrer dans le chateau supposant que les 2 forts étaient encore occupés par les notres ; l'on ne peut assez louer cette action.

Je rentre avec la cavalerie et 1.200 hommes d'infanterie pour chercher les ennemis qui sortaient de Huy. J'ai su qu'ils avaient pris le chemin de Hannut et qu'ils se sont couvert du Geer [...].

23

*Extrait d'une lettre du Roi à Boufflers tirant la leçon de l'attaque ennemie et sur l'utilité à conserver Huy.*

Versailles, 18 mai 1702.

*Ibidem*, 1553, 195.

[...]. J'ay sceu dans le meme jour que la ville de Huy avoit été surprise et qu'elle avoit été reprise.

J'ay mandé au Prince de Tserclaes<sup>(44)</sup> de se précautionner davantage pour l'avenir et quoique la ville de Huy ne vaille rien, il est néanmoins bien important d'empescher les ennemis de s'en rendre les maîtres afin de conserver la communication de Namur avec Liege [...].

24

*Lettre du gouverneur de Huy Millon à Boufflers déplorant le manque de vivres et de munitions au château.*

Huy, 10 novembre 1702.

*Ibidem*, 1646, 81.

Monseigneur,

Vous verrés par la lettre que vient de recevoir M. Puech, le dessein des ennemis. J'ay de la peine à croire cette entreprise ; je prendray neantmoins mes mesures sur cela et me tiendray alerte.

Il vient d'arriver un batteau ou il y a quelques grenades, balles, bombes et quelques autres choses utiles. Il n'y a pas de poudre. Je vous supplie Monseigneur d'en ordonner suivant l'estat que je me suis donné l'honneur de vous envoyer. Il seroit aussy tres utile d'un lieutenant de canonniers et une vingtaine de canonniers. Il n'y a aucun magasin à vivres au chasteau. La bierre qui y estoit, estoit gatée ; l'on la vendue ces jours passés ; il l'a faut s'il vous plaist remplacer. J'ay escrit sur cela audit Puech pour remplacer celle qu'il a fait vendre et y fournir des vivres necessaires pour servir en cas que l'on voulust m'attaquer. L'on travaille à force au chasteau, mais les escarpements dans le rocq sont longs à faire. Je vous supplie d'ordonner au Sr Puech pour les vivres necessaires. Du reste Monseigneur, s'ils y viennent, je feray, je vous assure de mon mieux [...].

---

(44) T'Serclaes de Tilly, Albert-Octave, comte, 1646-1715. Général de l'armée liégeoise pendant la ligue d'Augsbourg (1688-1697), puis maître-de-camp général des troupes des Pays-Bas espagnols.

*Lettre de M. de Tournin à Chamillart* <sup>(45)</sup> (?) dans laquelle il se dit d'accord avec Vauban pour raser les forts et se contenter de travaux d'escarpement au château, d'autant que des mesures d'économie s'imposent.

Huy, 24 novembre 1702.

*Ibidem*, 1559, 276.

Je croy estre obligé à vous rendre compte du poste de Huy et vous dire ce que j'en pense ; la ville estant fermée de murailles seiches et par intervalles quelques mauvaises tours ruinées desquelles on peut tirer au flanqué en cas d'allarmes, hors du costé de la Meuse qui baigne les murs quand la riviere est enflée. Les hauteurs qui l'environnent descouvrent le centre de la ville et toutes les rues, cy bien que l'infanterie ennemie y estant postée ou ne peut faire mouvoir la nostre dans la ville sans estre exposée à leur feu. On ne peut pas deffendre la ville longtemps des lors que l'ennemy voudra en faire les aproches dans les formes, sur tout avec le canon. Il sera maistre aussy d'y attacher le mineur quand il voudra. Monsieur le Marechal de Boufflers m'a ordonné de faire faire les reparations necessaires dans la ville pour mettre la garnison hors d'insulte autant que faire ce pourra ; c'est pourquoy on travaille actuellement à palissader les endroits les plus dangereux. Il y a un ruisseau qu'on nomme le houyoule qui vient de la montagne qui traverse la ville pour se jeter dans la Meuze. On plante des pallissades tout au long pour avoir une retraite plus sur au chasteau en cas d'allarmes. Il y a plusieurs ponts sur le dit ruisseau qui seront tous barrés par des palissades à la reserve de trois ausquels on fera poser des barieres ou il y aura des sentinelles la nuit pour en estre maistre en cas d'allarmes. Il y a plusieurs rües qu'on barrera avec des palissades et mesme la place ou il y aura quelques barieres ; toutes ses sortes de chicannes ne laisseront pas d'estre

---

(45) Michel de, 1652-1711. Médiocre Secrétaire d'Etat de la Guerre sous Louis XIV, de 1701 à 1709.

d'un secours à une foible garnison comme celle qui est icy. Les bataillons ne doivent estre comptez à present par leur foiblesse et maladies que pour moitié ; ainsy, il n'y a qu'un bataillon et demy pour garder la ville, le chasteau, les trois forts, sans guerides, ny capottes ny hospital, ce qui pourroit bien infester toute la garnison.

Le chasteau qui est sur un rocher moins elevé que les hauteurs qui l'environnent, est sans aucun flancs, revestu d'une maçonnerie qui a estez ebranlez tant par les mines que par le canon qu'il a souffert pendant plusieurs sieges et mesme en plusieurs endroits le revestement est tombé [...].

Le fort Joseph est scitué sur une hauteur superieur à tout vis a vis le chasteau. Dela on descouvre dans tous les endroits les plus cachez dudit chasteau.

Il n'y a que des bons espaulements à l'espreuve du canon qui puissent conserver les troupes qu'on sera obligé de mettre pour observer les mouvements des ennemis. Le peu de l'infanterie sera inutile parce qu'il ne peut pas estre assé plongeant. Il n'y a que les escarpements qui peuvent rendre ce poste soutenable en deblayant le bas des breches en cas d'attaque. On ne peut faire aucunes sorties ; la seule action que l'infanterie peut avoir sera pour deffendre la breche ; encore faut-il qu'elle soit exposée au canon et à la mousqueterie que les ennemis mettrons infailliblement sur les dites hauteurs sans que leurs troupes qui monteront à l'assault en puissent estre incommodée. Le fort Joseph, qui je croy est nommé tel par le Prince, n'est proprement qu'une redoute ; les forts Picard et Rouge sont de mesmes. Il me paroist que ce sont de tres mauvais postes, tant par ce qu'ils non point de feu plongeant que par ce que ils ne sont flanquez d'aucun endroit et mesme ils n'ont point de flancs pour se soutenir eux mesmes. Ceux qui les defendrons en cas d'attaques seront obligez de faire une capitulation en particulier, le fort Joseph n'ayant point de communication avec le chasteau ; les deux autres en ont une veritablement par la tour Taravizée. Mais les ennemis peuvent très aisément sans qu'on leur puissent empescher prendre le fort rouge entre la tour Taravizée et le fort picard. Ainsy, il faut que ce fort fasse sa capitulation sepa-

rée, aussy bien que le fort picard. On ne scauroit selon mon advis faire des bons postes de ses trois forts, à moins que de commencer à les renverser pour en faire d'autres par des nouveaux plans, ce qui seroit une depense qui je croy ne conviendrait point à la cour. Et comme à fort bien dit Monsieur de Vauban cest esté dernier, après avoir visité ses forts, qu'il falloit les razer, mesme la tour taravizée et la souterrain qui va jusqu'au chasteau, faire un grand fossé à l'endroit du souterrain et faire en mesme temps plusieurs escarpements autour du chasteau, estant la seule reparation utile qu'on y peut faire. Par ce moyen, il faudra peu de troupes pour le garder. J'ay cru Monseigneur devoir vous dire la pensée de M. de Vauban qui est meilleur connoisseur que tout autre.

J'ay l'honneur d'estre avec un profond respect.

Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Tournin.

26

*Lettre du commissaire Blainville à Chamillart (?) lui demandant si le Roi approuve sa décision, en accord avec l'Electeur de Cologne, d'imposer 450 pionniers par jour au pays de Liège.*

Namur, 11 février 1703.

*Ibidem*, A1, 1646, 92.

Monseigneur,

Comme les holandois font fournir par le pais de Liege des pionniers pour les travaux qu'ils font à la citadelle de Liege et comme nous avons besoin aussy de travailleurs pour les fortifications qu'on fait à Huy, j'ay demandé permission à M l'Electeur de Cologne de faire aussi une imposition de pionniers sur le pais de Liege et il est convenu avec moi que je ferois faire ladite imposition au nom du Roy. Comme j'ay cru que cela ne pouvoit estre que bon pour le service de Sa Majesté, j'ay envoyé ordre au Sr Millon, Commandant, et au Sr Puech, commissaire

à Huy, de faire incessamment la repartition de quatre cens cinquante pionniers par jour et d'obliger le pais à les fournir ou en nature ou en argent sur le pied de cinq sols de Liège qui est un demi escalin pour chaque journée de pionnier. Je vous supplie de me faire la grace de me mander si le Roy aprouve sur cela ma conduite et si je dois continuer à en user de meme. Je suis avec bien du respect.

Blainville.

27

*Villeroi* (46) marque son désaccord avec l'intention du Roi de démolir les remparts, qu'il estime indispensables.

17 juin 1705.

*Ibidem*, 1835, 301.

[...]. Quand à ce que le Roy a proposé d'abastre les murailles de Huy et de Liege, cela est impossible. Jamais Liege n'y consentiroit et tous ne pourrez pas tenir un bataillon dans Huy si la ville n'étoit fermée puisque le Roy aprouve qu'on ne conserve que le chateau de Huy et les forts Rouge et Picard (47) [...].

28

*Extrait d'une lettre de Villeroi à Louis XIV l'informant de son intention d'effectuer rapidement les travaux les plus indispensables au château et de faire raser les forts du Sart et Joseph.*

21 juin 1705.

*Ibidem*, 1835, 325, 21 juin 1705.

[...]. Je feray diligenter le plus qu'il me sera possible le restablissement de la bresch du chasteau de Huy et escarper le rocher

---

(46) François de Neufville, 1644-1730. Maréchal de France en 1693, battu à Ramillies en 1706.

(47) Villeroi ajoute que 2.000 livres ont déjà été dépensées pour faire réparer la brèche du château.

vis a vis la dite bresch le plus qu'on pourra et razer les deux forts avec quatre ou cinq cens hommes ou plus <sup>(48)</sup>. L'on gardera le chasteau et les forts rouge et Picard. Ce sera toujours une vedette <sup>(49)</sup> avancée devant Namur que les ennemis ne scauroient prendre qu'avec beaucoup d'artillerie [...].

29

*Le commissaire Bernière relate le pillage des biscuits du château par les soldats français à l'issue du siège, approuve de ne conserver que le château et réclame d'urgence un approvisionnement des magasins.*

Camp de Fexhe, 22 juin 1705.

*Ibidem*, 1840, 66.

Monsieur,

J'ay eu l'honneur de vous envoyer le procez verbal des munitions de bouche qui se sont trouvées dans le chateau de Huy lors de la prise. Je vous en adresse un autre aujourd'hui fait par le commissaire de Lalande qui vous fera connoitre comme les magasins ont esté enfoncez à coups de hache, la sentinelle ostée et la plus grande partie du biscuit enlevée, ainsi que plusieurs autres choses ; ce qui a esté au point que les soldats mesme qui estoient dans le chasteau ont porté dans la ville et vendu ce qu'ils ont pris.

Pareille chose ne s'est pu faire sans que le capitaine qui estoit de garde audit château ne l'ait vu de ses propres yeux et n'y ait donné les mains. Il s'appelle M. de Rochefort, capitaine au régiment de Laonnois. Des que M. de St Pierre en fut informé, il le fit mettre en prison et en rendit compte à M. le mareschal de

---

(48) Il s'agit de pionniers. Ainsi les travaux à Huy seront peu onéreux précise-t-il. Il prie le Roi de donner ses ordres à Le Pelletier pour effectuer la démolition.

(49) Mot écrit à la place de « redoute », barré.

Villeroi qui luy a mandé de ne l'en faire sortir que par son ordre expres.

On a fait battre un ban dans la ville pour obliger les bourgeois de venir declarer ce qu'on auroit apporté chez eux de biscuit et d'autres effets. Aucun n'est venu rien dire, mais dans la recherche qui a esté faite on a trouvé quelques sacs de biscuits chez trois bourgeois [...]. Je luy ay mandé de les faire arrester et de les obliger, outre la prison, de faire faire à leurs depens une certaine quantité de bon biscuit suivant les facultez de chacun d'eux et de faire remettre le biscuit dans les magasins du chateau, qu'il faut songer à faire reparer et à munir du necessaire pour une mediocre garnison. M. le Mareschal avec beaucoup de sagesse ne voulant pas mettre une nombreuse et ayant mesme dessein de faire demolir les forts et de ne garder que le chateau, ce qui est tres fort du goût des gens de bon esprit. Il a mandé à M. de Bagnols, ainsy que moy, de faire promptement remettre dans ce chateau ce qui estoit indispensable et necessaire. Je suis en un tres profond respect.

Bernière.

30

*Le Roi reproche vigoureusement à Villeroi d'avoir trop tardé à l'informer de la perte de Huy* <sup>(50)</sup>

Versailles, 18 juillet 1705.

*Ibidem*, 1835, 163 et 164.

Mon cousin,

J'ay receu les deux lettres que vous m'avez escrite les 12 et 14. Par la premiere vous me mandez que le fort Picard avoit esté

---

(50) Seule mention de sérieuse irritation du Roi que nous ayions trouvée. Lui qui tient à être parfaitement informé de tout est vexé par le peu de scrupules du maréchal. Mais sans doute passe-t-il ainsi sur lui sa mauvaise humeur parce que Huy a été perdue, à un moment où la campagne tourne en sa défaveur.

emporté le 9 et par l'autre que le chasteau de Huy s'est rendu le 11. Je ne comprends pas comment vous avez esté jusqu'au 14 sans estre informé de la reddition de cette place. Les particuliers l'ont su des le 16 par l'ordinaire. Il n'estoit pas possible dans le peu de temps que l'on a eu de retablir les ouvrages de manière à faire une bonne deffense. Il vous sera facile de retirer les prisonniers qui ont esté faits en les échangeant lorsque vous le jugerez à propos. Je doute que les ennemis passent un detachement pour la Moselle.

\*

J'ay receu Monsieur les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire du 12 et du 14 de ce mois. Vous avez traité la reprise de Huy à peu pres, comme vous aviez fait la prise. Vous avez laissé le soin au public de nous l'apprendre. Il seroit à desirer que les ennemis se déterminassent à le razer ; s'ils veulent le conserver, il sera difficile que leur armée quitte le poste, ou elle est, et encore plus impossible qu'ils fassent un détachement pour la Moselle. [...].

### 31

*Lettre de M. de St Hilaire, lieutenant général d'artillerie, à Chamillart (?) critiquant l'ordre de Vendôme<sup>(51)</sup> de faire transporter le parc d'artillerie et les munitions pour entreprendre le siège de Huy alors que l'argent fait défaut.*

Camp des Estinnes<sup>(52)</sup>, 25 mai 1707.

*Ibidem*, 2018, 261.

Monseigneur,

Monsieur de Vendosme m'a ordonné de faire charger sur des batteaux le canon et toutes les munitions de guerre portées par

---

(51) Louis-Joseph de Bourbon, duc de, 1654-1712.

(52) Estinnes-au-Mont, prov. de Hainaut, ar. de Thuin, ou Estinnes-au-Val, *idem*, ar. de Soignies.

mon project pour le pretendu siège de Huy et de faire descendre le tout à Namur. Vous savez bien [...] que nous n'avons point d'argent et que les 20 millions que vous m'avez fait donner à L'Isle <sup>(53)</sup> ont été employez à payer une partie de nos dettes les plus criardes avant nostre depart de Douay. Si cette expedition, qui ne peut servir qu'à engager peutestre à contretemps une bataille dont l'evenement est incertain et perilleux pour l'Estat dans la conjoncture presente, nous ne pouvons l'entreprendre sans avoir avant au moins vingt cinq mil livres d'argent comptant pour les depenses d'artillerie, non compris pour celle pour les voitures d'eau, non plus que sans une augmentation considerable d'officiers d'artillerie [...].

32

*Lettre du Roi à Vendôme dans laquelle il énumère les raisons qui l'empêchent d'entreprendre le siège de Huy.*

27 mai 1707.

*Ibidem*, 2018, 270.

Je ne suis point d'avis que vous entrepreniez le siege d'Huy. Si vous aviez pu le faire avant que les ennemis se fussent assembler, ce qui sembloit vous y engager, était uniquement l'objet de partager leurs forces. Cette conquete ne changeroit rien à leurs projets et s'ils vous voient engager du costé de la meuse, ils pourroient prendre le party de se porter en flandre et d'attaquer quelqu'une de mes places, ce qui vous mettroit dans la necessité d'abandonner cette entreprise et faire des marches forcées pour vous rapprocher d'eux. L'objet de la prise d'Huy ne scauroit estre de grande utilité ny d'un grand eclat et vous donneroit du chagrin s'il n'avoit pas tout le succez que vous vous seriez promis [...].

---

(53) Lille.

*Extrait de la réponse de Vendôme à la lettre précédente.*

20 juin 1707.

*Ibidem*, 2019, 98.

J'ay esté obligé pour eviter la depense, voyant que vostre majesté ne veut point que l'on songe au siege de Huy, de faire débarquer tous les canons qui estoient sur les batteaux à namur. Les ennemis sur cela commencerent à dire qu'ils voyent bien que nous n'en voulons point à leurs places de la meuse. J'etais bien fashé que ces discours se repandent parmi eux, car des le moment qu'ils verront que nous ne voulons rien entreprendre et que nous ne songeons simplement qu'à subsister, ils pourront bien nous obliger à regagner le costé de flandre plus tost que nous n'avions voulu. Je ne puis regarder le siege de Huy comme une bagatelle des le moment qu'il nous mene infailliblement à celuy de Liège dont la prise est un coup mortel pour les hollandois [...].

#### B. Fonds liégeois et hollandais

*Conditions de capitulation de la garnison liégeoise* <sup>(54)</sup>.

2 décembre 1674.

A.E.H., *V. de H.*, reg. 66bis, fos 21 ro-22 ro.

Capitulation faite entre S.E. Monsr le Comte de Sporck, General commandant des armées de S.M.I. <sup>(55)</sup>, et Monsr Fer-

---

(54) Lire aussi les actes de capitulation du siège de 1693 dans F. GORRISSEN, *Histoire de la ville et du château de Huy d'après Laurent Mélarl*, 1839, pp. 422-423, du siège de 1694 dans E. D'AUVERGNE, *Les sièges de Huy en 1693 et 1694*, traduction de *The history of the campagne in the spanish Netherlands, Anno dom. 1694, with the journal of the siege of Huy by Edward d'Auvergne...*, Londres, 1694, in *A.C.H.S.B.A.*, 1894, p. 75 et celui de 1703 : A.R., La Haye, *Staten Generaal*, n° 9185, fos 61r° - 62 v°.

(55) Sa Majesté Impériale.

dinand Comte de Merode <sup>(56)</sup> gouverneur de la ville et chasteau de Huy pour S.A.E. <sup>(57)</sup> de Cologne, evesque et Prince de Liege, faicte ce dimanche 2 dec. 1674 à 8 heures du soir.

Que des aujourd'Huy dimanche deuxieme de decembre, le dit Comte de Merode metterat entre les mains des troupes imperiales la porte d'enbas du chasteau de Huy.

Que demain troisieme decembre ledit Sr Comte de Merode remettrata entre les mains de Monsr. le Comte de Spork, ou de celuy qui en aurat la commission, le chasteau de Huy et en sortirat à onze heures du matin, luy et sa garnison avec armes et bagages, tambours battants, meche allumée, drapeaux deployés, pour s'en aller à Liege, à condition toutefois qu'estant arrivés la, les officiers et soldats, chacun retourneront chez luy, s'engageants à ne jamais plus servir contre S.M.I. ny les allies.

Il serat donné tant pour le dit Comte que pour la garnison et bagage tout l'attirail et batteaux qu'il aurat besoing pour se transporter à Liege.

Que le dit Comte de Merode, ses officiers et soldats qui ne pourront pas le jour destiné pour leur sortie enmesner tout leur bagage, auront de surplus dix jours de terme pour les pouvoir retirer d'icy pendant lequel ils les pourront déposer en un endroit du chasteau tel qu'il leur plairat, lequel serat sauvegardé pour empescher tout desordres et dommages ; il serat aussy permÿ aus soldats dudit Sr Comte de Merode de rester avec ce qui demeurerat de son bagage, et aux officiers et soldats d'entrer et sortir durant le terme cÿ dessus prescrit pour emporter commodement ce qui leur appartient.

Oultre ce, le dit Comte de Merode, ses officiers et soldats de la garnison du chasteau de Huy jouiront de leurs biens meubles et immeubles, comme ils le possedoient devant le siège, tant sur

---

(56) Voir A.E.H., *V. de H., Châtellenie*, port. 422, III (Les gouverneurs de la famille de Mérode de Groesbeek, 1674, avec copie d'un diplôme impérial de 1040).

(57) Son Altesse Electorale Maximilien-Henri de Bavière, prince-évêque de Liège et Archevêque de Cologne.



Maximilien-Henri de Bavière, prince-évêque de Liège (1650-1688),  
Liège, Cabinet des Estampes

les terres de l'empire que celles d'Espagne et autres relevantes des alliés de S.M.I.

En échange, Monsr le Gouverneur consignerat à celui à qui Monsr le General Spork ordonnerat de prendre la possession du chasteau de Huy, toute l'artillerie, armes, munitions de guerre et de bouche, qui se treuveront dans le dit chasteau, sans en enmener quoy que ce soit tout de bonne foy.

Il est aussi entendu que Monsr le Comte de Merode ne pourrait prétendre aucun intérêt contre les Magistrats et bourgeois de la ville de Huy, au regard de l'entrée desdits armes de S.M.I. Fait au Chateau de Huy ledit jour deuxième decembre 1674.

35

« *Reglement des postes en cas d'alarme* » du baron d'Eynatten<sup>(58)</sup>, commandant à Huy.

12 octobre 1691.

A.E.L., *Etats*, port. 419.

Le bataillon du comte de Lannoy<sup>(59)</sup>, scavoir le major avec ses officiers et soldats qui sont logés dans la ville, se trouveront en cas d'alarme au bout du pont proche du pot destain<sup>(60)</sup> et ceux qui sont logés entre les portes et à l'Etat se jetteront avec les gardes des ditz lieux les plus voisins, tant officiers que soldats, pour soustenir les coupures et barrières afin de chicanner le terrain jusqu'à ce qu'on leur envoie l'ordre pour se battre en retraite. Le dit major fera un détachement de 50 hommes derrière le refuge d'alne, dans les tours et courtinnes sur les remparts, et d'un lieutenant avec 25 hommes à la Blanche maison<sup>(61)</sup> et un autre lieutenant avec 25 hommes pour deffendre les tours et parapets des murailles qui regardent le côté de saint Pierre.

---

(58) Baron d'Eynatten, comte de Remersdaal. Mentionné à l'Etat noble de la principauté en 1711, en vertu du diplôme de 1691 (J. DARIS, *Histoire de la principauté de Liège pendant le XVII<sup>e</sup> siècle*, Liège, 1877, t. 2, p. 312).

(59) L'un des députés envoyés par le prince Jean-Louis d'Elderen à la Haye pour faire reconnaître le maintien de la neutralité liégeoise. Il commande le second régiment d'infanterie de l'armée liégeoise (1200 hommes), formé entre avril et mai 1689. Mentionné aussi à l'Etat noble en 1711 en vertu du diplôme de 1691 (J. DARIS, *ibidem*, pp. 221 et 312). Il est gouverneur de Huy, en tant que lieutenant-général, en 1690 (A.E.L., *Concl. capit.*, vol. 167, fos 242-245, 24 nov. 1690). Lire aussi *Biographie nationale*, t. 29, Bruxelles, 1957, pp. 751-754.

(60) Enseigne dans la rue Neuve, Outre Meuse.

(61) Couvent des dames blanches.

Le Lieutenant colonel, en cas d'alarme, se trouvera au marché à la Fontaine<sup>(62)</sup> d'où il détachera son major avec 150 hommes aux augustins, un capitaine avec 30 hommes pour monter au chateau avec 200 hommes et le reste du régiment demeurera sur le marché avec le commandant du régiment attendant les ordres du gouverneur ou commandant de la place.

Le Régiment de M. le comte de Borlé<sup>(63)</sup>.

Le lieutenant colonel se trouvera à la porte Saint-Denis et son major avec 150 hommes à la porte de Namur et un capitaine avec 30 hommes à la porte des croisiers et enverra deux cents hommes au pied du chateau et le reste de son monde qui ne seront pas de garde demeurera avec le dit lieutenant colonel pour deffendre la ditte porte Saint-Denis.

Le Régiment de M. le commandant de Renesse<sup>(64)</sup> se trouvera sur le pont, le major à la porte de Rioul avec 150 hommes pour deffendre la ditte porte en la courtinne du milieu de Saint-Denis, un capitaine avec 30 hommes à la porte des pontons<sup>(65)</sup> pour deffendre la dite porte dessus et dessous, et deux cents hommes au pied du chateau lesquels il pourrat choisir des compagnies indiferamment.

Faut commander les dragons à cheval au besoing les tenant de dessa la rivière en détachant de bonnes patrouilles par les rues en les tenant en estat dagir ou le besoin les demandera.

Faut mettre les vivres necessaires au chateau pour 1.000 hommes, les prenant au besoin dans la ville et pour le temps de 15 jours.

---

(62) Sur la Grand Place.

(63) Peut-être cité par erreur à la place du comte de Berlo, colonel de l'armée liégeoise, cité en 1693 par Daris. Il ne peut en tout cas s'agir du comte de Berlo, qui commanda le 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de l'armée liégeoise, puisqu'il est mort à la bataille de Fleurus le 6 juillet 1690 (J. DARIS, *op. cit.*, p. 312).

(64) Commandeur et baron de Renesse — frère du comte de Renesse, comte de Mausny et du baron de Malle —, effectivement en garnison à Huy avec les troupes liégeoises dès l'été 1691 (A.E.L., *Concl. capit.*, vol. 67, f<sup>o</sup> 393).

(65) Près de l'abbaye de Saint-Victor, Outre Meuse, sur la rive gauche.

Faire racommoder indispensablement et sans perdre un moment de temps la coupure le long de la rivière du Hoyoux.

Faut mettre 4.000 palissades au chasteau que l'on prendra pareillement que les fachinnes.

Il faut faire ruiner les ponts du Hoyoux.

Il faut placer l'artillerie dans les endroitz menassés en les lyeux les plus exposés aux insultes des ennemis.

Il faut prendre soin de mettre 1.000 bons hommes au chasteau au moindre mouvement des ennemis, commandés par le gouverneur et commandant.

En cas d'alarme, le lieutenant colonel du régiment de ... se trouvera aux augustins près la porte de l'Aplée<sup>(66)</sup> avec 300 hommes pour y garder la tour et le jardin des augustins [et la] tour de saint Jean où il postera un capitaine avec 30 hommes.

36

*Paiement de la solde du mois de janvier de la compagnie du baron d'Eynatten par les Etats de Liège.*

6 mars 1692.

A.E.L., *Etats*, port. 419 IV.

<i>Grade ou fonction</i>	<i>Florins décimalisés</i>
1 sergent	6,4
3 brigadiers	4,4 chacun
47 soldats	2,2 chacun
valet du capitaine	3
valet du cornet	2,2
Total 53 hommes	644

(66) *L'Apleit* (appellation du port en région mosane).

<i>Grade ou fonction</i>	<i>Florins décimalisés</i>
M. de Gorcy, capitaine	639
« Il lui revient »	5
« plus la solde de Mathieu Le Comte »	11
Le hautbois et le timballier	24 chacun
TOTAL	703 florins

37

*Lettre de félicitations de Joseph-Clément de Bavière<sup>(67)</sup> à la milice hutoise qui a héroïquement résisté à l'invasion d'un parti français.*

13 août 1696.

A.E.H., *V. de H.*, port. 66 B.

Chers et feaux. C'est avec bien du plaisir que l'on nous a averti de la bonne conduite que vous avez tenu lors que passez quelques jours l'ennemy vous croyoit surprendre par un stratageme dans notre ville de Huy ; et comme le bon zele qu'avec nos burgeois vous avez fait paroistre dans ce rencontre en l'obligant de se retirer en confusion, marque de fidelité en nostre service, vous pouvez estre assureé que nous aurons autant plus de soin de la reconoistre dans les occurences envers vous aussi bien que nostre fidelle bourgeoisie de notre dite ville, puisque nous ne doutons pas que vous continuerez le vostre à veiller tousjours à sa conservation. Nous prions Dieu au reste chers et feaux de vous avoir en sa sainte garde.

Donné du camp d'Attre.

13 d'aoust 1696.

Joseph Clément Electeur

(67) Prince-évêque de Liège, 1694-1723.

38

*Interdiction du prince aux Hutois de s'engager dans les armées étrangères* (68).

4 mars 1701.

A.E.H., *V. de H.*, *Recès* 31, fos 18 ro — 19 vo

Son altesse serenissime Electoralle apprenant que nonobstant les edits publiés le 22<sup>e</sup> feb. dernier des officiers estrangers entreprendroÿent de faire des levées dans sa ville de Huy, ordonne au Magistrat de sa ditte ville d'y tenir exactement la main et au commandant du chateau de luy donner main forte.

Faite au Conseil de sa dite altesse le IV<sup>e</sup> mars 1701.

Signé Stockhem. Les armes de sa dite altesse vermeille.

39

*Projet de devis de réparation des remparts* (69) *de la ville et des faubourgs, la fourniture de palissades, barrières, etc., le rétablissement de la caserne du château et la construction d'un corps de garde au fort Rouge.*

22 mars 1703.

A.E.L., *Conseil privé*, port. 558.

1. Les dits entrepreneurs commenceront au 23 du present mois et acheveront au 15 du mois prochain les reparations suivantes sçavoir :

---

(68) A peine la guerre est-elle déclarée que les officiers recruteurs viennent installer leurs bureaux dans les villes de garnison pour compléter les effectifs de l'armée. « Les mercenaires, sortis on ne sait d'où — car ce sont des gens sans aveu — viennent s'y présenter en grand nombre » (E. VAN HOUTTE, *op. cit.*, t. I, p. 9).

(69) Pour la localisation des différentes portes citées, on peut se repérer sur le plan que nous publions dans *La guerre de siège sous Louis XIV...*, p. 170.

2. Renouvellement de toutes les Pallisades actuellement existantes placées autour de la ville et faubourgs qui sont au nombre d'environ six mille ; les pallisades doivent être de 12 pieds de longueur et 24 pouces de circonférence. Ceux qui poseront les palissades depuis la porte de St Denis jusqu'à celle de Rioul auront soin de dégager en même [temps] les terres au bas de la muraille comme l'ingénieur l'enseignera se serviront de bouts de pallisades vieilles qui sont encore en état de servir, les mettant perpendiculairement sur la couronne de la muraille à l'imitation de ce qui est déjà fait sur la muraille derrière le jardin de Mr. le Baron de Vierset.

3. Enfermer de semblables pallisades le fauxbourg depuis la tour de Gabelle jusqu'aux Croisiers et de garnir le pied de la muraille depuis la porte des Croisiers jusqu'à la porte de St Denis et de la dite porte de Croisiers jusqu'à celle de Spontin.

4. Toutes les Barrières endommagées à remettre à quelques barrières neuves à faire comme les trois avenues de la porte Rioul, hors des portes de Couronne, St Hilair.

5. Racomoder les murailles depuis la porte des Croisier jusqu'à celle de St Denis de façon que les rondes puissent passer dessus et luy donner des contreforts aux endroits nécessaires pour empêcher que ladite muraille ne tombe comme il sera en[seigné] par les ingénieurs.

6. Les réparations de la muraille qui règne le long de la porte de grognard jusqu'à la porte de Gabelle.

7. Enfermer le fauxbourg depuis la dite muraille jusqu'à la redoute Christine sur la hauteur, soit avec une muraille ou un fossé pallisadé comme de l'autre côté avec une communication et porte de l'extrémité de la dite muraille au dit fossé pour le passage des rondes.

8. Il y a un coin auprès du poste de Tranoulette qui menace ruine qu'il faut déblayer et rebâtir ainsi que d'autres endroits que l'ingénieur enseignera.

9. Plusieurs articles de maçonnerie de moindre conséquence que l'ingénieur enseignera.

10. Une rangée de pallisades et pilots à mettre pour la sureté de la porte de La Plée <sup>(70)</sup>.

11. Les casernes de baraques au chateau ou loge la garnison et qui est sur le point de tomber, doit etre renouvelée et mise à l'endroit de la breche de Mr de Troignée, comme il sera enseigné par l'ingenieur.

12. Un corps de garde pour l'officier tenant poste au fort Rouge, comme il sera enseigné.

13. Tous les materiaux avant que d'etre mis en œuvre seront visités et approuvez par les commandants ou ingenieurs.

14. Le payement se fera en deux terminés dont le premier sera payé à l'entrée de l'ouvrage et l'autre à la moitié de la perfection.

15. Les entrepreneurs s'obligent de continuer à réparer ce qui pourra venir à faillir tant autour de la ville et fauxbourgs qu'aux casernes et batiments du chateau et forts, hormis ce qui est réputé fortifications et cela pour la somme de ... <sup>(71)</sup> par an.

16. Les dits entrepreneurs mettront deux cautions suffisantes.

40

*Les Etats Généraux sollicitent Coehoorn <sup>(72)</sup>, si sa santé le permet, pour commander le siège de Huy, sinon d'en rédiger au moins le projet.*

Camp de Kampenhout, 30 juillet 1703.

A.R., *Staten Generaal*, n° 9185, 1703, f° 32 r°.

Monsieur,

Ayant pris le party d'aller avec nos armes du coté de la Meuse pour y pousser les operations en premier lieu contre la

---

(70) *L'Apleit*.

(71) *Sic*. La somme n'est pas indiquée.

(72) Menno van, 1641-1704. Directeur général des fortifications des Provinces-Unies à partir de 1695. En 1691 et 1692, il dirige les travaux à Huy, à Liège et à Namur.

ville de Huy, nous souhaiterions beaucoup si vostre santé le permit à vous vouloir charger de la direction de ce siege et par consequent mettre ordre à toutes les necessitez y requises, mais en cas que votre santé ne le permit point vous aurez la bonté d'en coucher un memoire et de l'envoyer incessamment icy, comme aussi nous proposer quelqu'un qui soit le plus propre pour lui confier la direction du dit siege et y envoyer un nombre suffisant d'ingenieurs <sup>(73)</sup> ...

41

*Lettre de remerciements du Magistrat au prince qui a obtenu du commandant (français) de Millon de rendre les clefs de la ville pour éviter le siège de celle-ci.*

[août 1703].

A.E.H., *V. de H.*, port. 422 I

C'est à sa bonté et clemence ordinaire de S.A.S.E. <sup>(74)</sup> que votre peuple fidel de Huy doit son salut. Monsr de Millon nous a fait hier parte vers les 9 heures soire de celle que S.A.S.E. at eu la bonté luy escrire. Nous croyons monseigneur qu'il n'auroit tardez un moment à nous rendre les clefs de la ville pour nous mettre à couvert du malheur dont nous estions menacez, mais il nous dit qu'il n'avoit rien à craindre jusque au jour et qu'il rendroit et respectoit les ordres de S.A.S.E. En effect, la nuicte s'est passée assez tranquillement du costé de la ville, mais sur les trois heures du matin des troupes comandées se sont fait voir vers les rampars de Saint Denis où il s'est thirez quelques coups de mousquets de part et d'autre, ce qui donnat occasion à monsr de millon de faire incessamment appeler notre Bourgmestre, à qui il dit qu'apres trois coups de canon, il ferait rethirer toutes ses troupes au chasteau et qu'il luy remettrait les clefs de la ville ens mains,

---

(73) Le siège sera dirigé par Marlborough.

(74) Son Altesse Serenissime Electorale (le prince-évêque Joseph-Clément de Bavière).

ce qui s'est effectuée vers les 4 heures ensuivant et tout aussitot notre Bourgmestre a fait battre la caisse sur les rampars de Saint-Denis et allant vers la porte de Rioul, il vit quelques soldats qui avoient escaladez les murailles et le detachement comandez à cette endroit avoir hachez et renversez la ditte porte et meme avancez jusqu'à la premiere barriere dans la ville ou il leurs a presenté les clefs. Il les ont acceptez et sont entrez sans qu'il se soit fait aucun desordre. Ils occupent presentement les postes de la ville et un general major des alliez ayant venu recognoitre at fait scavoir à monsieur de millon que s'il ne vouloit tirer sur la ville que l'on ne tireroit pas de la ville au chasteau, ce qu'il a refusez, promettant neanmoins de ne tirer du canon nø du mortier.

Voila Monseigneur le petit détaillé au plus juste de ce qui a passé dans cette journée, priant S.A.S.E. d'estre tousiours persuader que nous serons eternellement en tres profond respect.

42

*Ordre de marche de l'armée alliée* <sup>(75)</sup>.

14 août 1703.

A.R., La Haye, *Staten Generaal*, n<sup>o</sup> 9185, f<sup>o</sup> 46 v<sup>o</sup>.

Marche du Camp de Feria <sup>(76)</sup> et Lens <sup>(77)</sup> vers le camp de Val Nostre-Dame <sup>(78)</sup> et Vinmamont <sup>(79)</sup> fait le 14<sup>e</sup> d'aoust 1703.

---

(75) Nous publions l'ordre de la dernière étape (la plus courte) de la marche forcée effectuée par l'armée alliée partie de Kalmthout (23 km au nord d'Anvers) le 4 août et arrivée à Vinalmont le 14 août, en vue du siège de Huy.

(76) Peut-être Faimès (de *Fermia*, *Ferme*, selon Grangagnage), prov. Liège, ar. Waremme.

(77) Soit Lens-Saint-Remy, soit Lens-Saint-Servais, soit Lens-sur-Geer, situées en Hesbaye, entre Hannut et Waremme.

(78) Ancienne abbaye cistercienne, à Antheit. Les bâtiments abritent actuellement l'école secondaire du même nom.

(79) Vinalmont, prov. Liège, ar. Huy.

L'armée marchera en deux colonnes et deffilera par la gauche, la premiere ligne à droite et la seconde à gauche.

En sortant de son camp, elle laissera Turinne<sup>(80)</sup> à la gauche et marchera par la plaine laissant Wallef<sup>(81)</sup> et Eneffe<sup>(82)</sup> à sa gauche et le vieu Wallef<sup>(83)</sup> et Waha<sup>(84)</sup> a sa droite au camp.

L'artillerie hollandoise marchera de son camp vers la plaine vers Wallef laissant Wallef à sa droite et l'artillerie anglaise à sa gauche par la plaine au camp.

L'artillerie anglaise marchera de son camp vers Wallef laissant Wallef comme aussy l'artillerie Hollandoise à sa droite par la plaine au camp.

Les bagages de Mess. les Deputez de leurs Hauts Puissances<sup>(85)</sup> sortira à 3 heure des quartiers et traversera les lignes et suivrons la marche de l'artillerie Hollandoise et sera suivie des bagages des Generaux de l'ajle gauche.

Les bagages de My lord et des Generaux de la droite suivera la marche de l'artillerie angloise et seront obligé de se tirer de bon heure dehors les quartiers aupres de l'artillerie.

L'artillerie et bagages de la petite armée marchera encor ce soir pour ranger derrier l'artillerie angloise, laquelle poursuivra au camp.

La petite armée suivera la marche de la grande armée.

Les Quartier maitres des deux armées se trouveront à 2 heures devant les carabiniers de My lord Albermarbe à la gauche.

Un commandera 300 chevaux de chaque ajle sans les gardes de jour qui se trouveront aussy à 2 heures au carabiniers.

---

(80) Tourinne-la-Chaussée, prov. Liège, ar. Huy.

(81) Les Waleffes, prov. Liège, ar. Huy, c. Faimés.

(82) Aineffe, prov. Liège, ar. Huy, c. Villers-le-Bouillet.

(83) Vieux Waleffe, prov. Liège, ar. Huy, c. Villers-le-Bouillet.

(84) Moha, prov. Liège, ar. Huy, c. Wanze.

(85) Députés des Etats Généraux des Provinces-Unies.

Un batt. et 100 chevaux marcheront à la tête de l'artillerie qui se trouveront à 2 heures du matin puisque l'artillerie commencera à marcher devant le jour.

A quatre heures touchera Bondecelle<sup>(86)</sup> et à 5 heures on marchera vers l'armée.

On enverra des parties dehors du costé de la chaussée pour être advertij des mouvements des ennemis.

En cas que les bagages n'auront pas tout passé Wallef quand l'arrière garde de l'armée vient à Taurin<sup>(87)</sup>, il faut faire halte jusques à tems quelle soit passé ou laisser une forte arrière garde sans les vieilles gardes que suiveront les bagages.

43

*Deux lettres du Magistrat de Huy aux Etats relatives à la ruine des maisons causées par la démolition du château.*

[1717] et 8 janvier 1718.

A.E.L., *Etats*, port. 419 IV.

Messeigneurs les Députés des Etats du Pays de Liège et comté de Looz.

Le Magistrat de la ville de Huy at l'honneur de représenter à vos seigneuries que les entrepreneurs de la démolition du château ne font qu'amuser depuis longtemps leur bourgeois qui ont leur maisons endommagées par la démolition susdite et qui souffre par la des grands dommages et interest ainsy que vos seigneuries verront par la requête icø jointe : Ce pourquoy il les supplie de vouloir leur rendre justice en ordonnant auxdit entrepreneur de faire incessamment reparer les degats et dom-

---

(86) Boncelles, prov. Liège, ar. Liège, c. Seraing.

(87) Cfr note 80.

mages causés, sinon autoriseront quelques personnes pour les faire reparer à leur frais. Quoy faisant :

Par ordonnance, B. Hauzeur, grand greffier.

\*

Messieurs,

Comme nous apprenons que la demolition du château est achevée et que nous apprehendons qu'outre les dommages qu'elle est causé aux Maisons de la ville, elle peut encor suivant toute apparance en causer davantage par l'abondance des pieres, qui ne manqueront pas de crouler cette hyver sur les bastiments et esgliese de cette ville, nous avons l'honneur de prier très humblement vos seigneuries de vouloir retenir hors de l'argent qu'il convient encor comter aux entrepreneurs, une somme tout au moins de mille escus, jusqu'à ce que nous eussions l'honneur de donner parti à vos seigneuries que les reparations des dommaiges causé aux maisons sont achevées par les entrepreneurs, et qu'ils ont mis si bonne ordre au defrayements qu'ils ne pourront plus au futur causer aucun preiudice à la ville. C'est la grace que nous supplions très humblement vos seigneuries de nous vouloir accorder et de nous croire très parfaitement en tous respects.

Messieurs

Vos très humbles et très obeissants serviteurs

Bourgemaistres et conseil de Huy.

Par ordonnance B. Hauzeur.

\*

### En guise de conclusion

Les 43 textes que nous publions ne sont qu'un maigre échantillon des sources abondantes relatives aux guerres de Louis XIV à Huy.

La prospection de tous les fonds permet d'aboutir aux constatations qui suivent.

Lorsque l'on confronte les sources de Liège et de Huy avec celles de Vincennes, se dégage l'impression que leur valeur est proportionnelle à la puissance des deux Etats dont elles émanent. La France est un grand pays, peuplé, doté de la plus importante armée d'Europe, instrument du renforcement de l'autorité du Roi<sup>(88)</sup>, lequel a une vision globale de la guerre. En contraste, les archives du petit pays de Liège sont sans fil conducteur. Elles témoignent d'un Etat en désarroi, rançon du désordre que les guerres y ont causé. Au XVII<sup>e</sup> siècle, dans ce pays traqué et sans réel moyen de défense, les dépenses sont effectuées en ordre dispersé, les gouvernements pratiquent une politique à court terme et sans but défini. L'impression de médiocrité est aussi l'effet des querelles qui ont envenimé les rapports entre les princes-évêques et les Etats de la principauté. Les premiers n'ont pas hésité à entrer dans la guerre, par le biais de la corruption, louvoyant entre les belligérants, alors que les seconds — désargentés — n'en voulaient pas.

Mais n'est-il pas illusoire de vouloir classer par ordre de valeur des sources témoignant de finalités politiques totalement différentes ? Le faible Etat liégeois est, de par sa taille, l'opprimé et la proie des grands. Ses habitants n'ont que faire de considérations stratégiques de haute volée. Leur souci majeur est de voir leurs misères s'atténuer et de survivre, comme l'attestent les abondantes plaintes et réclamations de dommages de guerre<sup>(89)</sup>.

Quant aux sources hollandaises ou hollando-liégeoises, elles ne permettent guère d'élever le débat dans la mesure où elles concernent surtout la polémique entre les Etats Généraux des Provinces-Unies d'une part, la Ville de Huy et la principauté

---

(88) Selon entre autres J. MESNARD, c'est le renforcement de la monarchie qui a permis une meilleure maîtrise de l'armée (dans « Présence de la guerre... », in *XVII<sup>e</sup> siècle*, juillet-septembre 1985, n° 148, p. 310).

(89) Réclamations de hutois surtout, A.E.H., *V. de H.*, port. 69, 316 et 318 ; A.E.L., *Etats*, port. 419.

d'autre part, lorsque ces deux dernières veulent se débarrasser de l'occupant batave après le traité d'Utrecht (1713). Elles présentent néanmoins un grand intérêt parce qu'à travers la querelle transparait le dessein politique obsessionnel des Etats Généraux : conserver absolument Huy, pièce capitale de leur Barrière<sup>(90)</sup>. En effet, sa défense est bien moins coûteuse que celle de Liège ou de Namur pour une mission identique : tenir la Meuse en amont de Maestricht, principale place forte des Provinces-Unies, à la fois clef de la Basse Meuse et de la Basse Allemagne.

Quant aux autres sources étrangères, elles consacrent peu de place à Huy, sauf en cartographie<sup>(91)</sup>.

En conclusion, le patrimoine du ministère de la Guerre de Vincennes, de par sa richesse et sa centralisation, est le reflet de l'armée européenne la plus nombreuse, la mieux organisée et la plus cohérente de son temps face à une mosaïque d'armées coalisées, dont les sources sont dispersées et sans commune valeur. Ce trésor archivistique témoigne tant de l'importance de la position stratégique de Huy aux yeux du Roi Soleil que de l'ambition monarchique de mettre des moyens énormes au service d'une fin précise : la sécurité et l'hégémonie de la France, ce que nous tentons de démontrer dans notre livre.

---

(90) L. JADIN, *Correspondance du Baron Karg de Bebenbourg, chancelier du prince-évêque de Liège Joseph-Clément de Bavière, archevêque électeur de Cologne, avec le cardinal Paolucci, secrétaire d'Etat (1700-1719)*, t. II, Bruxelles-Rome, 1968, pp. 719 et 783 ; A. CORMEAU, *op. cit.*, p. 387 ; M. YANS, *op. cit.*, p. 108.

(91) Inventaire des cartes et plans dans notre thèse, pp. XXI-XXVIII.

*A Bruno Pons.*

LE CHÂTEAU  
DE WALEFF SAINT-PIERRE  
HISTOIRE  
DE LA CONSTRUCTION  
ET DE LA DÉCORATION

par Philippe POINDRONT

La période de paix relative, que connût la principauté pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, permit de concentrer l'effort artistique sur l'édification de nouveaux châteaux à travers l'ensemble du pays. Les bourgeois enrichis par le commerce et les aristocrates de récente ascension songèrent non seulement à la réédification et à la redécoration de leurs demeures, mais aussi à bâtir des « maisons de plaisance » dans le goût moderne.

Tels les patriciens vénitiens, que dépeint Goldoni, les Liégeois privilégiés fuirent la capitale de l'Etat, devenue nauséabonde et surpeuplée, pour d'agréables résidences de campagne. Ces dernières, nées d'une réelle fièvre de construire, retinrent particulièrement l'attention de Pierre-Louis de Saumery <sup>(1)</sup> par leur élégance et parfois même leur luxe. L'une de ces demeures admirées à juste titre par Saumery nécessite d'être étudiée attentivement. Il s'agit du château de Waleff, « *l'un des plus beaux du país* » <sup>(2)</sup>, que le baron Blaise-Henri de Corte fit édifier dès 1706, jouxtant son ancienne ferme-castrale du Condroz.

---

(1) SAUMERY, P., *Les délices du país de Liège*, Liège, 1738-1744.

(2) SAUMERY, P., *Les délices du país de Liège*, Liège, 1738-1744, T. III, p. 443.

Ancienne terre de Hesbaye, située entre la commune de Waremme et la ville de Huy, la seigneurie de Waleff Saint-Pierre entra dans la possession de la famille de Corte par le mariage de Henri de Corte. Ce dernier avait épousé en 1626, sa cousine Marie de Corte, petite fille de Herman de Lierneux <sup>(3)</sup> qui avait acheté le domaine à Pierre de Brabant, le 6 septembre 1619 <sup>(4)</sup>. Sans héritier mâle, Herman de Lierneux transmit la seigneurie à Henri de Corte en 1651.

Henri de Corte, déjà seigneur de Grand et Petit Aaz, de Wissewert, de Hermé et de Borlé, ajoutait à ses titres celui de seigneur de Waleff Saint-Pierre. Il était l'héritier d'une de ces nombreuses familles d'ascendance récente, enrichies à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle grâce au négoce. En effet, Henri de Corte était le petit fils du fabricant de poudre et de salpêtre, Jean Curtius (1551-1628) <sup>(5)</sup>, devenu l'homme le plus riche de Liège en fournissant les armées du roi d'Espagne, Philippe II.

Henri offrit, en 1659, la seigneurie de Waleff Saint-Pierre à son seul fils marié, Pierre de Corte, au moment du remariage de celui-ci avec dame Marguerite-Thérèse-Victoire d'Alagon <sup>(6)</sup>. De ce mariage naquit un fils unique Blaise-Henri, constructeur de l'actuel château. En 1662, Pierre s'éteignait en laissant pour

---

(3) LOYENS, J.-G., *Recueils héraldique des bourgmestres de la Noble cité de Liège ; où l'on voit la généalogie des évêques et princes, de la noblesse, et des principales familles de ce Pais, avec leurs inscriptions et epitaphes*, Liège, 1720, p. 411. Henri de Corte fut bourgmestre de Liège.

(4) Les références aux boîtes d'archives du château de Waleff sont celles du classement que M. Marc Evrard a entrepris dans les années 1980.

Archives du château de Waleff. boîte S.3 : « Transport de la cense de Waleff Saint-Pierre ». « maifon, grange, sableries, jardins (hic), terres, enclos et appartenances au lieu dit de Waleff saint-Pierre ».

(5) LOYENS, J.-G., *Recueil héraldique des bourgmestres de la Noble cité de Liège ; où l'on voit la genealogie des évêques et princes, de la Noblesse, et des principales Famille de ce Pais, avec leurs Inscriptions et epitaphes*, Liège, 1720, p. 410.

(6) Archives du château de Waleff. boîte E.6 : « de porter à l'avantage du présent, la terre et seigneurie de waleff St pierre en Hesbaë confiftant en deux villages en dépendant, château, jardin, prés et terres labourables ». Contrat de mariage de Pierre de Corte et Mlle d'Alagon passé devant le notaire Gerard Lambert à Liège, le 4 février 1660.

héritiers Blaise-Henri et une fille née d'un premier lit avec Marie-Jeanne de Henri. Le premier devenait donc le propriétaire de la seigneurie de Waleff Saint-Pierre dont sa mère détenait le douaire par décision d'Henri de Corte (7).

### 1. — Blaise-Henri de Corte (1661-1734)

Blaise-Henri de Corte est l'un des personnages liégeois, les plus attachants de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Modèle du gentilhomme sous l'Ancien Régime, il partagea sa vie entre la carrière des armes et le maniement de la plume.

#### A. — *Le militaire*

Né en 1661 (8), il embrassa la carrière militaire dès l'âge de dix-huit ans, en 1679. A partir de cette date, qui marque son affectation dans un régiment du roi Charles II d'Espagne (1665-1700), Blaise-Henri ne cessa de parcourir l'Europe pour le compte de ce souverain, de l'Empereur germanique et enfin des monarques anglais (9). Dans un *Mémoire adressé au président et aux conseillers du Conseil ordinaire* (10), il constatait : « depuis environ cinquante et trois ans, je ne crois pas en avoir passé deux dans mon pays ». Affirmation qu'il développa dans ce mémoire en dressant un rapide historique de son service dans les armées entre 1679 et 1728.

En 1682, il prit « possession d'une compagnie de cuirassiers au service de l'Empereur que le Prince Auguste d'Hanovre,

---

(7) Archives du château de Waleff, boîte D.3 : « Je luÿ laiffe les seigneuries de Waleff et de Borlé avec le château pas encor tout rebaty ». Testament de Henry de Corte rédigé à Waleff devant le notaire Heuskinet.

(8) La date exacte de sa naissance n'est pas certaine, elle nous est fournie par le registre de baptême daté de 1664.

(9) Il servit sous les règnes de Guillaume III (1689-1702) et d'Anne I Stuart (1702-1714).

(10) Mémoire que nous pouvons dater d'après 1729, car il suit sa démission des armées en 1728 et traite d'un problème de succession entre Blaise-Henri et sa sœur de la Raudière qui eut lieu en 1729.

frère du Roi George défunt (lui) avait donné dans son régiment » (11). En 1684, il partit combattre les Turcs en Hongrie mais, dut rentrer à Vienne, en 1686 (12). C'est peut être durant ce séjour dans la capitale autrichienne, qu'il se lia d'amitié avec le prince Eugène de Savoie-Carignan (1736), conseiller incontournable de l'empereur (13). En 1700, il entra au service du roi Guillaume III d'Angleterre (14) et resta attaché à la maison anglaise jusqu'en 1715, année de son départ pour Paris où il demeura jusqu'en 1717 travaillant pour le compte du gouvernement espagnol. Etant « refé 14 ou 15 mois à Londres » (15), il eut largement le loisir d'admirer les décorations inspirées par Daniel Marot. En effet, l'arrivée de Guillaume III sur le trône d'Angleterre avait amené sur le sol anglais les nouveautés artistiques créées dans les Provinces-Unies par cet architecte et ornementaliste huguenot (16). Ainsi, dans les châteaux de Hampton Court, de Kensington et de Ham House furent réalisés des appartements (17) royaux d'un style proche de celui du palais de Het Loo (18), édifié en Hollande alors que Guillaume III n'était que Stadhouder des Provinces-Unies. Vivant dans l'entourage royal anglais, Blaise-Henri de Corte découvrit ce style que les historiens anglo-saxons nomment *William and Mary* (19). Par ail-

(11) Mémoire, p. 23.

(12) Mémoire, p. 24.

(13) Archives du château de Walef, boîte H.4. Sur le prince Eugène voir F. BLUCHE, *Louis XIV*, Paris, 1986.

(14) Mémoire, p. 25.

(15) Mémoire, p. 25.

(16) VAN LEEUWEN-KERKHOFF, J.-M., *Les artistes huguenots émigrés aux Provinces-Unies et leur influence sur l'art des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1981 (thèse de doctorat dactylographiée de l'Université Paris X). OTTENHEYM, K., TERLOUW, W., VAN ZOEST, R., *Daniel Marot. Vormgever van een deftig bestaan*, Amsterdam, 1988. OZINGA, M.D., *Daniel Marot, de Schep- per van den hollandschen Lodewijk XIV stijl*, Amsterdam, 1938.

(17) BEARD, G., *The National Trust book of the english house interior*, Londres, 1990, pp. 69-138. THORNTON, P., *The 17th. interior decoration in England, France and Holland*, New Haven & Londres, 1978.

(18) VAN EVERDINGEN, L., *Een beschrijving van 's konings paleis en tuinen van Het Loo*, La Haye, 1988.

(19) *Court and colonies. The William and Mary style in Holland, England and América*, Cooper Hewitt Museum, New York, 1988.

leurs, il eut également l'occasion de voir les réalisations hollandaises contemporaines pendant son séjour à La Haye.

En 1724, Blaise-Henri de Corte quitta l'armée « pour venir régler {ses} affaires domestiques dans le pays de Liège » et en démissionna finalement en 1728 <sup>(20)</sup>.

A l'issue de cette carrière militaire, c'est un homme certes, couvert d'honneurs qui se retira dans son château, mais aussi un homme âgé de soixante-huit ans.

Blaise-Henri de Corte reçut par deux fois des titres suprêmes pour sa brillante carrière militaire. La première en 1711, lorsque la reine Anne d'Angleterre et les Etats des Provinces-Unies le promurent Général major de cavalerie <sup>(21)</sup>, la seconde en 1732, quand il reçut, grâce à l'intervention de son ami Eugène de Savoie, le brevet et les appointements de général *Feldwachtmeister* en reconnaissance de ses services durant la guerre de Succession d'Espagne <sup>(22)</sup>.

#### B. — *L'homme de lettres*

En dépit de sa brillante carrière militaire, le nom de baron de Waleff, comme il aima à signer, est surtout attaché à l'histoire des Belles-Lettres. Blaise-Henri de Corte fut en effet le premier écrivain liégeois du XVIII<sup>e</sup> siècle. Auteur de pamphlets, d'odes et d'une pièce de théâtre, il dépeignit son siècle dans un style proche de celui de Boileau. Le professeur Jacques Stiernon avait noté, dans un article sur la vie intellectuelle liégeoise du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>(23)</sup>, que « cet auteur {de Corte} qui ouvre la marche est plutôt là pour clore un siècle : le XVII<sup>e</sup>. Il est du temps de Boileau qu'il a pour maître ».

---

(20) Mémoire, p. 26.

(21) Archives du château de Waleff. Boîte H.3 : Lettre de Johann Vandenberg adressée au baron de Waleff.

(22) Archives du château de Waleff. Boîte H.3 : Brevet daté du 5 avril 1732 portant cachet de l'empereur.

(23) STIERNON, J., « La vie culturelle dans nos provinces au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, n° 138, Bruxelles, oct. 1981, p. 249.

L'écrivain connaîtra le succès avec sa pièce *Electre* écrite en 1724 et jouée à Liège en 1734. Mais comme l'indique Henri Martial<sup>(24)</sup>, malgré son triomphe, elle ne fut montée que trois fois. La correspondance échangée entre Blaise-Henri de Corte et Eugène de Savoie permet d'apprécier la vision de l'œuvre chez les contemporains. Dans une lettre datée du 25 juillet 1731, le prince remercie le baron de lui avoir envoyé un exemplaire de son *Illiade*, « Auffi ne manqueray je pas de les lire le plutôt que je pourray, ne doutant pas que cet ouvrage ne réponde à la beauté de vos précédents »<sup>(25)</sup>. L'empereur en personne s'intéressait aux écrits de son général, comme en témoigne la lettre adressée au baron, en 1732, par le prince Eugène : « je l'informe {l'empereur} du tems vers lequel vous croyes terminer l'ouvrage que vous aves entrepris {...} persuadé qu'il vous fera de l'honneur et du merite auprès du publicq »<sup>(26)</sup>.

### C. — *L'amateur d'art*

La culture et les nombreux voyages de Blaise-Henri de Corte portent à croire qu'il ne fût pas insensible aux arts de son temps. Le gentilhomme lettré, qui séjourna à Vienne, Londres, La Haye et Paris dut être admiratif devant l'architecture et les œuvres commandées par les cours de ces pays. Malheureusement, les archives n'apportent aucun témoignage tangible de cet aspect de sa personnalité. Encore une fois, seules les lettres du prince Eugène de Savoie permettent d'évoquer l'existence d'une collection d'œuvres d'art. De 1731 à 1733, eut lieu un important échange épistolaire entre les deux hommes au sujet de l'envoi à Vienne de porcelaines et de tableaux appartenant au baron. Par lettre du 28 mars 1731, le prince Eugène réclamait une liste détaillée de l'envoi ainsi que « la grandeur et quantité des pièces avec leurs prix »<sup>(27)</sup>. Un autre courrier daté du 25 juillet

---

(24) H. MARTIAL, « Notes sur le baron de Waleff », *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, T. IX, 1868, Liège, p. 282.

(25) Archives du château de Waleff, boîte H.4.

(26) Archives du château de Waleff. Boîte H.4.

(27) Archives du château de Waleff. Boîte H.4.

1731<sup>(28)</sup> est plus explicite sur la nature des collections du baron. Le prince y note : « pour de la porcelaine, je sais que vous en avez beaucoup et de plus belles ». Il faut attendre la réception des œuvres à Vienne, pour avoir un éclaircissement sur leur nature. Dans une lettre du 21 décembre 1731, Blaise-Henri de Corte demande à la comtesse de Budiani de « recevoir une caisse de vieille porcelaine de couleur et quatre tableaux de Paul Véronèse »<sup>(29)</sup>. Le 16 février 1733, le prince Eugène s'estime satisfait des œuvres reçues, « le tout étant fort beau sur tout les tableaux »<sup>(30)</sup> et le 21 juin de la même année, il appréciait trois urnes et un portrait de Charles Quint<sup>(31)</sup>.

Peter Thornton a mis en évidence dans ses ouvrages *Authentic décor* et *The 17th. century decoration in France, England and Hollande*,<sup>(32)</sup> la vogue que connut la porcelaine durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle dans les Provinces-Unies et en Grande-Bretagne. Or la carrière militaire de Blaise-Henri de Corte montre qu'il fut en relation étroite avec la cour du roi Guillaume III dont l'épouse Mary collectionnait les porcelaines de la Chine et du Japon pour en couvrir les murs de ses appartements. Il est possible de concevoir que les collections furent acquises par le baron de Waleff pour orner sa demeure. Pour corroborer cette hypothèse, le château de Waleff conserve des cheminées dites à *la hollandaise* dont le décor se compose de petites consoles destinées à mettre en valeur des porcelaines exotiques ou de Deft<sup>(33)</sup>.

Pour ce qui concerne les tableaux, dans sa lettre adressée à la comtesse Budiani, le baron mentionne qu'« il y a plus d'un siècle que ces tableaux sont dans (sa) famille ». Ce qui explique la présence du portrait de l'Empereur Charles Quint.

(28) Archives du château de Waleff. Boîte H.4.

(29) Archives du château de Waleff. Boîte H.4.

(30) Archives du château de Waleff. Boîte H.4.

(31) Archives du château de Waleff. Boîte H.4.

(32) THORNTON, P., *The 17th century decoration in England, France and Holland*, New Haven et Londres, 1978. THORNTON, P., *Authentic Decor. The Domestic Interior. 1620-1920*, Londres, 1984.

(33) Ce type de cheminée fut inventé par Daniel Marot et diffusé grâce à son recueil de planches édité à La Haye en 1703.

Henri Martial note la présence au château de Waleff d'une liste d'œuvres d'art qui furent vendues après le décès de Blaise-Henri de Corte par son descendant le seigneur de la Raudière<sup>(34)</sup>, en décembre 1734, pour 1211 florins. Malheureusement, ce document primordial, qui aurait permis de connaître en détail la nature des collections du baron, a disparu. Henri Martial ne mentionne que les noms des peintres Coclens, Danry, Juppin et Dumoulin. Il subsiste encore aujourd'hui quelques peintures décoratives de Coclens dans les salons du rez-de-chaussée du château de Waleff<sup>(35)</sup>. Néanmoins, des quelques renseignements glanés dans la correspondance, l'historien peut se faire une idée de l'intérêt que Blaise-Henri de Corte portait aux arts et croire qu'il aimait à s'entourer d'objets précieux dont sa collection de porcelaines devait être l'un des exemples.

Une liste, conservée dans les archives du château et énumérant une série d'ouvrages, confirme l'idée que le baron de Waleff se préoccupait des arts et tout particulièrement de l'architecture<sup>(36)</sup>. Le 20 juin 1730, Blaise-Henri de Corte fit dresser la liste des livres dont il se dessaisit et parmi les volumes d'histoire antique et de politique, il vendit trois des grands traités d'architecture rédigés par des architectes français de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : l'*Architecture générale de Vitruve* de Perrault<sup>(37)</sup>, l'*Architecture nouvelle des anciens et des Modernes* par Vignole de d'Aviler<sup>(38)</sup> et l'*Architecture, sculpture et autres arts qui en dépendent* de Félibien<sup>(39)</sup>. Deux ouvrages retrouvés depuis complètent cette liste attestant le vif intérêt du baron pour les arts français. Le premier, toujours conservé au château de Waleff,

---

(34) H. MARTIAL, « Notes sur le baron de Waleff », *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, T. IX, 1868, Liège, p. 304.

(35) En particulier une nature morte de fleurs signée Coclens au trumeau de la cheminée de l'actuel fumoir.

(36) Archives du château de Waleff. Boîte S.7

(37) PERRAULT, C., *Dix livres d'Architecture de Vitruve, corrigés et traduits nouvellement en français avec notes et figure*, Paris, 1673.

(38) AVILER, A.-Ch. D', *Cours d'architecture qui comprend les ordres de Vignole, plusieurs desseins et tout ce qui regarde l'art de bâtir*, Paris, 1691.

(39) FÉLIBIEN, A., *Principes de l'Architecture, de la Sculpture, de la Peinture et des autres arts qui en dépendent*, Paris, 1676.

est un recueil de gravures publié par Daniel Marot à La Haye en 1703 et sur lequel fut annoté en dessous d'un modèle de rampe d'escalier : « pour le château du baron de Waleff ». Le second ouvrage est une *instruction pour les jardins fruitiers et potagers* par feu Mr de la Quintinte publié à Amsterdam chez Henri Desbordes, en 1697, dont la page de frontispice porte l'inscription manuscrite « le baron de Walef »<sup>(40)</sup>. Sans doute, avait-il acquis ces ouvrages au moment de l'édification du château neuf de Waleff pour connaître les avis de l'Académie Royale d'Architecture qui établissait les règles du bon goût et pour s'inspirer des dernières créations des Provinces-Unies. En effet, tous ces ouvrages sont parus entre 1697 et 1703 et les travaux du château de Waleff sont entrepris à partir de 1706.

## 2. — La bâtisse

### A. — *Les bâtiments anciens*

Le château édifié par Blaise-Henri de Corte sur la terre de Waleff Saint-Pierre n'était pas le premier du lieu, le baron ayant conservé en partie une demeure ancestrale. Les documents d'archives sont presque inexistants pour l'histoire des demeures successives jusqu'à l'édification du château actuel. Seuls quelques éléments disparates permettent de dresser un bref historique.

Dès Pierre de Brabant, il existait un château ou « maifon »<sup>(41)</sup>, ce que confirme la présence des armes de Brabant-Dacosse au-dessus du portail de la ferme-castrale, ainsi datée du XVI<sup>e</sup> siècle. Un mémoire de comptes datant de Pierre de Corte mentionne que celui-ci réalisa diverses transformations ou reconstructions sur la bâtisse, en particulier après le passage des troupes savoyardes. Malheureusement aucune précision n'est donnée à sujet si ce n'est le paiement de plusieurs livrai-

---

(40) *L'art de bâtir au Pays de Liège au XVII<sup>e</sup> siècle*, Château d'Aigremont, 1975, p. 39. Le lieu de conservation de cet ouvrage n'est malheureusement pas mentionné.

(41) Archives du château de Waleff. Boîte S.3.

sons de pierres pour le bâtiment. Il est possible que la partie résidentielle fut détruite lors d'un pillage et que Pierre de Corte ait dû édifier un « Waleff II ».

Par la suite, la ferme ou ancien quartier, sur lequel le château neuf prit appui, connut au moins trois campagnes de travaux commandées par Marguerite-Thérèse d'Alagon, mère de Blaise-Henri de Corte, au cours de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Ces travaux sont attestés par les armes d'Alagon encastrées dans les murs de ce bâtiment. Elle fit réédifier une partie du corps de bâtiment, sans doute devenu trop vétuste, comme en témoignent ses armoiries datées de 1677 et accompagnées de l'inscription : « **Noble Illre dame marguerite de Alago vefve de Noble messire Pierre de Cort Sr de hermee Grand Aaz Wischervert Waleffe et Borlez a fait ce battiment** ». En 1696, pour témoigner d'une seconde restauration, les armes d'Alagon furent placées sur le porche d'entrée déjà marqué du blason de Pierre de Brabant. Enfin, les armoiries jumelées des Curtius et des Alagon datées de 1700 prirent place dans l'angle Nord-Ouest de la grange.

L'intervention de Marguerite d'Alagon ne se limita pas aux travaux d'entretien ou de réfection de la ferme. Un acte notarié<sup>(42)</sup>, daté du 23 mars 1690, conservé dans les archives du château témoigne que « Madame Margarite Victoire d'Alagon, Dame de Walef {a} fait construire une chapelle dans son château ou maifon dudit Walef au diocese de Liège et y eriger un autel sous l'invocation de Saint Antoine de Padoue ». Ce document concernant la création d'un « bénéfice » pour ladite chapelle n'est complété par aucun autre renseignement sur sa datation ou sa décoration. L'indication que « l'on celebre déjà la mefse en accordée par S.A. Serme de glorieuse mémoire Maximilien Henri en son Ims Eveque et Prince de Liege » — ce prince étant mort en 1688 — permet de donner cette date comme *terminus ante quem* à l'édifice. L'étude stylistique de

---

(42) Archives du château de Waleff. Registre n° 39bis, feuillet détaché de l'ensemble : Fondation d'un bénéfice castral au château de Waleff, 24 mars 1690, notaire Pierre Bourdon.

l'actuelle chapelle située dans l'aile Est du château montre que celle-ci ne peut en aucun cas correspondre à l'édifice commandé par Marguerite-Thérèse d'Alagon avant 1688.

## B. — *Chronologie de la construction*

### a) *La date d'ouverture du chantier*

Il convient tout d'abord de faire la somme de tous les renseignements existants. Deux sources documentaires sont fournies pour étudier la chronologie de l'édifice. La première consiste en un registre de comptes conservé au château, qui bien que très lacunaire, dresse la liste des appointements aloués journellement, de 1706 à 1711, aux différents artisans travaillant sur le chantier. Les paiements sont classés par corps de métiers séparant ainsi distinctement ce qui revient aux maçons, aux charpentiers, au vitrier, au sculpteur et au serrurier ainsi, qu'à l'équipe des « plafonneurs ». La seconde source est un ensemble de contrats passés avec les différents artisans, conservés dans le fonds du notaire Vignerou aux archives de l'Etat à Liège. Cette liasse permet de suivre l'avancement des travaux et d'effectuer des recoupements avec les données fournies par le registre de comptes.

La lecture de ces documents montre que les travaux furent supervisés par Marguerite-Thérèse d'Alagon et la femme de Blaise-Henri de Corte. En effet, à quelques exceptions près, les actes notariés ne portent jamais la signature du baron, mais principalement celle de sa mère et dans quelques cas, celle de Madame de Hermée, épouse de ce dernier. De plus, le mémoire de Blaise-Henri explique que celui-ci servait la couronne anglaise de 1700 à 1715. Enfin, presque tous les documents notariés sont fait en présence de l'ingénieur Verniole, qui correspond sans aucun doute à l'architecte du château.

Le 23 juin 1706, « Gilles Halouzel, Michel Halouzel et Joseph Halouzel charpentiers lesquels après avoir examiné le plan du bâtiment que Monfr le Baron d'Waleff fait actuellement construire ont convenu avec le dt Baron pour faire générale-

ment toute la charpenterie qu'il conviendra au dt bati-ment »<sup>(43)</sup>. Ce document permet de savoir qu'à cette date, le plan d'ensemble de l'édifice était arrêté et que les travaux avaient débuté. Pour mieux cerner la date du début des travaux, il est nécessaire de se reporter au livre de comptes. Ce dernier s'ouvre à la date du 25 juillet 1706, par le mémoire de ce « qui fut déboursé aux maffons pour le château et leurs gages pour l'année 1706 »<sup>(44)</sup>. Hormis des frais de tailles et de cordes, le premier versement fait au maçon Renkin est daté de ce 25 juillet. Pour la suite, les montants furent minutieusement enregistrés jour après jour jusqu'en mai 1711. Il faut donc considérer le 25 juillet 1706 comme le *terminus post quem* de l'édification proprement dite. Pour la réalisation de cette première phase de travaux, il est à supposer que le baron de Waleff prit le parti de raser l'ancienne demeure. Ce fait est confirmé par la présence des vestiges d'une ancienne bâtisse dans les caves du château.

#### b) *La Construction*

Le registre des comptes ne mentionne pour l'année 1706, que des versements aux divers maçons. Il faut donc en déduire que, pour la seule maçonnerie, cette année fut entièrement consacrée au gros œuvre d'édification des murs. Le 21 janvier de l'année suivante, le sculpteur Pierre Marneff fut engagé pour la construction du grand escalier et la réalisation de corniches « deffous les cartouches »<sup>(45)</sup>. La construction des murs devait être suffisamment avancée pour entreprendre les premiers aménagements intérieurs et en particulier le grand escalier qui unit les deux étages du corps central. Le 10 septembre suivant, c'est le couvreur d'ardoise qui est engagé « touchant le batiment neuf

---

(43) Archives de l'Etat à Liège. Notaire Vigneron.

(44) Archives du château de Waleff. Boîte S.7. Reg. 14. fol. 57.

(45) Archives du château de Waleff. Boîte S.7. Le document est un acte notarié passé devant Vigneron. Le double de l'étude est manquant dans le fonds du notaire conservé aux Archives de l'Etat à Liège.

que Monfr le Baron de Waleff at fait construire »<sup>(46)</sup>. Il semble, qu'à cette date, la maçonnerie était achevée et qu'il ne restait qu'à réaliser la toiture. Cette hypothèse est confirmée par les comptes qui s'interrompent à la date du 26 novembre 1707 avec pour ce contrat un dernier paiement aux maçons pour la réalisation de cartouches<sup>(47)</sup>.

L'année suivante, les paiements et les contrats ont pour unique objet l'aménagement intérieur. Le 17 avril 1708, le menuisier Malen est engagé pour « faire des portes à cadre avec *fes* chambranles et embrassement et les *deffus* qui vont jusqu'au planché »<sup>(48)</sup> et « toutes les grandes croisées y compris les portes des balcons et du milieu qui *ferat* vitré ». Le 25 avril, le serrurier Gabriel Levasseur reçut la commande de « fair la grande rampe de l'*efcalier* de dans la maifon »<sup>(49)</sup> à laquelle il « devera ajouter une lanterne par embas et une console a chaque cote ». Enfin, le 16 juillet un nouveau contrat est signé avec les maçons pour « fair des voûtes {...} au meme prix que le dt batiment at ete *auffÿ* construit » et « qu'ils devront mettre des caraux de faillance a une place qu on leurs nomera ». Il semble que ce dernier travail ait déjà été commencé avant la signature du contrat puisque les paiements adressés aux maçons reprennent dans les comptes à partir du 12 mai 1708 « pour de la mosaïque *fur* les voûtes enfoncée »<sup>(50)</sup>. Il s'agissait cette fois, non plus d'un travail de maçonnerie identique à ceux réalisés au cours de l'année 1706, mais de l'aménagement des sous-sols réservés aux services : cuisines, cellier, etc. Parallèlement apparaissent dans le registre de comptes des dépenses effectuées en faveur du serrurier Gabriel pour des travaux d'aménagement et

---

(46) Archives de l'Etat à Liège. Notaire Vigneron. « L'an 1707 du mois de 7bre le dixieme iour Madame la baronne de Hermée avec Monfieur Verniol Ingenieur ont convenus avec Coilin Taffon couvreur d'ardoife touchant le courage du batiment neuf (...) ».

(47) Archives du château de Waleff. Boîte S.7. Reg. 14. fol° 58. « Le 26 9bre 1707 donné à (hic) mtre maffon qui renferme les cartouches pour les maffons de Liège ».

(48) Archives de l'Etat à Liège. Notaire Vigneron.

(49) Archives de l'Etat à Liège. Notaire Vigneron.

(50) Archives du château de Waleff. Boîte S.7. Reg.14. fol° 58.

de décoration<sup>(51)</sup>. La nature de ces versements permet de les attribuer à Levasseur, car le 16 août 1708, il fut « *entièrement payé fur les cerures que fur l'escalier du batiment endehors* »<sup>(52)</sup> et le 7 septembre « *il recut {hic} fur la montée royale* »<sup>(53)</sup>.

Si l'examen de ces différentes données concourt à situer la date d'achèvement du gros œuvre à la fin de l'année 1707, il faut préciser que le constat d'achèvement de la maçonnerie ne sera établi que le 19 mai 1709. En effet, une note signée du notaire sur le registre des comptes indique que « *M. Malte mesureur fermenté de Liège lequel aÿant mesuré tous les ouvrages en maçon {...} au château neuf du baron de Waleff at trouvé qu'il y avoit trois cent nonante verges et 20 pieds felon le certificat* »<sup>(54)</sup>. Les mesures réalisées enlèvent toute incertitude sur l'état du bâtiment à la date du 19 mai 1709, puisqu'elles indiquent qu'il y a « *77 pieds danglées aux deux ailes et 66 pieds de couverture aux deux côtés du pont levis* »<sup>(55)</sup>.

La partie résidentielle achevée, le maçon Marneff et un tailleur de pierre, nommé Roba, furent commandités, en mai, pour « *fair 14 croifée de l'aile gauche {...} felon le modèle quon leurs at donné* »<sup>(56)</sup>, tandis que la charpente de cette dernière construction était confiée à Gille Halouzel<sup>(57)</sup>. Bien qu'aucun document ne le prouve explicitement, il est logique d'identifier cette nouvelle réalisation comme étant l'aile de service reliant le château et la ferme castrale.

---

(51) Archives du château de Waleff. Boîte S.7. Reg.14. Non Folioté.

(52) Archives du château de Waleff. Boîte S.7. Reg.14. Non Folioté.

(53) Archives du château de Waleff. Boîte S.7. Reg.14. Non Folioté.

(54) Archives du château de Waleff. Boîte S.7. Reg.14. fol° 59. Ce même texte se trouve dans le protocole du notaire Vignerou aux Archives de l'Etat à Liège.

(55) Archives du château de Waleff. Boîte S.7. Reg.14. Feuille détaché daté du 18 mai 1709.

(56) Archives du château de Waleff. Boîte S.7. Acte daté du 18 mai 1709 enregistré par le notaire Vignerou.

(57) Archives de l'Etat à Liège. Protocole du Notaire Vignerou. 2 mai 1709.

Quant à la décoration intérieure, elle était en pleine réalisation en mai 1709. Le 15 de ce mois, les « plafonneurs » Jean Gérard père et fils furent chargés de « fair les plafonds avec des corniches tout autour *fuiant* quon leurs donnera le *deffein* et des moulures » et « deveront mettre un rang de caraux dans deux places » (58). Les comptes enregistrent les émoluments des stucateurs jusqu'au 13 novembre 1709. A cette date l'architecte fit un constat des réalisations. Si « la sale à manger {...} n'est point encore faite », les carreaux étaient posés, le décor des murs achevé et ils avaient commencé les ornement « a la corniche de la grande sale » (59). Cette dernière assertion suppose que le plafond proprement dit de la salle d'apparat était achevé. Le 12 août, les travaux du vitrier sont totalement réglés et le 9 octobre, ceux de la porte « au *deffus* du grand escalier ». Enfin, le 13 mai 1713, un certain Wilmart « certiffie etre entiere-ment satisfiaict de Monfr le baron d'Waleff pour tout ce que {son} beau pere, Pier Marneff at livré au batiment ».

### C. — *Présentation du bâtiment*

#### a) *Elévation*

L'architecte Vignole conçut un plan en U formé d'un corps de logis, déployé sur neuf travées s'élevant sur deux étages d'habitation, flanqué de deux ailes plus basses du côté de la cour et d'amorces d'ailes du côté des jardins. Les façades principales d'une ordonnance identique sont marquées en leur milieu par un avant-corps de trois travées surhaussé d'un demi étage percé d'œils-de-bœuf et couronné par un fronton triangulaire armorié.

Le décor des façades se limite aux encadrements des baies en linteau clavé et aux chaînes d'angle harpées qui, réalisés en pierre calcaire, contrastent avec la maçonnerie de brique recouverte d'un enduit clair. L'ordonnance est rythmée par l'espace-

---

(58) Archives de l'Etat à Liège. Notaire Vigneron.

(59) Archives du château de Waleff. Boîte S.7. Reg. 14. Non folié.

ment régulier des baies, qui sont plus hautes au rez-de-chaussée qu'à l'attique pour souligner les deux niveaux d'habitation. La travée centrale de l'avant-corps est accentuée par l'accès à la porte et par un balcon de fer forgé s'étendant devant la baie du premier étage. L'accès se fait depuis la cour par un perron décoré d'une rampe ouvragée et depuis le jardin par un pont-escalier surplombant les fossés. Ces derniers cernaient à l'origine le bâtiment sur trois côtés et englobaient dans leur contour une avant-cour fermée par une porte à la flamande, qui apparaîtrait distinctement sur la gravure réalisée par Remacle Le loup, en 1742. L'ensemble de l'édifice est couvert d'un toit brisé percé de lucarnes à fronton pignon. Le plan au sol réalisé au XVIII<sup>e</sup> siècle montre que la façade sur le jardin était déséquilibrée par un corps de communs s'imbriquant dans l'aile gauche et rompant ainsi l'ordonnance architecturale classique. Verniole avait dû lier les bâtiments de la ferme et la nouvelle résidence seigneuriale, comme le voulait la tradition architecturale mosane. L'harmonie de la façade fut créée dans les années 1920, lorsque le baron de Potesta décida de raser cette aile de communs.

Du côté de la cour, l'aile droite est occupée par la chapelle seigneuriale, tandis que l'aile gauche servait de remise aux voitures.

#### b) *La distribution intérieure*

Le rez-de-chaussée du corps central est destiné à l'appartement d'apparat et de société. Le vaste vestibule occupé sur sa moitié gauche par un monumental escalier tournant à deux volées, dessert sur sa droite un premier appartement et dans l'axe de l'entrée le grand salon. Celui-ci forme le centre d'une enfilade de trois pièces donnant sur le jardin et dont toutes les portes se répendent.

L'escalier conduit à l'étage réservé aux appartements privés. Le palier s'étend sur la même superficie que le vestibule ; il s'ouvre sur un premier appartement situé à sa droite et sur une enfilade de chambres occupant toute la longueur de la façade

sur le parc. Les aménagements des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles<sup>(60)</sup>, ayant bouleversé la disposition, il est impossible de connaître l'agencement originel de l'étage. Ormis trois projets de chambres, aucun plan général de l'étage datant de la construction n'est conservé. Selon Pierre de Saumery<sup>(61)</sup>, quatre portes répondaient à l'escalier pour servir à la « communications des appartements qui composent une double enfilade ». Seul un inventaire des meubles du quartier de Marguerite d'Alagon, dressé en 1730<sup>(62)</sup>, permet d'imaginer l'importance d'un de ces appartements. Celle-ci possédait quatre chambres réparties sur deux niveaux, dont seulement deux contenaient un lit. L'absence de détails et de données supplémentaires empêche de situer ces pièces dans la géographie de l'édifice.

L'élévation et la distribution montrent que l'architecte était attaché à l'héritage du XVII<sup>e</sup> siècle. L'édifice possède une structure classique venue de France et qui s'était développée dans la région liégeoise en tirant les leçons de François Mansart. Sans doute, les traités français d'architecture servirent-ils de modèles à la construction de Waleff. Il y a d'ailleurs une grande parenté avec l'architecture du château de Modave, fief des seigneurs de Marchin<sup>(63)</sup>. Cette demeure bâtie à partir de 1655 marque l'entrée de l'architecture classique française en terre de Liège. Le constructeur Jean-Gaspard Ferdinand de Marchin (1652-1673), qui avait suivi Condé durant la Fronde, était lié à la France en

---

(60) Dans les années 1940, un corridor fut aménagé pour séparer le palier des appartements et faciliter la circulation. De même, la création des commodités modernes, telles que les salles de bain, a entraîné le percement de murs ou la transformation complète de certaines pièces. Il semble que seule une chambre, située à l'extrémité gauche du bâtiment, ne fut jamais transformée.

(61) SAUMERY, P., *Les délices du pays de Liège*, Liège, 1738-1744, T. III, p. 443.

(62) Archives du château de Waleff. Boîte S.7.

(63) BRONNE, C., « Ce que Versailles doit à Modave », *Connaissance des Arts*, août 1976. DOIZE, R.-L., *Architecture civile d'inspiration française à la fin du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la principauté de Liège*, Bruxelles, 1934. PHILIPPE, J., *Meubles, Styles et décor entre Meuse et Rhin*, Liège, 1977, pp. 111-112. SAUMERY, P., *Les délices du pays de Liège*, Liège, 1738-1744, T. III, pp. 141-148.

particulier par son mariage avec Marie de Balzac. Il y connût les premiers développements du style Louis XIV. Le château de Modave possède ainsi un toit mansardé à fort brisis et un développement sur deux étages avec une entrée marquée par un fronton et un balcon donnant sur une cour, et encadrée par les deux pavillons d'angles, qui remplacent les ailes.

*L'influence de Daniel Marot dans la Décoration* (64)

Considéré comme l'introducteur du style Louis XIV dans l'Europe du Nord-Ouest (Provinces-unies et Grande Bretagne), le huguenot Daniel Marot, fils de Jean Marot, graveur du Roi, se réfugia en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Il entra aussitôt au service du stathouder Guillaume, futur Guillaume III de Grande-Bretagne, en qualité d'architecte. Cette position lui permit de développer dans les Provinces-Unies les conceptions françaises en matière d'architecture et de décoration intérieure qu'il avait acquises au contact de son père et de Jean Lepautre sur les prestigieux chantiers de Versailles, Marly et Clagny. Son art, très marqué par sa formation auprès de Jean Lepautre, s'inspire également des planches de Jean Berain, qu'il connût essentiellement après son installation à La Haye. De Lepautre, Marot retint l'abondance du répertoire ornemental, dominé par les enroulements d'acanthes et les architectures illusionnistes. L'influence de Berain se ressent dans un allègement des motifs, en particulier des entrelacs d'acanthes, et dans l'emploi des lambrequins, cassolettes et masques couronnés de plumets.

Il déploya une intense activité d'architecte et de décorateur, qui lui permit de faire adopter les idées françaises dans les grands centres du Nord des Provinces-Unies. Il reçut d'importants

---

(64) OZINGA, M.D., *De Schepper van den Hollandschen Lodewijk XIV-Stijl*, Amsterdam, 1938. L'œuvre de Daniel Marot est très mal connue en France. Il fut ignoré de ses compatriotes et reste encore aujourd'hui oublié de l'historiographie française. Son biographe, le Dr Ozinga a su reconnaître la valeur de cet artiste et soulever le voile sur sa carrière. Mais, la monumentale thèse du Dr Ozinga, publiée en néerlandais, n'a toujours pas été traduite en langue française.

tantes commandes de la famille des Orange-Nassau (parmi lesquelles la décoration du château de Het Loo<sup>(65)</sup> est l'exemple le plus prestigieux) mais également des familles patriciennes de La Haye (François Fagel, Cornelis van Schuylenbourg, Johan Hendrick), des régions de la Frise et du Groningue<sup>(66)</sup>.

L'influence de Daniel Marot se perçoit aussi en Grande-Bretagne où Marot, appelé par le roi, séjourna de 1694 à 1697 dans la conception des châteaux (Hampton Court, Kensington Palace et Ham House) aménagés par Guillaume III et son épouse, Marie<sup>(67)</sup>.

La grande contribution de Daniel Marot fut surtout, comme l'a présenté M. Peter Thornton, d'avoir harmonisé ameublement et décoration<sup>(68)</sup>. En effet, il conçut aussi bien les décors d'ensemble, les modèles de plafonds que le mobilier, les draperies ou les parterres de jardins *à la française*. Son influence se répandit durant tout le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle grâce aux deux recueils de planches gravées qu'il publia à Amsterdam, successivement en 1703 et 1712. Ceux-ci réunissent des projets qui, comme le rappellent leurs titres, constituaient *plufieurs pensées utiles aux architectes, peintres, sculpteurs, orfèvres, jardiniers & autres, le tout en faveur de ceux qui s'appliquent aux Beaux Arts*.

Les artistes de la principauté de Liège ne restèrent pas insensibles aux idées diffusées par ces planches. Ainsi, l'édition de

---

(65) En 1692, Daniel Marot fournit les dessins pour le grand escalier de ce château dont les travaux étaient dirigés par Jacob Roman (1640-1716).

(66) VAN LEEUWEN-KERKHOF, J.M., *Les artistes huguenots émigrés aux province-Unies*, Thèse dactylographiée de Paris X, 1981, pp. 65-94.

(67) Il semble que Marot ne soit intervenu dans ces demeures qu'en qualité de conseiller. Il n'existe de dessins de sa main que pour des décorations destinées à Montagu House (*Courts and colonies. The William and Mary style in Holland, England and America*, Cooper Hewitt Museum, New York, 1988, Notice 21, p. 102). Néanmoins, la comparaison entre les escaliers de Het Loo, de Kensington Palace et du roi à Hampton Court est significative de l'influence de cet architecte. Les trois dérivent du modèle versaillais de l'escalier des ambassadeurs, qui fut adapté en Hollande par Marot et dont il existe diverses gravures dans son œuvre de 1702.

(68) THORNTON, P., *Authentic decor. The domestic interior. 1620-1920*, Londres, 1984, p. 49.

1703, dont un exemplaire annoté est conservé au château de Waleff, inspira largement les décorateurs de cette demeure. L'exemplaire du château de Waleff porte sous un modèle de grille (fig. 2) en fer forgé la mention manuscrite « celle que l'on fera pour monter dans les appartement de M. de Waleff ». Ce dessin fut directement repris par Gabriel Levasseur pour la rampe de l'escalier d'honneur. Un autre projet de la même planche est accompagné de la mention « rampe de la montée de la terrasse », aujourd'hui remplacée par une grille Louis XV.

La planche 30 sert de modèle direct au plafond du grand salon (fig. 4). Il s'agit dans ce cas précis d'une simple transposition dans le stuc du projet gravé, la composition d'ensemble et les motifs étant directement repris des planches de Marot. Seuls quelques détails diffèrent de l'un à l'autre : notamment les quatre allégories qui occupent les médaillons d'angle dans la gravure sont absents au plafond du salon ; la guirlande de feuilles de chêne limitant l'octogone central a été remplacée par une double moulure scandée de quelques acanthes et, les mascons d'angle sont individualisés à Waleff, alternant visage féminin et visage masculin, tandis que le modèle propose quatre fois la même figure de femme aux tresses nouées sous le menton.

La planche 31 montre un plafond d'esprit voisin de celui de l'étage du vestibule. Le registre médian de la gravure présente une succession de compositions peintes, séparées par des poutres, représentant des trouées de ciel limitées par une guirlande de feuilles de chêne, qu'encadrent des entrelacs d'acanthes. Le plafond peint du vestibule reprend cette composition en laissant une part beaucoup plus importante aux entrelacs auxquels se mêlent des ornements issus du répertoire de Marot comme les écussons ornés de guillochis dont les bords enroulés sont surmontés d'acanthes et qui se retrouvent à droite du registre médian de la planche 31<sup>(69)</sup>. Des rapprochements similaires peuvent être faits avec le plafond de la chapelle.

---

(69) Ce motif est une transformation par Marot des cartouches auriculaires hollandais du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Sur la planche 105 (fig. 8) apparaît un exemple d'arabesque dont la construction et les éléments se retrouvent dans les angles du plafond du vestibule (acanthes surapossées à des bandes, volutes s'achevant par des têtes de lion dont la crinière se confond avec des feuilles d'acanthé, plumet axial et enroulements opposés liés par une couronne). La frise du grand salon reprend également le répertoire ornemental de Daniel Marot : mascarons féminins coiffés de plumes, aux cheveux tressés noués sous le menton, identiques à ceux de la planche 36 (fig. 6) ; doubles palmes liées de manière similaire aux branches de laurier de la seconde corniche de la même planche ; composition d'ensemble reprenant celle de la troisième corniche de cette planche (mascarons médians encadrés par des jeux de bandes ou des volutes d'acanthes). Mme Marie-Hélène Laffineur-Crépin a comparé ce modèle de frise avec l'encadrement de stuc réalisé en 1718 au plafond de la salle 12 de l'Hôtel de Ville de Liège<sup>(70)</sup> et avec une frise, qui comme cet auteur l'a démontré, relève également de l'influence de Berain, au mur de la salle 9 (1719-1720)<sup>(71)</sup> de ce même édifice.

Au delà de ces rapprochements précis portant sur les motifs décoratifs, une parenté stylistique générale se dégage de la comparaison entre les cheminées du château de Waleff et les inventions de Marot. En premier lieu, les cheminées liégeoises ont encore une hotte, séparée du manteau par un attique, en forte saillie sur le mur. Ce schéma n'est en rien une nouveauté de Marot, mais bien au contraire un retard manifeste face aux créations françaises qui tendaient vers le modèle de la cheminée dite *à la royale*<sup>(72)</sup>. D'autre part, ce qui est plus révélateur de l'influence de l'architecte de Guillaume III, un large médaillon central, réservé à une peinture de nature morte florale, se

---

(70) LAFFINEUR-CRÉPIN, M.-L., « Contribution à l'étude de l'hôtel de ville de Liège », *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, T. LXXXVIII, 1976.

(71) LAFFINEUR-CRÉPIN, M.-L., « Contribution à l'étude de l'hôtel de ville de Liège », *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, T. LXXXVIII, 1976.

(72) KIMBALL, F., « The development of the 'cheminée à la Royale' », dans *Metropolitan Museum Studies*, sept. 1936, pp. 259 et s.

détache sur un fond de guillochis audessus d'un miroir ou d'une frise d'acanthés (planche 180). La parenté avec l'œuvre de Marot est surtout évidente dans le fumoir et dans la chambre du premier étage. Ces deux pièces reçurent une cheminée à *la hollandaise* dont l'invention revient à Marot. Il s'agit de cheminées dont la hotte s'orne de petites consoles destinées à mettre en valeur des porcelaines pour lesquelles les planches 181 et 189 offraient des propositions d'agencement.

Les artistes de Waleff surent, comme l'ont montré les exemples précédents, garder une part de liberté par rapport aux modèles et, hormis le plafond du grand salon et la rampe de l'escalier d'honneur, il est impossible de trouver une décoration copiant fidèlement une gravure.

Edifié seulement trois ans après la parution du recueil de Daniel Marot, le château de Waleff montre à quel point un grand seigneur liégeois appréciait le raffinement des modes décoratives.

Je tiens à remercier le baron et la baronne de Podesta, qui m'ont si bien reçu dans leur demeure et qui ont fait preuve d'un enthousiasme chaleureux pour mes recherches. Mes remerciements sont également adressés à M. Joseph Philippe et M. Christian Baulez.



Fig. 1. — Vue de l'escalier du château de Waleff



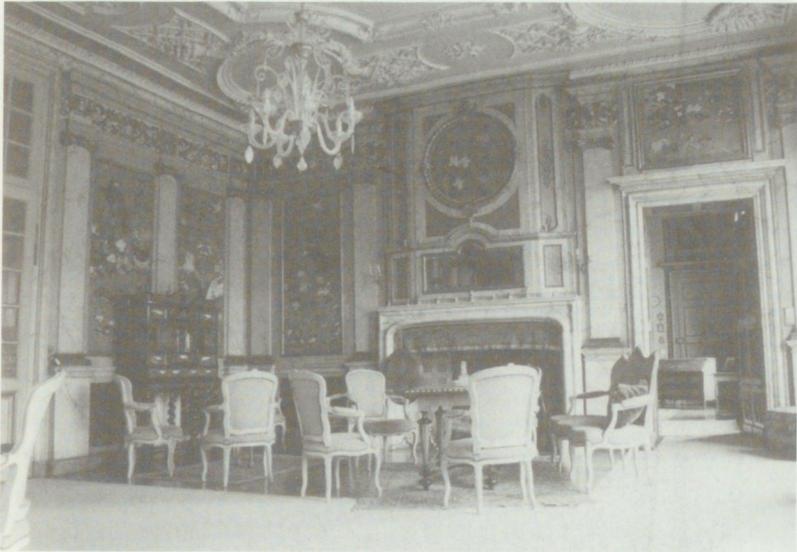


Fig. 3. — Vue du grand salon du château de Waleff

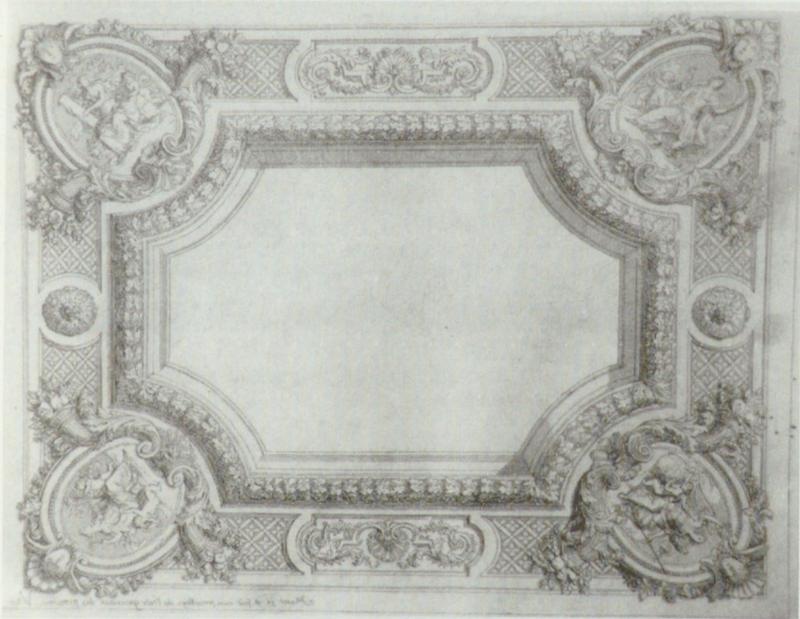


Fig. 4. — Planche 30 du recueil de Daniel Marot  
ayant servi de modèle au plafond du grand salon



Fig. 5. — Cartouche d'angle du grand salon

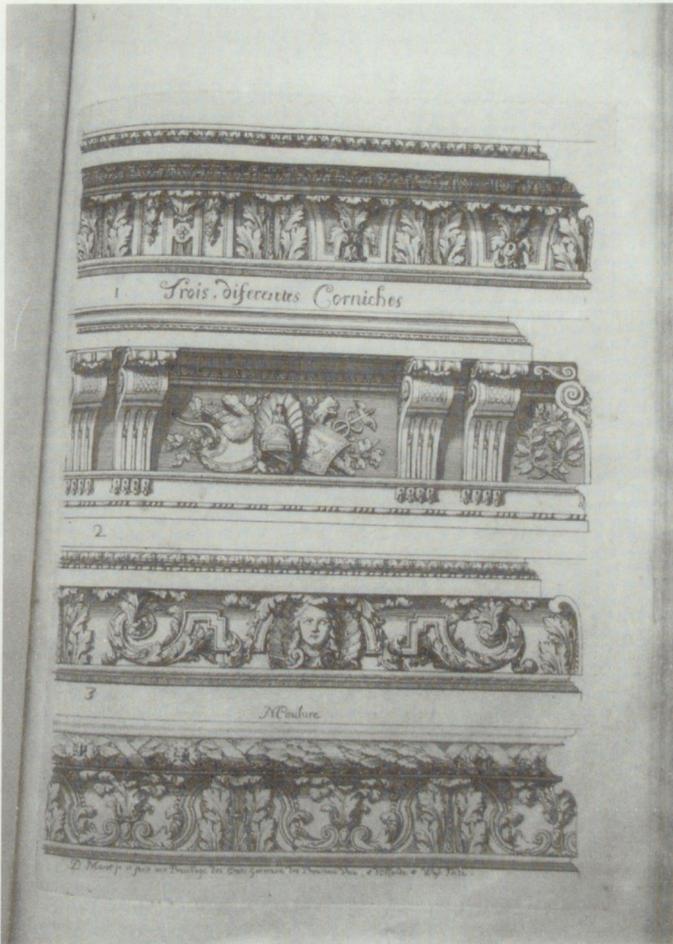


Fig. 6. — Planche 36 du recueil de Daniel Marot  
ayant servi pour la corniche du grand salon



Fig. 7. — Détail de la corniche



Fig. 8. — Planche 105 du recueil de Daniel Marot  
ayant servi pour les angles du plafonds du vestibule



Fig. 9. — Détail d'un angle du vestibule



Fig. 10. — Composition peinte du billard du premier étage

Fig. 8. — Plaque 105 du recueil de Daniel Marot, ayant servi pour les angles du plafond du vestibule

BIBLIOGRAPHIE

- BAYARD, E., *Le style Louis XIV*, éd. Garnier, Paris, s.d.
- BEARD, G., *The national trust book of the English house interior*, Londres, éd. Penguin, 1990.
- BERARD, A., *Catalogue de toutes les estampes qui forment l'œuvre de Daniel Marot, architecte et graveur français*, Bruxelles, Ed. A. Mertens, 1865.
- BERCKENHAGEN, E., *Die französischen Zeichnungen der Kunstbibliothek Berlin*, Berlin, 1970.
- BLOMFIELD, R. (sir), *A history of french architecture from the death of Mazarin till the death of Louis XV, 1661-1774*, éd. G. Bell, Londres, 1921, (réed. New York, 1973.).
- BONIVER, F., *Les armoiries des princes — évêques de Liège*, éd. Bénard et Centrale réunies, Liège, s.d.
- BORCHGRAVE D'ALTENA, J. comte DE, *Décors anciens d'intérieurs mosans*, Imp. des mutilés, Liège, s.d.
- BORCHGRAVE D'ALTENA, J. comte DE, *Châteaux de Belgique*, éd. Desœr, Liège, 1967.
- CORTE, B.-H. de, baron DE WALEFF, *Mémoire de Mr le baron de Walef*, éd. E. Kints, Liège, 1731.
- De Nederlandse Monumenten van Geschiedenis en Kunst*, T. V, *De monumenten van geschiedenis en kunst in Zuid-Limbourg*, éd. Staatsdrukkerij en uit Geveerijbedrij, La Haye, 1962.
- De Nederlandse Monumenten van Geschiedenis en Kunst*, T. VI, *De monumenten van geschiedenis en kunst in Maastricht*, éd. Staatsdrukkerij en uit Geveerijbedrij, La Haye, 1962.
- DETAILLEUR, H., *Recueil d'estampes relatives à l'ornementation des appartements au XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1868-1871.
- DIMIER, L., *L'architecture et la décoration intérieure françaises au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1921.
- DIXMUDE, G. Jacques DE, *Architecture d'illusion au pays de Liège au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, 1993 (mémoire de licence de l'Université de Louvain, 1993).
- BOIZE, R.-L., *L'architecture civile d'inspiration française au Pays de Liège à la fin du XVII<sup>e</sup> S. et au XVIII<sup>e</sup> S.*, Bruxelles, Ed. Hayez, 1934.
- GENICOT, L.F. (sous la direction de), *Châteaux de Belgique*, Bruxelles, 1977.
- GRUBER, A. (sous la direction de), *L'art décoratif en Europe, Classique et baroque*, éd. Citadelles & Mazenod, Paris, 1992.
- GUILMARD, D., *Les maîtres ornemanistes, écoles françaises, italiennes, allemandes et des Pays-Bas*, éd. Plon, Paris, 1880-1881.

- HAUTECŒUR, L., *Histoire de l'architecture classique en France*, T. II et T. III., éd. Picard, Paris, 1950.
- HAVARD, H., *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Maison Quantin, Paris, 1887-1890.
- JESSEN, P., *Das Ornament Werk des Daniel Marot in 264 Lichtdrucken nachgebildet*, éd. Ernst Wasmuth, Berlin, 1892.
- JESSEN, P., *Der Ornamentisch, Geschichte der Verlagen des Kunsthandwerks seit dem Mittelalter*, Berlin, 1920.
- KLOOSTER, L. J. VAN DER, « Ontwerpen van Daniel Marot voor het huis Rosenberg te Voorschoten », *Bulletin van de Koninklijke Nederlandse Oudheidkundige Bond*, 1962, pp. 272 et s.
- LAFFINEUR-CRÉPIN, M.-H. et WODON, B., « Contribution à l'étude de l'hôtel de ville de Liège », *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*, T. LXXXVIII, 1976, pp. 1-73.
- LOYENS, *Recueil héraldique des bougmestres de la noble cité de Liège, où l'on voit la généalogie des évêques et princes de la noblesse et des principales familles de ce païs*, éd. J.-P. Gramme, Liège, 1720.
- MAROT, D., *Œuvre du Sieur D. Marot. Architecte de Guillaume III, roi de la Grande-Bretagne, contenant plusieurs pensées utiles aux Architectes, Peintres, Sculpteurs, Orfèvres, jardiniers et autres*, Amsterdam, se vend chez l'auteur, 1703.
- MARTIAL, H., « Notes sur le baron de Waleff », *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, T. IX, 1868, p. ?.
- MOLL, W., « Het huis van Massenaer-Duivenvoorde », *Jaarboek Die Haghe*, 1955, pp. 50 et s.
- OZINGA, M.D., *Daniel Marot, de schepper van den hollandschen Lodewijk XIV stijl*, H.J. Paris, Amsterdam, 1938.
- PHILIPPE, J., *Meubles, styles et décors entre Meuse et rhin*, éd. Wahle, Liège, 1977.
- PHILIPPE, J., *Le meuble liégeois à son âge d'or (le XVIII<sup>e</sup> siècle)*, éd. du Peron, Liège, 1990.
- RAAIJ, S. VAN et SPIES, P., *The royal progress of William and Mary*, éd. D'Arts, Amsterdam, 1988.
- RYCKMAN, F.B.-F. DE BERTZ baron DE, *Armorial général de la noblesse belge*, Liège, 1957.
- SAUMERY, P.-L. DE, *Les délices du païs de Liège ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites*, Liège, 5 volumes, 1738-1744.
- SEVIN, M., « Catalogue des dessins d'architecture et d'ornements conservés dans le fond O.A. de la bibliothèque d'art et d'archéologie », *Bulletin de la Société Historique de l'Art Français*, 1977, pp. 1-46.

- SPIES, P., KOEN, KLEJIN, S., JOS et KURPERSHOEK, E., *The canals of Amsterdam*, D'Arts, Amsterdam, 1993.
- STIENNON, J. (sous la direction de), *Le patrimoine monumental de la Belgique*, T. III, ville de Liège, éd. Soledi, Liège, 1974.
- STIENNON, J., « La vie culturelle dans nos provinces au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin trimestriel du crédit communal de Belgique*, n<sup>o</sup> 138, Bruxelles, oct. 1981.
- STIERNON, J., *Histoire de Liège*, éd. Privat, Toulouse, 1991.
- THORNTON, P., *Seventeenth century decoration in England, France and Holland*, New Haven, 1978.
- THORNTON, P., *Authentic decor. The domestic interior, 1620-1920*, éd. Weidenfeld and Nicolson, Londres, 1984.
- WEIGERT, R.-A., « Un artiste français en Hollande, Daniel Marot (vers 1661-1752) », *Bulletin de la Société Historique de l'Art Français*, 1939.
- WODON, B., « L'influence des modèles français dans le fer forgé de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à Liège », *Bulletin de la Commission Royale des Monuments Historiques et des Sites*, T. II, 1972, pp. 186 et s.
- YANS, R., « Les hôtels d'Ansembourg et de Posson à Liège », *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, 1971, pp. 277-330.

#### EXPOSITIONS

- Liège, 1975 : *Le siècle de Louis XIV au pays de Liège*, musée de l'art wallon.
- Liège, 1975 : *L'art de construire au pays de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle*, château d'Aigremont.
- Liège, 1980 : *Le siècle des lumières dans la Principauté de Liège*, Musée de l'art Wallon.
- New York, 1988 : *Courts and colonies. The William and Mary style in Holland, England and America*, Cooper-Hewitt Museum.



# UN PLAT DE L'ATELIER D'ANDRÉ JASPAR, POTIER D'ÉTAIN À LIÈGE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE, GRAVÉ AUX ARMES DU MAÎTRE (1)

par Maurice LORENZI

On connaît de nombreuses pièces sorties de l'atelier d'André Jaspas, et toutes sont d'excellente qualité, tant sur le plan de la technique de fabrication et de décor que sur le plan esthétique.

Parmi ces documents, l'œuvre la plus belle et la plus intéressante est un grand plat ovale, orné du blason même du maître Jaspas (fig. 1). La pièce a été exposée une seule fois, à Huy, en 1985, dans le cadre des festivités célébrant le millénaire du rattachement du comté de Huy à la principauté de Liège (2).

Grâce à la libéralité Kairis-Fonck, cette pièce d'exception vient tout récemment de quitter la famille du potier d'étain pour enrichir les collections de l'Institut Archéologique Liégeois, en même temps qu'une peinture d'Englebert Fisen, offerte à l'Institut par les mêmes généreux donateurs.

Ce plat de grandes dimensions (3) est chantourné en huit lobes au contour mouvementé où la courbe règne magistralement. Le bord de l'aile est terminé par une moulure en fort relief, accentuant le mouvement des contours.

Sous le fond, il est frappé d'une marque à l'ange (fig. 2) ; cette marque fait à la fois office de marque de maître et de mar-

---

(1) Musée Curtius, inv. I. 94.2.

(2) Maurice LORENZI, *Étains anciens. Huy-Liège. Du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Catalogue*, (Huy, 1985), p. 44, n° 102.

(3) 45,6 / 35,7 cm

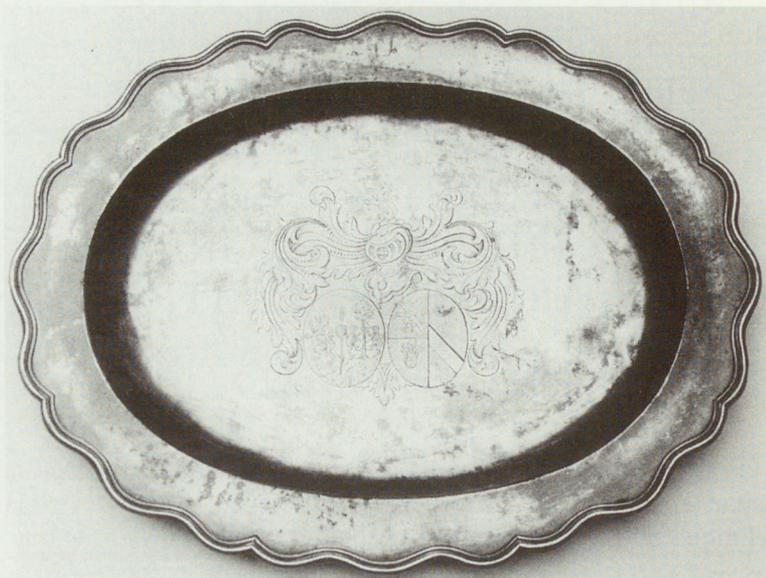


Fig. 1. — Plat : vue d'ensemble

que d'aloï : dans un cartouche subrectangulaire, un ange en vol, nu, ailé, tourné vers la droite, tient la balance de la Justice de la main droite ; il est accosté de rinceaux ; deux banderoles cerrent la marque : on y lit, au-dessus, *A. IASPAR* et au-dessous, *A. LIEGE*.

La marque à l'ange indique que l'on a affaire à un ouvrage du meilleur aloï ; il s'agit d'étain fin, donc d'un alliage contenant au moins 90 % d'étain, et de la meilleure qualité qui soit : la présence de l'ange indique très précisément que l'étain a été extrait des mines de Cornouailles, autrefois considérées comme les meilleures au monde.

A Liège, on désignait cette qualité d'étain sous l'appellation *étain d'Angleterre* (4) . Il arrive que des poinçons portent cette mention, ou bien l'appellation *étain sonnant d'Angleterre*.

---

(4) Voir notamment le règlement de 1721, dans Georges HANSOTTE, *Règlements et privilèges des XXXII métiers de la cité de Liège. Fasc. 1. Les fèvres*, Liège, 1950, pp. 165 et 168, doc. 66.

Le fond du plat est orné d'une gravure exécutée au burin. Cette technique de gravure et cette qualité d'exécution, généralement réservées aux pièces d'orfèvrerie, sont parfois visibles sur des pièces en étain de haute qualité. Il ne faut donc pas s'étonner de les trouver appliquées ici.



Fig. 2. — Détail : marque à l'ange

Deux blasons sont gravés (fig. 3), dont celui de la famille Jaspard, à dextre : parti : à dextre, d'argent au lion de gueules ; à senestre, d'argent à l'arbre terrassé de sinople, accosté de deux lions affrontés de sable ; à la flèche d'azur, fûtée d'or, brochant sur la partition, la pointe en bas et chargée d'un cœur de gueules (5).

On remarquera que le maître a choisi une partie de son blason pour l'utiliser comme marque de maître (fig. 4) ; ce poinçon est visible sur d'autres documents bien connus (6).

Quant à l'autre blason, l'on n'a pas manqué pas de s'interroger à son propos, sans avoir pu trouver, jusqu'à présent, de réponse satisfaisante. Il représente les armes de la famille Closon, représentées à l'envers, comme si le graveur avait négligé de prévoir l'inversion de l'image ; en gravure, cette erreur n'est pas vraiment exceptionnelle, et elle ne revêt que peu d'importance. Le fait de n'avoir pas trouvé, jusqu'à présent, d'alliance



Fig. 3. — Détail : blasons gravés

(5) M. LORENZI, *op. cit.*, p. 44, n° 102.

(6) M. LORENZI, *op. cit.*, p. 44-45.



Fig. 4. — Marque du maître aux lions affrontés

Jaspar-Closon est autrement plus intrigant. Ce mystère attend encore une explication.

Si l'on connaît quelques faits de la vie d'André Jaspar, on ignore encore sa date de naissance avec précision. Toutefois, on peut raisonnablement estimer qu'il est né aux environs de 1746, en supposant qu'il ait terminé son apprentissage vers l'âge de 21 ans, ce qui était le cas le plus fréquent.

Le 19 septembre 1767, André Jaspar obtient son diplôme de maîtrise de potier d'étain. Son chef-d'œuvre, examiné et agréé par les membres du métier, a été exécuté sous la surveillance des

maîtres Gilles Houbart et Jean Foulon, les deux *rewards* (inspecteurs) délégués par le métier (7).

A Liège, le chef-d'œuvre est un *plat d'aiguière à bouillon relevé, tout net au milieu, et une fontaine à laver les mains avec la crane* (le robinet) *de cuivre et le bac contenant deux ou trois pots* (8). Le Musée de la Vie wallonne conserve les clichés, non seulement du diplôme de maîtrise, mais aussi ceux du plat d'aiguière d'André Jaspar (9).

Le jeune maître artisan entame alors une carrière de bourgeois honorable.

Son atelier est installé à l'enseigne de *Saint-Michel*, Sur-Meuse, où il est également domicilié, comme c'était toujours le cas pour les potiers d'étain (10). La capitation de 1791 signale encore sa présence au même endroit, avec sa famille et son ouvrier Jacques Gissart (11).

Il doit sans doute entretenir de bonnes relations avec ses collègues qui, presque tous, habitent le même quartier de la ville.

Ce devait être le cas notamment avec le potier d'étain Adelin Daiwaille, installé rue du Pont, au *Cheval d'or* (12). En effet, la descendance d'André Jaspar possède un plat identique à celui étudié ici, — mais non gravé, — sorti du même moule, et frappé de la marque d'Adelin Daiwaille ; il a donc été fabriqué par ce dernier. Sans doute a-t-on affaire à un cas d'échange de moules, de prêt, de location ou de rachat.

Il arrive, — à vrai dire rarement, — que les textes mentionnent l'existence de moules appartenant à un maître, et qui sont

---

(7) Liège, *Archives du Musée de la Vie wallonne*, n° 20443.

(8) Voir notamment G. HANSOTTE, *op. cit.*, pp. 163 et 164, doc. 66.

(9) Liège, *Archives du Musée de la Vie wallonne*, n° 20440 et n° 20441.

(10) Les mentions d'adresse trouvées dans les archives de la famille ne signalent pas d'autre adresse que celle-là.

(11) Archives de l'État à Liège, *États de l'ancien pays de Liège et du comté de Looz*, n° 1484 (Registre touchant la capitation, paroisse Sainte-Marie-Madeleine), 1791, f° 80 v°.

(12) Archives de l'État à Liège, *États de l'ancien pays de Liège et du comté de Looz*, n° 1482 (Registre touchant la capitation, paroisse Sainte-Catherine), 1762, f° 34 r°.

utilisés dans un autre atelier. C'est le cas pour (...) *une moulle de cuivre de saladrier a moulure laquelle est pour emprunte chez monsr Albert* (...), moule mentionné dans l'inventaire d'après décès des biens du maître Pierre Brockart (13). En revanche, la connaissance d'un produit d'atelier qui atteste cette pratique, est unique, pour Liège, à l'heure actuelle. Ce cas mérite d'être souligné ici.

André Jaspar semble poursuivre une carrière sans heurt au sein du métier. En 1782, en effet, il occupe la fonction de gouverneur du métier des fèvres (14). Comme c'est l'usage à Liège depuis 1649, il a été désigné à ce haut office par le bourgmestre de la cité (15).

De la même façon, sa vie sociale et familiale semble être celle d'un honnête homme, doublé d'un gestionnaire scrupuleux.

En 1770, il s'engage, avec son beau-frère Jean François Fleury, à payer *la somme de six cents florins brabans* aux enfants du second lit de son beau-père à la mort de ce dernier (16). Quatre ans plus tard, André Jaspar est chargé par ce même beau-père de la perception de ses rentes et de la gestion des maisons qui sont données en location, l'une *au Haut Vinave à Grifnée* (Grivegnée), l'autre *enseignée de la Vierge Marie devant saint Julien* (17). Gestionnaire attentif, il n'hésite pas à intenter un procès contre son beau-frère pour une somme d'argent que ce dernier lui doit. Il gagne ce procès et il parvient à se faire rembourser, non seulement la somme due, mais aussi le tiers du prix que ce procès lui a coûté (18).

---

(13) Archives de l'État à Liège, *Fonds du notariat. Protocoles des notaires de Liège*, G. Duchesne, 25 avril 1733, f° 7 v°.

(14) Une édition d'époque des règlements pour le métier des fèvres porte la mention manuscrite : *appartient a André Jaspar, gouverneur du Bon Metier des fèvres. Anno 1782*. Liège, *Archives privées*.

(15) G. HANSOTTE, *op. cit.*, p. 10.

(16) Liège, *Archives privées. Ensemble broché d'actes concernant les biens de Jacques Jacquet*, f° 7 r°.

(17) Liège, *Archives privées. Ensemble broché d'actes concernant les biens de Jacques Jacquet*, f° 5 v° et f° 6 r°.

(18) Liège, *Archives privées. Ensemble broché d'actes concernant les biens de Jacques Jacquet*, f° 28.

En accord avec son profil d'honnête homme, André Jaspar a fondé une famille. Il épouse la demoiselle Franquet en premières noces et Marie-Catherine Jacquet en secondes noces <sup>(19)</sup> ; celle-ci lui donne deux filles et trois garçons, dont deux tenteront la carrière d'artiste.

Le goût d'André Jaspar pour les arts se manifeste notamment par l'intérêt qu'il porte aux travaux de la toute jeune *Société Libre d'Émulation* <sup>(20)</sup>, fondée en 1779 par le mécène éclairé qu'était le prince François-Charles de Velbruck.

Son intérêt pour les arts est sensible également au travers de ce chant qu'il a écrit (ou recopié) <sup>(21)</sup>, qui ne manque pas d'être gonflé de cette emphase bon enfant, bien dans le goût de l'époque :

*Le joueur au désespoir*

*Récitatif*

*Fille injuste du Sort, inconstante fortune,  
Des coups les plus affreux tu m'atteins en ce jour.  
Mes amis que déjà ma présence importune  
M'abandonnent, hélas ! Et tout, jusqu'à l'amour.*

*Air*

*Privé des biens et d'assistance,  
Partout le malheur me poursuit.  
Aucun rayon de l'espérance  
Ne me soulage et ne me luit.  
Si Philis me restoit fidelle,  
Je ne me plaindrois pas du Sort.  
Mais elle me fuit la cruelle,  
Mon seul refuge est dans la mort.*

Sans aucun doute, André Jaspar transmet ce goût pour les arts à deux de ses fils : Renard est comédien <sup>(22)</sup>, et Jean-Jacques est peintre.

---

(19) Liège, *Archives privées*. Ensemble broché d'actes concernant les biens de Jacques Jacquet, f° 3 v°.

(20) Liège, *Archives privées*. *Correspondance*, 23 avril 1788.

(21) Liège, *Archives privées*.

(22) Liège, *Archives privées*. *Correspondance*, 5 juillet 1788.

Ce dernier, grâce à l'appui du chanoine Henri Hamal, obtient une place de pensionnaire au Collège liégeois à Rome, mais son séjour dans la capitale est de courte durée : arrivé en 1787, il y décède l'année suivante <sup>(23)</sup>.

C'est alors que l'on retrouve un André Jaspar gestionnaire de biens, et même avaricieux. Très vite, à l'annonce du décès de son fils à Rome, il tente de récupérer la montre en or que celui-ci a laissée en gage au Mont-de-Piété <sup>(24)</sup>. Dans le même contexte, il met dans l'embarras le proviseur du Collège liégeois à Rome, en refusant de payer les frais de funérailles de son fils, *sous prétexte que pour le passé les parens des défunts n'ont jamais rien payé* <sup>(25)</sup>.

Le 15 floréal an 12, on trouve pour la première fois la mention *Veuve André Jaspar* <sup>(26)</sup>.

En 1806, Henri Micheels, originaire de Maastricht, est l'époux de Marie-Catherine, l'une des filles d'André Jaspar. Micheels reprend l'atelier de feu son beau-père et commence à apposer ses propres marques sur la production <sup>(27)</sup>.

---

(23) Liège, *Archives privées. Correspondance*, 30 juillet 1788. — Voir aussi *Les artistes Liégeois à Rome. La Fondation Darchis*. Catalogue, Liège, 1996-1997, pp. 44-45.

(24) Liège, *Archives privées. Correspondance*, 2 août 1788.

(25) Liège, *Archives privées. Correspondance*, 15 novembre 1788.

(26) Liège, *Archives privées. Transfert de rentes nationales*, 15 floréal an 12.

(27) De rares documents, — hélas conservés dans des collections privées, — prouvent, à cette époque, le emploi par Henri Micheels de poinçons de son beau-père André Jaspar. On connaît deux cas de figure : soit la combinaison d'une marque d'Henri Micheels avec une marque d'André Jaspar, soit l'altération des marques d'André Jaspar par Henri Micheels, pour qu'elles portent les initiales de ce dernier.



# GUSTAVE SERRURIER-BOVY, ARCHITECTE D'INTÉRIEUR

## LE CHÂTEAU DE LA CHAPELLE EN SERVAL, 1901

par Françoise BIGOT DU MESNIL DU BUISSON  
et Etienne DU MESNIL DU BUISSON (\*)



Fig. 1. — Château de la Chapelle en Serval  
Vue aérienne, facade ouest

---

(\*) Nous exprimons ici toute notre gratitude à Georges Halphen. Sans sa compréhension et son aide, cette étude sur le travail de Gustave Serrurier-Bovy au château de La Chapelle en Serval n'aurait pas été possible.

Nous remercions Ann Chevalier, Conservateur du Musée d'Archéologie et d'Arts Décoratifs de Liège, pour l'aide précieuse qu'elle nous a apportée.

Nous remercions aussi l'Association des « Amis de Serrurier-Bovy ».

Pascale du Mesnil du Buisson, architecte D.P.L.G., a bien voulu nous faire partager ses connaissances. Qu'elle en soit remerciée affectueusement.

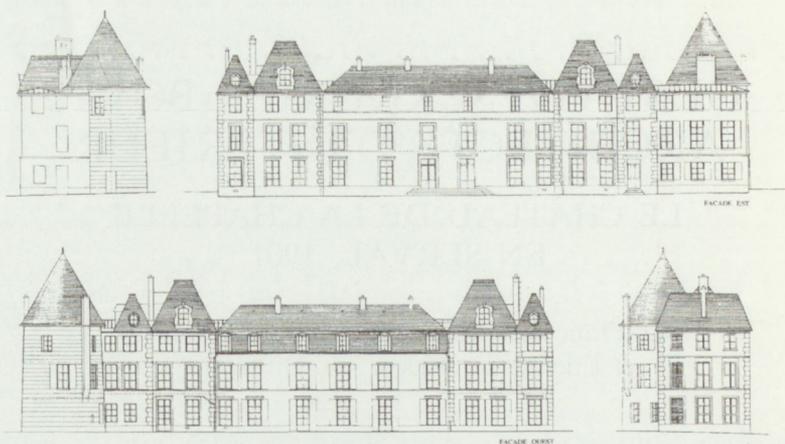


Fig. 2. — Château de la Chapelle en Serval  
Elévations

Tout a été dit, au fil des années, sur le château de La Chapelle en Serval, France (fig. 1 et 2), qui fut décoré, en 1901, par Gustave Serrurier-Bovy (Liège)... de « la vaste demeure rustique près de la forêt de Compiègne » <sup>(1)</sup> au « castel fin de siècle » <sup>(2)</sup>,

(1) SOULIER Gustave, « Une installation de château », *l'Art Décoratif*, 4, 74-84, p. 76, Mai 1902. La parution ayant eu lieu en Mai, la rédaction s'est située, au plus tard, en Janvier-Février. Le chantier s'est donc déroulé au cours de l'année 1901. Ceci est cohérent avec les données d'origine cadastrale (voir *infra*).

Critique d'art (Paris), spécialiste incontesté du mobilier, Gustave Soulier dirigea pendant plusieurs années la Revue *l'Art Décoratif* et ne dut abandonner ce poste qu'en raison de la maladie qui l'emporta vers 1904. Il rendit visite à Gustave Serrurier dans ses ateliers de Liège en 1898, et fut, semble-t-il, totalement conquis par la personnalité et l'œuvre de l'artiste. Il lui consacra quatre articles de Janvier 1898 à Mai 1902 et le mentionna largement dans deux textes plus généraux. « Une installation de château » est sa dernière publication le concernant. Les 34 pages (et 38 illustrations) fournies par Gustave Soulier représentent, avec l'article de Henry Van de Velde (1902), les deux sources écrites majeures.

Références Soulier : *Art et Décoration*, Paris, 1<sup>er</sup> S. 98,105 à 108 ; 2<sup>e</sup> S. 98, 78 à 85 ; 1<sup>er</sup> S. 1900, 33 à 45 ; 2<sup>e</sup> S. 1900, 36 à 39. *l'Art Décoratif*, Paris, Av.02, 10 à 16 ; Mai 02, 74 à 84.

Référence Van de Velde : *Innen-Dekoration*, Paris, Fév. 1902, 41 à 76.

(2) Plusieurs « castels » de La Chapelle en Serval pouvaient égarer les chercheurs :

du décor « Art Nouveau » supposé « saccagé par les deux guerres »<sup>(3)</sup> à « la propriété totalement détruite »<sup>(4)</sup>. Les nécessités de la discrétion (en 1902), l'oubli, puis, par la suite, les interprétations successives de données insuffisantes, tout a quelque peu contribué à rendre imprécises nos connaissances sur cette réalisation, au destin éphémère, du décorateur liégeois.

Les documents disponibles concernant cet important chantier se limitaient initialement à l'article de Gustave Soulier, « Une installation de château », paru dans l'Art Décoratif (1), aux cinq photographies légendées « Château de La Ch. » du « Catalogue Serrurier et Cie » (circa 1903)<sup>(5)</sup> ainsi qu'à une lettre adressée, le 6 août 1967, par Georges Halphen à R. Soyeur<sup>(3)</sup>. Ces éléments avaient permis à J.G. Watelet de consacrer quelques pages à La Chapelle en Serval dans le travail fondateur qui fit redécouvrir Serrurier-Bovy (1975)<sup>(6)</sup> et (1987)<sup>(7)</sup>.

---

Citons : 1° Une propriété de style néo-classique de la fin du dix-neuvième siècle ; carte postale légendée : « La Chapelle en Serval (Oise) — Le Château-n° 10284 » (Bibliothèque Nationale, Paris, 1943, DL 19552) ; 2° Une grande demeure, de style Louis-Philippe, située sur la RN 17, au carrefour de celle-ci avec la D 924, venant de Chantilly (elle sert actuellement de Mairie) ; 3° D'autres « vastes demeures rustiques », maintenant haras, hôtels, pouvaient être candidates...

Notons que le château décoré par Serrurier-Bovy est appelé sur les documents administratifs et par les Catellois : « Le Vieux Château ».

(3) Dans son ouvrage sur Gustave Serrurier (voir la référence *infra*), J.G. Watelet mentionne une lettre de Georges Halphen à R. Soyeur (page 113), dont il tire la conclusion suivante : « La maison ayant été saccagée par l'occupation des troupes durant les deux guerres mondiales, nous devons nous en faire une idée uniquement par l'article, d'ailleurs excellent, de G. Soulier ». En l'absence de précision sur la nature exacte du saccage, il est bien logique que les commentateurs aient, la plupart du temps, attribué aux deux guerres la disparition du décor de Gustave Serrurier-Bovy.

(4) BOREL E., « Art Nouveau et Art Déco-Serrurier-Bovy », *L'Oeil*, Octobre 1987.

(5) *Catalogue Serrurier et Cie*, Paris-Bruxelles-Liège (Circa 1903) Bibliothèque du Centre Serrurier-Bovy, Boulevard d'Avroy 186, 4000 Liège.

(6) WATELET J.G., *Gustave Serrurier-Bovy, architecte décorateur, 1858-1910*, 217 pages, Académie Royale de Belgique, Ed, 14, 3, 1975, pp. 113 à 118.

(7) WATELET J. G., *Gustave Serrurier-Bovy, De l'Art Nouveau à l'Art Déco*, 133 p., Maredsous, Denée, (Belgique), Ed., 1987, pp. 72 à 75.

Le dossier s'enrichit : l'acquisition par le Musée de Liège<sup>(8)</sup> des principaux meubles de la salle de billard et du salon de musique permet aux amateurs et aux chercheurs de les apprécier directement ; l'aimable communication que nous a faite Georges Halphen de plusieurs documents concernant la propriété autrefois décorée par Serrurier-Bovy (photographie, plans et élévations du château de La Chapelle en Serval), peut apporter d'autres éclairages. Enfin, l'étude que nous avons réalisée de certaines sources administratives<sup>(9)</sup>, celle de documents déjà connus, mais revisités, compléteront, nous l'espérons, les notions déjà établies. Parfois aussi, elles les rectifieront.

Le château de La Chapelle en Serval est, en fait, situé à 200 m de la route nationale 17 (Paris-Lille), à proximité de l'église du bourg homonyme. La forêt de Compiègne se trouve à 30 km plus au Nord. Le bâtiment occupe la parcelle D 106 de l'ancien cadastre, avant 1970 (fig. 3), et D 28 du nouveau cadastre.

*L'examen des anciens plans cadastraux (Trésor Public de Senlis) et des matrices cadastrales (Mairie de La Chapelle en Serval) indique que ce château fut acquis en 1901 — mutation fiscale 1902 — par Hippolyte Hamet qui le revendit en 1909 — mutation fiscale 1910 — à Fernand Halphen. Il est très probable que Hippolyte Hamet avait fait cette acquisition dans un but locatif.*

La demeure, en effet, fut louée très rapidement (1901) à Alphonse Verstraete. Mais, en 1905, ce dernier avait déjà quitté

---

(8) Billard et porte-queues : 1987 ; Salon de musique : 1995.

(9) Sources administratives : Annuaire téléphonique du Nord et de l'Oise, (1901-1910), Ministère des Postes et Télécommunications, 20 Avenue de Ségur, 75007 Paris.

Plan de l'ancien cadastre de La Chapelle en Serval (cadastre napoléonien), Centre des Impôts fonciers, 20 Chaussée Brunehaut 60300, Senlis.

Plan du nouveau cadastre de La Chapelle en Serval (1970), Mairie de La Chapelle en Serval, 1200 Route de Paris, 60520, La Chapelle en Serval.

Matrices cadastrales de l'ancien cadastre, Mairie de La Chapelle en Serval, 1200 Route de Paris, 60520, La Chapelle en Serval.

la propriété <sup>(10)</sup>. Entre la fin 1904 et 1909, la probabilité d'un local resté vide est très forte (10).

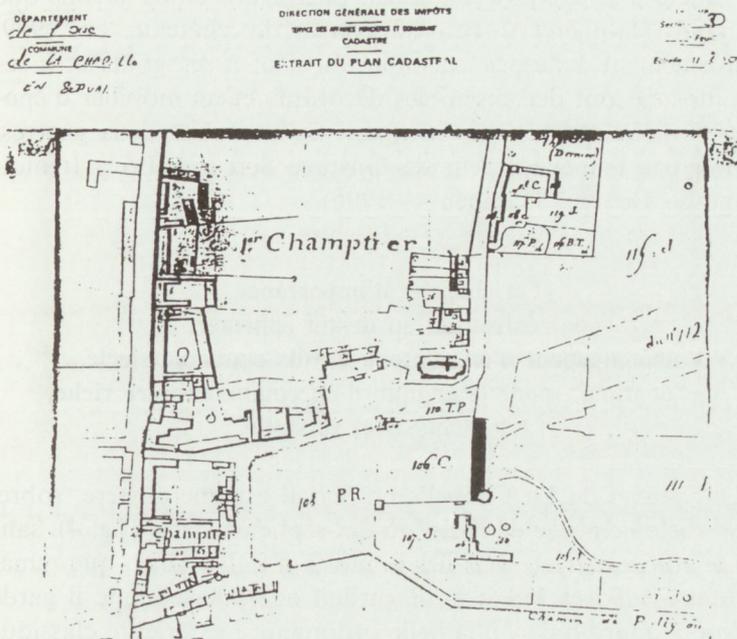


Fig. 3. — La Chapelle en Serval. Plan cadastral château  
■ = le château

Nous ignorons ce qui advint durant ces années du décor et des meubles installés en 1901.

(10) Annuaires des réseaux téléphoniques du Nord et de l'Oise.

1901-1902 : Pas de réseau téléphonique à La Chapelle en Serval.

Supplément à l'annuaire du 1<sup>er</sup> janvier 1903 : Création d'un réseau téléphonique à La Chapelle en Serval : Y figurent deux abonnés seulement dont : Werstraete-Delebart, aviculteur : le 03 à La Chapelle en Serval.

Annuaire du 1<sup>er</sup> août 1904 : même mention.

Annuaires des années 1905-1906-1907-1908-1909 : plus d'abonné au 03 ; plus de mention de Werstraete-Delebart.

Annuaire 1910 : Un abonné au 03 : Halphen Fernand, Château de La Chapelle en Serval.

Ceci nous prouve, si cela était encore nécessaire, que Fernand Halphen succéda bien à A. Verstraete au Château de La Chapelle en Serval. Il reprit la ligne créée pour l'aviculteur, et laissée en attente après son départ.

Une exception, cependant : les décors de croisée de la salle de billard furent réemployés au premier étage de l'Hotel Verstraete à Bruxelles (voir infra, page 283). Nous savons que Fernand Halphen<sup>(11)</sup> fit réaménager le château, en 1909, conformément à l'esprit classique du lieu, à ses goûts et à ses besoins : ce sont des ensembles décoratifs et un mobilier d'époque 18<sup>e</sup> siècle qui furent « ravagés » au cours des deux guerres, et non pas l'aménagement de Gustave Serrurier-Bovy (témoignage de Georges Halphen — 1996).

**Un chantier d'importance,  
une réalisation au destin éphémère :  
l'aménagement d'un château du dix-septième siècle...  
en location... pour le compte d'un commanditaire riche,  
« loufoque » et versatile.**

Le château de La Chapelle en Serval est une austère, sobre, mais vaste demeure de la fin du dix-septième siècle (fig. 4), sans doute édiflée par et pour des hommes d'Eglise. Bien que remanié entre 1795 et 1802<sup>(12)</sup>, il gardait en 1900, comme il garde encore aujourd'hui<sup>(13)</sup>, la belle ordonnance extérieure classique de sa longue façade (50 m). Formé de cinq corps de bâtiments en enfilade (soit un corps central à 18 fenêtres flanqué de deux ailes à droite et de deux ailes à gauche, disposition typiquement française), il est complété, au pignon Nord, par une importante

---

(11) On sait que la vie de Fernand Halphen fut vouée à la musique. Elève de Massenet, il fut Second Grand Prix de Rome de composition en 1896 et composa des pièces profanes et religieuses. Famille de grands collectionneurs, les Halphen ont fait don, en particulier, au Musée d'Orsay d'un portrait de Fernand Halphen enfant, peint par Pierre-Auguste Renoir en 1880. Fernand Halphen fut tué au front le 16 mai 1917. (Cf : *Catalogue « De l'Impressionisme à l'Art Nouveau »*, p. 125, Réunion des Musées Nationaux Ed., 1996).

(12) Eléments historiques communiqués par la famille Halphen. Des recherches ultérieures aux Archives Départementales de l'Oise (Senlis) nous permettront de les préciser.

(13) En 1900, existaient encore aux fenêtres de belles rambardes en fer forgé Louis XIV, comme le laisse voir la photographie de la chambre d'A. Verstraete, au 1<sup>er</sup> étage, sur parc (fig. 37) ; aucun volet extérieur, donc.

tour de construction plus tardive. L'ensemble est froid : façades blanches et toits d'ardoises. Cette sévérité est compensée par la somptuosité d'un immense parc clos de murs.

Le château de La Chapelle en Serval n'appartenait pas à Alphonse Verstraete mais lui était loué. Simple locataire des lieux, il engagea pourtant l'aménagement de la propriété, sans pouvoir modifier en quoi que ce soit la structure architecturale, ni extérieurement, ni intérieurement.

Mais qui était donc Alphonse Verstraete ? Ce curieux personnage si central dans la brève histoire du décor « Art Nouveau », que signa Serrurier-Bovy à la Chapelle en Serval, et dans l'aventure tout aussi courte de la société « Serrurier et Cie ». Nous connaissons son état-civil<sup>(14)</sup>, mais nous ignorons son origine sociale, les sources et l'étendue de sa fortune et nous ne sommes pas convaincus qu'il ait pratiqué sérieusement l'aviculture. Il était né à Gand le 17 août 1839, de Pierre Verstraete et de Emilie Demeyer. Epoux de Emilie Delebart, il mourut à Bruxelles, 461 Avenue Louise, le 8 novembre 1910, à l'âge de 71 ans. Nous savons maintenant (10) qu'il s'installa à La Chapelle en Serval fin 1901 ou début 1902, y séjourna pendant l'année 1903 et quitta la propriété dans le courant de l'année 1904. Nous savons aussi qu'il se fit répertorier dans l'annuaire téléphonique de l'Oise comme « aviculteur »<sup>(15)</sup>.

Quant à sa fortune, si elle ne peut s'évaluer, nous pouvons nous en faire une idée à partir de quelques indices : Le coût approximatif des travaux de décoration intérieure (pour une propriété en location qu'il n'hésita pas à quitter au bout de deux ans), le calcul des fonds qu'il accepta d'investir dans la

---

(14) Bureau de l'Etat-Civil ancien, Centre Administratif, 6 Boulevard Anspach, Bruxelles.

(15) Il est abonné sous le nom de Werstraete-Delebart : aviculteur. Werstraete avec un W et non un V ? Delebart est le nom de sa femme. Reste à savoir si la dénomination « aviculteur » le concerne, concerne sa femme ou les concerne tous les deux ; si cette appellation témoigne d'une réelle activité professionnelle, d'un « violon d'Ingres », ou d'une lubie ? Gustave Soulier note malicieusement la relation existant entre les frises murales aux poules de la salle à manger et l'élevage pratiqué « avec grande sollicitude dans le parc » par les habitants du château.

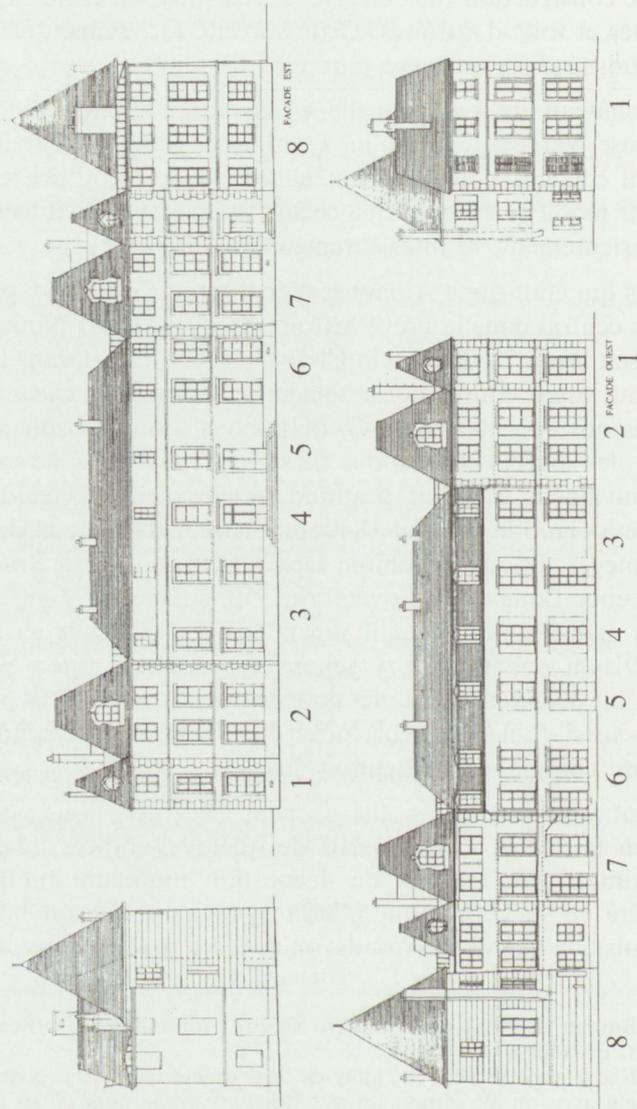


Fig. 4. — Château de la Chapelle en Serval

1. Petit salon ; 2. Salle de Billard ; 3. Grand salon ; 4. Escalier ;  
5. Vestibule ; 6. Salle à manger ; 7. Pièce à double niveau ; 8. Cuisines.

société « Serrurier et Cie » et l'achat de l'Hôtel Roger, 461 Avenue Louise à Bruxelles, construit par Victor Horta.

*A. Delvoye-Serrurier (gendre de l'artiste), J. Soyeur-Delvoye (petite fille de l'artiste) et R. Soyeur-Delvoye (époux de cette dernière) ont évalué le coût de la décoration intérieure à plus de 150.000 FB or, soit plus de 18 millions FB 1996 (3 millions FF 1996) (16). La somme n'est pas négligeable. Pour un chantier de cette importance, elle reste raisonnable, voire modeste ; de toute façon, elle est sans comparaison avec celles demandées pour des décorations complètes d'hôtels particuliers urbains par d'autres architectes ou d'autres décorateurs contemporains (17).*

*Vers le milieu de l'année 1903, A. Verstraete s'associa avec Gustave Serrurier et René Dulong (18) pour fonder la société « Serrurier et Cie » (19).*

---

(16) DELVOYE-SERRURIER, SOYEUR-DELVOYE R. et J., « L'architecte-décorateur Gustave Serrurier-Bovy », *La vie Wallonne*, n° 373, 3, pp. 161-192, 1969.

(17) Pour exemple : H. Sauvage et C. Sarrazin dépensent 68.000 F Or (soit environ 8 millions de FB 1996 et 1 million trois cent mille FF 1996) pour l'ébénisterie et le mobilier du seul salon de l'Hôtel Léon Losseau (Mons, Belgique), en 1912, (tous autres frais et honoraires exceptés). Cf : DIERKENS-AUBRY F. et VANDENBREEDEN J., *L'Art Nouveau, Architecture et Intérieurs*, p. 210, 217 pages, Bibliothèque des Arts, Paris Ed., 1991.

(18) René Dulong, né le 3.11.1860 à Lisieux, mort dans les années 1940, E.N.S.B.A. Paris, élève de Julien Guadet, « architecte vérificateur de la ville de Paris », exerçant aussi en libéral au 22<sup>ter</sup> rue Legendre Paris 17<sup>e</sup>. Parallèlement à ces activités, Dulong dirige le magasin-salon ouvert par la firme « Serrurier-Bovy », en 1899, au 54 rue de Tocqueville, Paris ; puis devient l'associé de Gustave Serrurier en même temps que A. Verstraete avec la création de la société « Serrurier et Cie » (1903). Il s'occupera du magasin ouvert en Avril 1904 au 37 Boulevard Haussmann, Paris. On ignore quand et comment s'est arrêtée sa collaboration avec la firme, après la dissolution de la société « Serrurier et Cie ».

Parmi ses réalisations personnelles, citons : le restaurant « Le Pavillon Bleu » à l'Exposition Universelle de 1900 (décoration intérieure : Gustave Serrurier-Bovy), le restaurant du « Village Français » et la boutique « Weill » à l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs et Industriels Modernes Paris 1925 (Ref : Exposition Internationale des Arts Décoratifs et Industriels Modernes, Paris 1925, Catalogue Général Officiel, Paris : Avril Octobre 1925, Imprimerie Vaugirard, in 8°, 774 pages). Il semble bien se confirmer le fait qu'il exerça, toute sa vie, non seulement la fonction d'architecte mais aussi celle de concepteur de mobilier. Il fut, en effet, primé « hors concours » à l'Exposition de 1925, à la fois dans le Groupe

Une lettre de Jeanne Dulong<sup>(20)</sup> épouse de René Dulong, du 26 septembre 1905, nous renseigne sur la date des premières démarches que fit A. Verstraete pour quitter la société « Serrurier et Cie » et sur l'importance des fonds qu'il réclama : « Nous avons été bien désemparés depuis 8 jours » ... René a vu un « conseil » ... « avant qu'il (René) ne parte à Liège et qu'il ne voit le père V » (Verstraete) ... le conseil lui a dit ... « qu'il n'était pas, à première vue, engagé au delà de la somme qu'il a dans l'affaire. C'est beaucoup, car la semaine dernière nous nous voyions tout de suite endettés de deux à trois cent mille francs » (FF or = FB or, en 1905). « Voyez vous comment nous nous en serions tirés ? »

On peut raisonnablement conclure de cette missive que les Dulong imaginèrent (avant d'être éclairés par leur « conseil ») devoir contribuer pour la moitié au remboursement de la dette (puisque'il ne restait plus que deux associés : Serrurier et Dulong). Cet élément situerait la dette en question (donc l'apport financier de Verstraete à la société), entre quatre et six cent mille francs or, soit environ quarante huit à septante deux millions de francs belges 1996 ou huit à douze millions de francs français 1996. La reconnaissance de dette de cent mille francs<sup>(21)</sup>, signée par Gustave Serrurier le 17 octobre 1907 à Verstraete, ne concernait, pensons nous, que le solde (environ 8 %) d'une créance remboursée, pour l'essentiel, de Septembre 1905 à Octobre 1907<sup>(22)</sup>.

Ainsi, la Société « Serrurier et Cie » ne fonctionna que deux ans avant le début des gros problèmes.

---

1, Classe 1-Architecture et dans le groupe 2, Classe 7-Ensembles de Mobiliers (Ref : Exposition Internationale des Arts Décoratifs et Industriels Modernes. Liste des Récompenses. Paris. Imprimerie des Journeaux Officiels, 1926, in folio).

(19) WATELET J.G., *opus cité*, Ref. 6, p. 165.

(20) Lettre de Jeanne Dulong à Pierre Felgère, 26-09-1905, Archives E et F du Mesnil du Buisson, La Cheyrelle, Diènné, Cantal, France.

(21) WATELET J.G., *opus cité*, Ref. 6, p. 167, note 10.

(22) Notons au passage que 600.000 FB or représentait pour la firme un apport important : l'équivalent de la masse salariale sur 1 à 2 ans, si l'on table sur une centaine d'employés. (*Données de Quid*, p. 2155, R. LAFFOND, Ed., 1997).

*Ceci confirme le point de vue développé par A. Delvoye-Serrurier dans la lettre qu'il adressait à ses enfants le 17 juin 1969 (23).*

*Enfin, dernière donnée pécuniaire : L'achat, en 1907, de l'hôtel Roger construit par Victor Horta, 461 Avenue Louise à Bruxelles, par A. Verstraete : « je suis acheteur de la maison au prix qu'on m'en fera ». L'on sait que Horta trouva Verstraete si enthousiaste qu'il le prit pour un « loufoque » (24) !*

C'est donc à un commanditaire, puis à un associé, riche, loufoque et versatile, en somme difficile, que Gustave Serrurier-Bovy eut à faire, avant, pendant, et après le chantier de La Chapelle en Serval.

Et, sans doute, il ne l'ignorait pas (25).

### Fin 1901 et début 1902

Le chantier de La Chapelle en Serval est terminé ; le locataire s'installe, le journaliste (Gustave Soulier) visite les lieux et en commente l'aménagement. Quant à Gustave Serrurier, il prépare l'exposition d'un salon de musique au « Salon du Champ de Mars » et met la dernière main à un texte critique. Il signe

---

(23) DELVOYE-SERRURIER A., *Lettre à ses enfants*, 17-06-1969, Archives du Centre Serrurier-Bovy, Boulevard d'Avroy, 186, 4000 Liège.

(24) HORTA V., « Mémoires », p. 86, L. et P. Laruelle éd., Bruxelles, 1985.

(25) Lettre de Gustave Serrurier-Bovy à sa fille Madeleine du 10 novembre 1910, Archives du Centre Serrurier-Bovy, Boulevard d'Avroy 186, 4000, Liège : « Ce matin j'ai appris, par une lettre de faire-part, la mort de notre ami A. Verstraete !! Il m'a paru, qu'en cette circonstance les rancunes devaient être oubliées et je suis allé à l'Avenue Louise faire une visite que je croyais de mon devoir de faire. Je n'y ai pas vu Paul V. Mais la veuve qui m'a reçu très gentiment ! Ce sont toujours les mêmes gens, à la mentalité déconcertante. Cette entrevue avec Madame V. fut quelque chose d'une haute cocasserie : Je te raconterai cela ! Mais pour sur qu'on ne s'use pas les yeux à pleurer le défunt dans cette maison !! R.I.P. »

« A Darmstadt »<sup>(26)</sup> dans « L'Art Moderne », revue que dirige Octave Maus<sup>(27)</sup>.

*L'exposition de Darmstadt (Hesse) eut lieu de Mai à Octobre 1901. Elle obtint un succès très important, et fut commentée positivement de façon presque unanime par la presse européenne. Elle présentait un « village pour une colonie d'artistes », village créé et soutenu financièrement par le grand duc Ernst-Louis de Hesse. L'exposition s'intitulait : « Un document d'Art Allemand ». Le village comportait, au moment de l'exposition, sept villas et un atelier de travail. Six villas étaient dues à Joseph-Maria Olbrich (sur indications des futurs occupants), la septième était l'œuvre de Peter Behrens.*

« A Darmstadt » fut, non seulement une réponse à l'article de Paul Otlet<sup>(28)</sup>, paru dans les colonnes de la même revue, mais, pour le décorateur liégeois, une façon de se démarquer publiquement du concert de louanges qui salua l'inauguration de l'exposition. L'analyse de Serrurier touchait, pour la majeure partie de son texte, à l'architecture intérieure, au décor et au mobilier. Une part modeste était consacrée aux problèmes d'architecture extérieure proprement dite : en particulier, à l'absence d'éléments constructifs nouveaux tels que le fer, ou au maquillage des matériaux et procédés de construction par le ciment.

Curieusement, Octave Maus prit le soin d'ajouter, en bas de page, une note de la rédaction : « Cette intéressante étude emprunte une importance particulière à la personnalité de son auteur, M. Gustave Serrurier-Bovy, l'un des promoteurs du mouvement moderne dans les arts de l'ameublement et du décor »<sup>(29)</sup>. Mise au point, un peu traître, qui resituait Gustave

---

(26) SERRURIER Gustave, A. DARMSTADT, *L'Art Moderne*, 22, pp. 35-36 et 52-53, Février 1902.

(27) Rappelons, à cette occasion, qu'Octave Maus, 1856-1919, fonda « l'Art Moderne » en 1881, avec Edmond Picard. Avocat et critique belge, il fut promoteur de l'avant-garde artistique. Il créa le « Cercle des vingt » (1883), puis « La Libre Esthétique » (1894). Il était proche, politiquement, du Parti Ouvrier Belge et des milieux anarchistes.

(28) OTLET Paul, « Un document d'Art Allemand », *L'Art Moderne*, 21, p. 259 à p. 261, Août 1901.

(29) SERRURIER Gustave, *opus cité*, Ref. 21, note bas de page, p. 35.

Serrurier parmi les décorateurs et créateurs de mobilier, et non parmi les architectes constructeurs. Cela ne pouvait que limiter, aux yeux des lecteurs la portée de ses jugements. (On sait que cette année là, une controverse animée eut lieu entre Henry Van de Velde et les amis de Victor Horta à propos de la qualification du travail de Serrurier et de son apport au mouvement des Arts. Architecte ? Décorateur ? Marchand de meubles ? <sup>(30)</sup>).

*Notons que le jugement de Henry Van de Velde sur l'exposition de Darmstadt rejoint celui de Gustave Serrurier. Même s'il se contenta, lui, de l'exprimer en privé, son opinion n'en est pas moins également sévère : « En somme ce que ces gens là ont fait, c'est exactement le contraire de ce que nous voulons ; c'est l'aboutissement de ce que nous avons toujours combattu, c'est contre cela que, précisément, nous sommes partis en guerre... » <sup>(31)</sup>.*

Le texte de Gustave Serrurier, frisant parfois le pamphlet, établit assez bien ses positions théoriques au moment précis du chantier de La Chapelle en Serval. Pour cette raison, il est important de les rappeler :

1° « Le géométrisme gratuit », la « seule ligne », « les formes raides », sont formellement condamnés dans la décoration et le mobilier.

*« Si l'on pénètre, c'est bien autre chose et c'est bien pis. On peut juger ici d'une façon complète à quoi on en arrive lorsqu'on prétend faire de l'architecture en s'appuyant sur des théories fantaisistes d'où le jugement et le bon sens sont exclus. Je ne m'explique pas qu'un homme doué, instruit et consciencieux, comme doit l'être Monsieur Behrens puisse dépenser son temps et gaspiller son intelligence en des élucubrations aussi outrancières. Le seul fait d'ériger en principe que rien dans l'architecture ni dans la décoration, ne doit rappeler ni de près, ni de loin, même conventionnellement, quoique ce soit de vivant, ni figure humaine, ni animal, ni plante ce fait seul en dit assez sur l'esprit de parti pris qui a dirigé*

---

(30) WATELET J.G., *opus cité*, Ref. 6, pp. 107 à 111.

(31) VAN DE VELDE Henry, *Récit de ma vie*, T. 2, 1900-1917, texte établi et commenté par VAN LOO A., p. 105, note 4.

*Monsieur Behrens dans le dessin et le décor de sa demeure. Aussi n'y trouve t'on rien que la seule ligne destinée à exprimer tout le sentiment artistique que l'auteur a voulu y mettre. Ainsi l'ornementation et le mobilier de chaque pièce sont basés sur une figure géométrique déterminée qui, tel un 'leit-motiv', apparait sous tous les aspects, se reproduit de toutes les manières et surgit de toutes choses à tort et à travers ».*

Le même point de vue est développé dans la critique du travail de Joseph-Maria Olbrich :

*« Celui-ci est froid dans son dessin, figé en des formes raides et géométriques d'où tout mouvement, toute animation est systématiquement exclue. »*

Il eut été difficile, on le voit, d'avoir jugement plus négatif vis à vis des choix décoratifs géométrisants, des formes raides qui firent largement éclosion à Darmstadt. Jugement que l'éloge appuyé de Hans Christiansen, si « abondant dans ses lignes, exhubérant dans ses formes » renforçait *a contrario*.

La lecture attentive de « A Darmstadt » ne nous paraît pas étayer le thèse qui voit dans la visite de Serrurier à cette exposition l'origine d'une « rupture » dans son style.

2° Le maquillage des procédés d'exécution est proscrit à l'intérieur comme à l'extérieur.

*« Si l'on passe de l'extérieur à l'intérieur, on constate bientôt que là aussi plus d'un artiste a dessiné de l'architecture ou du mobilier sans trop s'inquiéter des moyens d'exécution, d'où il s'ensuit que lorsqu'il s'agit de réaliser un projet, comme on ne peut le faire par des moyens rationnels et sincères on est obligé d'employer des ficelles et des trucs de métiers réellement inadmissibles ... »*

3° La richesse et le luxe inutiles sont jugés pernicieux et dissolvants ... »

*« Ces artistes ne voient pas comme nous : ils ne voient pas modestes et ils n'échappent pas au reproche d'avoir fait trop riche et trop luxueux, mais leurs erreurs nous seront trop utiles pour*

*que nous les jugions sévèrement. Tâchons de ne pas nous laisser éblouir par l'attrait du luxe pernicieux et dissolvant.* »

4° La tendance au théâtralisme dit « Allemand » doit être évitée :

*« J'aimerais qu'il (Olbrich) débarrassât ses œuvres de l'aspect un peu théâtral qu'elles présentent. C'est un défaut dans lequel tombent volontiers les Allemands et que devraient éviter des artistes qui s'assignent la tâche de réformer le goût et de régénérer l'art. »*

Il faut donc « *construire des demeures claires, où l'on est bien* ».

### L'état des lieux

C'est une surface au sol d'environ 1200 m<sup>2</sup>, répartie sur trois plans (fig. 5 et 6), dont Gustave Serrurier-Bovy se vit confier l'aménagement vers la fin de l'année 1901 <sup>(32)</sup>.

La demeure répondait aux normes de construction en vigueur au 17<sup>e</sup> siècle : façades respectant un ordonnancement classique, épaisseur de bâtiment (environ 6 m) correspondant aux possibilités de portée des poutres porteuses (section : 38 cm × 38 cm), murs de refend et poutres maîtresses se répétant de façon régulière, avec un espacement logique (celui de la longueur habituelle des solives : c'est à dire entre 3 m et 3 m 40).

Si le dessin des façades avait été soumis aux règles de la composition, l'emplacement des poutres porteuses dans les murs avait été, lui, soumis aux impératifs de la construction. Dans leur interrelation, l'esthétique intérieure n'avait été pas prise en compte. C'était la loi du genre.

---

(32) L'aménagement a-t-il concerné toute la demeure ? Il nous semble qu'on peut répondre positivement à cette question : G. Soulier parle clairement du rez-de-chaussée et des deux étages et souligne, par ailleurs, « la large hospitalité qui fait ménager pour les amis toute une suite de chambres. » (Ref : SOULIER, G., *opus cité*, Ref. 1, pp. 76 et 78.)

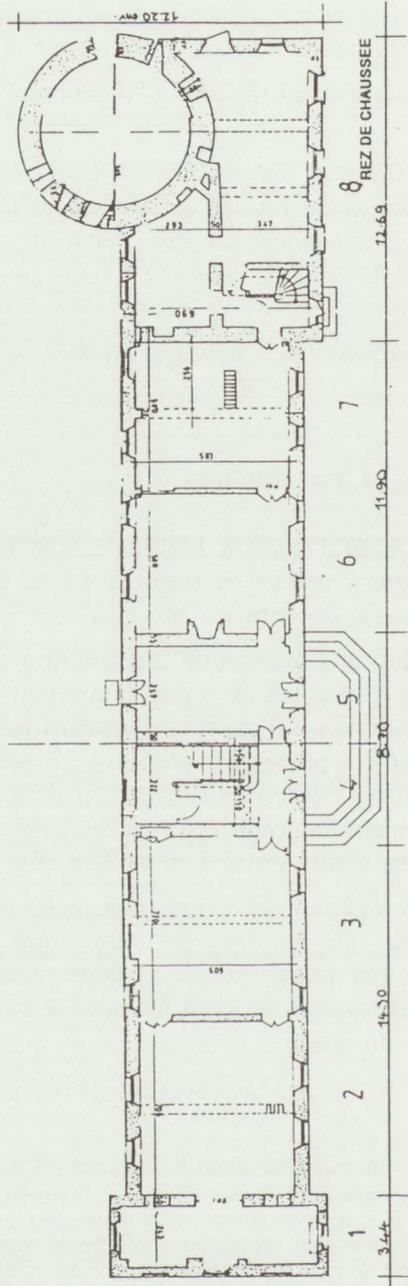


Fig. 5. — Château de la Chapelle en serval  
Rez de chaussée

1. Petit salon ; 2. Salle de billard ; 3. Grand salon ; 4. Escalier ;
5. Vestibule ; 6. Salle à manger ; 7. Pièce à double niveau ; 8. Cuisines.

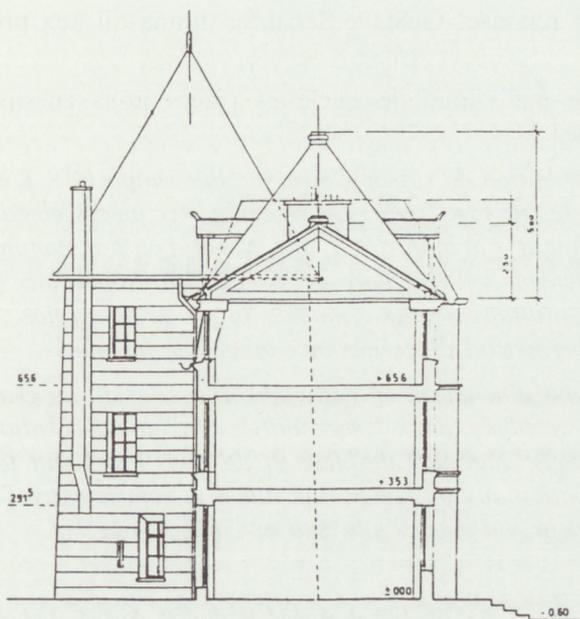


Fig. 6. — Château de la Chapelle en serval  
Coupe

Esthétique intérieure que dénonça Gustave Soulier ; celle aussi que ne put supporter le commanditaire des travaux :

« Qui ne s'est pas plaint d'être entravé dans ses goûts d'aménagement artistique par l'état des lieux tel qu'il le trouvait et auquel il ne pouvait remédier » (en raison du statut de locataire)... « Comment s'accomoder des inconvénients de la construction, lorsqu'on n'est pas maître de la modifier ? » ... « ... les plafonds ne constituent pas un plan horizontal parallèle à celui du plancher : ils sont de travers, ils changent de niveau, traversés par de grosses poutres irrégulièrement placées »<sup>(33)</sup>. « Il était, on le voit, difficile de s'accomoder de ces imperfections pour constituer un heureux décor... ».

(33) « Irrégulièrement placées » est une interprétation erronée des faits ; ce ne sont pas les poutres mais les fenêtres qui sont irrégulièrement placées ; se reporter au plan.

Quelles réponses Gustave Serrurier donna-t'il aux problèmes posés ?

L'étude analytique de quelques pièces nous en apprendra davantage.

*La distribution du rez-de-chaussée était simple* <sup>(34)</sup>. *L'aile Sud, peu ouverte sur l'extérieur, fut réservée aux pièces élégantes : le grand salon et « le billard ». L'aile Nord, d'où l'on communiquait plus facilement avec le parc et la cour, fut vouée aux pièces à caractère utilitaire : salle à manger et pièces de service ; un petit escalier permettait d'accéder aux étages de la tour.*

*Côté cour d'honneur, un vaste perron conduisait au grand escalier et au vestibule, deux pièces unifiées par une décoration homogène de tons chantants de bleus et de verts marquant leur commune vocation aux passages, aux allées et venues entre l'intérieur et l'extérieur, ou entre l'aile Sud et l'aile Nord* <sup>(35)</sup>.

---

(34) La répartition des pièces principales du rez-de-chaussée est maintenant établie. Et ceci, grâce à :

1° La reconnaissance par Monsieur Georges Halphen de trois éléments fondamentaux sur la photographie générale de la salle de billard (et leur mise en place, par ses soins, sur le plan) : a) la baie séparant le petit salon (situé à l'extrémité Sud du château) de la salle de billard, b) la cheminée du 18<sup>e</sup> siècle, à têtes de femmes, située sur le mur du fond de ce même petit salon, c) l'existence d'une fenêtre (celle au vitrail) au dessus de la cheminée.

2° La confrontation de la description du château par G. Soulier avec le plan, mais aussi avec les données ci-dessus.

La mise en relation de ces diverses données n'a révélé aucune incohérence : le puzzle s'est facilement reconstitué.

Une difficulté persiste : l'emplacement du « Salon de musique » ; lors de la visite de G. Soulier, l'exposition de la Société Nationale des Beaux-Arts, où les meubles allaient être exposés, était en préparation ... Aussi le journaliste n'avait-il pu faire la critique de ceux-ci, ni nous laisser de témoignage écrit sur leur emplacement au château de La Chapelle en Serval.

(35) Nous savons que le vestibule comportait, comme meubles principaux, des porte-manteaux, un porte-fusil et une solide banquette. Ce mobilier était « en bois teinté de vert ». (SOULIER G., « Une Installation de château », *opus cité*, Ref. 1, p. 78). Le détail a son importance. En effet, comme la plupart des artistes se réclamant de « l'Art Nouveau », Gustave Serrurier employait presque toujours des bois massifs et naturels. Ce « bois teinté de vert » fait partie des quelques exceptions suivantes connues : 1° « La chambre du jeune homme », dans le même château (SOULIER G., « Une Installation de château », *opus cité*, Ref. 1, p. 84), qui est en « chêne teinté de vert ». 2° L'autel de l'oratoire de Monsieur Alexandre Braun, en

*A chaque étage, une galerie de 35 m de long sur 1 m 26 de large, éclairée sur la cour d'honneur, distribuait les chambres qui donnaient toutes sur le parc, à l'Ouest.*

### La salle de billard

La surface attribuée à l'espace « Billard » (fig. 7), par Gustave Serrurier-Bovy, était importante : 60 m<sup>2</sup>.

Située à l'extrémité Sud du château, immédiatement à la suite du grand salon, cet espace se composait de deux pièces communiquant l'une avec l'autre par une baie. De formes dissemblables, de surfaces inégales (41 m<sup>2</sup> et 19 m<sup>2</sup>), elles étaient largement éclairées par 7 fenêtres, irrégulièrement placées, ne se faisant pas face. On peut penser que les nécessités d'un éclairage optimal, pour les futurs joueurs, avaient pesé dans la décision de choisir, parmi toutes les pièces du Rez-de-chaussée, celles-ci. En effet la première pièce, celle où devait prendre place la table de billard, bénéficiait, par elle-même, d'une double orientation (Est-Ouest) et d'une lumière déjà généreuse (4 fenêtres). De surcroît, la baie de communication lui faisait profiter de la luminosité exceptionnelle de la seconde pièce (3 fenêtres pour 19m<sup>2</sup>), et surtout de l'orientation Sud qui lui manquait.

#### « Les inconvénients de la construction »

La difficulté majeure provenait de la poutre porteuse (38 cm) traversant la grande pièce d'Est en Ouest, et dont l'emplace-

---

1894, « en bois vert cru » (WATELET J.G., *opus cité*, Ref. 6, p. 139) 3° Les sièges de « la chambre verte » (peints en vert) à Mar del Plata (circa 1910). (DI LORIO G. et WATELET J.G., p. 84.86, photos couleur, in *Villa Ortiz Basualdo, Mar del Plata, Serrurier-Bovy*, 96 p., Ed. du Perron, Alleen, Liège, 1994). 4° Mobilier du « Coin de cheminée », « Salon de la Libre Esthétique », 1896, (WATELET J.G., *opus cité*, Ref. 6, source non précisée), 6° chaises laquées en blanc (?) du « Pavillon Bleu », Exposition Universelle 1900, (WATELET J.G., *opus cité*, Ref. 6, source non précisée).

Existait aussi une fontaine-lavabo en céramique, pierre et bronze.

Au sol, un tapis de cordes au dessin et aux tons recherchés.

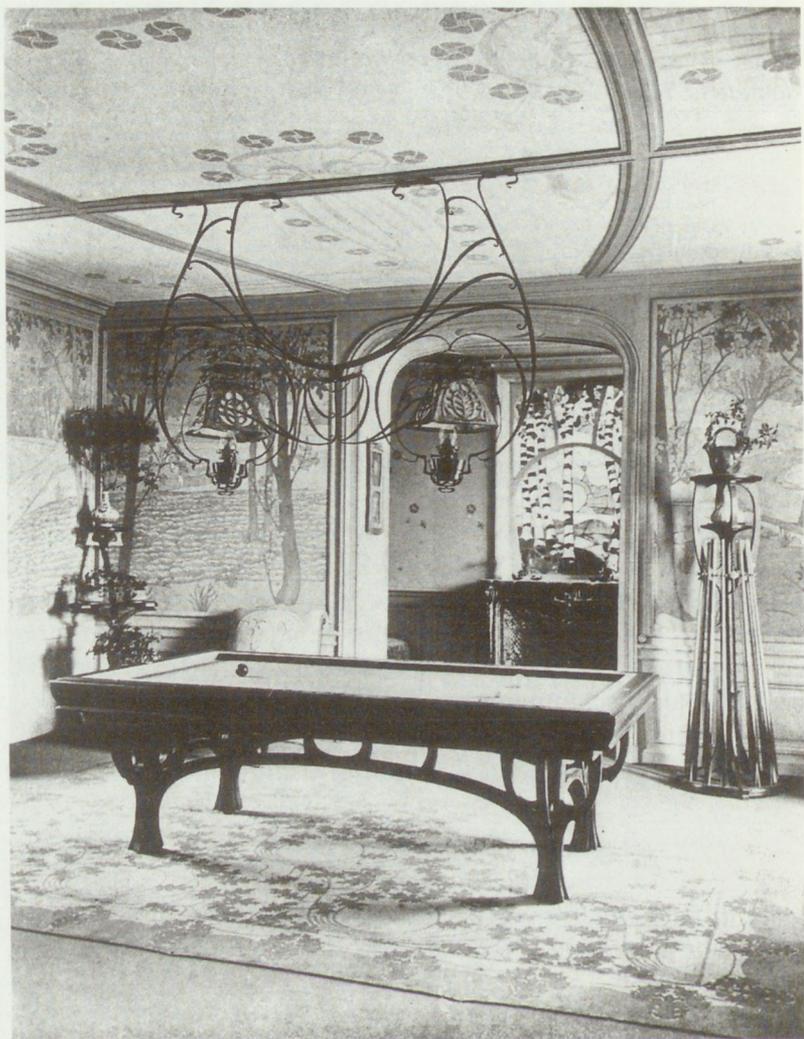


Fig. 7. — Château de la Chapelle en Serval  
L'espace billard. Au fond : petit salon (G. Soulier, 1902)

ment, du aux normes de construction, soulignait malencontreusement la disposition irrégulière et dissymétrique des fenêtres (se reporter au plan du château et au schéma concernant l'espace « billard »).

Du reste, ce problème se retrouvait partout dans le château, à des degrés divers. Parfois optiquement accentué, comme ici, lorsque la double orientation était en jeu, il devenait moins crucial dans les pièces à orientation unique, comme dans la galerie des étages où, pourtant, les poutres se répétaient régulièrement sur 35 mètres de longueur. Pour le rez-de-chaussée, composé d'une série de pièces en enfilade, à double orientation Est-Ouest, il est probable que Serrurier traita le problème comme un problème d'ensemble, imagina un principe général et l'appliqua à la salle de billard comme à toutes les pièces qui en relevaient. Les variantes portèrent sur les formules décoratives et non sur le principe architectural (voir le passage consacré à la salle à manger, *infra*). Pour les autres configurations, il trouva d'autres solutions : ce fut le cas de la galerie.

### La démarche probable de l'architecte ...

Ainsi, il ne pouvait toucher, ni aux poutres, ni aux fenêtres, ni aux portes, ni même aux boiseries<sup>(36)</sup>. Il lui fallait, à la fois, conserver l'apport de lumière et, pourtant, modifier profondément la perception optique des murs de façades, Est et Ouest, troués irrégulièrement par les hautes fenêtres. Il lui fallait aussi résoudre la question des plafonds et de leurs grosses poutres. Ces deux problèmes étant, nous l'avons vu, en interrelation.

En confrontant les témoignages écrits en 1902 et l'ensemble de l'iconographie<sup>(37)</sup>, il ne nous paraît pas illogique d'en déduire la démarche suivante (voir fig. 7 et 8).

---

(36) On remarque sur les photographies prises en 1902 (voir G. SOULIER, *opus cité*, Ref. 1, et *Catalogue « Serrurier et Cie », opus cité*, Ref. 5), que tous les éléments fixes datant du 18<sup>e</sup> ou du début du 19<sup>e</sup> sont restés en place : portes, boiseries, cheminées, balcons en fer forgé. Serrurier a pu faire des ajouts mais pas de suppressions.

(37) 1<sup>o</sup> élévations. 2<sup>o</sup> plans. 3<sup>o</sup> deux photographies : a) La salle de billard : L'Art décoratif, *opus cité*, Ref 1, page 79. b) catalogue Serrurier et Cie, Ref. 5, décors de croisée, n<sup>o</sup> 2806, fauteuil n<sup>o</sup> 1733, chaise n<sup>o</sup> 1733. Même si cette dernière photographie n'est pas légendée : « Château de La Ch.. », elle a bien été prise dans la salle de billard ; nous y retrouvons, en effet, les grands « panoramiques » aux décors de sous-bois visibles sur la photographie légendée « salle de billard », et le décor de croisée, aux « Loïe Fuller » décrit par G. SOULIER, *opus cité*, Ref. 1, p. 82.

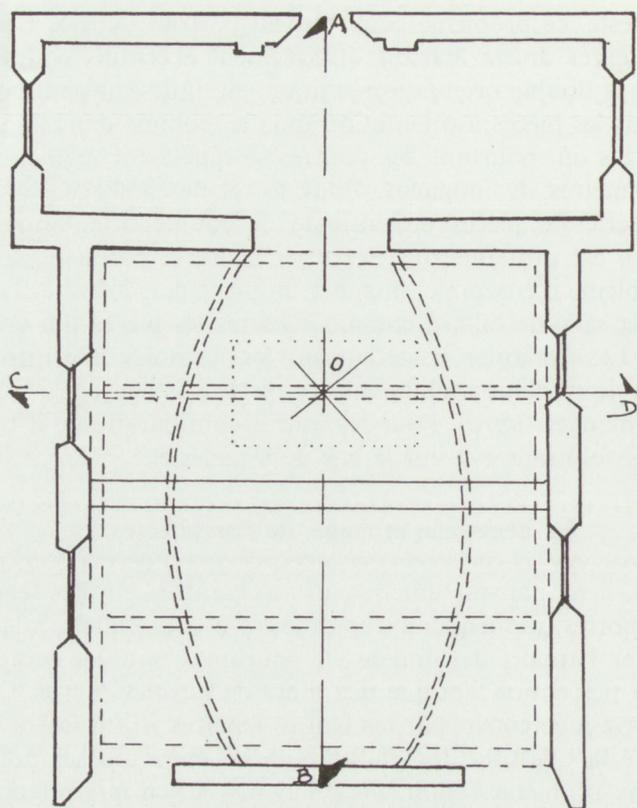


Fig. 8. — Château de la Chapelle en Serval  
Espace « billard », la composition géométrique  
(reconstitution approximative)

Légende :

- ⋯ Le billard
- Les structures préexistantes intouchables murs-poutres-cloisons-fenêtres
- ⋯⋯ Les plances moulurées du faux plafond composant le décor géométrique
- $O$  = Centre du quadrilatère
- $OA = OB$
- $OC = OD$

« Partir » des plafonds, seules surfaces qu'il était possible de recréer. Passer un nouveau plafond sous la poutre maîtresse (ramenant la hauteur sous-plafond de 3 m 28 à 2 m 87 environ)

et l'arrêter à l'embrasure des fenêtres<sup>(38)</sup>. Marquer sa limite par une épaisse moulure courant tout autour de la pièce. Sur cette néo-surface plane, des planches moulurées dessinaient un tracé géométrique qui vectorisait clairement la pièce du Sud au Nord, dans le sens de sa longueur, comme chemine la maison. La même idée directrice guida la composition de la salle à manger, mais Serrurier l'exploita différemment, comme nous le verrons. Cette vectorisation de l'espace jouait comme une discrète invite à parcourir les pièces ou, tout au moins, à privilégier optiquement l'axe Nord-Sud de la pièce plus que son axe Est-Ouest.

Deux autres procédés engageaient le visiteur à faire abstraction de la disposition inesthétique des fenêtres. D'une part, les grands panoramiques de sous-bois occupant la totalité des surfaces murales<sup>(39)</sup> : la nature entraînait à l'intérieur ; point n'était besoin d'aller la regarder à l'extérieur. D'autre part, l'adjonction d'importants décors de croisée en ferronnerie, décors aux « Loïe Fuller »<sup>(40)</sup>, stoppant le regard avant qu'il ne s'arrête sur

---

(38) Cette dernière option était due peut-être à l'impossibilité de passer ce plafond jusqu'aux fenêtres, si cela était incompatible avec l'ouverture des battants de fenêtres. A moins que ces fenêtres n'aient eu des impostes fixes, ou que leurs embrasures aient été suffisamment profondes.

(39) L'examen du coin supérieur droit de la photographie « Décors de Croisée » montre qu'il s'agissait de grands châssis, fixés au mur, et portant les panoramiques. Il s'agit donc de toiles, probablement à l'huile, et non de papiers peints collés aux murs. Un tel procédé, pour des panoramiques, n'est pas exceptionnel, au tournant du siècle. Nous l'avons observé, dans un appartement parisien (1900). Il s'agissait de vues de Paris, selon le même procédé, permettant d'imaginer la ville ...

(40) Loïe Fuller : danseuse américaine qui faisait fureur à la fin du siècle dernier. A l'Exposition Universelle de 1900, à Paris, H.Sauvage construisit un théâtre à son intention. L'architecture en était fort contestable (très marquée par les intentions publicitaires) : La façade d'entrée représentait, en relief, les plis mouvementés du drapé de la danseuse ! En effet, le célèbre numéro de l'artiste consistait à faire tourner, grâce à des hampes de bois tenues à bout de bras sous la robe, les plis innombrables de son drapé. Des jeux de lumière, très sophistiqués, à la pointe de la technique, et des ventilateurs, soutenaient cette prestation. Apparue, pour la première fois, en 1892, sur la scène des Folies-Bergères, Loïe Fuller devint l'un des thèmes préférés de beaucoup d'artistes, un des mythes de l'Art Nouveau.

les fenêtres ou qu'il ne repère la différence de hauteur sous-plafond entre la pièce et les embrasures.

Serrurier sut répondre aux souhaits de son maître d'ouvrage concernant la charpente, gommer au maximum le dessin dissymétrique intérieur des ouvertures, et sauvegarder l'ouvrant des fenêtres.

Il sut, avec rigueur, avec intelligence, recomposer les données de l'architecture intérieure tout en tirant parti des incontournables.

### ... et celle du décorateur

Le billard fut placé dans la première pièce, entre les fenêtres Est et Ouest, à proximité immédiate de la baie ouverte sur le petit salon adjacent, recevant ainsi la lumière de trois côtés. Il se trouvait donc décalé vers le fond de la pièce. Pourtant, là, situé à mi-distance entre le mur Sud du petit salon et la cloison Nord de la première pièce, il occupait une place remarquable<sup>(41)</sup> : Son axe longitudinal se trouvait confondu avec l'axe transversal du quadrilatère, formé par l'ensemble des surfaces en jeu, tandis que son axe transversal se trouvait, lui, confondu avec l'axe longitudinal des deux pièces, celui joignant le milieu du mur Sud au milieu de la cloison Nord. Le centre de la table de billard devenait ainsi le centre du quadrilatère (Voir la fig. 8). La géométrie du décor était alors en place, confiant clairement à l'objet « table de billard » un rôle fondateur. Celui d'ordonner l'ensemble de l'espace plutôt composite formé par cette enfilade de deux pièces disparates, de leurs sept fenêtres et de leurs deux portes : rôle d'ordonnateur géométrique, rôle d'ordonnateur symbolique, rôle d'ordonnateur fonctionnel.

Fait curieux, les meubles en acajou de cette salle et en particulier le « billard » lui-même avaient peu retenu l'attention du

---

(41) On entend ici « remarquable » dans son acception géométrique ; « qui possède des propriétés particulières ».

critique de 1902, sauf à les ramener à leur fonction de « note profonde »<sup>(42)</sup> dans la symphonie générale des couleurs. Mais pas d'étude formelle, fonctionnelle ou stylistique. Il est vrai que le commentaire de Gustave Soulier apparaît, d'abord et surtout, comme un hommage vibrant rendu au coloriste Serrurier.

Plus de vingt cinq termes différents cherchent à nous évoquer l'harmonie des lieux :

« couleur ... charme ... gamme ... bleu ... rose ... accord ... nuances ... lunaire ... doux ... reflets ... harmonie ... rehaussés ... tonalités ... évocation ... exquise ... bleuâtres ... vaporeux ... teintes ... chaud ... franc ... opalins ... féérique ... acajou ... note profonde ... symphonie ... intensité ... vision ... rêve ... vibrant ... enveloppante ... reposante ». Un véritable effet de sommation !

Les sous-bois sont partout présents, enveloppant la table de jeu. Le vitrail du petit salon vient prendre le relai des « panoramiques » dans l'échancrure de la baie, rétablissant la continuité optique des arbres, rompue par celle-ci (fig. 7). Si le trait apparaît encore respectueux du réel, le saut vers l'onirique semble consommé avec ces gammes de roses et de bleus dont nous parle Soulier<sup>(43)</sup>.

*Il existe trois projets gouache sur papier, rassemblés sous un passe-partout commun dans un cadre bois et laiton de la firme Gustave Serrurier-Bovy (fig. 9)<sup>(44)</sup>. A une date non précisée, a été portée sur le passe-partout la mention manuscrite : « La Chapelle en Serval (sic!) projets 1901 ». L'accent circonflexe placé sur le a et une rature au niveau du p indiquent sans doute une hésitation du scripteur entre « Château de La Chapelle en Serval » et « La Chapelle en Serval ». Ces projets concernent un plafond, dont le rapport est L/l=1,5 et deux élévations, pour une salle*

---

(42) SOULIER G., *opus cité*, Ref. 1, p. 82.

(43) Autant que l'on puisse en juger, les toiles sont peintes en aplats, et ceux-ci sont cernés. On pense à l'influence du synthétisme. D'après la description de G. Soulier, ces sous-bois bleus et roses nous paraissent avoir avoisiné l'irréalité.

(44) Catalogue Sotheby's, Monaco, 14.10.1990 (n° 446) ; Reproduit avec l'aimable autorisation de Sotheby's Monaco.

de billard. Dans ces élévations on retrouve traité le même thème (sous-bois). Par contre, le choix des couleurs est un dégradé, presque ton sur ton, allant du brun-rouge au rose (bien différent des coloris retenus à La Chapelle en Serval).

Trois remarques :

- 1° Ce rapport  $L/l=1,5$  ne correspond pas aux proportions de la salle où le billard prit sa place. De plus, il ne correspond à aucune des proportions repérables sur le plan du château de La Chapelle en Serval (voir plan).
- 2° On utilisait, à La Chapelle en Serval, des lampes à pétrole (voir les photographies des suspensions de la salle de billard et de la salle à manger, du bureau, ainsi que la lampe de la chambre de A. Verstraete) <sup>(45)</sup>. Une des élévations du projet à la gouache montre une suspension prévue, selon toute vraisemblance, pour un montage électrique.
- 3° Du fait de sa situation de locataire, Verstraete n'avait pu faire changer les portes intérieures de sa nouvelle propriété (voir photographies). Or, ces gouaches présentent des portes « Art Nouveau ».

Tout ceci laisse penser que ces projets n'ont pas été préparés pour une pièce précise de La Chapelle en Serval. En l'absence de données supplémentaires, on peut faire deux suppositions : soit il s'agit d'un projet préliminaire, sans aucune référence à la réalité du terrain ; un projet publicitaire, en quelque sorte, destiné à convaincre le futur client. Ou bien, la mention manuscrite (dont le graphisme n'est, ni celui de Gustave Serrurier, ni celui de Marie Bovy, bien connus) a été portée, a posteriori, tardivement, avec une erreur de localisation assez compréhensible ... (un billard ? pour où ? sinon pour La Chapelle en Serval ...). Il s'agirait alors d'un projet pour une autre salle de billard. Le mobilier apparaît bien conforme au style de la firme Serrurier-Bovy. Mais les tons, quasiment monochromes, ne sont pas typiques du coloriste, réputé pour l'audace de ses polychromies. Audace présente sur le chantier de La Chapelle en Serval, comme en témoigne G. Soulier.

---

(45) SOULIER G., *opus cité*, Ref. 1, pp. 77, 79 et 82. Catalogue « Serrurier et Cie », *opus cité*, Ref. 5, p. 13.

Par contre ils sont très proches, voire identiques, à ceux utilisés pour réaliser l'huile sur toile de la salle à manger de La Cheyrelle<sup>(46)</sup>. La tradition attribue cette dernière à la main de René Dulong, associé de Gustave Serrurier-Bovy.

Quoiqu'il en soit, ce ne sont pas ces trois projets à la gouache qui ont été retenus pour le château de La Chapelle en Serval.

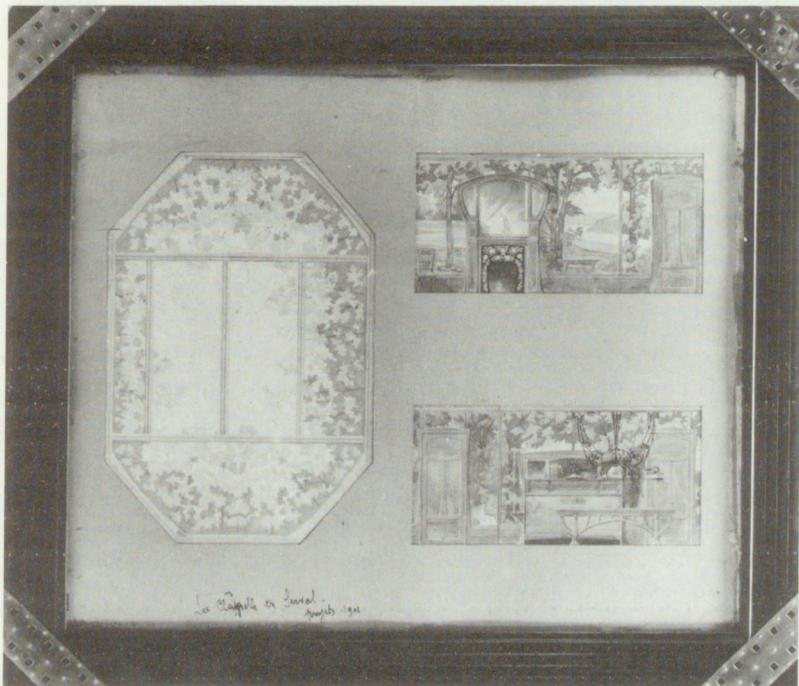


Fig. 9. — Projets pour une salle de billard, 1901  
(Dimensions réelles, 73 cm × 84 cm)

Dans le « Journal de l'Art Nouveau, 1870-1914 »<sup>(47)</sup> Jean-Paul Bouillon, le premier, a relevé que cette salle de billard était *construite*. Il rapproche le travail de Gustave Serrurier, de celui

(46) Château de La Cheyrelle, Dienne, Cantal, France. WATELET J.G., *opus cité*, Ref. 7, p. 81.

(47) BOUILLON J.P., *Journal de l'Art Nouveau, 1870-1914*, 247 p., Skira Paris Ed., 1985, p. 151.

de Henri Sauvage (« Café de Paris », 1899, et magasin « Jansen », Paris, vers 1900), travail de véritables créateurs, peu fréquent dans ces années là, qui cherche à construire « un espace spécifique et fonctionnel où l'ornement est soumis à la structure ». Cet auteur note ainsi : « Dans la salle de billard de Serrurier-Bovy, on trouve un modèle de ce décor total simple et clair <sup>(48)</sup> où les motifs figuratifs des parois ne trouvent pas pour autant la surface des murs et s'accordent au découpage linéaire de l'espace, du tapis au plafond, de la suspension aux pieds du billard ». Nous sommes en total accord avec cette analyse.

Au total, Serrurier sut conduire sa réflexion de façon rationnelle et progressive, de la totalité du chantier, envisagé dans une logique d'ensemble (voir *supra*), jusqu'à la plus petite unité fonctionnelle possible ; cette dernière est soumise à la logique d'ensemble, puis traitée dans sa logique spécifique.

### Trois pôles d'attraction

Ainsi, l'espace « Billard » (60 m<sup>2</sup>) fut ordonnancé, unifié, par les moyens géométriques et décoratifs que nous avons décrits et, ensuite, réenvisagé (nous semble t'il) sous l'angle de trois petites zones spatiales à vocations spécifiques <sup>(49)</sup>. Ces trois zones donnèrent lieu à trois prises de vue distinctes, en 1902 : Une zone « jeu » proprement dite. Une zone « spectacle ». Une zone « conversation ». Encore balbutiante au château de La Chapelle en Serval, l'aptitude de Serrurier à rendre chaleureux un espace (qu'il a préalablement dessiné, composé et découpé en « géomètre ») par la création de « pôles d'attraction » <sup>(50)</sup>, un peu plus incertains mais vivants, va se développer lors d'autres réalisations plus tardives dans l'œuvre.

---

(48) Dans le sens de « lisible », pensons-nous.

(49) Dans sa description de l'Hôtel Chatham (Paris) (1898), G. Soulier parle déjà de « petits cercles privés qui peuvent se considérer dans un certain isolement ». In SOULIER, G., « Serrurier-Bovy », *Art et Décoration*, Juillet-Décembre 1898, pp. 78-85 (voir p. 83).

(50) L'expression est empruntée au Mémoire sur Serrurier-Bovy « *L'Aube* » de Laurent Berhaut-Streel (1991-1992) Liège. Nous remercions l'auteur de nous avoir communiqué son travail.

*La zone « jeu »* <sup>(51)</sup>. *Le mobilier*

Le billard français, dont le plateau est constitué soit d'une plaque de marbre, soit d'épaisses ardoises, est excessivement lourd.

Le billard de La Chapelle en Serval (fig. 10), en bois d'acajou, plateau de marbre, mesure 2 m 39 × 1 m 335 et pèse donc 550 Kgs environ <sup>(52)</sup>. La salle de billard, construite sur caves voutées, pouvait porter ce poids. Sous les moquettes et tapis, posés par le décorateur, un sol dallé. De ce côté, pas de problème. La difficulté résidait dans la manière de soutenir le plateau. La solution, classique à l'époque, consistait à multiplier les pieds et à augmenter la hauteur de la ceinture. Des exemples typiques de ce genre de réalisations nous sont donnés dans « L'époque et son style, la décoration intérieure au XIX<sup>e</sup> » <sup>(53)</sup> : billards comportant entre 8 et 12 pieds de style « Louis XVI », « Charles X » ou « Louis-Philippe ». Pieds atteints de nanisme et d'obésité. Ceintures de hauteur démesurée.



Fig. 10. — Le billard

(51) Zone « jeu ». Se reporter à la photographie générale de la salle de billard (fig. 7). Pour l'étude de sa composition architecturale et décorative, se reporter aux lignes précédentes et à la figure 8.

(52) *Quid*, p. 1754, R. Laffont Ed., 1997.

(53) GÈRE Charlotte, *L'époque et son style, la décoration intérieure au XIX<sup>e</sup> siècle*, Flammarion Ed., 1989, pp. 205, 245, 306, 377.

Le billard de Gustave Serrurier-Bovy ne souffre pas de la comparaison. Tant dans ses principes de construction (malheureusement devenus difficiles à analyser compte tenu des modifications qui lui ont été apportées au cours des décennies précédentes), que dans son esthétique, heureuse.

*Au cours du siècle, en effet, des modifications importantes ont été apportées à la structure porteuse primitive du billard, rendant difficile sa compréhension. Il est certain, compte tenu des indices subsistant, que les intentions de Gustave Serrurier et les principes de construction qu'il a voulu mettre en œuvre n'étaient pas ceux actuellement lisibles.*

*Le montage a été simplifié ; certaines structures ont disparu dont au moins 2 traverses et 4 pièces de bois doublant la ceinture, à l'intérieur. Par contre, certains éléments, actuellement sans rôle fonctionnel, devaient participer aux problèmes de charge et de portée. C'est le cas, par exemple, des grands arcs surbaissés, dont le départ se situe sur la face interne des pieds. L'assemblage assez complexe, auquel ils sont reliés, se termine dans le vide sous la table, bien qu'il porte des tourillons ... en parfait état. Cet ensemble était, bien évidemment impliqué dans la structure porteuse.*

*Certains principes de construction restent parfaitement analysables : ainsi, sur les faces externes du billard, deux pièces de bois travaillées élargissent la base du pied puis restent solidaires de celui-ci jusqu'aux deux tiers de sa hauteur. Ces mêmes pièces de bois s'éloignent ensuite du poteau central, pour jouer un rôle apparenté à celui des « aisseliers » en charpente. « Aisseliers » qui soutiennent les équerres doublant la ceinture, à l'extérieur et à chaque coin, prenant ainsi en charge le porte-à-faux : en effet, la ceinture étant en retrait, choix très judicieux sur le plan esthétique, il y a un important surplomb du plateau.*

*Les problèmes de charge et les problèmes de portée étaient ainsi résolus par l'ensemble de la construction. Aucune pièce de bois n'était selon nous, vouée au seul but de décorer.*

Si, parfois, Serrurier a pu se laisser aller à des fantaisies menuisières, inutiles sur le plan de la construction, pour le seul

plaisir des lignes, ici, les difficultés inhérent à la fabrication d'un billard avaient du stimuler avec bonheur ses qualités « d'ingénieur-décorateur »<sup>(54)</sup>.

Le porte-queues, également en acajou, présente sur son pied des séries d'encoches que rien n'appelle dans la table de billard dont il est l'accolyte (fig. 11). On peut se demander s'ils sont de la même mouture<sup>(55)</sup>.

Quant au lustre, à l'échelle de ce qu'il devait éclairer, son intérêt réside, à nos yeux, dans sa stricte inscription sur l'axe longitudinal du billard, axe dont on a vu plus haut l'importance car il contribuait à structurer l'espace. Par ailleurs, ce devait être une belle pièce de ferronnerie, fidèle aux lignes mouvementées des objets en fer forgé des années précédentes.

Des moquettes recouvraient les sols de cette partie du château réservée aux pièces de réception<sup>(56)</sup>. Le beau tapis que l'on voit sur le document photographique, sous le billard, reprenait le modèle présenté au « Salon du Champ de Mars » de la même année (Avril 1901). Il n'avait donc pas été créé pour le château de La Chapelle en Serval, mais pour accompagner la chambre à coucher présentée à cette exposition<sup>(57)</sup>. La stylisation des motifs végétaux y est accentuée : cercles parfaits autour desquels s'enroulent des tiges flexueuses portant des feuilles de

---

(54) VAN DE VELDE H., « Un *ingénieur-décorateur* (souligné par nous) liégeois, M.G. Serrurier-Bovy », *Wallonia*, n° 12, pp. 285 à 296, Liège, 1902.

(55) Remarquons, par contre, que le projet à la gouache déjà cité proposait un billard aux pieds entaillés d'encoches ... comme ce porte-queues.

(56) Légère entorse à la règle que s'était fixée le décorateur : « Il veut donner la gaieté et la salubrité à nos appartements, en leur donnant la lumière et l'air, et en facilitant les lavages. Les tapis ne seront pas cloués sur les parquets dont ils ne couvriront qu'une partie ». In SOULIER, G., *Le Mobilier*, p. 107, *Art et Décoration*, 105-114, Janvier 1898.

(57) Présentés à la fois sur le sol et verticalement, ils avaient été appréciés : « Les tapis exposés par M. Serrurier, qui sont fort jolis et dessinés dans un excellent esprit, sont là pour témoigner qu'avec ses aptitudes de décorateur, le mieux est pour lui de ne s'en rapporter qu'à lui-même pour les partis à adopter ». In O. GERDEIL, « L'Art Décoratif », *L'Intérieur*, p. 128, Juin-Septembre 1901.

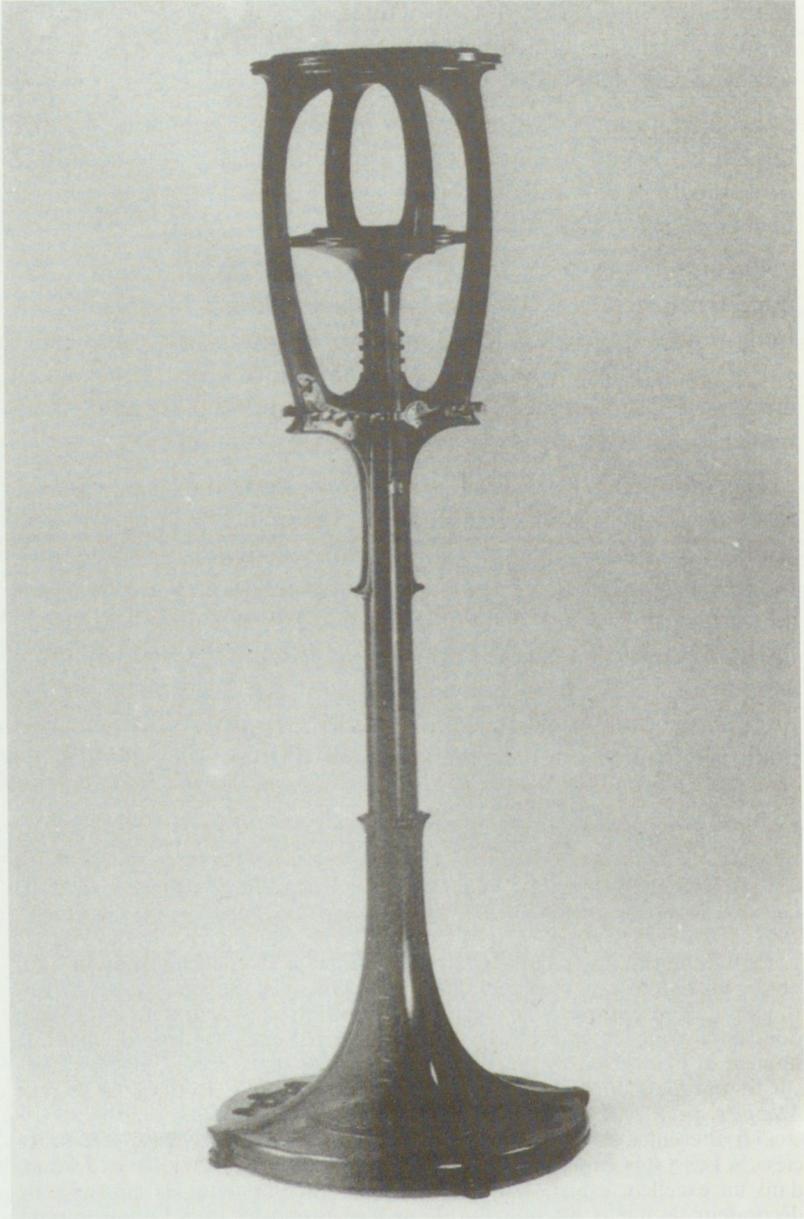


Fig. 11. — Le porte-queue

chêne. Fil souple où pendent, par bouquets de trois, d'autres feuilles de chêne. Dessin sobre.

Dans le coin opposé au porte-queue, un fauteuil « tapisier », sans bois apparent ... inhabituel chez Serrurier en 1901.

La sellette, placée tout à fait à gauche du document, est une variante de la sellette souvent nommée « de l'Exposition de Teruren » (1897). Le modèle n'était donc pas nouveau quand Verstraete en fit l'acquisition pour sa propriété.

*Cette variante comporte trois étages de pause (dont deux à l'étage intermédiaire). Elle est très proche de celle présentée dans « Art Nouveau Belgique »<sup>(58)</sup>. Identique dans la forme, elle en diffère par le bois employé, acajou à La Chapelle en Serval et palissandre dans l'autre modèle. Deux autres versions de ce modèle nous sont connues<sup>(59)</sup>. Nous regrettons de ne pouvoir en donner ici illustration. La ligne de ces sellettes correspond au meilleur cru de 1897 ... Environ quatre ans avant le chantier de La Chapelle en Serval ...*

*En effet ces quatre modèles, de qualité comparable, à quelques exigences près, sont d'une pureté de construction tout à fait remarquable : composition graphique basée sur la prédominance d'un seul plan, sans concession.*

La photographie du « Catalogue Serrurier et Cie », légendée « Décors de croisée, n° 2806, fauteuil n° 1733, chaise n° 1733 », nous montre un coin fenêtre du côté Est (fig. 12). Nous ne reviendrons pas sur la présence des panneaux peints qui authen-

---

(58) *Art Nouveau Belgique*, p. 254, A. DE SMET, Europalia, Brussels Ed, 1980.

(59) Le premier, reproduit dans « Art Nouveau Floral » (WICHMANN, S., *L'Art Nouveau Floral*, p. 119, Chêne Ed., Paris 1986) est superbe par l'admirable intelligence de sa construction et de son tracé, au compas. On peut y voir, avec Wichmann, un mouvement inspiré par un « flux vital ». Pour notre part, nous sommes surtout frappés par la géométrie de la construction, travaillée dans un plan unique dominant. La photographie, excellente, permet une lecture parfaite de ce meuble exceptionnel, en palissandre et acajou.

Le second (Catalogue Sothebys, Monaco, n° 168, 1988), est en palissandre et ne comprend pas d'étage bas.

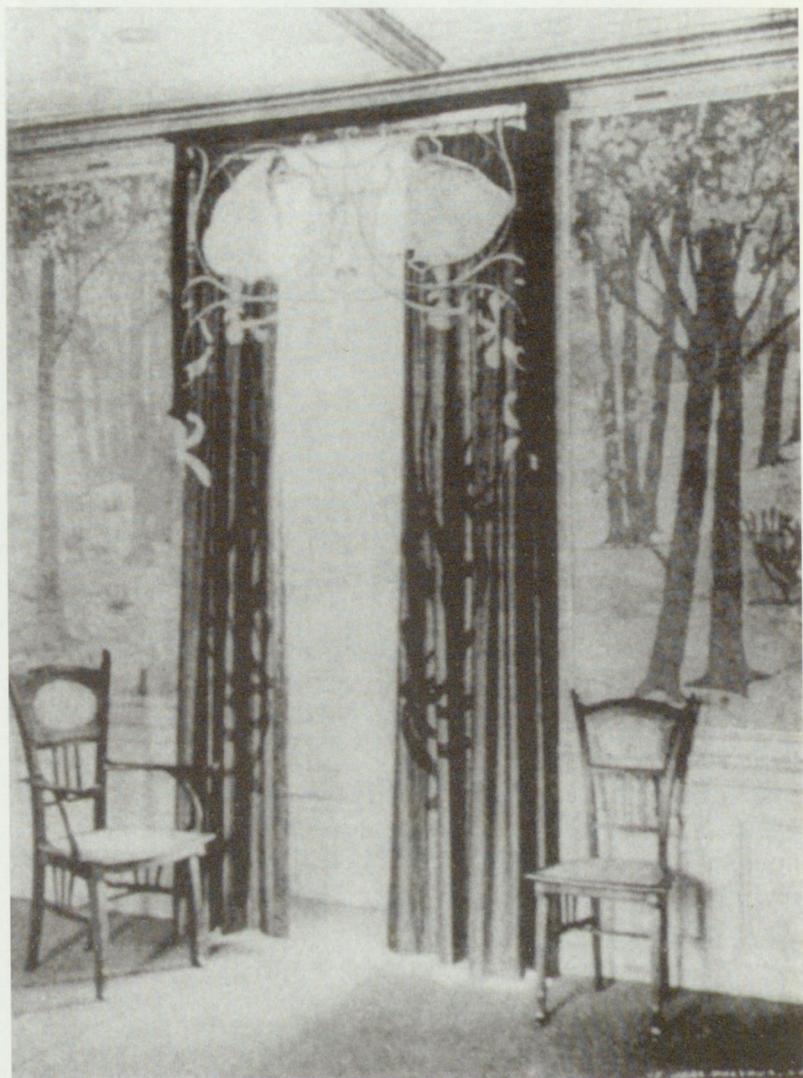


Fig. 12. — Château de la Chapelle en Serval  
L'espace « billard », fenêtre est  
(« Catalogue Serrurier et Cie », 1903)



Fig. 12bis. — Décor de croisées de la salle de billard,  
rapporté à l'Hotel Verstraete, Bruxelles.  
(Photographie prise entre 1910 et 1920 — musée Horta)

tifient le lieu où a été prise cette vue, ni sur la nature du thème de la « Loïe Fuller » (voir Ref. 40).

*Notons seulement que ce décor de fer forgé et opaline a été rapporté ultérieurement sur les fenêtres du premier étage de l'Hôtel Verstraete, à Bruxelles (fig. 12bis). Une excellente photographie de cet Hôtel, prise entre 1910 et 1920 et conservée au Musée Horta, montre six des huit ferronneries représentant la danseuse qui décorèrent d'abord la salle de billard de la Chapelle en Serval. Les éléments métalliques avaient été adaptés au nouveau salon. Quant aux opalines, elles permettent de suivre le mouvement de la danse, « décomposé » en quelque sorte. L'analyse photographique des mouvements — danse, marche, galop du cheval — était alors en plein essor ... Nous remercions le Musée Horta de nous avoir autorisé à reproduire ici ce document.*

Les sièges sont faciles à situer dans l'œuvre de Serrurier. Très proches de ceux de l'hôtel Chatham, ils s'en différencient cependant par les entretoises et par la simplicité de la tapisserie <sup>(60)</sup>. Leur année de création est sans doute la même que celle de ces derniers (1898). Rien de nouveau, non plus, du côté de ce mobilier.

*« La zone spectacle »*

C'était possiblement une zone « tampon » entre les hôtes du grand salon et les joueurs éventuels. Sans doute pouvait-on venir jeter un coup d'oeil, sans gêner le jeu. Les joueurs devaient y circuler en guettant leur tour. Lieu de passage et de station debout, on l'imagine assez vide. C'était aussi la zone d'où l'on pouvait le mieux embrasser du regard la totalité de la composition du décor : « Sur ce salon (il s'agit du grand salon) Monsieur Serrurier a ouvert la perspective d'une salle de billard, qui constitue peut-être le plus bel ensemble décoratif qu'il ait jamais réalisé » ... « On peut difficilement se représenter la séduction puissante de ce salon (la salle de billard) soit que l'on y ait pénétré, soit même qu'on y jette les yeux par les portes qui le font communiquer avec le premier salon ».

Une zone, donc, doublement destinée au spectacle ...

*Le petit salon : une zone de tranquillité ...*

Ce lumineux petit salon de 19 m<sup>2</sup>, éclairé au Sud, à l'Est et à l'Ouest (fig. 5), réchauffé par la présence d'un foyer, isolé du bruit et de l'agitation par sa situation, n'est identifiable que sur deux documents :

La prise de vue générale (fig. 7), sur laquelle on entrevoit le mur Sud avec sa cheminée du 18<sup>e</sup> siècle et son beau vitrail. Eventuellement, la reproduction légendée : « Bureau » dans l'article de G. Soulier (fig. 16).

---

(60) SOULIER, G., *Art et Décoration*, « Serrurier-Bovy », Juillet-Décembre, 1898, pp. 79 et 80.

Encore que nous ne puissions mettre en relation cette dernière photographie avec la précédente qu'avec prudence.

*Deux arguments plaident en faveur de la présence de ce grand bureau dans le petit salon (fig. 13, 14, 15) :*

*Le premier argument repose sur la similitude des papiers peints au pochoir présents sur les deux documents (fig. 14, 15).*

*Celui du mur situé derrière le bureau est assez lisible (fig. 14). C'est l'un des sept papiers peints au pochoir présentés, à la fin de 1901 ou au tout début de 1902, par Serrurier<sup>(61)</sup>. Il s'agit du modèle appelé : « Oeillets » (fig. 13). Celui aperçu, à gauche de la cheminée, sur l'agrandissement (fig. 15) de la photographie « Salle de billard » (fig. 7), l'est beaucoup moins ...*

*Le second argument repose sur la similitude des boiseries anciennes visibles sur les deux documents. Similitude dans le dessin des moulures, similitude de dimensions aussi puisqu'elles correspondent, toutes deux, au quart de la hauteur sous-plafond.*

*Une difficulté demeure : Le bureau, les tiroirs et casiers supérieurs s'inscrivent, on le voit, dans la profondeur d'une grande niche (environ 2 m 80 × 1 m 60 × 0 m 20).*

*Celle-ci n'est plus repérable sur les plans actuels. A cet endroit persiste seulement le témoignage d'une fenêtre en trompe-l'oeil. Nous trouvons, dans le grand salon, encore actuellement, la présence d'importants renforcements de ce type. Leur situation, en pleine façade, n'est pas celle repérable sur le document. En effet, sur ce dernier, la niche se trouve à 40 cm environ de l'angle de deux parois. Nous conservons donc notre hypothèse précédente.*

Aucune pièce majeure dans ce discret petit salon. Le grand meuble à abattants a certainement été fait sur mesure puisqu'il devait s'intégrer dans un renforcement. Il est accompagné d'un fauteuil de bureau, simple variante de celui présenté dans le « cabinet de travail » (fig. 17 et 17bis) de la rue de Tocqueville,

---

(61) SOULIER, G., « Les papiers décorés de G. Serrurier », *L'Art Décoratif*, N° 43, Avril 1902, pp. 9 à 16 (p. 14).

1899<sup>(62)</sup>. L'important encadrement, au dessus du bureau, n'est pas proportionnel à l'ensemble du meuble. Sa présence ne se justifie guère que par la nécessité d'occuper le haut de la niche. Les gros ailerons verticaux encadrant le pupitre sont typiques de tendances stylistiques moins heureuses, à notre sens, tendances qui ont fait florès vers 1897-1899 ...<sup>(63)</sup>. Rappelons, par exemple, la salle à manger présentée au « Salon du Champ de

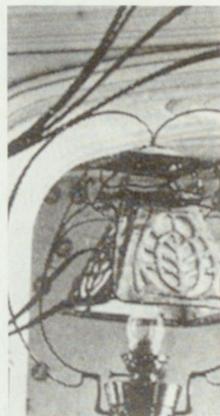
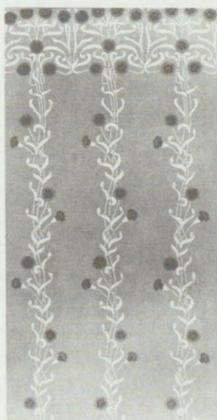


Fig. 13. — Papier « aux Oeillets »  
(G. Soulier, 1902)

Fig. 14. — Papier petit salon, coin bureau  
(G. Soulier, 1902)

Fig. 15. — Papier petit salon, vu du billard (agrandissement)  
(G. Soulier, 1902)

Mars » de 1899. Parmi les reproches qui furent faits à l'artiste, à son propos, il faut retenir celui d'avoir abandonné son style personnel et sa pondération.

(62) Les deux meubles sont en bois sombre. On pense à l'acajou, ce qui serait cohérent.

(63) On retrouve les mêmes ailerons sur le buffet n° 2342, *Catalogue Serrurier et Cie, opus cité, Ref. 5.*



Fig. 16. — Espace billard, le petit salon, meuble bureau  
(G. Soulier, 1902)



Fig. 17. — Magasin « L'art dans l'habitation ».  
Au fond : vitrail « art-métier ». Notes la frise, le fauteuil et la chaise,  
retrouvés à la Chapelle de Servel.  
« Catalogue Serrurier et Cie », 1903

Fig. 17bis. — Vignette « Art-métier »  
Sur une publicité de la rue de Tocqueville.

## Le grand salon

Nous possédons deux reproductions concernant l'aménagement du grand salon (fig. 18) : un chevalet<sup>(64)</sup> et un décor de croisée<sup>(65)</sup>.

René Dulong a décrit ces deux éléments (65) :

« C'est une sorte de chevalet formant meuble de salon et destiné à recevoir des tableaux sur ses deux faces. Le bois représente le principe de la construction, et le fer feuillagé et doré, en harmonie avec les impostes de croisée de ce même salon, suivant le dessin encadrant notre en-tête, vient ajouter au caractère décoratif du meuble, qui doit être assez léger d'aspect, non adossé à un mur et vu de différents points. »

Gustave Soulier a complété ces données en expliquant très clairement le rôle déterminant que jouait le chevalet dans la composition générale du salon (64).

Cette fois-ci la composition partait du centre de la pièce (fig. 19). Centre où Gustave Serrurier plaça le chevalet. Sa construction à deux faces le rendait fonctionnel des deux côtés, et, rappelons le « d'être vu de différents points ». Sa position centrale lui permettait alors de « dialoguer » avec une série de portraits de famille, enchassés « dans des cadres fixes de chêne très sobrement rehaussés d'or » et situés tout autour du salon. Bien que Soulier ne l'ait pas formulé expressément, l'éventualité que les tableaux aient été placés sur les axes passant par le chevalet central est très forte. C'est pour nous plus qu'une hypothèse, plutôt une déduction logique. En effet, l'auteur a précisé qu'il y avait, dans la façon dont le salon était traité, une certaine conception du rôle de la Peinture que Serrurier affirmait avec force. Conception qui consistait à relier la peinture à l'or-

---

(64) SOULIER, G., *opus cité*, Ref. 1, p. 78.

(65) R.D., « Le métal dans le mobilier et la décoration », *Art et Décoration*, pp. 75 et 80, Janvier-Juin 1902 (René Dulong).

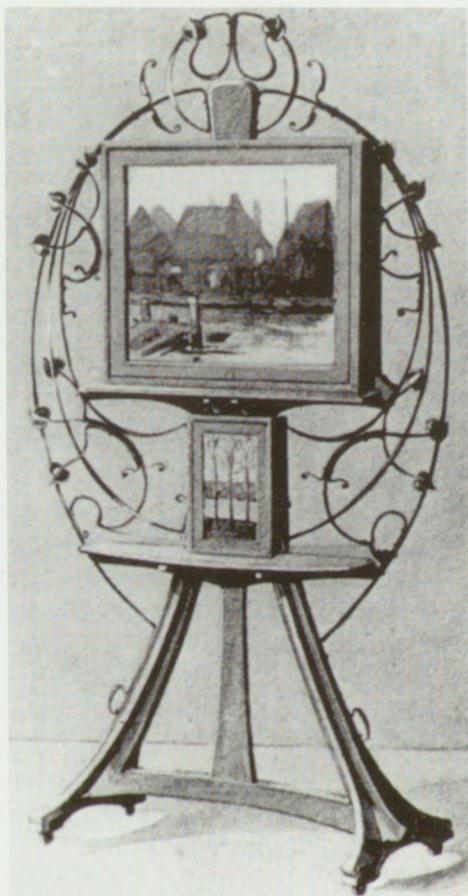


Fig. 18. — Château de la Chapelle en Serval grand salon  
en haut, le décor de croisée — R.D. 1902 ;  
en bas, le chevalet — G. Soulier 1902).

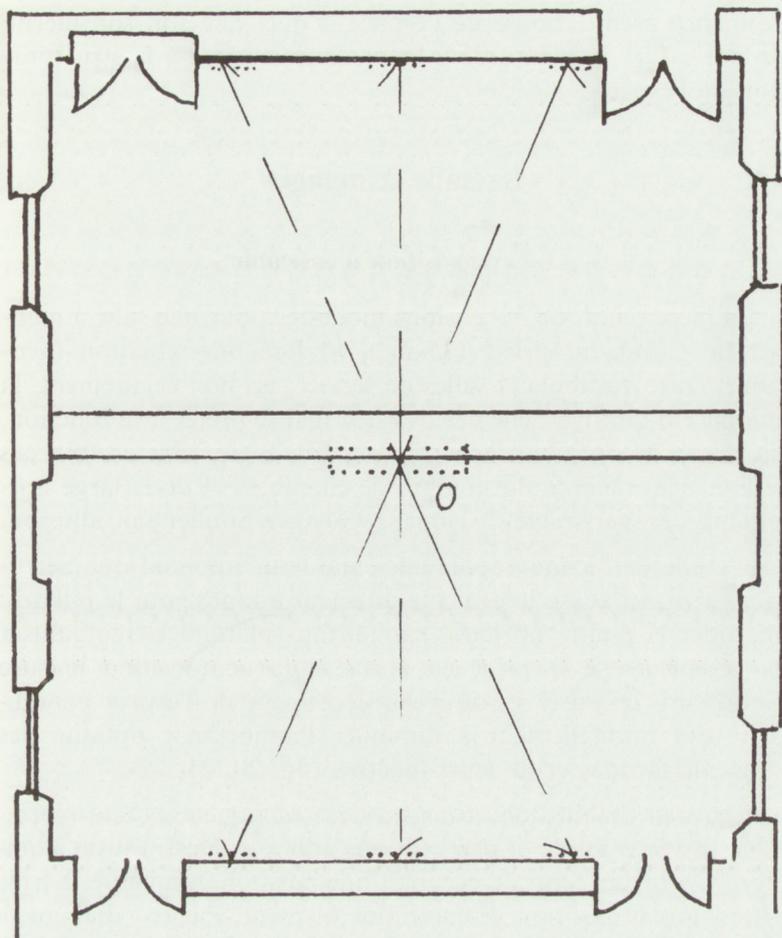


Fig. 19. — Château de la Chapelle en Serval  
Le grand salon  
la composition géométrique, reconstitution approximative

*Légende :*

- == Structures préexistantes intouchables
- ..... Le chevalet et les tableaux
- O = Centre

donnance architecturale de l'espace, « quel que soit son mérite propre »<sup>(66)</sup> : la Peinture devenait ainsi soumise à la structuration de l'espace.

## La salle à manger

### La composition d'ensemble

La pièce paraît de dimensions modestes pour une salle à manger de grande propriété (35 m<sup>2</sup>). Malgré une situation favorable, entre vestibule et salles de service, un bon éclairage, la présence d'un foyer, elle devait assez mal se prêter à sa fonction, en raison de sa faible capacité d'accueil. Bien faible en tout cas si l'on tient compte du nombre de chambres et de la large hospitalité des Verstraete, à laquelle Gustave Soulier fait allusion.

L'étude de l'iconographie ancienne nous apprend que Serrurier suivit, ici aussi, le principe directeur adopté pour le billard : masquer la poutre porteuse par un faux-plafond et réorganiser la géométrie de la pièce en accusant la composition linéaire Sud-Nord. Ici aussi, ce nouveau découpage de l'espace conduisait tout naturellement à diminuer l'importance optique des murs de façades et de leurs fenêtres (fig. 20, 21, 22).

Serrurier établit donc trois travées rectangulaires Sud-Nord : Une travée centrale et deux travées annexes. Dessin juste, équilibré. La travée centrale occupait une position dominante à trois titres. Par sa position géométrique, bien sur. Par le « dialogue » qu'elle instaurait entre le foyer, au Sud (fig. 20), et le grand buffet, au Nord (fig. 22), strictement face à face. Par la place qu'y prenaient tous les éléments fonctionnels et signifiants de la pièce : table, chaises, lustre. On reconnaît là cette démarche logique et simple que nous avons décrite dans l'espace « Billard ».

---

(66) SOULIER, G., *opus cité*, Ref. 1, page 81.



Fig. 20. — Château de la Chapelle en Serval  
La salle à manger  
« Catalogue Serrurier et Cie », 1903

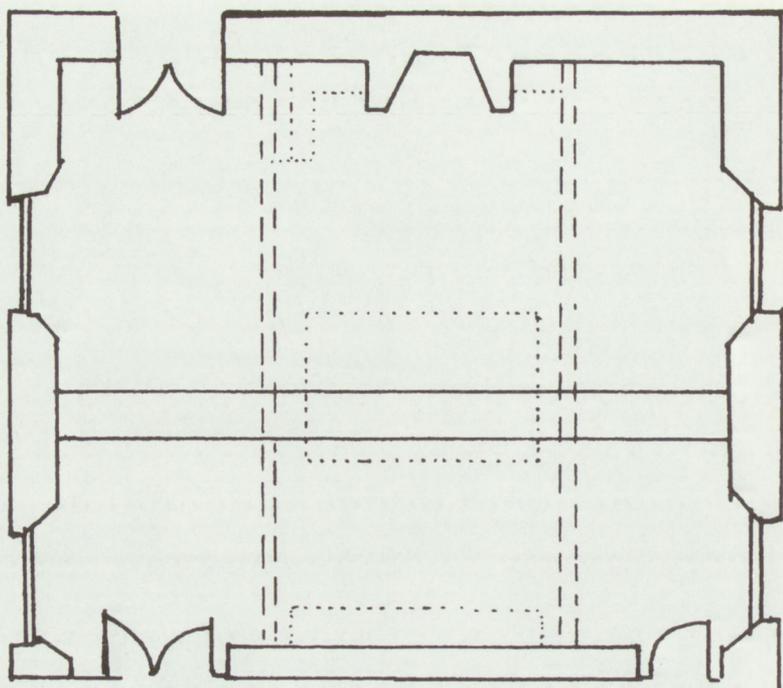


Fig. 21. — Château de la Chapelle en Serval  
La salle à manger  
La composition géométrique, Reconstitution approximative

La composition géométrique par travées est heureuse, mais les procédés décoratifs utilisés pour la mettre en œuvre deviennent difficiles à comprendre. A moins qu'un élément du problème ne nous échappe ou ne soit plus lisible, tant d'années après, il est curieux que le choix de Serrurier ait été, ici, de créer, ou plutôt de recréer une nouvelle poutraison (poteaux, jambages, poutres) de section menue. Semblant soutenir, au plafond, les motifs de treillage sur lequel court une vigne-vierge *quinquefolia*, encadrant jusqu'au sol le foyer comme le grand buffet, est-elle fonctionnelle ? Ce n'est pas très vraisemblable ...

Il est clair que le décorateur ne s'est pas laissé enfermer dans une plate reconstitution d'une salle à manger de ferme.

Et notre oeil s'amuse, à la limite, de cet enchevêtrement fantaisiste de pergola et de fermette. Et notre oeil se demande, à



Fig. 22. — Château de la Chapelle en Serval  
La salle à manger  
« Catalogue Serrurier et Cie », 1903

de multiples petits détails, un peu « Kitsch », s'il faut prendre tout ce décor au sérieux. Ne serait-ce qu'en arrêtant le regard sur le faux chat peint sur la hotte de la cheminée, perché sur

une vraie planche<sup>(67)</sup>, semblant surveiller, du coin de l'oeil, vrais convives attablés et ribambelles de fausses poules, vrai locataire mais faux campagnard et son élevage (de comédie ?), dans cette vraie salle à manger soi-disant rustique ? On ne s'en-nuyait pas, sans doute, en 1902, à La Chapelle en Serval !

Faut-il croire, malgré tout, Gustave Soulier<sup>(68)</sup> et n'y voir que l'option d'indiquer formellement « le souvenir des intérieurs rustiques » ? La couleur des frises, « en tons francs », et tous ces malicieux détails nous font privilégier l'idée que Serrurier a laissé, ici, une certaine liberté à son esprit d'enfance.

### Etude analytique des éléments du décor

Le foyer (fig. 20) : Une prise de vue en a été faite en 1902<sup>(69)</sup>. Elle est légendée : « Salle à manger (Château de La Ch ) ».

Si la porte de communication avec le vestibule ne fut pas changée (on visualise bien une porte classique sur le document), il est évident que Verstraete obtint de son propriétaire l'autorisation de modifier le foyer. En briques rouges, celui-ci est encadré par deux banquettes en chêne. L'une, en retour d'équerre, protégée de la porte par un haut dossier coupe-vent, permettait de se réchauffer au coin du feu ; mais l'autre, tournée vers la salle à manger semble anti-fonctionnelle dans son principe, puisque l'utilisateur était privé du rayonnement des flammes<sup>(70)</sup>. Il faut signaler que ces bancs à dossier ont un angle dossier-assise bien calculé. Étudiés sur le plan de leur

---

(67) Remarquons que la queue du chat est censée passer derrière le montant de bois de la hotte.

(68) SOULIER, G., *Opus cité*, Ref. 1, p. 83.

(69) *Catalogue Serrurier et Cie*, Paris, Bruxelles, Liège, *opus cité*, Ref. 5.

(70) Il faut lire, à ce propos, la critique suivante de L. de Fourcaud (« Salon du Champ de Mars » de 1898) : « La même école du meuble inédit et compliqué se livre à des ordonnances de cheminées monumentales et utilitaires. L'exemple en est fourni par M. Belville. M. Belville a fixé à droite et à gauche deux banquettes en bois bien rigides, pourvues de hauts dossiers, placés comme des stalles de chanoines dans un chœur de cathédrale ... l'artiste ne se rend-il pas compte de la série de contresens où il est tombé ! » de FOURCAUD L., « Les Arts Décoratifs aux Salons », *Revue des Arts Décoratifs*, p. 245, 1898.

ergonomie, ils sont beaucoup mieux adaptés au corps qu'il n'y paraît.

Les chaises paillées, à large assise, à large dossier (fig. 20), sont inspirées par l'esprit « artisan ». Elles ont gagné en rigueur et en simplicité par rapport aux premiers modèles travaillés dans cet esprit (1894 et 1895) <sup>(71)</sup>, et même par rapport au modèle modifié en 1899 (69). Mais surtout, elles sont un témoin incontestable de la constance de l'intérêt de l'artiste, tout au long de son œuvre, pour l'étude d'un tel mobilier ; un témoin incontestable de la capacité de l'artiste à rechercher une voie autre, et à la trouver.

Comme on le voit, elles accompagnaient une grande table à rallonges dont le dessin n'est pas totalement adapté à celui des chaises, alors que le modèle coordonné existait bien et existe toujours <sup>(72)</sup>.

Le grand dressoir (fig. 22), ou buffet, en chêne, nous paraît moins heureux. Il a pourtant eu la faveur de son auteur et a probablement représenté un succès commercial <sup>(73)</sup>. Le corps du buffet lui-même est bien composé avec un espace central ouvert

---

(71) Exposition de La Libre Esthétique, 1894 et 1895, modèles reproduits dans : VAN DE VELDE, H., *opus cité* (Ref. 47) pp. 52 et 54.

(72) Au printemps 1903, on installa au château de La Cheyrelle quatre chaises identiques à celles-ci.

Elles accompagnaient alors une petite table de salle à manger au dessin parfaitement coordonné. Plus tard fut adoptée une grande table à rallonges, identique à celle de La Chapelle en Serval. On retrouve, à « Mar del Plata », ce parti d'assembler table et chaises de deux dessins différents. Autre table, mais fauteuils de la même série que les chaises du Château de La Chapelle en Serval et du Château de La Cheyrelle (WATELET J.G. et DI LORIO G., *opus cité*, Ref. 33, p. 72).

(73) Ce buffet-dressoir est en effet présent sur beaucoup de documents d'époque, généralement à caractère publicitaire : 1° Le catalogue Serrurier et Cie, *opus cité*, Ref 5. 2° Dépliant publicitaire pour l'aménagement des maisons de campagne accompagnée de reproductions, dont celle du buffet. (Archives du Centre Serrurier-Bovy, 186 Boulevard d'Avroy, 4000 Liège) 3° Cartes postales d'intérieur de magasin où il figure également (mêmes archives). 4° Anonyme, « Meubles et Ameublements de style moderne depuis 1900 », Plancher n° 8, G. Serrurier, Paris, Reproduction n° 5 « Buffet de salle à manger en chêne avec ferronneries, décor mural toile peinte. », Schmid Ed., circa 1904. 5° catalogue de la succursale niçoise 1906-1910 (archives du Centre Serrurier-Bovy, 186 Boulevard d'Avroy, 4000 Liège).

et facile d'accès, et deux espaces fermés mais aérés. Par contre les éléments en fer forgé, torsadés et grêles, qui supportent un lourd plateau supérieur apparaissent en dysharmonie avec celui-ci et avec la massivité du buffet <sup>(74)</sup>.

Nous n'avons pas retrouvé mention de ces meubles dans les travaux des années qui précèdent le chantier de La Chapelle en Serval. Ni mention de modèles en approchant. Leur création pourrait donc se situer au début de 1901. Le point serait important à confirmer, compte tenu de l'esprit de recherche « artisan » des chaises, joint à leur facture déjà très dépouillée et sur le chemin du « rectiligne ».

*La pièce, juste contigüe, présentait, comme elle présente toujours, un « désagréable changement de niveau du plafond » <sup>(75)</sup>. En effet, la hauteur sous plafond passe, au milieu de la salle et sans transition, de la cote habituelle à la cote 2 m 50 environ (fig. 4).*

*Quel usage avait-on fait de cette pièce ? Salle à manger secondaire ? Office ? La modestie des proportions de la salle à manger décrite plus haut nous avait fait envisager l'existence possible d'une solution de secours à côté de celle-ci. Mais nous n'en avons pas de preuve.*

*Nous savons seulement que le désagréable changement de niveau fut dissimulé par la création d'un « encadrement de boiserie » <sup>(76)</sup> venant diviser la pièce « sans entamer la construction ».*

---

(74) Une version très proche de ce meuble existe à Mar del Plata (WATELET J.G. et DI LORIO G., *opus cité*, Ref. 33, p. 76). Parmi les différences, relevons : 1° Le dossier vertical supérieur ajouré et tramé de huit lattes verticales a été remplacé par des glaces biseautées prises dans des montants courbes. 2° Le chêne naturel a fait place au chêne noirci. 3° Les pentures en fer ont été posées en sens inverses 4° Reste la question des dimensions : A notre sens, l'étude des photos anciennes et des mesures portées sur notre plan ne permet nullement d'affirmer qu'il s'agissait d'un meuble plus petit que celui présent à « Mar del Plata » (c'est à dire inférieur à 2 m 28).

(75) SOULIER G., *opus cité*, Ref. 1, p. 77.

(76) SOULIER G., *opus cité*, Ref. 1, p. 77.

Par ailleurs, la reproduction d'un petit buffet-dressoir (fig. 23), légendé « Buffet »<sup>(77)</sup>, pose également un problème : quel était son emplacement dans le château ?



Fig. 23. — Château de la Chapelle en Serval  
G. Soulier, 1902

(77) SOULIER G., *opus cité*, Ref. 1, p. 84.

*Situé entre deux grandes double portes de caractère classique, cachant apparemment un espace de foyer inutilisé derrière lui, ce buffet avait occupé une place suffisamment spécifique pour qu'il soit théoriquement possible de l'identifier. Le motif de la frise murale, au dessus du buffet, reprenant le même thème que celui de la grande salle à manger, ce petit meuble aurait pu s'intégrer à cette hypothétique salle à manger d'appoint. Mais, de nouveau, le plan ne nous a pas offert de réponse satisfaisante ... Peut-être y avait-il un espace privé, à l'étage, utilisé de cette façon (78) ?*

*Ce petit dressoir, sans prétention, présente à l'étage supérieur, un motif de flèches renversées se reflétant dans une petite glace située derrière elles. Ce motif, assez peu typique de l'œuvre de Serrurier, n'était pourtant pas nouveau. On le trouve déjà sur un dressoir et des chaises de salle à manger présentés, en 1898, dans « *Dekorative Kunst* » (79).*

*Le même motif a été de nouveau employé pour les chaises du restaurant « *Le Pavillon Bleu* » à l'Exposition Universelle de 1900 (80).*

*Quant à la chaise et au fauteuil présents de part et d'autre du buffet, il s'agit d'un modèle présenté dans le cabinet de travail (fig. 15) du magasin de la rue de Tocqueville à Paris, dès 1899 (81).*

## Le salon de musique

Pas trace de « salon de musique » à La Chapelle en Serval lorsque Gustave Soulier fit la visite de la propriété. On ne sau-

---

(78) L'existence d'une telle organisation fonctionnelle des étages existait à la fin du 19<sup>e</sup> siècle dans les maisons bourgeoises traditionnelles. L'appartement privé étant conçu « comme une structure d'habitat plus petite et complètement autonome à l'intérieur d'une entité plus grande ». DIERKENS-AUBRY Françoise et VANDENBREEDEN Jos, *Art Nouveau, Architecture et Intérieurs*, Bibliothèque des Arts, p. 33, Duculot Ed., 1991.

(79) Pseudonyme Gamma, « Belgische Innendekoration », *Dekorative Kunst*, p. 202, 1898.

(80) BARTHÉLÉMY A., « L'Architecture Nouvelle à l'Exposition », p. 15, *Art et Décoration*, Septembre 1900.

(81) « *Catalogue Serrurier et Cie* », « Cabinet de travail », *opus cité*, Ref. 5.

rait s'en étonner : le mobilier était alors en préparation pour être présenté à l'exposition printanière du Salon National des Beaux-Arts (Avril-Mai 1902). Du reste, ne fallait-il pas en laisser la primeur aux invités du « Champ de Mars » et la critique aux journalistes chargés d'en faire le commentaire (fig. 24) ?

Coïncidence ? Décision voulue ? Trois artistes présentaient, à ce salon, des pianos. Dans la section « Sculpture, Objets d'Art etc. » Alexandre Charpentier présentait un piano à queue en ébène (fig. 25), composé et sculpté par lui-même et décoré de peintures par A. Besnard (n° 54) (fig. 26), tandis que M. Belville présentait un piano droit « en acajou garni de panneaux de cuir repoussé » (n° 19) <sup>(82)</sup>.

Dans la section « Architecture » à côté d'un « Temple pour la Musique » de F. Garros (n° 22), Gustave Serrurier présentait :



Fig. 24. — Piano et banquette (Musée de Liège)

---

(82) Nous n'avons pas retrouvé de document photographique concernant ce piano.



Fig. 25. — Salon national des Beaux Arts, 1902  
Piano d'Alexandre Charpentier



Fig. 26. — Détail (Roger Marx, 1902)

« Piano <sup>(83)</sup>, Banquette, Casier à musique (fig. 27), Tabouret, Pupitre (n° 68 à 72) <sup>(84)</sup> » (fig. 28).

Dans un compte-rendu du « Salon » paru dans « Art et Décoration » <sup>(85)</sup>, Henri Frantz fit assez longuement l'analyse de cette tentative de « rénovation du piano ». Ces artistes, dit-il, méritent d'être loués « pour avoir essayé de prêter un peu de grâce à cet instrument d'aspect si lourd ». Hormis le choix d'une solution purement décorative (choix de Charpentier) le problème, en effet, se posait dans les mêmes termes que pour la table de billard. L'analyse de Frantz est intéressante : Charpentier <sup>(86)</sup> ? « L'imagination du décorateur ne pouvait guère s'attaquer à la forme pesante de l'instrument, du moins a-t-elle su donner à ses pieds une légèreté imprévue, encore que parfaitement en accord avec la masse que ceux-ci doivent supporter ... » <sup>(87)</sup>.

Serrurier-Bovy ? « M. Gustave Serrurier a été plus novateur encore que M. Charpentier, et il rompt davantage avec la forme classique du piano à queue, que M. Charpentier respecte presque entièrement. L'artiste de Liège a donc concentré son effort sur la transformation d'un Pleyel suivant les formes qui lui sont chères, et le résultat est des plus probants, encore que son œuvre manque d'élégance » <sup>(88)</sup>.

L'analyse concernait donc d'abord l'ingéniosité des décorateurs ; leur capacité à s'attaquer à la « forme du piano » ;

---

(83) Il s'agit d'un piano à queue (modèle demi-queue, 200 cm), marque « Pleyel, Wolff, Lyon et Cie/Paris France ». N° de fabrication : 127945. Les répertoires conservés au Musée instrumental du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (209 Avenue Jean Jaurès, Paris 75019) donnent les numéros 127000 à 128999 pour l'année 1902.

(84) « La Musique aux Salons des Champs-Élysées », *Le Monde Musical*, p. 198, Paris, 15 juin 1902.

(85) FRANTZ Henri, « Les meubles aux salons de 1902 », *Art et Décoration*, XI, 1902.

(86) Il s'agissait d'un piano à queue en ébène qui devait être placé dans la salle de billard exécutée pour le baron Vitta. Photographie in MARX Roger, « Une salle de billard et une galerie moderne, Salon de la Société Nationale », *Art et Décoration*, p. 9, Juillet 1902.

(87) FRANTZ Henri, *opus cité*, Ref. 85, p. 182.

(88) FRANTZ Henri, *opus cité*, Ref. 85, pp. 183-184.



Fig. 27. — Casier à musique (Musée de Liège)



Fig. 28. — « Catalogue Serrurier et Cie »

concrètement parlant, à sa construction. Effectivement, la construction proposée par Serrurier ne manquait pas d'originalité : Ne pas modifier les pieds, les supprimer. Ou plutôt, les remplacer par trois pans porteurs. Affirmer la rencontre perpendiculaire des plans de la caisse et de ces sortes de « cloisons » sur champ, au profil légèrement dépassant (fig. 29). Pans porteurs, par ailleurs de construction classique, avec montants, traverses et panneaux : panneaux supérieurs peints, panneaux

inférieurs évidés, motifs à fleurs de liserons (ou de magnolias ?) en bronze, dans l'évidement. Articulés entre eux par de solides traverses, ils composent une première caisse qui, à son tour, reçoit la caisse instrumentale « Pleyel » comme dans un berceau. Un quatrième pan, sous le clavier, porte les pédales. « Manque d'élégance » ? Ne faut-il pas plutôt remarquer que le rapport de forces entre le poids de l'instrument et ce qui le porte est non seulement fonctionnellement respecté, mais aussi justement « traduit » ? Ajoutons que le travail d'ébénisterie sur le bois de padouk, simple mais beau, ne vient jamais gêner la compréhension de la structure du meuble, structure parfaitement lisible. On est séduit, par exemple, par la délicate et légère sculpture en bas-relief qui souligne les côtés du clavier (fig. 30).

Dans cette critique, si la palme de l'inventivité était remise à Serrurier, c'est à Charpentier que revenait celle du travail décoratif proprement dit<sup>(89)</sup>. En effet, un seul qualificatif y définissait le travail de Berchmans : « discret ». C'est peu. Les thèmes mythologiques choisis par le peintre étaient liés à la musique : Orphée jouant de la lyre, faune jouant de la flûte, sirènes (ou néréides ?), prêtresses couronnées de lauriers ...

Pour notre part, nous dirions surtout que la facture du peintre, ici plutôt mièvre, s'accorde assez mal avec le dessin fortement structuré de Serrurier. Le travail de l'architecte-décorateur est mieux servi lorsqu'il se trouve mêlé à des œuvres picturales appartenant à d'autres courants.

Le choix du bronze pour accompagner les meubles du salon de musique mérite notre attention. C'est une option qui peut étonner lorsqu'on sait que « l'emploi des pièces fondues est assez rare » chez Serrurier<sup>(90)</sup>. Ici les fleurs érectiles à corolles infundibuliformes évoquent celles du liseron ou du magnolia. Il

---

(89) Charpentier avait sculpté, sur le devant du piano, un bas-relief représentant une ronde de femmes, « d'un rythme très discret ». Par ailleurs il avait fait appel à Besnard, pour peindre à l'intérieur du piano un nu sur fond or et des frises au caractère « réaliste ». FRANTZ Henri, *opus cité*, Ref. 83.

(90) DULONG René, « Le métal dans le mobilier et la décoration », *Art et Décoration*, Janvier-Juin 1902, p. 81.

s'agit là d'un vocabulaire typiquement « Art Nouveau », usuel dans ces années là. On peut rapprocher ces motifs de ceux proposés par P. Verneuil pour des applications sur tissu, (« portière aux magnolias », 1898)<sup>(91)</sup>, dont le dessin est très proche (fig. 31). Dans l'évidement ovalaire du pédalier l'utilisation discrète de ces fleurs est particulièrement réussie (fig. 32). Pourtant, à notre sens, le fer laissé au naturel ou simplement peint, le cuivre ou le laiton « soutiennent » mieux l'art de Gustave Serrurier, que ne le fait le bronze.



Fig. 29. — Le piano

Au retour du « Salon du Champ de Mars », cet ensemble important prit place au château de La Chapelle en Serval, comme en témoignent les légendes accompagnant les photos du « Catalogue Serrurier et Cie ». Mais où ? Au rez-de-chaussée, une fois situés, grâce au descriptif de Soulier, les emplacements consacrés au billard, au grand salon, au vestibule et à la salle à manger, il ne reste que les pièces de service ...

(91) VERNEUIL P., « Les applications d'étoffe », *Art et décoration*, 13-21, p. 14, janvier 1898.

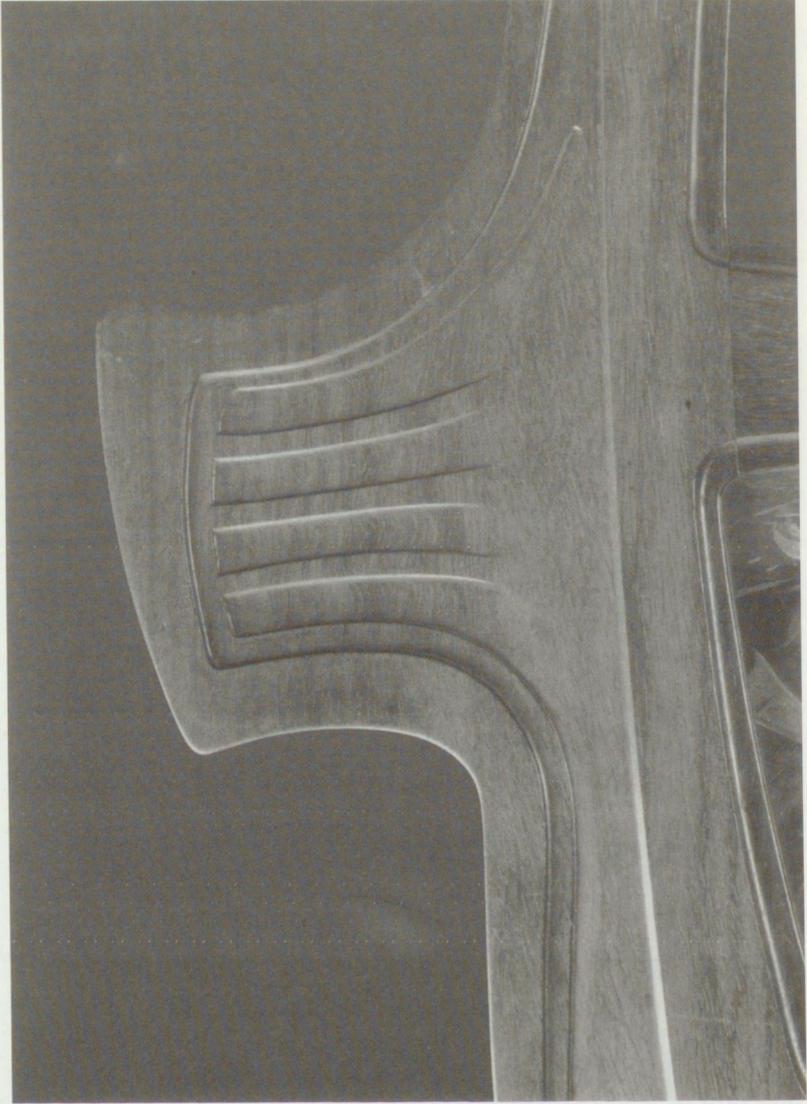


Fig. 30. — Le piano (détail)

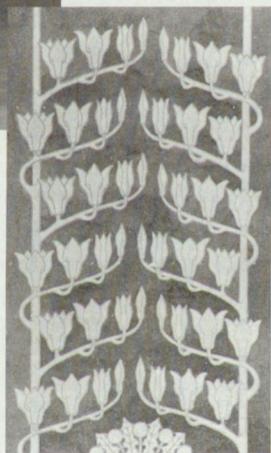
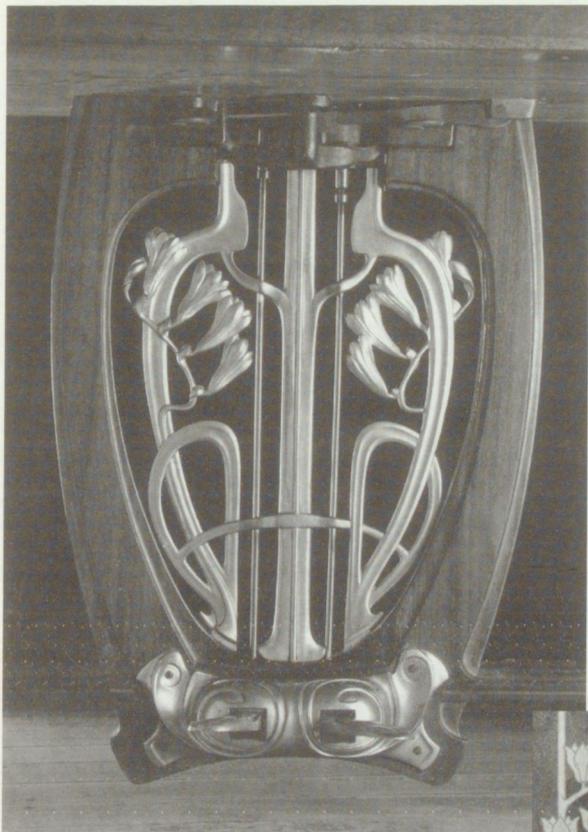


Fig. 31. — « Magnolia », 1898 (P. Verneuil)

Fig. 32. — Piano (détail)

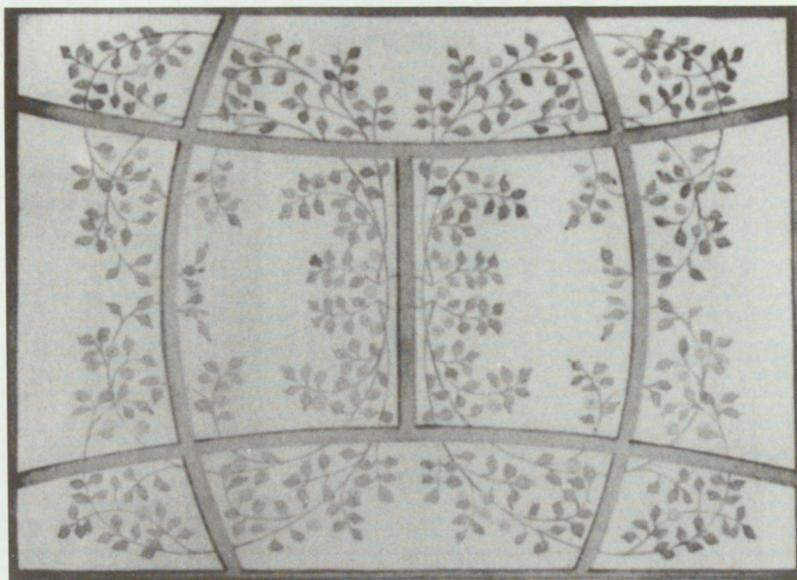


Fig. 33. — Projet de décor de plafond, bois et papier  
« Catalogue Serrurier et Cie », 1903

Un coin du grand salon aurait pu, à la rigueur, accueillir ce mobilier, la salle mesurant 6 m 05 × 7 m 30, soit 44 m<sup>2</sup>. Mais ce choix est peu probable. En effet, la composition dessinée par Serrurier pour cette pièce, autour d'un chevalet central, s'accorde mal avec cette hypothèse (fig. 19) ; mais surtout, la symbolique de ce grand salon tourne autour du thème de la Peinture ... et Soulier a défini ce lieu comme un lieu d'indépendance en commun : « personne ne doit y être gêné »<sup>(92)</sup>. Tout ceci nous conduit à conclure que ce n'est pas au rez-de-chaussée que le « salon de musique » avait pris place.

Reste la solution du 1<sup>er</sup> étage. La cage d'escalier et la galerie sont largement suffisantes pour passer un piano à queue. Et trois pièces de cet étage avoisinent les 30 m<sup>2</sup> ...

Les branches de lauriers sont liées à la musique dans la mythologie ; elles sont du reste présentes sur les panneaux du

(92) SOULIER G., *opus cité*, Ref. 1, p. 80.

casier à musiques, où elles couronnent des jeunes filles jouant du violon ou chantant. Ce sont aussi les motifs choisis pour la décoration d'un plafond, en bois et papier, présenté dans le « Catalogue de Serrurier et Cie »<sup>(93)</sup>. Un fil bien menu, mais tangible, relie ce « décor pour plafond » (fig. 33), à l'une des pièces de La Chapelle en Serval : sa quasi homothétie. En effet, au premier étage, la seconde pièce à gauche en sortant de l'escalier, possède un plafond dont les dimensions sont dans le même rapport (longueur/largeur = 1,3) que celui de ce décor (dont la légende ne nous indique pas pour quelle destination il a été créé). Autre fil, bien fragile aussi : la notion de l'existence, dans cette même pièce, d'un décor de plafond en planches moulurées début de siècle. Décor longtemps conservé. Décor dessinant, lui aussi, un « ovale »<sup>(94)</sup>.

Ainsi est-ce au premier étage (fig. 34), dans cette jolie pièce donnant sur le parc, que se trouve peut-être la solution du « Salon de musique » de La Chapelle en Serval ?

### La galerie

Environ 9 poutres surbaissent le plafond de façon irrégulière, tout au long de ce corridor (fig. 34). Parmi les procédés utilisés à La Chapelle en Serval pour atténuer le phénomène répété de variations de hauteur sous-plafond, l'un d'entre eux, simple et peu coûteux, consista à poser une large frise sous le plafond, dont la limite inférieure reconstituait une ligne horizontale stable arrêtant le regard, et dont la limite supérieure suivait, elle, les variations de hauteur, par ses découpes<sup>(95)</sup>. Compte tenu de la hauteur sous-plafond assez réduite à cet étage, 2 m 76, soit 2 m 46 sous poutre environ (fig. 6), c'est sans aucun

---

(93) *Catalogue Serrurier et Cie*, Ref. 5. Il s'agit vraisemblablement d'un projet à la gouache, le matériel photographique de 1903 n'aurait pas permis la prise de vue d'un plafond entier et sans déformation (absence de grand angle).

(94) Ce détail nous a été communiqué par un membre de la famille Halphen (1996).

(95) SOULIER G., *opus cité*, Ref. 1, p. 76.

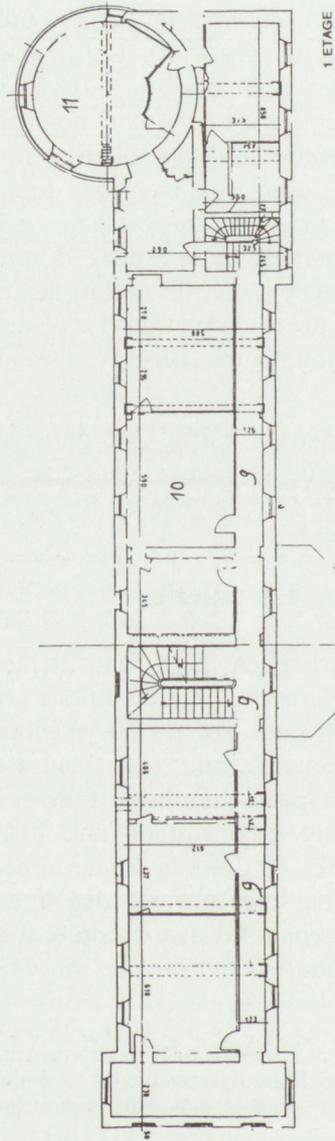


Fig. 34. — Château de la Chapelle en Serval  
1<sup>er</sup> étage

9. Galerie ; 10. Salon de musique ? ; 11. Chambre du jeune homme

doute ce dernier procédé qui fut retenu. Il préservait l'ouvrant des nombreuses fenêtres, sans problème.

La photographie (fig. 35), légendée « banquette » dans « Une installation de château »<sup>(96)</sup> doit avoir été prise dans cette galerie. En effet, elle est également présente dans un autre document sous l'appellation : « banquette de galerie en noyer avec cuivres »<sup>(97)</sup>. Document intitulé : « Meubles et ameublements de style depuis 1900 »<sup>(98)</sup>. On trouve, sur les deux documents le même décor de fond : un papier peint à motifs végétaux denses (dans le style William Morris) et une frise aux chardons dont la limite inférieure est soulignée par une petite moulure, reconstituant une ligne horizontale (cette frise date de 1899 au plus tard)<sup>(99)</sup>.

La banquette en question est typique du travail de Serrurier au tournant du siècle. Dans ce meuble assez « bourgeois », le style « artisan » s'efface, quoique perceptible dans le dossier et les accoudoirs. Les grands arcs apparaissent, mais étudiés dans une optique différente de celle de « la salle à manger de 1899 » déjà citée. Ici, la composition graphique du meuble accuse le travail sur les plans et leurs évidements, donnant ainsi aux

---

(96) SOULIER G., « Une installation de château », *opus cité*, Ref. 1, p. 81.

(97) Cette légende « banquette de galerie » pour caractériser le même meuble et le même décor que ceux reproduits dans « Une installation de château » sous le titre « banquette », nous conduisent à placer ce meuble dans la galerie de La Chapelle en Serval.

Cette photo se trouve aussi dans le *Catalogue Serrurier et Cie*, Ref. 5. Elle ne présente plus les papiers peints (caviardés) et s'intitule « Canapé avec vitrine et rayon n° 2491 » (souligné par le catalogue).

(98) Anonyme, « Meubles et ameublements de style moderne depuis 1900 », *opus cité*, Ref. 73, note 4.

(99) Cette frise aux chardons était un classique de la maison « Serrurier-Bovy » et avait donc pu être choisie par Verstraete. Présentée dans le magasin *L'Art dans l'Habitation* au 54 rue de Tocqueville, Paris, 17<sup>e</sup> (ouvert de 1899 à 1904), elle y décorait une pièce intitulée « Cabinet de travail ». Voir *Catalogue Serrurier et Cie*, « Cabinet de travail », *opus cité*, Ref. 5, et aussi VAN DE VELDE, « G. Serrurier-Bovy-Liège », *Innen-Dekoration*, Paris, Février 1902, p. 67. Le logo « Art-Métier », de cette succursale, connu par un document publicitaire, bien visible sur le vitrail de la porte (voir fig. 15 et 16), nous permet d'affirmer cette localisation.



Fig. 35. — Château de la Chapelle en Serval  
1<sup>er</sup> étage, la galerie et sa banquette (G. Soulier, 1902)

courbes un rôle d'accompagnement et non le rôle majeur ; on peut regretter un manque d'harmonie dans les proportions.

## Les chambres

L'iconographie est pauvre. Nous savons que les chambres sont toutes orientées sur le parc et sont distribuées par la galerie ; sauf la chambre du jeune homme <sup>(100)</sup> qui fait exception à la règle. D'après l'iconographie ancienne celle-ci serait plutôt située dans la tour (voir *infra*).

### La chambre du maître de maison, Alphonse Verstraete

Gustave Soulier en donne la description suivante : « ... extrêmement sobre, avec un solide mobilier de frêne, le lit ayant à portée une lampe pour lire et une tablette pour poser les livres. » Rideaux de grosse toile blanche encadrée de bleu, applications de larges fleurs rouge sombre.

Deux photographies viennent compléter cette brève description. Elles sont intéressantes à étudier.

1° Photographie légendée « Lit en bois de frêne » <sup>(101)</sup>.

2° Photographie légendée « Fenêtre de chambre à coucher » <sup>(102)</sup>.

La première reproduction (fig. 36) permet de suivre la description du critique ; la seconde (fig. 37), qui fait, sans conteste,

---

(100) Peut-être s'agit-il de ce « Paul » dont Serrurier parle, à la mort de Verstraete, dans sa lettre à Madeleine Serrurier ? Ref. 25.

(101) SOULIER G., *opus cité*, Ref. 1, p. 82. Ce lit et son environnement sont reproduits dans le *Catalogue Serrurier et Cie, opus cité*, Ref. 5. Il est légendé n° 1977, sans référence au château de La Ch., malgré la présence du décor de la chambre.

(102) SOULIER G., *opus cité*, Ref. 1, p. 83.

partie de la même pièce <sup>(103)</sup> nous donne un aperçu complémentaire du mobilier en frêne.

Le mobilier choisi par Alphonse Verstraete est un très bel exemple, non pas de la « ligne artisan », dans le sens le plus formel du terme, mais d'un travail de l'artiste qui, ici aussi, procède des mêmes intentions. Contrairement à ceux de la salle à manger, récents on l'a vu, les meubles de la chambre du maître de maison doivent avoir été dessinés vers 1898. La facture du lit, en particulier, rappelle celle des lits-jumeaux de la « Schlafzimmer » présentée par un anonyme (Pseudonyme : Gamma) en Février 1898 dans « Dekorative Kunst » <sup>(104)</sup>. Elle marque un effort de simplification sensible par rapport à ce modèle (datant vraisemblablement de 1897) et une tendance marquée à l'orthogonalité.

*Faut-il rappeler en quels termes Serrurier présenta lui-même son travail à l'Exposition de La Libre Esthétique, à Bruxelles? Ce sont des meubles « conçus sur des données simples, pratiques, exigeant aussi peu de main d'œuvre que possible, mais exécutés d'après les véritables principes de la construction. Les fers forgés des peintures, tirants, anneaux et entrées de serrures constituent à peu près le seul ornement du mobilier ... il peut remplacer certaine catégorie de meubles qui, sous les apparences d'un luxe faux et prétentieux, cachent une complète non-valeur tant au point de vue du goût qu'à celui de l'exécution. » <sup>(105)</sup>*

On est frappé, dans cette chambre, par l'austérité des lignes, la netteté des contours, le rythme vertical qui se répète, des barreaux du lit à celui de la chaise en passant par les montants du décor de croisée et par la succession des petites lattes tenant la

---

(103) Cette photographie fait, sans conteste, partie de la même chambre (fenêtre donnant sur le parc). On en donne pour preuve l'identité des frises, à motifs de treilles, courant à même hauteur sur les murs, mais aussi la présence au plafond, sous un angle différent, d'une ferronnerie destinée à soutenir les tringles à rideaux du lit.

(104) Anonyme (Pseudonyme Gamma), « Belgische Innendekoration », *Dekorative Kunst*, p. 201, Février 1898.

(105) SERRURIER Gustave, *Une chambre d'artisan*, Livret de présentation pour l'Exposition de La Libre Esthétique, Bénard Liège, Ed., 1895.

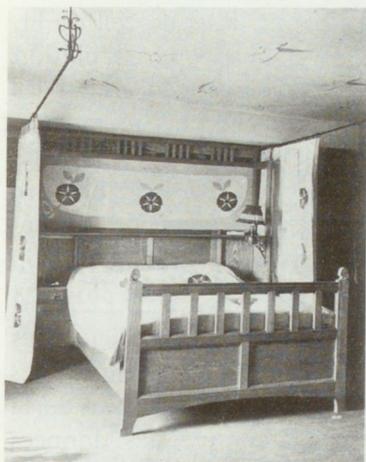


Fig. 36. — La chambre de A. Verstraete  
Le lit in « Catalogue Serrurier et Cie »  
et in Lahor J., « Les habitations à bon marché  
et un art nouveau pour le peuple », Larousse éd., 1904.

Fig. 37. — La chambre de A. Verstraete  
Fenêtre ouest (G. Soulier, 1902)

toile, contre le mur du fond. On imagine assez bien ce que pouvait donner les rapports colorés entre le bois de frêne naturel, si blond, si blanc, la grosse toile blanche, le rouge sombre des fleurs, et la frise aux treilles de vigne (fig. 38), peinte au pochoir sur un fond au ton fort. Cette dernière est reproduite de façon beaucoup plus lisible dans l'article sur « Les Papiers décorés de G. Serrurier » (même auteur, même année)<sup>(106)</sup>. Elle y sert de cul-de-lampe<sup>(107)</sup>.

Cette chambre avait emporté la conviction de Jean Lahor (Docteur Henri Cazalis), médecin, hygiéniste, socialiste et critique d'art : « Et le lit ? Je demande également pour lui à Serrurier-Bovy sa formule, inspirée par l'hygiène toujours, et qui est

(106) SOULIER G., « Les papiers de G. Serrurier », p. 16, *L'Art Décoratif*, Avril 1902.

(107) Au plafond, on entrevoit des motifs d'oiseaux se détachant sur fond de ciel. Il s'agit d'un thème déjà traité par Gustave Serrurier dans la salle à manger d'Albert Bauwens au Petit Sablon à Bruxelles : Ref. 108, p. 441, *infra*.

excellente et est aujourd'hui agréée partout. Plus de ciel de lit, plus de tentures étouffantes et malsaines, puisque la circulation de l'air est gênée par elles, et qu'elles peuvent loger, garder les microbes pathogènes. Un lit, dont la tête s'appuie au mur, et qui s'avance au milieu de la chambre, ce qui est plus sain déjà, et des deux côtés de la tête, un peu au dessus d'elle, une potence mobile, pas très longue, d'où tombent les rideaux, pour protéger la face de l'air, des vents coulis, les yeux de la lumière trop vive. » (Texte illustré par la photographie de la figure 36) <sup>(108)</sup>.

Au total : rationalité de la construction, simplicité des formes, composition affirmée, faisant travailler les verticales des bois avec l'horizontalité de la frise courant tout autour de la pièce, sans que soit oubliée la prise en compte des données d'une médecine rationaliste.



Fig. 38. — La chambre de A. Verstraete  
Detail de la frise (G. Soulier, 1902)

### Les chambres « destinées aux femmes » (sic)

En dehors de quelques notations vagues sur les coloris, nous n'avons aucune indication. Une « armoire de chambre à coucher » <sup>(109)</sup> nous semble devoir s'y rattacher (fig. 39). Ce modèle était présent dans la « chambre à coucher » exposée au « Salon

(108) LAHOR J., *Les habitations à bon marché et un art nouveau pour le peuple*, Larousse Ed., Paris, 1904.

(109) SOULIER G., *opus cité*, Ref. 1, p. 76.

du Champ de Mars » du Printemps 1901 <sup>(110)</sup>. Les tiroirs de cette armoire avaient également servi d'exemple (fig. 40) à R.D. (René Dulong) pour son article « Le métal dans le mobilier et la décoration » <sup>(111)</sup>.

Pour mémoire, la photographie du décor de croisée n° 2655 et de la chaise n° 2450 du « Catalogue Serrurier et Cie » <sup>(112)</sup> pourrait avoir été prise, elle aussi au château de La Chapelle en Serval, dans une de ces chambres. L'identité absolue entre la croisée de cette fenêtre et celle de la chambre d'Alphonse Vers-traete (fenêtre à imposte, taille des carreaux), rend l'hypothèse d'une prise de vue dans une des pièces du 1<sup>er</sup> étage très vraisemblable.

### La chambre du « jeune homme »

La frise de chiens courants décrite par le critique et la reproduction qu'il en a donnée, légendée « armoire et décor de chambre à coucher », nous a conduits à localiser cette chambre dans la tour, au 1<sup>er</sup> étage (fig. 34 et 42). Présence d'une armoire-penderie assez simple <sup>(113)</sup>.

### Les papiers peints, toiles peintes, frises

Les décors muraux employés par la firme mériteraient un travail approfondi. Une quinzaine d'entre eux sont visibles sur l'iconographie concernant La Chapelle en Serval. Leur examen

---

(110) GERDEIL O., « L'Intérieur », *L'Art Décoratif*, p. 127, Juin 1901.

(111) R.D. (Dulong René), « Le métal dans le mobilier et la décoration », *Art et Décoration*, p. 78, n° 4, Janvier-Juin 1902.

(112) *Catalogue Serrurier et Cie*, Ref. 5.

(113) Cette armoire, sans son décor, figure sur le *Catalogue Serrurier et Cie*, légendée « armoire à linge n° 2701 », *opus cité*, Ref. 5. On note que ce modèle présente des analogies (en particulier les pentures et le style des portes de la penderie) avec une armoire exposée au Musée d'Orsay (Ref. OAO 976, vers 1899-1900).

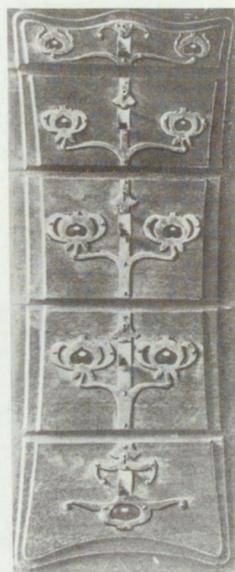
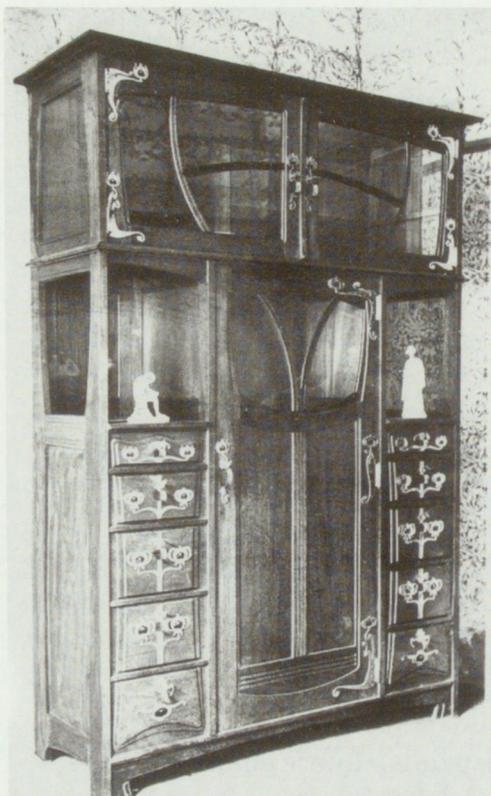


Fig. 39. — Château de la Chapelle en Serval  
Armoire (G. Soulier, 1902)

Fig. 40. — Même modèle, détail (R.D., 1902)

nous permet d'y reconnaître l'emploi de quatre procédés et différents matériaux.

- 1° Des frises réalisés au pochoir, de fabrication artisanale. Leur usage était répandu chez Serrurier depuis longtemps. Deux exemples en sont donnés : la frise à la treille de la chambre de Monsieur Verstraete (fig. 38) et la frise aux chardons de la galerie (fig. 35).
- 2° Des papiers peints aux pochoirs nouvellement créés par la firme au moment de La Chapelle en Serval. C'était une nouveauté. Ils pouvaient « être considérés comme une édition

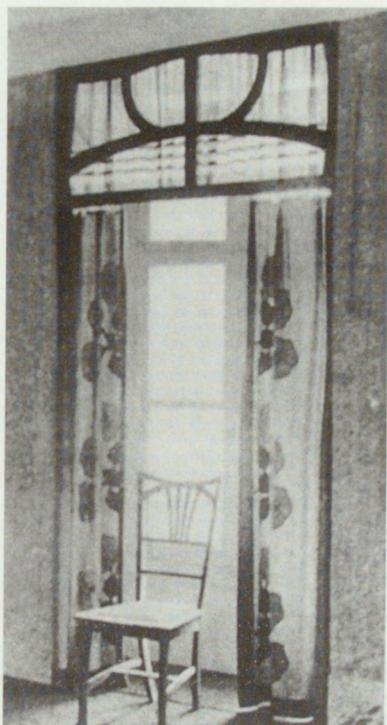


Fig. 41. — Décor de croisée « Catalogue Serrurier et Cie », 1902

réellement courante »<sup>(114)</sup>. Vendus par rouleaux de 11 m, sept modèles étaient proposés à la clientèle, chacun en cinq couleurs différentes. La composition du dessin était travaillée de telle façon que chaque modèle était adaptable à des hauteurs murales différentes tout en maintenant, pour tous les cas, un motif formant frise à la partie supérieure. L'un d'entre eux a été utilisé dans le « petit salon » : le papier « aux oeillets » (fig. 13).

- 3° Des papiers imprimés, à motifs denses, de style anglais, achetés probablement par le décorateur pour ses clients. Ce fut certainement le cas du papier peint « style William Morris » de la galerie (fig. 35).

---

(114) SOULIER G., « Les papiers décorés de G. Serrurier », *L'Art Décoratif*, pp. 9 à 16, Avril 1902.



Fig. 42. — Château de la Chapelle en Serval  
Le tour - 1<sup>er</sup> étage, chambre du jeune homme  
(G. Soulier, 1902)

4° Des frises ou des tableaux panoramiques, créés et exécutés tout particulièrement pour un client donné. Opération de prestige exigeant l'intervention d'un artiste peintre. C'est, à La Chapelle en Serval, ce qui fut fait dans la salle de billard et dans la salle à manger.

### Conclusion

Cet article a tenté d'enrichir et de clarifier le dossier de La Chapelle en Serval. Il faut souhaiter que d'autres éléments puissent, à nouveau, le compléter.

Déjà, quelques réflexions s'imposent.

#### Gustave Serrurier, architecte d'intérieur

Ce dossier est une étonnante occasion de découvrir ou de redécouvrir Gustave Serrurier, architecte d'intérieur.

Aucun des travaux d'architecture intérieure réalisés par l'artiste liégeois avant 1901 n'a laissé suffisamment de traces connues pour que l'on puisse y pister cet aspect de son talent. Ni les salons de « l'hôtel Chatham », ni les salles de restaurant du « Pavillon Bleu », ni même l'appartement des Bauwens<sup>(115)</sup>, ne constituent, à ce jour, des dossiers suffisamment complets pour être étudiés sous cet angle. Si imparfaites, si parcellaires soient-elles, les données offertes par celui de La Chapelle en Serval sont, nous l'espérons, bien établies. Par chance, elles sont de nature variée. Immeuble, textes, iconographies, archives, ensembles de mobiliers ... cette diversité permet des recoupe-

---

(115) Françoise Heilbrunn (Musée de Beauvais, Oise, France) a consacré un article très documenté au mobilier d'Albert Bauwens, présent au Musée de Beauvais. Dans cet article sont regroupées toutes les données d'archives et les témoignages concernant le travail effectué par Serrurier au 14 Square du Petit-Sablon à Bruxelles. Françoise Heilbrunn en fait une étude remarquable.

Ref : HEILBRUNN Françoise, « Un mobilier de Serrurier au Musée de Beauvais », *Revue du Louvre*, pp. 438 à 442, Décembre 1976.

ments qui nous interrogent. Si nous ne pouvons pas « voir » l'œuvre du décorateur, du moins avons-nous la satisfaction d'en relever les « traces », de pouvoir faire « travailler » les données entre elles et, partant, de proposer une reconstitution raisonnable de la démarche intellectuelle de l'artiste. Il est possible de cesser d'imaginer. Il est possible de commencer à comprendre. Alors, des expressions comme « composition réfléchie » ou « ordonnance architecturale », rencontrées sous la plume des commentateurs de 1902, pour rendre compte du travail de l'architecte liégeois, prennent vraiment sens.

Revenant sur les aspects concernant plus spécifiquement la démarche de Gustave Serrurier face à ce chantier d'architecture intérieure, nous retiendrons :

- 1° Adopter un principe architectural directeur, tenant compte de particularités communes à plusieurs volumes. L'option retenue, repérable au rez-de-chaussée, fut, selon nous, la suivante : en raisonnant à partir des plafonds, seule surface qu'il était possible de créer, vectoriser l'espace selon l'axe Nord-Sud.
- 2° Composer chaque espace spécifique à partir d'un élément qui « ordonne » cet espace sur un plan fonctionnel et/ou symbolique, et lui donne sens (l'élément peut être un seul meuble ou un ensemble de meubles). Cette démarche est, pour nous, repérable dans « le billard », le grand salon, la salle à manger.
- 3° Soumettre le décor à la composition architecturée de chaque pièce. Le décor proprement dit est l'aboutissement d'une logique de travail et non son point de départ. Il doit être justifié. Il ne saurait être une fin en soi.

Cette démarche méthodique, que nous venons de décrire, aboutit à une structuration de l'espace étonnamment géométrisée. Cette géométrie n'est pas gratuite. Elle est riche de sens. Elle « explique » quelque chose. Elle parle à l'intelligence. L'ornement proprement dit vient seulement, en contrepoint, rappeler le vivant, la nature.

Au total, la démarche dominante est profondément rationnelle, absolument pas intuitive.

### **Gustave Serrurier et le mobilier de La Chapelle en Serval**

Peut-on dire que le chantier de La Chapelle en Serval marque un tournant dans l'œuvre de Gustave Serrurier ?

#### *Le mobilier « majeur »* <sup>(116)</sup>

L'étude des pièces majeures, salon de musique et billard, ne plaide pas pour un changement de perspective. Ni même pour un infléchissement de la ligne. Le dessin par plans, se coupant à la perpendiculaire, est particulièrement affirmé pour le piano dont la construction est tout à fait lisible. Mais ceci est une façon de procéder à laquelle Gustave Serrurier nous avait déjà habitués (voir *infra*). D'une façon générale, à problèmes singuliers, problèmes de poids ou de massivité, l'artiste a répondu de façon créative, imaginative, ingénieuse.

Cependant rien de vraiment révolutionnaire dans les lignes ou les options décoratives. Rien qui soit en rupture avec ce qui précède chronologiquement dans l'œuvre.

#### *Le mobilier « mineur »* <sup>(117)</sup>

L'étude approfondie de l'iconographie conduit à conclure que la majorité des meubles et objets destinés à la vie courante, acquis par Alphonse Verstraete, correspondaient à des modèles créés un à quatre ans avant le chantier de La Chapelle en Serval.

---

(116) Nous désignons par mobilier « majeur » le mobilier réalisé tout spécialement pour La Chapelle en Serval et à un seul exemplaire.

(117) Nous désignons par « mineur » le mobilier de série, destiné à la vie courante. L'expression « mineur » ne concerne ni la qualité, ni l'intérêt éventuel du mobilier.

En effet, cette iconographie pourrait couvrir, à notre sens, un cinquième de la totalité des meubles. Ceci constitue un échantillonnage assez représentatif de l'ensemble du mobilier. Les meubles de cet échantillon ont été, dans leur majorité, référencés puis datés par nous, sans grande difficulté. Il est alors apparu qu'il s'agissait, la plupart du temps, de modèles ou de variantes de modèles déjà connus, créés entre 1897 et 1900. D'où, la sensation de déjà vu lorsqu'on examine le mobilier de La Chapelle en Serval, sensation qui se transforme en certitude lorsqu'on le confronte à ces données chronologiques.

Ajoutons que le peu d'intérêt porté aux mobiliers par le critique de 1902, pourtant spécialiste incontesté du meuble, est de ce point de vue, tout à fait logique : il le connaissait déjà.

Le délai très bref laissé à Serrurier pour installer le château de La Chapelle en Serval ne contredit pas ce point de vue. Entre le moment où Hippolyte Hamet, devenu propriétaire put louer sa demeure (1901 puisque la mutation fiscale date de 1902), et celui où Alphonse Verstraete entra dans les lieux (fin 1901 au plus tard, puisque l'article de Gustave Soulier parut en Mai 1902, et qu'il faut tenir compte des délais de l'édition), le laps de temps laissé à Serrurier pour installer la maison fut extrêmement court (quelques mois). En tout cas, trop court pour dessiner puis fabriquer la totalité d'un ensemble mobilier de cette importance, à partir du point zéro (ensemble mobilier évalué à 150 pièces environ pour 1200 m<sup>2</sup> de surface).

Certaines pièces du mobilier dit « mineur » ont cependant pu être créées pour la circonstance. C'est le cas (sauf si des données ultérieures le contredisaient), du buffet, de la table et des chaises de salle à manger. De notre point de vue, les chaises sont particulièrement intéressantes car elles marquent un souci de simplification, comparées aux précédents modèles travaillés dans le « registre artisan ». Si nous regardons l'évolution des chaises depuis celles du « Cabinet de Travail » (1894) jusqu'à celles de la salle à manger de La Chapelle en Serval (1901) en passant par les modèles de 1895 (Chambre de l'Artisan) et de 1899 (Chambre de l'Artisan modifiée), nous suivons une constante progression. On le sait, la recherche de rigueur dans ce registre,

se poursuivra au cours des années suivantes ... tant dans la construction que dans le style.

### Retour sur la chronologie de l'année 1901

#### 1° *L'exposition du Champ de Mars 1901 (« la chambre »)*

Cette manifestation qui ouvre au mois d'Avril se situe donc avant la fameuse exposition de Darmstadt dont l'inauguration eut lieu le 15 mai 1901. Il faut rappeler que Gustave Serrurier avait choisi de marquer sa participation par un retour à la sobriété, à un certain degré d'orthogonalité, points qui avaient fait l'originalité de sa facture depuis 1894 et dont certains avaient vivement regretté la disparition à l'exposition de 1899 (« salle à manger ») <sup>(118)</sup>. Ce « retour », salué par plusieurs critiques, fut marqué à ce Salon, par « la construction rectiligne » ..., « la disposition des panneaux se coupant à angles droits » <sup>(119)</sup> et la reprise des « formes caractéristiques » où « les superfétations (en) sont bannies comme au bon temps » <sup>(120)</sup>. Retour donc, et non pas rupture. Ce qui implique l'existence d'un style propre à Serrurier, connu, puis reconnu, style dont la critique salue le retour et non l'avènement.

La chronologie des expositions prouve aussi que ce « retour » précède « Darmstadt » et ne le suit pas.

Nous pensons bien « retour » et non pas « tournant », ni non plus « pas en avant ».

Pour suivre judicieusement le style de Serrurier, peut-être faudrait-il désolidariser les deux registres sur lesquels l'artiste travaille parallèlement ? Un registre « artisan » (sans doute son registre préféré de recherche ?) et un registre « bourgeois », plus respectueux de la mode (peut-être un registre plutôt tourné vers la vente ?).

---

(118) Anonyme, « The Builder », 1<sup>er</sup> mai 1899, Londres : « Dans l'ameublement et la décoration d'une salle à manger de M. Serrurier, les meubles sont pleins de trucs et de contorsions inutiles ».

(119) SOULIER G., « L'ameublement aux Salons », *Art et Décoration*, p. 38, Juillet-Décembre 1901.

(120) Voir Ref. 106, *supra*.

## 2° *La Chapelle en Serval*

Les meubles « majeurs » du mobilier de La Chapelle en Serval suivent la ligne adoptée par Serrurier pour l'exposition du « Champ de Mars », 1901. Assagis, et plutôt simples. Le piano reprend, lui aussi, la construction basale à angles droits et l'utilisation des panneaux sur champ. Même si ceux-ci sont d'un dessin adouci, dont le mouvement n'est pas exclu, la fermeté de la construction est affirmée et reste prioritaire.

Comme tous les ensembles mobiliers que le décorateur liégeois destinait aux maisons de campagne, le mobilier que nous avons appelé « mineur » aurait pu être le prétexte à développer, plus complètement que par la seule salle à manger, sa recherche du côté du « mobilier social », si le temps lui en avait été donné. Car le registre « artisan », pris dans le sens de « l'esprit artisan » et non dans le sens restreint donné au mobilier de l'exposition de La Libre Esthétique (1895), nous offre toujours un Serrurier personnel et sur, chez qui la progression du style est facile à suivre, sans sursauts ni retours.

François Loyer parle de « cet autre Art Nouveau » pour désigner les recherches de Hankar, Serrurier, van de Velde (et aussi Hobé) et les opposer à la « luxuriance décorative » de Horta. Cette heureuse formulation correspond exactement à ce que nous cherchons à exprimer dans ces lignes <sup>(121)</sup>.

Le registre « bourgeois » le montre souvent, comme l'on dit ses contemporains, « flottant et irrésolu » <sup>(122)</sup>, hésitant sur la ligne de conduite à suivre, plus influençable, donc plus difficile à comprendre.

## 3° *L'exposition de Darmstadt*

Il nous faut aussi souligner la simultanéité dans le temps de l'exposition de Darmstadt et du chantier de La Chapelle en Ser-

---

(121) LOYER F., *Paul Hankar, La Naissance de l'Art Nouveau*, A.A.M. Ed., Bruxelles, 1986.

(122) GERDEIL O., « L'Intérieur », *L'Art Décoratif*, p. 128, Juin 1901 (Il s'agit de la salle à manger de 1899).

val. L'exposition se tint de Mai à Octobre 1901. Le chantier se déroula aussi au cours de l'année 1901. Ceci permit au critique de faire la visite des lieux, d'écrire son compte-rendu, puis de le donner à la publication, nous l'avons vu, pour l'édition de Mai 1902. L'exposition de Darmstadt, étant contemporaine du chantier de La Chapelle en Serval, n'a pu, en aucune façon, influencer la réalisation de ce dernier.

Nous savons que l'exposition de Darmstadt sollicita beaucoup la réflexion de Serrurier ; qu'il prit la peine de l'écrire ; qu'il prit la peine de désapprouver sans ambiguïté certaines options prises par Olbrich et Behrens. Rappelons son hostilité marquée, dans l'article qu'il fit paraître en Février 1902, à l'emploi de figures géométriques décoratives se répétant « comme un leit-motiv », « à tort et à travers », sans fondement logique, dans l'architecture, dans l'ornementation et dans le mobilier.

C'est la gratuité de cet emploi, plus que l'emploi du géométrisme lui-même qui exaspère Serrurier. De même, le refus de toute référence à la nature et au vivant est condamné parce que rien, à ses yeux, ne le justifie.

Par contre, nous avons pu mesurer, grâce à La Chapelle en Serval, combien l'artiste s'attache à ordonner l'espace qui lui est confié selon une « géométrie à sens », sens qu'il nous est loisible de redécouvrir.

A l'examen, ni le mobilier créé pour La Chapelle en Serval, ni le travail de composition décorative n'entrent en contradiction avec les prises de position contemporaines de l'article « A Darmstadt ».

*« Il n'y a pas de plus grand ennemi de l'Art que la mode, et je crois qu'il est de nécessité absolue que l'artiste ne se fasse point serviteur de cette chose absurde et inintelligente qui est la mode ... C'est à lui d'imposer au public une Esthétique plus sincère et plus conforme à la saine raison »* <sup>(123)</sup>.

---

(123) SERRURIER G., « Lettre », in *L'Emulation*, n° 11, Nov. 1894, col. 161 et 164-165. ou in NOCQ Henri, *Enquête sur l'Evolution des Industries d'Art*, Floury. H, Ed., Paris, 1896, pp. 29-33.

Ce principe, énoncé précocément par Gustave Serrurier (1894) sera, pour l'essentiel, respecté. Si réserve il y a, elle concerne pour nous un nombre d'années restreint (1897-1899) et très spécifiquement le mobilier destiné à une clientèle urbaine et fortunée. Sa recherche fondamentale et personnelle se situait ailleurs.

### **Gustave Serrurier et La Chapelle en Serval : Une opération de prestige pour la firme**

La Chapelle en Serval fut une importante opération de prestige pour la firme. Malgré la distance du temps, la puissance de cet impact publicitaire peut brouiller les cartes, en raison de la relative importance de l'iconographie qui en a découlé. En effet, il y eut une utilisation publicitaire prolongée du décor et du mobilier du château de La Chapelle en Serval, tant des créations anciennes que des nouveautés.

*Le chantier a été l'occasion de photographier les meubles. Les photographies ont été reproduites, soit dans leur décor, soit sans lui, soit avec la mention « Château de La Ch... », soit sans elle.*

*Ces reproductions ont servi à divers supports publicitaires :*

- 1° *Le « Catalogue Serrurier et Cie » où les photographies en provenance de La Chapelle en Serval représentent environ 20 % de l'ensemble des photographies.*
- 2° *La planche n° 8 éditée par Schmid, en 1904 (40 %).*
- 3° *Le catalogue « Le Style dans l'Ameublement L'Architecture Intérieure de G. Serrurier », édité pour la succursale niçoise, vers 1906 (30 %).*
- 4° *Cartes postales : Le dressoir de la salle à manger de La Chapelle en Serval, est encore présent, à côté de meubles circa 1908, sur une carte postale de la firme représentant un coin de magasin.*
- 5° *Lettre publicitaires : Le dressoir figure également dans une lettre publicitaire de la firme (après 1903) en compagnie du mobilier dit « campagne ». Il est à noter que cette lettre est signée G. Serrurier (et non Serrurier-Bovy, ni Serrurier et*

*Cie) et qu'il s'y présente personnellement comme faisant des études préliminaires comprenant décoration architecturale et mobilier ; ceci laisse à penser qu'il pensait devoir signer de son seul nom certains travaux et pas d'autres.*

6° *Sans compter l'impact publicitaire initial de l'article de Gustave Soulier, accompagné, on l'a vu de nombreuses prises de vues.*

Il devrait désormais être possible de situer de façon plus claire le chantier de La Chapelle en Serval dans l'ensemble de l'œuvre de Gustave Serrurier. Mais aussi de le mettre en perspective avec les réalisations de ses contemporains, visée plus transversale. Sans compter la mise en perspective avec sa propre vision des choses ...



« Le style nouveau est trouvé, et nettement déterminé. C'est aux Belges que revient l'honneur de lui avoir donné ses plus beaux aspects. Nous ne sommes plus, d'ailleurs à l'heure du combat.

Les Décoène, les Sneyers, les Hobé, les Serrurier-Bovy connaissent la victoire depuis beaux jours. La pénétration s'est faite d'abord dans les villas, à la mer, et à la campagne ».

Publicité in « L'Art. moderne », 1902

J.B., « Le style nouveau », *Le Home*, 25-27, 1908



# NOMS ET TITRES SUR LES MONNAIES LIÉGEOISES

par H. FRÈRE

## Généralités

Le prince se nomme et énumère, avec les titres dont il se recommande, tout ou partie des ressorts pour lesquels il légifère ou ordonne. C'est un élément essentiel de ses actes réglementaires. La titulature est avant tout, une information capitale à l'intention de ses sujets, qui n'exclut pas les omissions, ni les abréviations. Bien entendu, cette façon de faire peut avoir des défauts : elle peut être la manifestation de l'orgueil du prince ou de son conseil et receler de la vantardise. Elle peut aussi exprimer une prétention ; sur ce point, la titulature s'écarte de la réalité ; il n'y a plus que propagande ou amertume.

Son nom et ses titres, le prince les reproduit en principe sur les monnaies qu'il frappe, afin qu'on sache de qui est cette monnaie et où elle est appelée à circuler, au moins pendant la période où son emploi et son cours sont imposés aux usagers. Même lorsque les choses semblent se passer correctement, cela ne signifie nullement qu'il y a eu une coïncidence parfaite entre le fait, l'écrit et la monnaie. La frappe et l'émission de celle-ci sont intermittentes et occasionnelles ; mais elles ne sont pas en soi la célébration d'un événement.

Evidemment, il existe des différences considérables entre la titulature des diplômes ou de tous autres écrits et sa transposition sur des objets de format aussi exigü que des monnaies ; tous les titres ne sont pas mentionnés, les abréviations sont la règle. On en viendra au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle à se contenter, sur certains points, d'initiales.

Reste que, pendant la vacance du pouvoir, le prince peut être remplacé par des substituts qui exercent temporairement en son lieu et place la fonction monétaire ; nous les signalerons le moment venu.

Pour ce qui est de l'évêque de Liège, la situation a fortement évolué, depuis Notger jusqu'à la fin de l'ancien régime. Nous nous proposons de prendre les noms et titres exprimés sur les monnaies, dans l'ordre où ils y sont apparus pour la première fois, en distinguant d'après la qualité du responsable de l'émission : évêque, prévôt, chapitre, etc. L'exemple sera suivi de la référence à une monnaie, d'après Dannenberg ou d'après de Chestret <sup>(1)</sup>. Nous ne nous occuperons pas ici des emblèmes ou symboles, relatifs à l'émetteur ou à sa fonction, présents sur les monnaies, ni des toponymes <sup>(2)</sup>.

La langue est le latin. Quelques pièces emploient le français, non pas pour le nom ou la titulature, mais seulement pour indiquer la valeur de la pièce.

Le droit de monnaie (*moneta*), délégation implicite par le souverain aux comtes, explicite aux évêques et abbés, comporte d'autres devoirs même en l'absence d'atelier monétaire dans le ressort. Il comprend la surveillance de la circulation, le jugement et la répression des abus, le change, la perception d'impôts et de taxes, etc. C'est le nom du souverain que l'on trouve sur les monnaies frappées jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle. Ce nom est associé à son titre (*rex, imperator*). Ils feront l'objet du premier sous-titre.

La Basse-Lotharingie s'émancipera à cet égard plus tard que les évêques de Mosellanre. Au début du XI<sup>e</sup> siècle, le nom de l'évêque ne se substituera pas immédiatement à celui du souverain ; pendant quelques années ce sera le nom de saint Lambert

---

(1) H. DANNENBERG, *Die deutschen Münzen der sächsischen und frankischen Kaiserzeit*, 5. vol. Berlin 1876-1905. Abrégé Dbg. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Numismatique de la Principauté de Liège et de ses dépendances*, dans Mémoire commune de l'Académie royale de Belgique, 50, Bruxelles 1890. Supplément, Liège 1900. Abrégé Ch

(2) H. FRÈRE, « Les noms de lieu sur les monnaies de la Principauté de Liège », dans *Studium et Museum, Mélanges † Edouard Remouchamps*, Liège 1996, vol. 2, pp. 679-694.

ou celui du saint patron local. On dit de ces pièces qu'elles sont anonymes ; c'est l'objet de notre deuxième sous-titre, qui nous a également paru indispensable pour couvrir toute la période du monnayage de la principauté.

Comme on le verra plus loin, le nom de l'empereur reparaitra, associé à celui de l'évêque, dans des circonstances tout à fait différentes, depuis Charles Quint jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

L'évêque, c'est lui qui a la charge de la monnaie, signe la pièce de monnaie de son prénom (par exemple *Johannes*) suivi de sa qualité (*episcopus*) ; il se peut qu'il frappe dès qu'il est élu (*electus*), même si un obstacle canonique interrompt la procédure de l'élection et en fait un postulé (*postulatus*) ou encore après avoir reçu du pape ou du métropolitain de Cologne confirmation de son élection (*confirmatus*). Mais ceci est la théorie, plusieurs n'hésitent pas à brûler les étapes.

L'évêque peut associer à son prénom un second prénom (*Joan. Lud.*), un nom de famille (*Lud. de Borb*), un titre étranger (*utriusque Bavariae dux*) et évidemment les titres liégeois, duc de Bouillon (*dux Bullionensis*), marquis de Franchimont (*marchio Franchimontensis*), comte de Looz (*comes Lossensis*) et de Hornes (*Hornensis*) et le titre de cardinal (*cardinal*). Des personnages, dont l'élection était contestée (on les dit intrus), mais qui prétendaient à la légitimité, ont monnayé sous couvert de l'un ou l'autre de ces titres.

La fonction monétaire de l'évêque peut être remplie par d'autres personnages ou institutions : le prévôt de la cathédrale (*prepositus*), un mambour (*mamburnus*), un protecteur (*protector*), le chapitre cathédral (*capitulum*) ou celui-ci parfois avec son doyen (*decanus*).

### 1. L'empereur (*rex* ou *imp aug*)

Du temps de Notger (972-1008), l'usage n'existait pas encore, en Basse-Lotharingie, au contraire par exemple de la Mosellane, de signer du nom des vassaux, comtes ou évêques, les monnaies

qu'ils frappaient. Notger et ses premiers successeurs usaient du nom et du titre du souverain : Otton III : OTTO GRA DI REX (Dbg 192), OTTO REX IMPER (Dbg 222) et OTTO IMP AVG (Dbg 224) ; Henri II : REX HEINRICVS (Dbg 194) et HEINRICVS IMP (Dbg 193) ; Conrad II : IMP CONRADVS (Dbg 229), etc.

2. **Un saint patron** (*scs Landbertus martyr* ou *patro, sca Maria, scs Domic(t)ianus*).

Les pièces anonymes sont celles qui, au XI<sup>e</sup> ou au XII<sup>e</sup> siècles ne portent pas le nom de l'évêque. Du temps de Réginard (1025-1039), l'évêque, exception faite de quelques pièces de lecture difficile, ne se révèle pas encore. Il se sert du nom de saint Lambert : SCS LANDBERTVS (Dbg 200), dans tous ses ateliers ; de celui de saint Servais SCS SERVATIVS (Dbg 237) ou de sainte Maria SCA MARIA (Dbg 240), à Maastricht, et de saint Domitien : SCS DOMICIANVS (Dbg 231) à Huy. Sous Théoduin, on lira sainte Marie S MARIA associée à S DOMITIAN (Ch. 31-33). Chose curieuse, il existe une pièce de Liège, dont l'inscription est uniquement SCA (var. SCS) LETGIA et au revers CIVITAS ; elle montre la plus ancienne figuration (symbolique) de la cité de Liège (Ch. Suppl. 2).

A Liège, on associe à Lambert, une fois MART(yr) (Dbg 224) et une fois PATRO(nus) (Dbg 193), et à Maastricht saint Servais EPS.(Dbg 237).

3. **L'évêque** (*episcopus, eps, epc*).

De même que les premiers rois capétiens monnayaient comme comtes, mais inscrivait leur nom royal : REX, de même l'évêque monnayera comme comte, mais inscrira son titre épiscopal EPS. Il en avait déjà usé pour saints Lambert et Servais ; ce sera longtemps, jointe à son prénom, sa seule signature.

Peu après, l'évêque se manifeste sommairement à Maastricht, par la légende EPISCOPVS (Ch. 12) ou simplement EPIS

(Ch. 13), sans indication de prénom. Il y en aura quelques autres par la suite.

Plusieurs pièces, de lecture difficile, ont été attribuées à Réginard (Ch. 27), mais c'est Théoduin, qui inaugure une titulature bien lisible : DIETWINVS EPS (Ch. 31) ou DEODVIN (Ch. 34). L'usage sera poursuivi sous ses successeurs, sous réserve de multiples omissions, d'abréviations ou d'erreurs de gravure dans les pièces connues. A signaler Henri II de Leez (1145-1167) qui, sans son nom, se contente à deux reprises du mot EPISCOP' (Ch. 93) et qui, une autre fois, précise HEINRICVS SECVND' (Ch. 199).

Raoul de Zähringen (1167-1191) modifie légèrement l'usage et se nomme ROT EPC (Ch. 116) et plus tard ROF EPC (Ch. 119). Mais Albert de Cuyck (1194-1200) revient à EPS (Ch. 141), qui sera généralement conservé jusqu'à la fin de l'ancien régime, à côté de formes plus étendues. Citons par exemple, Hugues de Pierrepont (1200-1229), qui omet tout titre, ou se contente de EP (Ch. 152) et Ernest de Bavière (1580-1612) qui écrit parfois EPISCOPVS (Ch. 573) tout au long ; cependant, il n'avait même pas été sacré, non plus que Jean de Bavière (1387-1418) EPIS (Ch. 277).

Sur une pièce anonyme du second quart du XII<sup>e</sup> siècle, on lit PRESVL (Ch. 86) qui, moins usité, a la même signification qu'EPISCOPVS.

Il faut préciser que certains évêques, dès Jean de Bavière, se contentent de leur nom ou de leur titre familial ; parfois encore dans la série de leurs titres, ils omettent le titre épiscopal (Ch. 278) ; on verra cela plus loin.

#### 4. L'élu (*electus*)

Le futur évêque a été choisi ; il a été, soit élu par le chapitre, soit nommé par le pape ou par l'empereur ; mais il n'a pas encore le caractère épiscopal (normalement, il est sacré par l'archevêque métropolitain de Cologne), cependant il a reçu, selon les époques, l'investiture du souverain ou les régales (*regalia*),

c'est à dire, entre autres compétences, le pouvoir que le comte exerce normalement dans son comté, notamment la monnaie, et que détenait son prédécesseur.

Plusieurs personnages vont frapper monnaie dans ces conditions. Le premier est Frédéric de Namur (1119-1121) qui reste muet (Ch. 68), puis Raoul de Zähringen en 1167 : ELECT (Ch. Suppl. 20), Lothaire de Hostade (1192-1193) : ELE (Ch. 133) ; Simon de Limbourg (1193-1195) : EL (Ch. 139) ; Hugues de Pierrepont (1200-1203) : ELECTV (Ch. 150).

Ce titre reparaitra sur le monnayage, beaucoup plus tard avec Jean de Bavière (1389-1418), qui ne sera pas sacré : ELC (Ch. 279) ; Louis de Bourbon (1456-1466) : ELCS, ELETVS (Ch. 340, 364). Jean de Hornes (1483-1485) précisera ELC COFMAT, comme Ernest de Bavière qui sera le dernier, mais nous les retrouverons plus loin, On y reviendra, la série des titres étant établie dans l'ordre chronologique de leur première utilisation.

Il ne faut pas confondre ce titre d'élu de Liège, avec celui d'électeur d'empire, porté par l'archevêque de Cologne. Ferdinand de Bavière, électeur, fera inscrire de 1614 à 1646 : ARCHI COL PRINCEPS ELECT EPISC ET PRINC LEOD... (Ch. 579) ou ELEC COL EPIS LEOD BAV D (Ch. 584).

Sur des deniers récemment découverts en Turquie, où ils furent enfouis lors de la croisade de Frédéric Barberousse, Raoul de Zähringen fait inscrire CAP(EL)LAN(us) chapelain, figurant au revers de la pièce, au-dessus d'un personnage tenant une mitre. Plusieurs évêques avaient fait partie de la chapelle impériale.

##### 5. Le prévôt (*prepositus*, *pp*).

Le prévôt du chapitre de Saint-Lambert administrait le temporel du chapitre (*mense capitulaire*). Pendant la vacance du siège épiscopal, il administrait aussi le temporel (*mense épiscopale*) de l'évêque, la principauté. C'est de ces vacances que, traditionnellement, on date leur monnayage.

Le premier prévôt à avoir monnayé est André de Cuyck (1121-1123), qui ne deviendra pas évêque de Liège, mais d'Utrecht ; il ne mentionne pas sa fonction ( Ch. 69 ) ; le premier à l'expliciter sera Alexandre II d'Ouren (1165) : PREPOSI (Ch. 108). Il est suivi de Philippe de Heinsberg (1167) futur archevêque de Cologne, qui ne mentionne que sa fonction : PPOSIT (Ch. 114). Albert de Rethel (1191-1194) : ALB PPOSITV (Ch. 132), et Hugues de Pierrepont (1200) : HVGO PPO (Ch. 147), qui sera le dernier, la fonction étant réformée sous son règne, avec la cessation de la vie commune des chanoines.

#### 6. Duc de Bouillon (*dux bullionensis*).

Le domaine de Bouillon a été acheté à Godefroid de Bouillon en 1096.

Jean d'Arckel (1364-1378) sera le premier à inscrire ce titre, si l'on peut interpréter ainsi le DVX placé dans le champ, pour imiter la pièce similaire des ducs de Brabant Jeanne et Wenceslas et le BVLLONE dans le pourtour de son grand mouton d'or (Ch. 250) ; cette innovation n'a pas encore été expliquée. Ensuite, il faut attendre Jean de Heinsberg (1419-1456) : DVX BVLOVE (Ch. 304), DVX B. Après lui, le titre reviendra fréquemment. Ferdinand de Bavière et Maximilien Henri de Bavière surenchéiront : SVPREMVS DVX BVLLONIENSIS (Ch. 575), SVPREMV BVLLONENSIS DVX (Ch. 641), etc.

Lorsque Louis XIV eût arraché Bouillon à la principauté le titre sera maintenu sans doute pour protester contre cette voie de fait, mais aussi pour affirmer le droit de la principauté à frapper une monnaie particulière, indépendante de celle de l'Empire, au titre du duché (Ch. 682).

#### 7. Comte de Looz (*comes lossensis*).

C'est Arnould de Hornes (1378-1389), qui après le rattachement du comté de Looz, utilisera ce titre pour la première fois, sur un double gros aux deux écus : COMES LOS (Ch. 269). Par

la suite, il sera d'un usage fréquent jusqu'à la fin du monnayage liégeois, avec des abréviations diverses : COIT L, COMES LOS, COMES LOSSENSIS (Ch. 571), COMS LOS, CO LO, C L, etc. en queue de légende.

Il faut éviter des confusions pour Ernest et Ferdinand de Bavière qui, archevêques-électeurs de Cologne usaient d'abréviations pour ces titres qu'ils n'omettaient pas sur leurs monnaies liégeoises, par exemple : ELEC COL (Ch. 584), ARCHIE-PIS COL (Ch. 591), ARCHI COL. Autre source de confusion, en leur qualité d'administrateurs de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, ils frappaient monnaie à Stavelot <sup>(3)</sup> ainsi qu'à Louveigné dans leur comté de Logne (*comes longiensis*) : COM LONG, CO LONG, CO LON, CO LO, (St 20-22), également en fin de légende.

#### 8. Un nom ou un titre familial.

Le premier à ajouter à son prénom un nom ou un titre familial est Jean de Bavière (1389-1417), qui ne fut pas évêque, mais seulement élu : IOHS DE BAVARIA (Ch. 294) ou IOH DVX DE BAVARIA (Ch. 278, etc.) pour qui ces mots supplantent le titre liégeois ELC ou EPIS. Avec Jean de Heinsberg, ce nom précédera le titre lui-même sur quelques brûlés : IO DE HEINSB EPIS LEODI (Ch. 333). Ensuite, l'usage se généralise, LVDO DE BORB (Ch. 346), WILHEL D MARK (Ch. 370). Georges d'Autriche se contente parfois de AB AVS (Ch. 490), mais use plus souvent de AB AVSTRIA (Ch. 470). Ernest de Bavière qui, parfois se sert de son titre simple BAVAR DVX (Ch. 527), inaugure aussi la formule V (*trius*) BAVARI DVX (Ch. 564, 570).

---

(3) J. DE CHESTRET DE HANEFFE, « Numismatique de la Principauté de Stavelot et de Malmedy », dans *Revue belge de Numismatique*, 48, 1892, pp. 176-210. Abrégé St.

### 9. Une fonction dans la principauté.

Si les fonctions de mambour et de protecteur intéressent la numismatique, ce fut pour peu de temps et chaque fois, dans un cadre insurrectionnel.

Guillaume de la Marck (1482-1484) se dit mambour de Liège ; MAB LEOD (Ch. 370) ; son frère Everard (1488-1489), protecteur (des églises, cité et pays) de Liège : PROT LEO (Ch. 382).

### 10. Le postulé (*postulatus*).

Ce terme s'applique à l'élu qui, au moment de son élection ne remplit pas toutes les conditions canoniques autorisant le sacre épiscopal ; il attend que ces conditions soient remplies ou qu'il en soit dispensé. Il peut être de naissance illégitime, n'avoir pas 30 ans, n'être pas encore ordonné prêtre, être déjà évêque d'un autre diocèse, etc.

Un seul élu a utilisé ce titre, l'intrus Jean de la Marck, fils de Guillaume (1482-1484) : DEI GRA POSTVLAT(V)(Ch. 372).

### 11. Le confirmé (*confirmatus*)

L'élu a été confirmé, normalement par le métropolitain de Cologne, parfois par le pape ou son légat. Il attend son sacre. Certains ont tenu à le préciser sur leur monnaies. Jean de Hornes (1484), sous la forme, ELC COFMAT (Ch. 385), ELECT COFMAT (Ch. 390) et Ernest de Bavière (1584), ELECT ET CONFIR LEOD (Ch. 588).

### 12. Le cardinalat (*cardinal*)

Quelques évêques ont porté la pourpre, dont, paraît-il, l'élu Simon de Limbourg, mais le premier à faire figurer ce titre prestigieux, sans relation aucune avec la fonction monétaire, est Erard de la Marck cardinal depuis 1521 : CAR, CARDINA,

CADINAL (Ch. 441), CARD ; il est suivi par Gérard de Groesbeeck à partir de 1578 (Ch. 525), et Jean Théodore de Bavière en 1749 (Ch. 681, 688).

### 13. Marquis de Franchimont (*marchio franchimontensis*).

Le fisc de Theux et son environnement constitue, dès l'époque carolingienne, une dépendance de l'église de Liège, l'ancêtre du marquisat.

Gérard de Groesbeeck (1564-1580) est le premier à faire valoir ce titre, qui vient s'intercaler entre Bouillon et Looz : M F (Ch. 510), MAR FRAN (Ch. 525). Ferdinand de Bavière le ressuscite sur quelques cuivres, MAR FRA, MAR FRANCHI (Ch. 612-614, 620-624, 631-632), datant des années 1614 et 1641-1643.

Il est piquant de constater que le titre figure également sur des liards non datés du même pour Stavelot où il n'avait que faire (St 20-22)

Un liard non daté de Ferdinand de Bavière <sup>(4)</sup> montre au-dessus de sa tête, comme différent, un petit écusson contenant 3 lions, qui sont les armoiries du marquisat. Cette pièce qui pourrait avoir été frappée à Theux vers 1640 pour le marquisat est cependant marquée au revers COMES LOSSENSIS et porte en abîme de l'écu écartelé du prince un petit écu de Looz.

Le titre ne disparaîtra pas tout à fait par la suite, on trouve sous Jean Louis d'Eldereren MAR FRA (Ch. 651, 654-655), sous Joseph Clément de Bavière (1694-1723) MAR FR (Ch. 664) et par la suite M F (Ch. 674, 682-692), sous Jean Théodore de Bavière. Il sera exceptionnellement le dernier titre mentionné, après Looz et Hornes, EP LE D BUL C L HO M FRA

---

(4) H. FRÈRE, « Les marques d'atelier sur les monnaies de la Principauté de Liège », dans *Mélanges Pierre Colman, Revue des historiens de l'art, des archéologues, des musicologues et des orientalistes de l'Université de Liège Art et Fact*, 15/1996, pp. 116-119.

(Ch. 663) sur le patagon de cet évêque frappé à Liège en 1716, dont on fait honneur à Jean Duvivier.

#### 14. Un cumul

C'est le fait de cumuler plusieurs charges, habituellement sources de puissance et de revenus, soit l'évêché de Liège et une autre dignité, qui aurait dû être confiée à un autre personnage. Ce cumul est apparu sur les monnaies vers 1600.

Ernest de Bavière, archevêque de Cologne : ARCHIE COL, ARCHIEPIS COLL (Ch. 545, 546, 570).

Ferdinand de Bavière : prince électeur : PRINC ELE (Ch.561), PRINC ELEC (Ch.582),

le même, ELEC COL, (Ch. 595-598, 612-614), PR ELECT COL (Ch. 604).

le même, ARC COL (Ch. 617).

le même, ARCHI COL PRINC ELECTOR, ARCHI COL PRIN ELE, (Ch. 579-583, 589 — 593, 603-607).

le même, prince de Liège et de Stavelot : PR L ET S (Ch. 617).  
et encore : comte palatin du Rhin : C P R (Ch. 617).

Maximilien H. de Bavière : ELEC COL (Ch. 633).

le même, ARCHIE COL (Ch. 635), ARC COL (Ch. 643-646).

le même, ARC COL PRIN EL (Ch. 634, 639), A C P E (Ch. 641).

Joseph Clément de Bavière : du saint Empire romain prince électeur : Sancti Romani Imperii Princeps Elector Bavariae Dux : ARCHI COL S R I P EL B D (Ch. 663, déjà cité).

Jean Théodore de Bavière : évêque prince de Freisingen, Ratisbonne, Liège : EP PR FR RAT LOED (*sic*) (Ch. 681).

#### 15. Le prince (*princeps*).

L'appellation, dans l'empire, s'applique aux vassaux, grands et moindres qui, relevant sans intermédiaire de l'empereur, constituaient la diète impériale. L'évêque de Liège, investi de

pouvoirs comtaux, en faisait partie, circonstance qui n'avait pas d'intérêt particulier pour le monnayage, et que la pièce de monnaie ignorait.

Ferdinand de Bavière, dès 1614, spéculant peut-être sur sa qualité de prince électeur, repousse toute hésitation. Il se dit non pas prince-évêque, mais évêque et prince de Liège, sur une série de pièces : ARCHI COL PRINCEP ELECT et au revers, EPISC ET PRINC LEO SU D BUL (Ch. 579 etc). Le pli est pris et tous les évêques, même ceux de petite noblesse, se rallieront à la formule EP ET PRIN LEOD (Ch. 634) ou un équivalent.

#### 16. Comte de Hornes (*comes hornensis*).

Le comté de Hornes (neerl. Horn), fief du comté de Looz, a été ressaisi en 1570, par Gérard de Groesbeeck, lorsque Philippe de Montmorency, qui détenait le comté après le décès de son épouse, fut décapité par ordre du duc d'Albe. Ici encore, le premier à innover est Ferdinand de Bavière, sur des liards de 1614 : COMES (DE) HORNE (Ch. 612-614) et de 1641, CO LO HOR, CO LO HO, CO LO H (Ch. 620-623, 631-632). Ici encore ses successeurs l'imitèrent à commencer par Maximilien Henri de Bavière (Ch. 634, 639-640). Sauf une fois (Ch. 663), Hornes figurera toujours en dernière position.

Tous les éléments de la titulature des princes-évêques sont maintenant réunis et figureront généralement sur les pièces jusqu'à la fin du monnayage épiscopal en 1754 ; l'abréviation extrême étant la suivante : EP.ET.PR.LEO.D.B.M.F.C.L.H.

Ce H ne doit pas être confondu avec l'initiale d'Herstal, qui ne paraît pas sur les monnaies, malgré la réunion de la totalité d'Herstal à la principauté.

#### 17. Un second prénom.

C'est depuis Maximilien Henri de Bavière (1650-1688) que, suivant la mode, l'usage des prénoms multiples se répand. A

Liège, dès ce règne, ce sera l'inscription de deux prénoms, souvent abrégés : MAX HEN, MAXIM HENRI (Ch. 633, 636), sur les monnaies de tous ses successeurs : Jean Louis d'Elderren : IOAN LUD (Ch. 631), Joseph Clément de Bavière : IOSEPH CLEM (Ch. 660), Georges Louis de Berghes : GEORGIUS LUD (Ch. 674), et Jean Théodore de Bavière (1744-1763) : I. THEOD(ORVS) (Ch. 662-685). Le ducat porte par erreur I. THOD (Ch. 681).

#### 18. Le Chapitre cathédral (*capitulum*).

Comme d'autres chapitres, par exemple celui de Cambrai déjà à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le chapitre de la cathédrale, s'est depuis toujours intéressé à la fonction monétaire, par l'un ou l'autre de ses membres. Il participe à l'essai des monnaies au XVII<sup>e</sup> siècle, évince les échevins et finit par frapper monnaie lui-même pendant les vacances du siège épiscopal, à partir de 1688 jusqu'en 1792. Parfois le doyen DEC(*anus*), qui préside les réunions du chapitre, est cité.

Les formules sont les suivantes : CAP LEOD SEDE VACANTE (Ch. 647), DEC ET CAP LEOD SEDE VACANTE (Ch. 650), MONETA NOVA CAPLI LEOD SEDE VACANTE (Ch. 670), DEC ET CAPLI LEOD SEDE VACANTE (Ch. 699).

#### 19. Le souverain et ses titres.

Poursuivant les efforts de ses prédécesseurs, Charles Quint a tenté, sinon de reprendre le monnayage en main comme les Capétiens au XIII<sup>e</sup> siècle, tout au moins d'en revenir à une certaine uniformité dans les caractéristiques des pièces d'or et d'argent (poids, alliage, dimensions) dans l'Empire, ainsi que dans les empreintes destinées à la manifester. Ce fut notamment l'œuvre des diètes de Worms, en 1521, et d'Esslingen en 1524 ; le but était de recréer une monnaie uniforme, digne de confiance, reçue dans tout l'empire. Ces tentatives n'aboutirent que très partiellement et temporairement. La plupart des ate-

liers, même lorsqu'ils frappaient une monnaie conforme aux normes générales, *ad legem imperii*, continuèrent à faire circuler simultanément des monnaies particulières.

La plus grande partie des principautés belges faisait, depuis Charles-Quint, partie du Cercle de Bourgogne, où il avait rassemblé ses possessions héréditaires. Les principautés de Liège et de Stavelot-Malmedy, avec leurs dépendances, faisaient partie du cercle de Westphalie. Elles ont donc pendant un certain temps, frappé monnaie AD LEGEM IMPERII (selon la loi de l'empire) ou IMP DECRETO (conforme à un décret impérial), mais non pas en exécution d'une injonction impériale. La conformité était certifiée par la mention sur les produits du nom et des titres de l'empereur romain, (*romanus imperator electus semper augustus*) avec l'aigle impériale à deux têtes :

- sous Georges d'Autriche (1544-1557) : CAROLVS V ROM IMP SEMP AVG, en 1556 et 1557 (Ch. 487-494)
- sous Robert de Berghes (1557-1564) : CAROLVS V ROMAN IMPE SEMP AVG, en 1557 et 1558 (Ch. 498-503) ; FERDINANDVS ELEC ROM IMP SEMP AVGVS, de 1559 à 1561 (Ch. 504-505).
- sous Gérard de Groosbeeck (1564-1580) : MAXIMI(LI) II ROMA IM SEP AV(GVSTV), de 1567 à 1573 (Ch. 509, 514-517) ; RVDOLF II ROM IMP DECRETO, en 1578 et 1579 (Ch. 518-519).
- sous Ernest de Bavière (1580-1612) : RVDOL II ROM IMP ELEC SEM AV, en 1581 (Ch. 527), RVDO(L) II ROM IMP DECRETO, de 1581 à 1586 (Ch. 529,531-536, 538-539) ; RVDOL II ROM IMP DEC, en 1594 (Ch. 540-541).
- et sous Ferdinand de Bavière (1612-1650) : MATHIAS ROMANO IMPE SEM AVG, (sd 1622 ?) (Ch. 594-597) ; FERDI II ROM IMPE SEM AV, de 1629 à 1631 (Ch. 601-602).

LISTE DES DESSINS EMPRUNTÉS  
À DANNENBERG ET DE CHESTRET

1. Denier d'Otton III (Notger), 983-996, Liège, Dbg 192, droit.
2. Denier au nom de saint Domitien (Réginaud), 1027-1039, Huy, Dbg 231, revers.
3. Denier de Théoduin, 1048-1075, Liège. Ch. 31, droit.
4. Denier de Lothaire de Hostade, 1192-1192, Liège. Ch. 133, droit.
5. Denier de Philippe de Heinsberg, prévôt, 1167, Visé ? Ch. 114, droit.
6. Grand mouton d'or de Jean d'Arckel, Bouillon, 1366-1378, Liège. Ch. 250, droit.
7. Double gros d'Arnould de Hornes, Looz, 1378-1389, ? Ch. 269, droit.
8. Florin de Jean de Bavière, 1389-1418, Liège. Ch. 278, droit.
9. Stoeter de Guillaume de la Marck, mambour, 1484, Liège. Ch. 370, droit.
10. Double aidant de Jean de la Marck, postulé, 1483, Liège. Ch. 372, droit.
11. Double patard de Jean de Hornes, confirmé, 1484, ? Ch. 390, droit
12. Snaphaen de 6 patards d'Erard de la Marck, cardinal, 1525, Liège. Ch. 441, droit.
13. Aidant de Gérard de Groesbeeck, Franchimont, 1564-1580, ? Ch. 525, droit.
14. Ecu d'or de Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne, 1614, Hasselt. Ch. 579, droit.
15. Réal de 3 patards du même, prince, 1630, Liège. Ch. 601, droit.
16. Liard du même, Hornes, 1614, Liège. Ch. 613, revers.
17. Patagon de Maximilien Henri de Bavière, 1666, Liège. Ch. 639, droit.
18. Liard de la vacance de 1688, Liège. Ch. 650, revers.
19. Georges d'Autriche et Charles Quint, 1556, Hasselt. Ch. 490, revers.



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



# PARTIE ADMINISTRATIVE

## RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 1994

L'année écoulée aura été marquée essentiellement par une réflexion approfondie que le Bureau a menée, sous la houlette de son Président, le professeur Pierre Colman, sur la mission de notre Institut, sur ses statuts et sur le rôle qu'il sera amené à jouer dans le cadre du projet de la Ville de regroupement en un grand ensemble des musées de la zone quai de Maestricht-Féronstrée.

De diverses manières, l'Institut a poursuivi sa tâche de gestionnaire scientifique des musées qui sont de son ressort, et cela en parfaite collaboration avec les conservateurs et tout le personnel. C'est ainsi que le Bureau a accordé pas moins de dix autorisations de prêt pour des expositions, dont une qui a eu lieu à Bucarest sur les verres du Val saint-Lambert. Sous l'impulsion de Maître Hubert Frère, il a également décidé d'élaborer un projet de mise sur pied d'une commission de numismatique et il a encouragé la réouverture du médaillier, assortie des mesures de sécurité adéquates. Par ailleurs, avec le concours de l'AMIAL, il est parvenu à acquérir plusieurs œuvres, dont, grâce à la générosité de M. et Mme Pierre-Yves Kairis-Fonck, une Crucifixion d'Englebert Fisen et un étain du XVIII<sup>e</sup> siècle d'une qualité exceptionnelle.

De même, l'Institut a continué à remplir son rôle d'animateur de la recherche scientifique. Il a décidé de s'associer à la célébration qui marquera le treizième centenaire de l'assassinat de saint Lambert et d'accorder son soutien au cinquantième anniversaire du Cercle numismatique liégeois. Comme chaque année, il a attribué le Prix Larbalette, réservé cette fois aux historiens de l'art. C'est le travail de M<sup>elle</sup> Sophie Balace consacré

aux influences antiques dans l'art mosan du XII<sup>e</sup> siècle qui a été primé, tandis que le mémoire de M. Jean-Marc Zambon sur l'Exposition universelle de 1905 à Liège Architecture et Urbanisme et celui de M. Pierre-Yves Desaiwe sur Marcel Caron ont fait l'objet d'une mention.

Vient de sortir de presse le tome 2 des Actes du LI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique, 3<sup>e</sup> Congrès de l'Association des Cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique, congrès qui s'était tenu à Liège, sous les auspices de l'Institut, en août 1992. D'autre part la parution du t. 105 du Bulletin (exercice 1993) est imminente.

\*

\* \*

L'Institut entend poursuivre dans cette ligne, tout en s'adaptant à l'évolution des temps. Un signe — modeste peut-être à côté d'autres qui le sont moins — : l'opportunité d'un changement du format du *Bulletin* a été soumise, par la voie de l'*Infor-IAL*, à l'ensemble des membres. Le nombre de ceux-ci précisément a tendance à se tasser : c'est un élément important auquel le Bureau entend accorder toute son attention.

### RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 1995

Le début de l'année 1995 a été marqué par le décès inopiné de M. Georges Hansotte, qui fut, des décennies durant, une des chevilles ouvrières de notre association. Le Bureau a dû faire face au vide énorme causé par cette disparition et réorganiser la distribution des tâches. Pour honorer la mémoire de celui à qui il doit tant, le Bureau a décidé de créer un prix Georges Hansotte qui couronnera un travail historique basé sur le dépouillement d'archives inédites. En avant-première, ce prix a été remis

à M. Erwin Woos pour son mémoire consacré au développement urbain du quartier d'Outre-meuse au Moyen Age.

La réflexion amorcée les années précédentes sur le rôle de notre association en tant que gestionnaire scientifique des musées dont il a la charge et sur la modification de ses statuts s'est concrétisée par l'élaboration d'un projet de mise à jour de la convention qui nous associe, depuis 1909, à la Ville de Liège. Depuis plusieurs mois déjà, ce projet a été transmis à l'Échevin de la Culture, des Musées et du Tourisme. Aux termes de ce projet, notre Institut prendrait le statut d'une association sans but lucratif et il se dédoublerait en un établissement d'utilité publique qui adopterait la dénomination de « Fondation archéologique liégeoise ». L'Institut et la Fondation confieraient en dépôt à la Ville les collections dont ils sont ou deviendront propriétaires ou dépositaires ; le Bureau de l'Institut se verrait reconnaître la qualité de commission scientifique de l'ensemble des collections des musées. Le Bureau est convaincu que cela clarifiera à l'avenir les rôles respectifs de l'Institut et de la Ville.

Cet avenir précisément est dominé par le projet porté par la Ville de création d'un grand ensemble muséal dont le musée Curtius serait le cœur. Le Bureau suit de près le cheminement de ce projet : il s'y associe avec enthousiasme pourvu que cette réalisation d'envergure se fasse dans le respect des critères scientifiques propres aux exigences muséologiques. A plusieurs reprises déjà, il est intervenu dans ce sens auprès des autorités concernées.

En parfaite collaboration avec le personnel des musées, le Bureau a rempli les tâches habituelles qui découlent de sa mission de gestion scientifique des musées. Il a également poursuivi ses activités de recherche scientifique et il entend aussi les diversifier.

C'est ainsi qu'il a parrainé les expositions et le colloque organisés à l'occasion du cinquantième anniversaire du Cercle royal numismatique liégeois et qu'il en publiera les actes. Dans la foulée de cet anniversaire, M. Hubert Frère animera en 1996 un troisième séminaire sur la numismatique. Par ailleurs, c'est à

une approche de l'archéologie du meuble de menuiserie liégeois que M. Pierre Bernard consacrera plusieurs séances de cours. Comme chaque année, le Bureau a attribué le Prix Larbalette ; cette fois-ci, il a récompensé le travail d'une historienne : celui de M<sup>lle</sup> Fabienne Corthals consacré à l'historique de notre Institut depuis sa fondation jusqu'en 1950.

Le rôle d'éditeur de notre société s'est à nouveau révélé important puisqu'elle a mené à bien, par la sortie de presse du tome 3, la publication de l'ensemble des Actes du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, congrès qu'elle avait elle-même organisé en août 1992. En outre, la parution du t. 106 (exercice 1994) de notre Bulletin est imminente.

L'Institut demeure donc fidèle à la vocation qu'il s'est donnée il y a près de 150 ans. Il reste toutefois attentif à l'évolution des temps. Une autre preuve en est fournie par la collaboration qu'il vient de nouer avec l'association royale « Le Vieux-Liège » en vue de publier sous une forme rajeunie et plus étoffée une feuille de contact commune qui a été baptisée *Chroniques liégeoises*.

### **RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 1996**

L'année 1996 aura été essentiellement une année d'élaboration de projets importants dans la vie de l'IAL.

Tout d'abord le texte d'une convention à conclure avec la Ville et destinée à modifier et à compléter celle de 1909 a fait l'objet de négociations préliminaires avec l'Échevinat des Musées. Ce projet de convention prévoit que l'IAL, devenu entre temps une a.s.b.l., et la Fondation archéologique liégeoise, établissement d'utilité publique à créer dans ce cadre, confieront en dépôt à la Ville les collections dont ils sont propriétaires ou dépositaires ; pour leur part, la Ville et cette nouvelle fondation reconnaissent au Bureau la qualité de commission de gestion de

l'ensemble des collections des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de la Ville de Liège.

Un deuxième projet a retenu toute l'attention du Bureau. Il s'agit bien entendu du projet baptisé jusqu'ici « EMAHL ». L'IAL se réjouit que la Ville ait pris l'initiative de réaliser un projet d'envergure de mise en valeur de ces musées à la naissance desquels l'IAL est directement lié et à la gestion desquels, depuis près de 150 ans maintenant, il a toujours participé. Dans cette perspective, le Bureau a décidé de créer une commission des collections qui se préoccupera des problèmes de conservation actuels et prévisibles à l'occasion du déménagement. Le Bureau s'est aussi félicité de l'importance du travail fourni par les architectes ; toutefois, dans le cadre de l'enquête publique sur la demande de permis de bâtir, il a émis des suggestions quant à l'orientation, au gabarit du bâtiment à construire, au respect du bâti ancien, et il a dit son exigence de la réalisation de la seconde phase des travaux qui devraient être consacrés à la restauration de ces bâtiments.

Un troisième projet, enfin, est en passe d'être lancé. sur proposition de la Région wallonne, il s'agit pour l'IAL d'assurer la direction scientifique de la préparation de la publication des fouilles de la Place Saint-Lambert et de l'aménagement de l'archéo-forum. Le Bureau a envisagé très favorablement cette proposition : ainsi, une fois de plus depuis 1907, l'IAL jouera un rôle important dans la mise en valeur de ce site archéologique.

Une initiative originale de collaboration avec une société-sœur, en l'occurrence la Société royale « Le Vieux-Liège », s'est concrétisée à titre expérimental par la publication en commun d'un bulletin de liaison. Ce sont les *Chroniques liégeoises* dont quatre numéros ont paru au cours de l'année écoulée et qui ont ainsi donné un nouveau lustre à notre ancien *Infor-IAL*. La poursuite de cette expérience fera l'objet en 1997 d'une évaluation par les deux sociétés.

Pour le reste, le Bureau a poursuivi et souvent même amplifié ses activités habituelles. C'est entre autres le cas de la commission de numismatique qui, outre notamment son travail de clas-

sement et d'inventaire du médaillier, a organisé un nouveau séminaire de numismatique durant le premier semestre de l'année écoulée et qui envisage un vaste programme de mise en valeur des collections de monnaies du musée Curtius. Il a examiné plusieurs demandes de prêt, notamment pour les expositions « le Temps des Croisades » à Huy, « Le Chocolat » à Bruxelles et « Les Musées sortent de leurs réserves » ici à Liège.

Le tome 106 du *Bulletin* est paru au début de 1996 et le t. 107 est largement avancé.

Le prix Larbalette a couronné le brillant travail de Pierre Bernard sur l'archéologie du meuble de menuiserie liégeois au XVIII<sup>e</sup> siècle. Celui-ci a animé un séminaire sur le mobilier liégeois qui s'est tenu dans les locaux du musée d'Ansembourg.

En conclusion, la simple énumération de ce foisonnement d'activités témoigne à suffisance de la vitalité de notre association.

**TABLEAU DU BUREAU  
DE  
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS**

**PRÉSIDENT D'HONNEUR**

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

**VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR**

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE

L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE

**Bureau de la Société pour l'année 1996**

<i>Président :</i>	M. Jean-Louis KUPPER
<i>Vice-Président :</i>	M. Hubert FRERE
<i>Secrétaire :</i>	M. Bruno DUMONT
<i>Conservateur :</i>	M. Luc ENGEN
<i>Bibliothécaire :</i>	M <sup>lle</sup> Monique MERLAND
<i>Trésorier :</i>	M. Luc ENGEN
<i>Trésorier adjoint :</i>	M. Patrick HOFFSUMMER
<i>Conservateurs adjoints :</i>	MM. Hubert FRERE Richard FORGEUR Marie-Claire GUEURY Fernand ROBERT Pierre COLMAN

**Conseil**

MM. Florent ULRIX, Etienne HÉLIN, Jean KELECOM, Charles DELRÉE,  
Marguerite ULRIX-CLOSSET, Jacques ANNEZ de TABOADA, Ann CHE-  
VALIER.

**Commissions**

*Publications :* M<sup>me</sup> M. ULRIX-CLOSSET, MM. G. HANSOTTE (†),  
P. Y. KAIRIS, L. ENGEN et A. CHEVALIER.  
*Fouilles :* MM. F. ULRIX, M. OTTE, P. HOFFSUMMER.  
*Achats :* MM. L. ENGEN, J. FOLVILLE, J. ANNEZ de TABOADA.  
*Vérification des musées et de la bibliothèque :* M<sup>me</sup> M. ULRIX-CLOSSET,  
MM. A. LEMEUNIER, R. FORGEUR.  
*Vérification des comptes :* MM. Jacques ANNEZ de TABOADA, F. ROBERT.

# TABLEAU DU BUREAU DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE

L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE

## Bureau de la Société pour les années 1997-1998

<i>Président :</i>	M. Hubert FRERE
<i>Vice-Président :</i>	M. Luc ENGEN
<i>Secrétaire :</i>	M. Bruno DUMONT
<i>Conservateur :</i>	M <sup>lle</sup> Ann CHEVALIER
<i>Bibliothécaire :</i>	M <sup>lle</sup> Monique MERLAND
<i>Trésorier :</i>	M. Luc ENGEN
<i>Trésorier adjoint :</i>	M. Patrick HOFFSUMMER
<i>Conservateurs adjoints :</i>	MM. Richard FORGEUR Marie-Claire GUEURY Fernand ROBERT Pierre COLMAN

## Conseil

MM. Florent ULRIX, Etienne HÉLIN, Jean KELECOM, Charles DELRÉE, Marguerite ULRIX-CLOSSET, Jacques ANNEZ de TABOADA, Jean-Louis KUPPER.

## Commissions

*Publications :* M<sup>me</sup> M. ULRIX-CLOSSET, MM. P. Y. KAIRIS, L. ENGEN et A. CHEVALIER.

*Fouilles :* MM. F. ULRIX, M. OTTE, L. ENGEN, M.-C. GUEURY, P. HOFFSUMMER, J.-M. LEOTARD.

*Achats :* MM. L. ENGEN, J. FOLVILLE, J. ANNEZ de TABOADA.

*Vérification des musées et de la bibliothèque :* M<sup>me</sup> M. ULRIX-CLOSSET, MM. A. LEMEUNIER, R. FORGEUR.

*Vérification des comptes :* MM. Jacques ANNEZ de TABOADA, F. ROBERT.

## TABLE DES AUTEURS

	PAGES
BIGOT DU MESNIL DU BUISSON, Françoise et DU MESNIL DU BUISSON, Etienne, Gustave Serrurier-Bovy, architecte d'intérieur. Le château de la Chapelle en Serval, 1901 .....	251-333
FLERON, Pascal, Saint-Pierre d'Aywaille : un prieuré clunisien dans le pays Mosan .....	75-110
FRÈRE, H., Noms et titres sur les monnaies liégeoises.....	335-351
KAIRIS, Pierre-Yves, Hypothèses sur les séjours à l'étranger du sculpteur Jean Del Cour .....	111-140
LEFFTZ, Michel, Deux pierres sépulchrales à verser au catalogue de Jean Del Cour .....	141-150
LORENZI, Maurice, Un plat de l'atelier d'André Jaspar, potier d'étain à Liège au XVIII <sup>e</sup> siècle, gravé aux armes du maître. ....	241-249
POINDRONT, Philippe, Le château de Waleff Saint-Pierre. Histoire de la construction et de la décoration .....	207-239
RORIVE, Jean-Pierre, Les guerres de Louis XIV à Huy : critique et publication de sources inédites françaises, liégeoises et hollandaises .....	151-206
TOUSSAINT, Thierry, Adrien d'Oudenbosch : un chroniqueur liégeois du quinzième siècle .....	23-73
VAN GEESBERGEN, Dominique, Une pyxide mérovingienne en os conservée au musée Curtius de Liège .....	5-22



## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Une pyxide mérovingienne en os conservée au musée Curtius de Liège, Dominique VAN GEESBERGEN .....	5-22
Adrien d'Oudenbosch : un chroniqueur liégeois du quinzième siècle, Thierry TOUSSAINT .....	23-73
Saint-Pierre d'Aywaille : un prieuré clunisien dans le pays Mosan, Pascal FLERON .....	75-110
Hypothèses sur les séjours à l'étranger du sculpteur Jean Del Cour, Pierre-Yves KAIRIS .....	111-140
Deux pierres sépulchrales à verser au catalogue de Jean Del Cour, Michel LEFFTZ .....	141-150
Les guerres de Louis XIV à Huy : critique et publication de sources inédites françaises, liégeoises et hollandaises, Jean-Pierre RORIVE .....	151-206
Le château de Waleff Saint-Pierre. Histoire de la construction et de la décoration, Philippe POINDRONT .....	207-239
Un plat de l'atelier d'André Jaspar, potier d'étain à Liège au XVIII <sup>e</sup> siècle, gravé aux armes du maître, Maurice LORENZI .....	241-249
Gustave Serrurier-Bovy, architecte d'intérieur. Le château de la Chapelle en Serval, 1901, Françoise BIGOT DU MESNIL DU BUISSON et Etienne DU MESNIL DU BUISSON .....	251-333
Noms et titres sur les monnaies liégeoises, H. FRÈRE .....	335-351





